



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

L'Abbe' Poussin

LE

Spiritisme



PARIS

JOSEPH ALBANEL, LIBRAIRE

15, RUE DE TOURNON, 15

1867



~~Handwritten scribbles and lines at the top left.~~

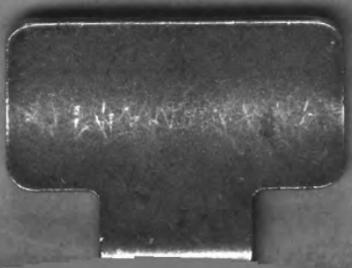
~~Handwritten scribbles and lines below the top left.~~

~~Faint, illegible text or stamp at the top center.~~

~~Large, dark, illegible stamp or text across the middle of the page.~~

~~Faint, illegible text or stamp below the middle stamp.~~

~~Handwritten scribbles and lines in the lower right quadrant.~~







R315/58



LE

# SPIRITISME



*Propriété du Libraire-Editeur*

*Sartis* 

**OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.**

---

**Catéchisme tout en histoires**, ou le Catéchisme du Concile de Trente expliqué par des faits historiques et contemporains. Approuvé par S. Em. le cardinal archevêque de Paris et par NN. SS. les évêques de Châlons, de Rodez, d'Orléans, de Nice et du Mans. Troisième édition. 4 vol. in-12. . . . . 12 fr.

**Manuel classique d'Archéologie Chrétienne** depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Comprenant : 1° des notions sur l'architecture de notre époque ; 2° une étude rapide sur le mobilier des églises ; 3° un appendice concernant la peinture sur verre ; suivi d'un PETIT DICTIONNAIRE expliquant chaque expression technique employée dans le Cours d'Archéologie. Recommandé par NN. SS. les évêques de Rodez, de Châlons et du Mans. Deuxième édition. 4 vol. in-8, orné de 130 figures. . . . 2 fr. 50

**Panégyriques de la sainte Vierge et des Saints**, par LES PÈRES DE L'ÉGLISE, publiés par M. l'abbé C. Poussin. Deuxième édition. 4 vol. in-12. . . . 3 fr.

---

Wassy. — Imp. Mougin-Dallemagne.

LE  
**SPIRITISME**

**DEVANT L'HISTOIRE**

ET

**DEVANT L'ÉGLISE**

**SON ORIGINE  
SA NATURE. — SA CERTITUDE  
SES DANGERS**

PAR

**L'ABBÉ C. POUSSIN**

Professeur au séminaire de Nice et membre de l'Académie de Raima.



PARIS

**VICTOR SABLÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR**





## PRÉFACE.

Le spiritisme, il faut bien le reconnaître, enveloppe comme dans un immense réseau, la société toute entière, et par ses prophètes, par ses oracles, par ses livres et par son journalisme, s'efforce de miner sourdement l'Eglise catholique. S'il nous a rendu le service de renverser les théories matérialistes du xviii<sup>e</sup> siècle, il nous donne en échange une révélation nouvelle, qui sape par la base tout l'édifice de la révélation chrétienne. Et cependant par un phénomène étrange, ou mieux, par suite de l'ignorance et de la fascination qu'excite la curiosité, combien de catholiques jouent chaque jour avec le spiritisme, sans se préoccuper en rien de ses dangers. Il est bien vrai, que les esprits sont encore partagés sur l'essence et même sur la réalité du spiritisme, et c'est probablement à cause de ces incertitudes, que le plus grand nombre croit pouvoir se former la conscience et user du spiritisme comme d'un curieux amusement. Néanmoins au fond des âmes timorées et délicates se manifeste une grande anxiété. Que de fois n'avons nous point entendu ces questions incessantes :

« Dites-nous bien la vérité. Qu'est-ce que le spiritisme ? Quelle est son origine ? Croyez-vous à cette généalogie qui voudrait relier les phénomènes du spiritisme à la magie ancienne ? Admettez-vous les faits étranges du magnétisme et des tables tournantes ? Croyez-vous à l'intervention des esprits, à l'évocation des âmes ; au rôle des anges ou des démons ? Est-il permis d'interroger les tables tournantes, de consulter les spiritistes ? Que pensent sur toutes ces questions les théologiens, les Evêques?... L'Eglise romaine a-t-elle donné quelques décisions, etc., etc. — Ces questions qui retentissent encore à nos oreilles, ont inspiré la pensée de ce livre, qui a pour but de répondre à toutes dans les limites de nos forces. Aussi pour être plus sûrs et plus convaincants, jamais nous n'affirmons rien, sans une autorité *grave*, et ne décidons rien que les Evêques et Rome n'aient décidé. — Parmi ceux qui ont étudié spécialement ces matières, les uns rejettent en masse tous les faits *extraordinaires* que le spiritisme s'attribue. D'autres, tout en faisant une large part aux hallucinations et au charlatanisme, reconnaissent qu'il est impossible de ne point admettre certains phénomènes inexplicables et inexplicés, aussi inconciliables avec les enseignements généraux des sciences naturelles, que déconcertant pour la raison humaine ; cependant ils cherchent à les interpréter, ou par certaines lois mystérieuses de la physiologie, ou bien, par l'intervention de la grande âme de la nature, dont la nôtre n'est qu'une émanation, etc. Plusieurs écrivains catholiques, forcés d'admettre les faits, trouvant la solution naturelle parfois impossible et l'explication panthéiste absurde, n'hésitent point à reconnaître dans certains faits du spiritisme l'intervention directe du démon. Pour ceux-ci, le spiritisme

n'est que la continuation de cette magie payenne qui apparaît dans toute l'histoire, depuis les magiciens de Pharaon, la Pythonisse d'Endor, les oracles de Delphes, les prophéties des sibylles et des devins, jusqu'aux possessions démoniaques de l'Évangile et aux phénomènes extraordinaires et constatés du magnétisme contemporain. L'Église ne s'est point prononcée sur les discussions *spéculatives*; elle abandonne la question historique des origines du spiritisme et la question psychologique de ses agents mystérieux, à la vaine dispute des hommes. Des théologiens graves, des Evêques et des Docteurs particuliers ont soutenu ces dernières opinions; *officiellement*, Rome ne les approuve ni ne les blâme. Mais si l'Église a gardé prudemment le silence sur les *théories*, elle a élevé la voix dans les questions *pratiques*, et en présence des incertitudes de la raison, elle signale des dangers pour la conscience. Une science curieuse et même innocente en soi, peut, à cause des abus fréquents, devenir une source de périls; aussi Rome a-t-elle condamné comme dangereux pour les mœurs, certaines pratiques et certains abus du magnétisme, dont les spiritistes eux-mêmes ne dissimulent pas les graves inconvénients. Bien plus, des Evêques ont cru devoir interdire à leurs diocésains, et dans toute hypothèse, comme *superstitieux et dangereux pour les mœurs, et pour la foi*, non-seulement les abus du magnétisme, mais l'usage d'interroger les tables tournantes.

Pour nous, dans la question *spéculative*, mis en présence de ceux qui voient le démon partout et de ceux qui ne le voient nulle part, nous avons voulu, en nous tenant à distance des deux écueils, étudier les origines historiques du spiritisme, examiner la certitude des faits et discuter impar-

tialement les systèmes psychologiques et panthéistes par lesquels on veut tout interpréter. Evidemment, lorsque nous réfutons plusieurs de ces systèmes, nous ne prétendons imposer à personne nos propres pensées, quoique les autorités sur lesquelles nous nous appuyons nous paraissent de la plus haute gravité. Séparant des opinions libres tout ce qui est *de foi*, comme l'existence des anges et des démons, les possessions et les obsessions démoniaques de l'Évangile, la légitimité et la puissance des exorcismes dans l'Église, etc., nous laissons à chacun le droit, non de nier le commerce volontaire des hommes avec le démon, ce qui serait *téméraire*, dit le P. Perronne, et conduirait au pyrronisme historique; mais nous reconnaissons à tout catholique le droit de ne point voir dans le spiritisme l'intervention du démon, si nos arguments paraissent plus spécieux que solides, et si la raison et l'étude plus attentive des faits prouvent le contraire.

Quant à la question *pratique* nous ne nous reconnaissons point le droit d'absoudre ce que Rome condamne; et si quelques âmes hésitent encore, nous les renverrions simplement aux décisions romaines, aux interdictions épiscopales et même aux décisions théologiques que nous reproduisons toutes entières.

Le plan de ce livre est bien simple : La première partie, ou *partie historique*, après avoir donné l'enseignement des Saintes Écritures et la tradition de tous les peuples sur l'existence et le rôle des esprits, nous initie aux faits les plus saillants du spiritisme ou de la magie, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours.

La seconde partie, ou *partie doctrinale*, expose et discute les divers systèmes imaginés pour découvrir l'agent vrai du

spiritisme ; après avoir précisé de notre mieux l'enseignement de la théologie catholique sur l'intervention générale des esprits, et donné libre carrière à des opinions libres sur l'agent mystérieux de la magie moderne, nous signalons aux fidèles les dangers du spiritisme pour la *foi*, pour les *mœurs* et même pour la *santé* ou pour la vie.

Puissent ces pages, en montrant le péril, achever le bien que d'autres ont commencé!... Inutile d'ajouter, qu'enfants dociles de l'Eglise, nous condamnons d'avance tout ce que Rome pourrait désapprouver.



## I<sup>re</sup> PARTIE.

# PARTIE HISTORIQUE

**Origine et histoire du spiritisme depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours.**

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

**DES ANGES ET DES DÉMONS; DU SPIRITISME ET DE  
LA MAGIE CHEZ LES ANCIENS.**

**SOMMAIRE :** 1<sup>o</sup> Croyance générale aux esprits, anges et démons, à leur intervention dans la vie humaine. — 2<sup>o</sup> Evocation des esprits : Mithra, Saül, Ulysse. — 3<sup>o</sup> Sibylles et oracles payens. — 4<sup>o</sup> Ames des morts ; Manes, Dieux Lares, Lémures et Larves. — 5<sup>o</sup> Les sorcières romaines. — 6<sup>o</sup> Pythonisses grecques. — 7<sup>o</sup> Simon le magicien et Apollonius de Thyane. 8<sup>o</sup> — Tables tournantes chez les Romains et dans les Indes. — 9<sup>o</sup> L'école spirite d'Alexandrie.

### § I<sup>er</sup>

#### CROYANCE GÉNÉRALE AUX ESPRITS.

Certains catholiques, même pieux, ont en matière de foi de singulières idées, résultat inévitable du scepticisme ambiant qui à leur insu les domine et dont ils subissent malgré eux la délétère influence. Parlez de Dieu, de Jésus-Christ, ils acceptent tout à l'instant ; mais si vous essayez de leur parler du démon et surtout de l'intervention diabolique dans la vie humaine, ils ne vous en-

tendent plus. Comme nos rationalistes contemporains, ils prendraient volontiers le démon pour un mythe ou une personnification fantastique du génie du mal, les extases des saints pour des phénomènes de catalepsie, et les possessions diaboliques, même celles de l'Évangile, sinon pour l'épilepsie, du moins pour des paraboles. Saint Thomas, dans son langage précis, répond en deux mots à ce dangereux scepticisme : « Si la facilité à voir partout le démon, dit-il, procède de l'ignorance des lois de la nature et de la crédulité, la tendance générale à ne voir leur action nulle part, procède de l'irréligion et de l'incrédulité. » Nier le démon, c'est nier le christianisme et nier Dieu. Un auteur contemporain, qui n'est pas un Père de l'Église, le baron Dupotet, patriarche et prophète du spiritisme, a écrit ces paroles remarquables, qui condamnent bien des catholiques, ennemis du merveilleux et, sans le vouloir, du surnaturel : « La croyance au diable, dit-il, s'est fort affaiblie chez nous depuis deux siècles. Puisqu'il s'agit ici du diable, il faut dire ce qu'on en sait; cet examen me plaît, parce que d'abord il est nouveau, ensuite par ce que le diable *est de ma connaissance*... Ce que votre raison repousse est en puissance parmi nous : ce que vous ne voyez pas, est autour de nous et dans votre personne... Rien *n'est plus certain que l'existence de cet agent du mal*. C'est lui qui vous retient dans votre ignorance, c'est lui qui vous bouche les yeux et les oreilles, comme si vous étiez membres de quelque académie... Si vous voulez vous convaincre et

sortir de votre erreur, vous n'aurez qu'à nous imiter, et dès les premiers pas, vous en saurez plus sur ce chapitre que toute la science moderne ne saurait vous en apprendre... Si nous voulions publier la liste des hommes qui *crurent* à Satan et qui le *virent*, on serait étonné d'y trouver inscrits, les noms des plus grands génies (1). »

Quoi de plus explicite? Pour nous, avant de redire avec l'histoire ceux qui *virent* le démon, nous commençons par montrer, comme point de départ de tout ce livre, que non-seulement l'existence des esprits, anges ou démons, est un dogme de notre foi, mais que cette croyance se retrouve dans toutes les nations anciennes et modernes. — Avant d'élever un édifice, il faut en établir les fondements.

La croyance à l'existence des esprits et à leur intervention dans le domaine de notre vie ; bien plus, le spiritisme lui-même ou la pratique de l'évocation des esprits, âmes, anges ou démons, remontent à la plus haute antiquité, et sont aussi anciens que le monde.—Interrogeons d'abord sur l'existence et le rôle des esprits, nos livres saints, les plus anciens et les plus incontestés livres d'histoire, en même temps qu'ils sont le code divin de notre foi. Le démon séduisant sous une forme sensible Adam et Eve dans le Paradis ; les Chérubins qui en gardent l'entrée : les Anges qui visitent Abraham et discutent avec lui la question du salut de Sodome, les Anges insultés

(1) Journal du magnétisme, an., 1853, n° 172, pages 182 - 185 ; n° 175, pages 451, etc, etc.

dans la ville immonde, arrachant Loth à l'incendie ; l'ange d'Isaac, de Jacob, de Moïse et de Tobie ; le démon qui tue les sept maris de Sara, celui qui torture l'âme et le corps de Job ; l'ange exterminateur des Egyptiens sous Moïse, et des Israélites sous David ; la main invisible qui écrit la sentence de Balthasar ; l'ange qui frappe Hélio-dore ; l'ange de l'Incarnation, Gabriel, qui annonce saint Jean et Jésus-Christ ; que faut-il de plus pour montrer et l'existence des esprits, et la croyance à l'intervention de ces esprits, bons ou mauvais, dans les actes de la vie humaine. Dieu a fait les esprits ses ambassadeurs, dit le Psalmite (1) ; ce sont les ministres de Dieu, dit saint Paul (2) ; saint Pierre nous apprend que les démons rodent sans cesse autour de nous comme des lions rugissants ; saint Paul tenté par eux, nous déclare que l'air en est rempli.

L'Évangile nous cite à chaque instant l'action directe et visible du démon : Tantôt il tente Jésus-Christ dans le désert et le transporte sur le sommet du temple ; ici, il demande d'agiter l'âme de saint Pierre comme le crible agite le froment, ou fatigue saint Paul de ses humiliantes obsessions. A chaque instant, Jésus-Christ lutte contre son action puissante. Qui ne connaît pas l'histoire du démon muet, de Satan légion, de la femme possédée, et de cette troupe d'esprits tentateurs qui se réfugient dans des corps d'animaux. Nier l'existence et l'action du démon,

(1) Ps. 103.

(2) Épître aux Hébreux.

c'est nier l'histoire, et le christianisme tout entier. Si l'on nous opposait le petit nombre des possessions démoniaques au XIX<sup>e</sup> siècle, même en concédant gratuitement le fait, nous répondrions avec les saints Pères, qu'à la venue du Sauveur, Dieu avait permis au démon d'exercer son empire et sa malignité d'une *manière plus sensible*, comme nous le dirons plus loin, parce que la victoire éclatante que Jésus-Christ et ses disciples devaient remporter sur lui, était le moyen le plus capable de confondre le Paganisme (1).

Remarquons ici que les traditions païennes sont en parfaite harmonie avec les traditions juives et chrétiennes. Le monde, selon Thalès et Pythagore, est rempli de *substances spirituelles* (2). Tous ces auteurs les divisent en esprit, bons et mauvais; Empedocle dit que les démons sont punis des fautes qu'ils ont commises (3); Platon parle d'un prince, d'une nature malfaisante, préposé à ces esprits chassés par les Dieux et tombé du ciel, dit Plutarque (4). « Toutes les âmes, ajoute Porphyre, qui ont pour principe l'âme de l'univers, gouvernent les grands pays situés sous la lune, ce sont les bons *démons* (esprits); et, soyons-en bien convaincus, ils n'agissent que dans l'intérêt de leurs administrés, soit dans le soin qu'ils prennent des animaux, soit qu'ils veillent sur les

(1) Voir dans la seconde partie, la doctrine de l'Eglise sur la réalité de la possession et de l'obsession.

(2) Plut. de placit. phil. lib. I, cap VIII.

(3) Plut. de Isid. et Osir.

(4) De vitand. ære alieno.

fruits de la terre, soit qu'ils président aux pluies, aux vents modérés, au beau temps. Il faut encore ranger dans la catégorie des *bons démons* ceux qui, suivant Platon, sont chargés de porter aux dieux les prières des hommes, et qui rapportent aux hommes les avertissements, les exhortations, les oracles des dieux (1). Ah ! si c'était un *mauvais génie* qui m'eut trompé sous la forme d'un dieu, dit Oreste, dans le 4<sup>e</sup> acte de l'Electre d'Euripide ! » La chute des anges rebelles est clairement indiquée dans Eschyle : Prométhée parle d'une sédition qui eut lieu dans le ciel parmi les dieux, les uns voulaient chasser Kronos de son trône, afin que Zeus régnât, les autres ne voulaient pas au contraire que Zeus régnât sur les dieux ; ceux-ci furent précipités avec Kronos leur chef, dans les noires profondeurs du Tartare (2). Les Arabes appellent le chef des démons *Iba*, les Chaldéens en remplissent l'air (3), enfin Confucius enseigne absolument la même doctrine : « Que les vertus des esprits sont sublimes, dit-il ; on les regarde et on ne les voit pas ; on les écoute et on ne les entend pas ; unis à la substance des choses, ils ne peuvent s'en séparer ; ils sont cause que tous les hommes dans tout l'univers se purifient et se revêtent d'habits de fête pour offrir des sacrifices ; ils sont répandus comme des flots de l'Océan au-dessus de nous, à notre gauche et à notre droite (4). Le culte des Manitous répandus parmi

(1) Porphyre, de abstinencia, lib. II, cap. XXXVIII.

(2) Eschyle, Prométhée, scène III, tome I, page 48.

(3) Marc, ap. Psellum de oper. Dæm.

(4) Tssen-tse, trad. par Abel Rémusat, chap. XVI, page 59, Paris, 1817.

les sauvages d'Amérique n'est que le culte des Esprits. Outre le Dieu souverain, tous les peuples de la Tartarie, de l'Inde, comme ceux de la Chine et de l'Égypte reconnaissent une foule de génies qu'ils croyaient répandus dans les airs, sur la terre, au milieu des eaux. De là ces paroles du païen Jamblique, résumant la doctrine polythéiste au IV<sup>e</sup> siècle : « Les dieux, dit-il, se montrent à nous entourés d'autres dieux, les archanges nous y apparaissent escortés d'anges, et les anges se manifestent par les œuvres qui conviennent à leur rang (1); puis, il trace la manière de distinguer les bons des mauvais esprits. Telle est la tradition constante des nations anciennes sur l'existence et le rôle des démons et des anges.

Les Pères de l'Église de leur côté, ont admirablement interprété la doctrine des Écritures sur l'existence et l'intervention des esprits : « Il n'y a rien dans le monde visible qui ne soit régi et disposé par la créature invisible, dit saint Grégoire (2). Chaque être vivant a dans ce monde un ange qui le régit, ajoute saint Augustin (3). Les anges, dit saint Grégoire de Nazianze sont les ministres de la volonté de Dieu, ils ont naturellement et par communication une force extraordinaire, ils parcourent tous les lieux et se trouvent partout, tant par la promptitude avec laquelle ils exercent leur ministère que par la légèreté de leur nature. Les uns sont chargés de

(1) Jamb. de myst. Égypte.

(2) Dial. IV, chap. V.

(3) Quest. lir. 88, page 79.

veiller sur quelque partie de l'univers qui leur est marquée de Dieu, de qui ils dépendent en toutes choses ; d'autres sont à la garde des villes et des Eglises, ils nous aident dans tout ce que nous faisons de bien (1). Non-seulement les démons peuvent agir sur le moral de l'homme, dit monseigneur Gousset, cardinal-archevêque de Rheims, ils peuvent encore agir sur le corps d'une manière plus ou moins sensible. L'écriture en fait foi. Nous lisons dans l'Evangile que Jésus-Christ chassait les démons des corps dont ils s'étaient rendus maîtres ou possesseurs ; et il donna le même pouvoir à ses disciples en leur disant qu'ils chasseraient les démons en son nom : *in nomine meo dæmonia ejicient* (2). Les apôtres ont pris à la lettre la promesse que leur avait fait leur divin Maître, et ils ont guéri plusieurs démoniaques (3). Les Pères des premiers siècles attestent le même fait, le même miracle, comme ayant été opéré par des chrétiens en faveur des païens qui étaient possédés du démon ; ils en prennent à témoin les païens eux-mêmes. Tertullien dit aux magistrats de Rome : « Qu'on fasse venir devant vos tribunaux un homme qui soit reconnu pour être possédé du démon ; qu'un chrétien, quel qu'il soit, n'importe, commande à cet esprit de parler : il confessera et qu'il est véritablement démon, et qu'ailleurs il se donne faussement pour un Dieu. S'il ne fait pas cette confession, répandez sur le lieu même le sang de ce téméraire chré-

(1) Disc. 40.

(2) Saint Marc, CXVI, v. 17.

(3) Act. des Apôtres, CXVI, v. 16 ; c. XIX, v. 12.

rien. » Qu'y a-t-il de plus manifeste et de plus sûr qu'une pareille preuve ? Voilà la vérité elle-même avec sa simplicité et son énergie. Que pourriez-vous soupçonner ? De la magie ou de la fourberie ? Vos yeux et vos oreilles vous confondraient. Non, vous n'avez rien à opposer à l'évidence, qui se montre toute nue et sans art (1). » C'est ce que résume parfaitement saint Thomas : « Par rapport à la raison fondamentale, Dieu gouverne immédiatement l'univers, mais relativement à l'exécution, il y a des choses qu'il gouverne par d'autres intermédiaires (2).

## § II

## ÉVOCAION DES ESPRITS.

Quant à l'évocation elle-même des esprits, âmes, anges ou démons et à toutes les pratiques de la magie, dont le spiritisme n'est qu'une forme, plus ou moins enveloppée de charlatanisme, c'est une pratique aussi ancienne que la croyance aux esprits eux-mêmes.

Tous les prêtres de l'ancienne Egypte nous apparaissent comme investis de pouvoirs surnaturels et mystérieux sur les esprits, c'est-à-dire sur les démons que l'Écriture appelle les Dieux des nations : *Dii gentium dæmonia*. Abraham est obligé de prévenir le peuple de Dieu contre le culte et l'intervention des démons ; Moïse punit de mort les Israélites qui consultent l'esprit

(1) Théologie dogm. t. II, p. 60.

(2) Somme, quæst. 110, art. 1.

de Python et ceux que cet esprit possède ou inspire : « Que parmi vous personne n'use de sortilège et d'enchantements, ou n'interroge les morts pour apprendre d'eux la vérité. Car le Seigneur a en abomination toutes ces choses et il exterminera tous ces peuples à cause des abominations qu'ils ont commises. » Les magiciens de Pharaon luttent avec Moïse ; mais forcés d'avouer leur défaite, ils proclament le triomphe de Dieu : « C'est le doigt de Dieu qui est ici (1) ! » Qui le croirait ? Des papyrus égyptiens traduits par M. Lenormant et publiés par le *Correspondant* du 25 février 1858, reproduisent cette histoire des magiciens vaincus par Moïse. Hermès Trimégiste que certains critiques font remonter au *xr<sup>e</sup>* siècle seulement, et d'autres à la plus haute antiquité, nous a retracé les phénomènes du spiritisme égyptien. Or, selon Champollion le jeune, malgré les jugements de la critique moderne, les livres d'Hermès renfermeraient un grand nombre de traditions égyptiennes confirmées par les monuments, et de plus, conformes aux enseignements de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin (2) : « Nos ancêtres, dit Trimégiste, ont découvert l'art de faire des dieux, cependant ils ne pouvaient créer des âmes ; ils se bornèrent donc à *évoquer les âmes des démons ou des anges*, et à les renfermer dans des images sacrées. Le pouvoir de nous faire du bien ou du mal, les idoles ne le doivent qu'à ces âmes... De même que le Seigneur et le

(1) Exode, VIII, v. 19.

(2) *V. Cité de Dieu*, liv. VIII, chap. XXIII.

Père, c'est-à-dire le Dieu suprême, est l'auteur des dieux célestes, ainsi l'homme est l'auteur de ces dieux qui résident dans les temples et qui se plaisent au voisinage des mortels. Ne voyez-vous point ces statues animées de sens et d'esprit, *opérer les plus grands prodiges*. Elles ont la science de l'avenir et l'annoncent par des sortilèges, par des devins et des songes. Elles accablent de maux les hommes ; elles les guérissent (1). Saint Cyprien explique ainsi les mystères du spiritisme païen : « Les démons, dit-il, s'introduisent dans les statues et dans les simulacres que l'homme adore : ce sont eux qui animent les fibres des victimes, qui inspirent de leur souffle le cœur des devins et qui donnent une voix aux oracles (2). Mais comment peuvent-ils guérir? *Lædunt primò, dit Tertullien, postque lædere desinunt, et curasse creduntur*. Ils blessent d'abord et cessant de blesser, ils passent pour guérir (3).

Dans l'Inde, ce sont les *Lamas* et les *Brahamites* qui dès la plus haute antiquité ont le monopole de ces mêmes évocations qui se continuent encore. « Ils faisaient communiquer le ciel avec la terre, l'homme avec la divinité, absolument comme nos *mediums* actuels. L'origine de ce privilège paraît remonter à la Genèse même des Hindous et appartenir à la caste sacerdotale de ces peuples. Sortie du cerveau de Brahma, la caste sacerdotale doit rester plus près de la nature de ce Dieu créateur et entrer

(1) Marc. Trim. Asclep. cap. XIII.

(2) S<sup>t</sup> Cyprien, de Idol. vanitatibus, lib. I.

(3) Apolog. c. XXII.

plus facilement en communication avec lui, que la caste guerrière, née de ses bras, et, à plus forte raison, que la caste des Parias, formée de la poussière de ses pieds (1). »

« Dans la haute Asie, une autre cosmogonie, celle qu'avait révélée Zoroastre, créait le monde spirituel et le monde matériel avec un fluide qui n'était rien moins que la substance de la divinité. C'était l'*od*, retrouvé en Allemagne par le comte de Reichenbach et adopté en France par M. Cahagnet, deux célèbres *mediums* de notre époque. Condillac, guidé par les recherches savantes de Brucker, nous'a donné, en quelques pages, une analyse très-curieuse du système du grand législateur de la Perse, dans lequel les alchimistes, les magiciens et les faux mystiques ont puisé tour à tour comme à l'envi (2).

« D'après les principes de Zoroastre, dit Condillac, les Orientaux se représentaient au-delà du monde une lumière immense, qui, étant répandue dans un espace sans corps, était pure et sans mélange d'aucune ombre. Cette lumière, toujours vivante, était supposée donner la vie à tout ; et l'écoulement de ses rayons, qui se répandaient à l'infini, faisait concevoir comment tous les êtres en venaient par émanation. Car, disaient-ils, ce monde n'est qu'un lieu de ténèbres, où quelques rayons se sont répandus. Or, les ténèbres ne sont qu'une privation de lumière ; elles ne sont rien par elles-mêmes, il n'y a donc

(1) Figuiet, *Hist. du Merveilleux*, t. 1<sup>er</sup>, p. 2.

(2) Fig. *ibid.*

de réel dans ce monde que ce qui émane de cette lumière première, pure et immense. Voilà du moins, autant qu'on peut le deviner, comment ces philosophes expliquaient l'émanation de la matière. D'où nous pouvons conclure que, selon eux, les corps ne sont qu'un composé d'un peu de lumière et de beaucoup de ténèbres, ou autrement, d'un peu d'être et de beaucoup de privations.

« Mithra, c'est ainsi qu'ils nommaient cette source de lumière, ne pouvait produire que des dieux comme lui, puisque les ténèbres ne pouvaient approcher de sa substance lumineuse. Les dieux qui en émanaient immédiatement, participaient donc à toute la plénitude de sa lumière et de sa divinité. Mais les émanations venant à se succéder, il se trouvait enfin des dieux qui étaient tout à fait hors de cette plénitude. L'essence divine s'affaiblissait donc en eux à proportion qu'ils s'éloignaient davantage de leur source, et ils devenaient d'autant plus imparfaits, qu'ils se rapprochaient et participaient plus des ténèbres.

« *Cette suite d'esprits* remplissait l'intervalle *qui est entre Dieu et la matière* ; et ceux qui s'étaient rapprochés des ténèbres avaient seuls produit le monde. Mais ils n'avaient pu le produire que très-imparfait, parce que des ténèbres, naissent nécessairement le froid, les infirmités, les maladies, la mort.

« Ces esprits *présidaient à tout* ; il étaient dans les *cieux, dans les airs, dans la terre*. Plus puissants que les âmes qui émanaient comme eux, mais qui étaient à une

plus grande distance de la source commune, ils les avaient forcées de s'unir aux corps, et ils les avaient assujetties à toutes les misères de la vie.

« Tout étant donc *plein d'anges bons et mauvais*, il s'agissait de se soustraire aux uns, de se rendre les autres favorables, de se dégager des biens du corps, de s'élever au-dessus des ténèbres, et de tendre vers la source de lumière (1). »

« Quelle vaste démonologie en exercice dans tout ce système ! et quel rôle important y joue déjà le *fluide* ! C'est de là, continue M. Figuiet, comme le fait encore très-bien observer Condillac, que sont sortis tous les principes, toutes les superstitions, tous les secrets et toutes les extravagances de la magie, depuis les Chaldéens, les Pythagoriciens, les Eclectiques, et Simon le magicien qui les reçut de l'école d'Alexandrie, jusqu'aux *Gnostiques*, ou illuminés, et nous pouvons ajouter jusqu'aux *mediums* de nos jours. »

« Il est certain que les arts magiques ont eu, à une certaine époque, en Orient, une théorie doctrinale. Bientôt après on voit la pratique de la magie, sortie de l'Orient, s'éparpiller partout, se diversifiant selon les lieux, les temps, et les idées particulières des adeptes ou des nations auxquelles ils s'adressent (2). »

Mais le fait le plus intéressant et le plus authentique de l'histoire, est sans contredit l'évocation de Samuel

(1) Condillac.

(2) Figuiet, *Hist. du Merveilleux*, t. 1<sup>er</sup>, p. 8.

par le médium de la Pythonisse d'Endor qu'interroge Saül : « Samuel était mort, dit l'Écriture ; tout Israël l'avait pleuré, et il avait été enterré dans la ville de Ramatha, lieu de sa naissance. Et Saül, avait chassé les magiciens et les devins de son royaume. Les Philistins, s'étant donc rassemblés, vinrent camper à Sunam ; Saül, de son côté, rassembla toutes les troupes d'Israël, et vint à Gelboé. Et ayant vu l'armée des Philistins, il fut frappé d'étonnement, et la crainte le saisit jusqu'au fond de son cœur. Il consulta le Seigneur ; mais le Seigneur ne lui répondit ni en songes, ni par les prêtres, ni par les prophètes. Alors, il dit à ses officiers : Cherchez-moi *une femme qui ait un esprit de Python*, afin que je l'aie trouver, et que, par son moyen, je puisse la consulter. Ses serviteurs lui dirent : Il y a à Endor une femme qui a un esprit de Python. Saül se déguisa donc, changea d'habits, et s'en alla, accompagné de deux hommes seulement. Il vint la nuit chez cette femme, et lui dit : Consultez pour moi l'esprit de Python, et évoquez-moi celui que je vous dirai. Cette femme lui répondit : Vous savez tout ce qu'a fait Saül, et de quelle manière il a exterminé les magiciens et les devins de toutes ses terres. Pourquoi donc me tendez-vous un piège pour me perdre ? Saül lui jura par le Seigneur, et lui dit : Vive le Seigneur ! il ne vous arrivera de ceci aucun mal. La femme lui dit : Qui voulez-vous voir ? Il lui répondit : Faites-moi venir Samuel. La femme ayant vu Samuel, jeta un grand cri, et dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée ? car vous

êtes Saül. Le roi lui dit : Ne craignez point. Qu'avez-vous vu ? *J'ai vu*, lui dit-elle, *un dieu qui sortait de la terre*. Saül lui dit : Comment est-il fait ? C'est, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau. Saül reconnut donc que c'était Samuel ; et, il lui fit une profonde révérence, en se baissant jusqu'à terre. Samuel dit à Saül : Pourquoi avez-vous troublé mon repos en me faisant évoquer ? Saül lui répondit : Je suis dans une étrange extrémité. Les Philistins me font la guerre et *Dieu s'est retiré de moi* ; il ne m'a voulu répondre ni par les prophètes ni en songes. C'est pourquoi je vous ai fait évoquer, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire. Samuel lui dit : Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque le Seigneur vous a abandonné, et qu'il est passé à votre rival ? Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de sa part. Il déchirera votre royaume de vos mains pour le donner à David, votre gendre. Parce que vous n'avez ni obéi à la voix du Seigneur, ni exécuté l'arrêt de sa colère contre les Amalécites. C'est pour cela que le Seigneur vous envoie aujourd'hui ce que vous souffrez. Il livrera même Israël avec vous entre les mains des Philistins. *Demain vous serez avec moi vous et vos fils* ; et le Seigneur abandonnera aux Philistins le camp même d'Israël. Saül tomba aussitôt, et demeura étendu sur la terre ; car les paroles de Samuel l'avaient épouvanté ; et les forces lui manquèrent, parce qu'il n'avait point encore mangé ce jour-là. La magicienne vint à lui dans le trouble où il était, et elle lui dit : Vous voyez que votre servante vous

a obéi, *que j'ai exposé ma vie pour vous*, et que je me suis rendue à ce que vous désirez de moi (1). »

« Voici *quarante ans que je fais profession d'évoquer des morts* au service des étrangers, dit Philon à la suite de ce récit ; mais je n'ai jamais vu de semblable apparition (2). L'Ecclésiastique s'est chargé de nous prouver qu'il s'agit d'une véritable apparition et non d'une hallucination de Saül : « Samuel *après sa mort parla au roi*, dit l'Esprit-Saint, lui prédit la fin de sa vie et *sortant de terre*, il haussa sa voix pour prophétiser la ruine de sa nation, à cause de son impiété (3).

Les Grecs et les Romains ont cru aux mêmes évocations démoniaques et aux apparitions des morts ; les historiens, les poètes en sont remplis. « Homère, dit avec raison M. Gougenot des Mousseaux, dès une époque bien reculée déjà, retrace et nous peint en termes vivants la doctrine et le cérémonial de l'évocation des âmes. Cette doctrine *traditionnelle, fort antérieure aux temps d'Homère*, ce qui est presque dire remontant jusque vers le déluge, passe des mains du poète initié jusqu'à nous, et traverse, sans s'altérer, les religions idolâtres, les sectes hérétiques les plus fameuses, et les assemblées sabbatiques de toutes les époques et de toutes les nations. Aussi verrons-nous l'*Eglise démoniaque* rester fidèle à des points de doctrine et à *des formules* de grimoires qui, des plus antiques magiciens de l'Asie et de l'Égypte,

(1) Livre I<sup>er</sup> des Rois, chap. 28, v. 3-22.

(2) Biblia, antiq. bib. p. 249. Pihla.

(3) Ch. 48, v. 23.

descendent *littéralement* aux mains des grands hommes du paganisme greco-romain, tel que Caton le censeur, et, par les successeurs de ces maîtres, ainsi que nous le verrons, aux mains de nos plus ignares bergers.

« Nous pénétrons, dit Ulysse, jusqu'au lieu que nous indique la magicienne Circé, et l'enfer s'ouvre à nos regards. Armé de mon glaive, je creuse une fosse profonde dans laquelle je répands, en l'honneur du peuple des mânes, le miel et le vin, l'eau limpide et la fleur de farine.

« Après avoir adressé *aux morts* mes prières et mes vœux, j'égorge les victimes sur la fosse. Le sang coule en noirs torrents. Du fond de l'Érèbe s'élève alors de tous côtés le peuple léger des ombres... On voit confondus les femmes, les vieillards, les jeunes filles, une foule de guerriers couverts de blessures profondes et chargés d'armes ensanglantées. Ces ombres se pressaient autour de la fosse avec des hurlements affreux ; j'étais glacé de terreur... Cependant le fer à la main, j'ose écarter la foule des ombres, sans leur permettre d'approcher du sang, avant que Tirésias, que je voulais évoquer, eut rendu ses oracles. Le fantôme d'Elpenor, l'un de mes anciens compagnons et dont je n'étais séparé que par la fosse, ne cessait de m'exprimer sa douleur et ses vœux ; mais je tenais d'un bras ferme mon glaive nu sur le sang.

« Tout à coup s'élève l'ombre pâle de ma mère ! J'at-

tache sur elle un œil baigné de pleurs, et mon cœur est troublé par le désespoir. Mais, quelque effort qu'il m'en coûte, je ne laisse point approcher du sang cette ombre chérie, avant d'avoir consulté Tirésias !

« Enfin le prophète blanchi par l'âge, celui qui est l'honneur de Thèbes, Tirésias, apparaît. Il tient en sa main son sceptre d'or ! « Fils de Laërte, me dit-il, recule de la fosse ; retire ton glaive et laisse-moi m'abreuver de ce sang ! C'est alors que je te dévoilerai l'avenir ! » L'ombre approche, s'abreuve du sang noir et me dit :

« Un dieu sèmera des obstacles sur ta route ; tu n'échapperas pas à l'œil de Neptune ; il nourrit un ardent courroux contre toi !.. » Le devin parle, m'instruit et se tait.

» Mais *je vois*, près de la fosse, *l'ombre de ma mère*, immobile et muette. Elle ne lève même point sur moi ses regards. « Par quel moyen, ô divin Tirésias, pourra-t-elle me reconnaître ? »

» — Celui des morts auquel tu permettras de s'approcher de cette fosse et de s'abreuver de ce sang ne tardera pas à te reconnaître et t'instruira de ce qui peut t'intéresser. Mais celui que tu en écarteras fuira dans la nuit profonde. »

» Tirésias se retire. Ma mère enfin s'approche et touche de ses lèvres le sang noir des victimes. « O mon fils, dit-elle soudain, comment es-tu descendu dans ce séjour des ténèbres ! » Elle me parle, je l'écoute tout ému ; puis,

trois fois je m'élançai pour la serrer contre mon sein, et trois fois elle s'envola de mes bras. Ainsi disparaît une ombre fugitive, un songe léger.

» Cependant, envoyées par la redoutable *Proserpine*, accourent les ombres des femmes et des filles des plus grands héros ; elles se pressent en foule autour de la fosse sanglante. L'ordre de Tirésias se retrace à mon esprit ; mon épée brille aussitôt dans ma main intrépide, et ne leur permet point de s'abreuver toutes à la fois dans le sang des victimes. Elles s'approchent tour à tour, et je les interroge à loisir (1) ! » Dans Homère ce sont les ombres qui apparaissent, ailleurs c'est un fleuve qui parle : Pythagore philosopant dans la grande Grèce entend le fleuve Nessus applaudir à ses vers : *Salut, Pythagore*.

### § III

#### LES SIBYLLES.

Les Sibylles romaines évoquant les morts, interrogeant les esprits, ne sont pas moins frappantes que Tirésias et la Pythonisse d'Endor. Tout Rome s'incline devant les décisions de ces prophétesses et les plus grands généraux avant de combattre, consultent ces voyantes aussi lucides que les pythonisses de la Grèce. Plusieurs saints Pères, ont reconnu l'existence et même la valeur de leurs oracles, composés en vers grecs appelés *oracles*

(1) *Odyssée*, liv. II.

*sibyllins*. Nous en avons une collection apocryphe, divisée en huit livres, imprimée pour la première fois en 1545, et publiée souvent depuis, avec d'amples commentaires. Ils paraissent avoir été forgés au 11<sup>e</sup> siècle du Christianisme, à l'imitation des oracles gardés si religieusement à Rome. Selon le témoignage de Cicéron, les vers authentiques des sibylles, conservés à Rome, et aussi répandus en Grèce, étaient des prédictions vagues, conçues dans le style des oracles, applicables à tous les temps et à tous les lieux ; tandis que la collection plus moderne, composée par un chrétien, est pleine de faits circonstanciés, évidemment écrits après les événements. — L'historien Josèphe (1) parle des vers de la Sibylle, sur la tour de Babel. Saint Justin, saint Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie et d'autres saints Pères les citent ou y font allusion... Une lutte entre Celse et Origène sur l'interpellation des oracles sibyllins, semble prouver que leur authenticité, n'était point contestée des chrétiens et que plusieurs d'entre ceux-ci, appelés *sibyllistes*, croyaient comme nous l'avons dit, à leur valeur prophétique (2). — Les sybilles étaient au nombre de dix selon Varron ; celles de Perse, de Libye, de Delphes, d'Erythrée, de Samos, de Cumès, d'Épire, et les sibylles Cimériennes, Hellespontines, Phrygiennes, Tiburtines et Égyptiennes (3). Virgile a parfaitement décrit la posses-

(1) Liv. 20, c. 46, antiq. Jud.

(2) Bergier, art. Sibylles et les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, par Freret, t. 23, in-4<sup>o</sup>.

(3) Dict. infernal, par Colin de Plancy, art. Sibylles.

sion démoniaque de la sibylle de Cumès ; on croirait lire le récit d'une possession au moyen-âge :

« Ils avancent. — Soudain, pleine d'un saint transport ;  
 « Il est temps, il est temps d'interroger le sort,  
 « Dit-elle ; le *Di u vient* ; il m'*agite*, il me *presse*.  
 Fils d'Anchise écoutez la voix de sa prêtresse !  
*C'est lui-même, c'est lui ; je le sens, je le vois !*  
 Devant la porte auguste, ainsi tonne sa voix.  
 Mais à son Dieu déjà *tous ses sens s'abandonnent ;*  
*Ses chereux, son regard, ses traits* se désordonnent ;  
*Son sein bat* et se gonfle et mugit de fureur,  
 Mais lorsque de plus près le Dieu parle à son cœur,  
 Alors son air, sa voix n'ont rien d'une mortelle...  
 Ainsi de l'autre saint la prophétique horreur,  
 Trouble sur son trépied la prêtresse en fureur,  
 Ainsi le Dieu terrible, aiguillonnant son âme,  
 La perce de ses traits, l'embrase de sa flamme,  
 Répand sur ses discours *sa sainte obscurité,*  
 Et même en l'annonçant *voile* la vérité (4). »

Pour rendre cette vérité encore plus obscure, les sibylles avaient soin de confier leurs oracles aux caprices des vents :

. . . *Foliis tantum ne carmina manda,*  
*Ne turbata volent rapidis ludibria ventis,*  
 s'écrie le pauvre Enée.

. . . . . Aux vents indiscrets  
 Ne va pas confier les éternels décrets,  
 Graver l'ordre des dieux sur la feuille mobile.  
 Parle, parle toi-même.

Persuadé qu'un grand nombre des oracles sibyllins étaient favorables aux idées chrétiennes, Constantin, au concile de Nicée, suivant en cela l'exemple des saints Pères, n'hésite point à les citer, soit pour leur valeur

(4) *Enéide*, liv. 6, vers 40-77. Trad. en vers de Delille.

intrinsèque, soit au moins comme un argument *ad hominem*. Du reste les diverses interprétations chrétiennes de la sixième églogue de Virgile et le *teste David cum sibylla*, dans le *Dies iræ* que chante l'Eglise Romaine, sont encore la preuve de cette tradition.

## § IV

## AMES DES MORTS, MANES, DIEUX LARES.

La croyance des anciens aux Mânes et aux Lares, n'est qu'une conséquence de leur opinion sur l'intervention et l'évocation des âmes des morts. L'inscription *Diis manibus*, que les païens gravaient indistinctement sur tous les tombeaux, montre qu'ils plaçaient au rang des dieux, des morts souvent très-vicieux. Rien n'était plus incohérent que leurs idées. Les Romains n'accordaient les honneurs de l'apothéose qu'aux empereurs; c'était à eux seuls que l'on bâtissait des temples, et que l'on rendait un culte public; mais chaque particulier avait le droit d'honorer de même chez lui tous les morts qui lui avaient été chers. Les Romains pensaient qu'un mort pouvait avoir besoin de nourriture, être attiré par l'odeur des victimes, des mets, des libations qu'on lui offrait. Les poètes semblent ne placer dans l'Elysée que les âmes des héros; pour celles des hommes du commun, soit vertueux, soit vicieux, on ne sait pas trop ce qu'elles devenaient.

On supposait d'abord que les bonnes âmes des an-

cêtres habitaient avec leur famille et la protégeaient; que celles des méchants appelées *Larves* ou *fantômes* étaient errantes sur la terre, où elles *venaient effrayer et inquiéter les vivants*. Les cérémonies nocturnes employées pour les apaiser, les menaces que faisaient des personnes passionnées de venir après leur mort tourmenter leurs ennemis, devaient être pour les païens un sujet continu de crainte et d'inquiétude; ils étaient toujours dans la même agitation que les esprits faibles et peureux éprouvent parmi nous.

De même que les Lares ou Mânes représentaient selon Apulée, les âmes des bons, les Larves ou Lemures désignaient celles des méchants.

## § V

### LES SORCIÈRES ROMAINES.

Le poète Horace nous a spirituellement décrit les pratiques des sorcières de son temps, pour l'évocation des Mânes. On retrouve ces mêmes excentricités sous les règnes d'Henri II et d'Henri III. C'est le Dieu des jardins qui parle : « Quant à moi, dit-il, les voleurs et les bêtes dont ces jardins sont infestés ne me donnent pas encore tant de peine et de travail que ces maudites sorcières qui, par leurs prédictions insensées et leurs philtres dangereux, bouleversent les esprits des pauvres humains. Je ne puis ni les éloigner, ni empêcher, aussitôt que la lune vagabonde a montré son éclatant visage, qu'elles

ne ramassent des ossements et des plantes vénéneuses. J'ai vu de mes propres yeux Canidie, relevant sa longue robe noire, accourir ici pieds nus, cheveux épars, et hurlant à l'envi avec Sagana l'ainée. La pâleur de leurs visages les rendaient horribles à voir. Elles commencèrent à gratter la terre avec leurs ongles, et à déchirer de leurs dents une jeune brebis noire ; le sang en fut versé dans une fosse d'où les *mânes* devaient sortir pour répondre à leurs questions. Les sorcières tenaient deux petites figures, l'une de laine, l'autre de cire : celle de laine était la plus grande, et avait l'attitude d'un maître menaçant ; l'autre, comme un esclave suppliant, semblait attendre la mort. Canidie invoque Hécate ; Sagana, la cruelle Tisiphone ; on eût pu voir alors errer autour d'elles les serpents et les chiens infernaux, la lune devenir d'un rouge de sang, et bientôt, pour ne pas assister à de pareilles horreurs, disparaître derrière les majestueux tombeaux.

.....

Mais pourquoi énumérer tant d'infamies ? Pourquoi redire l'effroyable scène qui se passa entre Sagana et les ombres, et leurs chants aigus et plaintifs ? Comment ces vieilles sorcières enfouirent furtivement la barbe d'un loup et les dents d'une couleuvre tachetée ? Comment parut alors un grand feu pour consumer la figure de cire, et de quelle manière enfin, ne pouvant voir tant d'horreurs sans frémir, je me vengeai des chants et des forfaits de ces deux furies (1).

(1) Horace, satires, livre I.

## § VI

## LES PYTHONISSES GRECQUES ET LES ORACLES DE DELPHES.

Si les Romains interrogeaient les mânes, les sibylles et les sorcières, les Grecs ne faisaient rien d'important sans consulter la Pythonisse. Plutarque, dans son *traité des oracles abandonnés*, nous fait connaître la manière dont les Pythonisses rendaient leurs prophéties : Préparées par un long jeûne, elles respiraient les exhalaisons de la terre, *espèce de fluide oraculaire*, dont elles s'enivraient parfois jusqu'à mourir. Plutarque cite cet exemple : « Qu'arriva-t-il donc à la Pythie ? Elle descendit bien dans le puits de l'oracle, malgré elle, mais elle montra d'abord qu'elle ne pouvait plus souffrir l'exhalaison, *remplie qu'elle était d'un esprit malin et muet*. Enfin, tout à fait troublée et courant vers la porte en poussant un cri horrible, épouvantable, elle se jeta contre terre, de telle sorte que non-seulement les voyageurs, mais même le grand-prêtre Nicandre, et tous les autres prêtres qui étaient là présents, s'enfuirent de peur. Cependant, rentrant un peu après, ils l'enlevèrent hors d'elle-même. Elle ne *survécut que peu de jours* (1). » Diodore de Sicile nous apprend l'origine des merveilles attribuées à l'oracle de Delphes. Il arriva un jour que des chèvres s'étant approchées sur le Parnasse d'une ouverture d'où sortait une exhalaison forte, se mirent à danser. La nou-

(1) Plutarque, des Oracles.

veauté du spectacle et l'ignorance de la vertu naturelle de ces vapeurs, firent croire au merveilleux ; sans doute cette ouverture était la demeure de quelque dieu, dont on ne pouvait négliger les inspirations. Il n'en fallut pas davantage ; on y bâtit un temple, on y institua un oracle, des prêtres, une pythie, des cérémonies. L'exhalaison qui montait à la tête de la prêtresse l'agitait violemment ; c'était l'inspiration du dieu qui la saisissait. Elle parlait sans se faire comprendre : c'était le dieu qui combattait ses facultés. Elle revenait à elle-même et prononçait l'oracle : c'était le dieu qui, devenu le maître, parlait par son organe.

Mais dans l'histoire des oracles, ce qu'il y a de plus frappant, c'est leur disparition complète à l'arrivée de Jésus-Christ. Plutarque, affirmant ce silence des Pythonisses, l'attribue à une cause naturelle : « Cette *vertu terrestre*, dit-il, qui agitait l'esprit de la Pythie, par une inspiration divine, *s'est évanouie avec le temps*, comme nous voyons que plusieurs rivières se sont desséchées, ou bien ont pris un autre cours et ont été détournées. » Cicéron s'était aussi exprimé dans le même sens ; de là cette exclamation de Thamas, dont parle encore Plutarque : Le grand Pan (le grand Tout) est mort ! Était-ce la mort du paganisme ou simplement la mort de Jésus-Christ ?

## § VII

SIMON LE MAGICIEN ET APOLLONIUS DE THYANE, OU  
MAGIE PAIENNE.

Cependant la Magie n'était point morte avec la Pytho-  
nisme. Apollonius de Thyane et Simon le Magicien, à  
l'apparition du Christianisme, continuaient la thauma-  
turgie diabolique du monde païen. Simon le Magicien  
du bourg de Gitton ou Gitthon, dans le pays de Samarie,  
séduisait le peuple par ses enchantements et ses pres-  
tiges. Une multitude incroyable s'attachait à lui et l'ap-  
pelait *la grande vertu de Dieu*. Le diacre Philippe étant  
venu prêcher dans cette ville, Simon, étonné des mira-  
cles qu'il faisait, demanda et obtint le baptême. Les  
apôtres quelque temps après vinrent pour imposer les  
mains aux baptisés. Simon voyant que les fidèles ayant  
reçu le Saint-Esprit, parlaient plusieurs langues sans les  
avoir apprises, et opéraient des miracles, offrit de l'ar-  
gent pour acheter la vertu de communiquer ces dons.  
Saint Pierre indigné, le maudit avec son argent, parce  
qu'il croyait que les dons de Dieu pouvaient s'acheter.  
De là est venu le mot *simoniaque*, appliqué à ceux  
qui achètent ou vendent les choses spirituelles. Après  
le départ des apôtres, Simon tomba dans des erreurs gros-  
sières, et se fit des prosélytes. Il quitta Samarie et par-  
courut plusieurs provinces qu'il infecta de ses impiétés.  
Il attirait des multitudes à lui par ses prestiges, et se fit

surtout une grande réputation à Rome, où il arriva avant saint Pierre. Les Romains le prirent pour un dieu, et le sénat lui-même fit ériger à cet imposteur une statue dans l'île du Tibre, avec cette inscription : *Simoni Deo Sancto*. Valois et le père Pagi contestent ce fait, et prétendent que cette statue était consacrée à *Semo-Sachus*, divinité adorée parmi les Romains ; mais d'habiles critiques, au nombre desquels sont les Bollandistes (1), sont d'un avis contraire, et soutiennent la réalité de la statue élevée à Simon. Quoiqu'il en soit, les illusions de ce fourbe fascinèrent les habitants de Rome, et furent l'objet de la curiosité de Néron ; mais le charme ne dura pas. Saint Pierre ruina sa réputation par un coup d'éclat, que quelques savants révoquent en doute, mais qui se trouve admirablement d'accord avec les anecdotes rapportées par les historiens profanes sous le règne de Néron. Le magicien se disait fils de Dieu, et se vantait de pouvoir monter au ciel. Il le promit à Néron lui-même. Au jour indiqué, en présence d'une foule accourue à ce spectacle il se fit élever en l'air par le démon ; mais, à la prière de l'apôtre, Simon, qui était à une certaine hauteur, tomba à terre et se rompit les jambes. Ceux qui contestent ce fait pris à la lettre, l'expliquent d'une manière métaphorique, de la grande réputation que s'était faite Simon à Rome, et de la rapidité avec laquelle saint Pierre la détruisit ; mais il paraît peu nécessaire de recourir à cette allégorie. Le vol de Simon est rapporté comme

(1) Acta s. s. 29 junii, Tillemont, tom. 2, p. 482.

réel et physiquement vrai par Justin, saint Ambroise, saint Cyrille de Jérusalem, saint Augustin, Philastre, Isidore de Peluse, Théodoret, etc. Dion Chrysostôme, auteur païen assure que Néron retint longtemps à sa cour, un magicien qui lui promit de voler dans les airs. On lit dans Suétone (1), qu'un homme entreprit publiquement de voler en présence de Néron, mais qu'il tomba dès qu'il eut pris son essor, et que le balcon où était l'empereur fut teint de son sang. Baronius, Tillemont, Ceillier et Orsi entendent ainsi cette histoire de Simon le magicien. Puisque les dates historiques s'accordent ici avec le témoignage direct et formel des plus illustres auteurs chrétiens, et le témoignage moins développé, mais si analogue et si évidemment applicable des auteurs païens, on ne voit pas quelle raison peut faire révoquer ces faits en doute. Les Pères de l'Eglise ne sont point, il est vrai, d'accord sur le sens à donner à cette histoire de prodiges diaboliques. Saint Justin (2), pense que le démon était l'auteur des prestiges de Simon le magicien ; mais saint Irénée décide que les prétendus miracles des hérétiques, sans excepter ceux de Simon, sont tous faux et ne sont que des impostures et des illusions (3) ; saint Clément d'Alexandrie (4), dit que les magiciens se vantent d'être servis par les démons, parce qu'ils les ont assujettis à leurs volontés par

(1) *In Ner.*, c. 42.

(2) *Apol.*, n° 26.

(3) *Adv. Hér.*, l. 2, c. 34.

(4) *Exhort. ad Gent.* p. 52.

leurs charmes, *carminibus* ; il ne montre aucune confiance en cette jactance des *magiciens*. Origène (1) pense que les prodiges des *magiciens* d'Égypte, étaient de simples prestiges ; cependant, il est ailleurs d'un autre sentiment (2). « Que penserons-nous de la *magie*, dit Tertullien ? Ce que tout le monde en pense, que c'est une tromperie, mais dont la nature est connue des chrétiens seuls. » Conséquemment à ce principe, il juge que *les magiciens* de Pharaon ne firent que tromper les yeux des spectateurs (3). Il paraît avoir la même idée des prodiges de l'antechrist (4). Saint Jean Chrysostôme en expliquant le passage de saint Paul, doute si ces mêmes prodiges sont vrais ou faux ; saint Augustin est dans une égale incertitude (5). Pour nous, il nous semble aussi impossible d'expliquer autrement le vol, une fois admis, de Simon le magicien, que la Pythonisse d'Endor, et tous les prodiges des magiciens de Pharaon.

Un autre magicien non moins distingué, fut Apollonius de Thyane ; il naquit dans ce bourg, en Cappadoce, quelques années avant Jésus-Christ. La philosophie de Pythagore le charma dès son enfance, et il en fit profession toute sa vie. Il ne se nourrissait que de légumes, s'abstenait du vin et des femmes, donnait son bien aux pauvres, vivait dans les temples, apaisait les séditions,

(1) *Contre Celse*, l. 2, n° 50.

(2) *Homél.* 43, in *Num.*, n° 4.

(3) *L. de animâ*, c. 57.

(4) *L. 5, adv. Marcion.*, c. 47.

(5) *Lib. 20, de Civ. Dei*, c. 49.

etc. Apollonius, vivant de cette manière, ne parlant que par sentences pleines d'emphase et d'obscurité, sut faire impression sur le vulgaire, que les dehors séduisent toujours. Tout le monde le suivait, les artisans même quittaient leurs métiers ; les villes lui envoyaient des députés, les oracles chantaient ses louanges, probablement afin que ce sophiste chantât les leurs à son tour. Cet imposteur se fit partout des disciples. Il conversa avec les Brahmanes des Indes, les Mages des Perses, les Gymnosophistes d'Égypte, et s'en fit admirer. A Ninive, à Ephèse, à Smyrne, à Athènes, à Corinthe et dans d'autres villes de la Grèce, Apollonius apparut en prédicateur du genre humain, condamnant les spectacles, visitant les temples, corrigeant les mœurs, et prêchant la réforme de tous les abus. A Rome, où il était venu sous Néron, *pour voir de près*, disait-il, *quel animal c'était qu'un tyran*, il parla avec beaucoup de force contre les bains. Il prétendit bientôt faire des miracles. Ayant rencontré le convoi funèbre d'une jeune fille de famille consulaire, il s'approche du lit sur lequel on la portait, et dit quelques paroles ; la fille qu'on croyait morte, s'éveille, parle à tout le monde et retourne à la maison de son père. Cette comédie concertée sans doute avec des gens qui favorisaient ses impostures, n'en fit pas moins d'impression sur la multitude. Huet et d'autres savants ont réfuté ce prétendu miracle dans toutes les règles d'une bonne critique. A l'occasion d'une éclipse de soleil, accompagnée de tonnerre, Apollonius regarda le ciel, et

dit d'un ton prophétique : *Quelque chose de grand arrivera et n'arrivera pas.* Trois jours après, la foudre tomba sur la table de Néron, et fit tomber la coupe qu'il portait à ses lèvres; le peuple ne manqua pas de croire qu'Apollonius avait voulu dire qu'il s'en faudrait peu que l'Empereur ne fut frappé. C'était donner un commentaire absurde de paroles ridicules. L'empereur Vespasien, qui n'aurait pas dû penser comme le peuple, regardait cependant cet imposteur comme un homme divin, et lui demandait des conseils. Domitien résolut de le faire mourir, parce qu'il avait voulu soulever contre lui Nerva, auquel il avait prédit l'empire; mais Apollonius disparut de sa présence par le secours d'un démon, qui le transporta, dit-on, à Pouzzol, et lui fit faire trois jours de chemin en une demi-journée. Etant à Ephèse, et haranguant le peuple, il s'arrête tout court, en s'écriant avec un visage égaré : *Frappe le tyran! frappe le tyran!* puis il ajoute qu'on avait tué Domitien, ce qui se trouva vrai. — Il mourut vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle; les uns disent en 97, les autres en 99. On lui dressa des statues, et on rendit des honneurs divins à cet homme, dont le nom serait peut-être inconnu aujourd'hui, sans un certain Damis, fidèle compagnon de ses impostures, qui écrivit sa vie, et sans Philostrate, que l'impératrice Julia Domna, femme de Septime-Sévère, princesse très-dérégulée et curieuse du merveilleux, chargea, 200 ans après, de recueillir tout ce que la crédulité a débité sur le compte de cet imposteur. Dupin, dans un livre intitulé

*l'Histoire d'Apollonius de Thyane convaincue de fausseté et d'imposture*, prouve que l'histoire de ce fourbe célèbre est dépourvue de témoins dignes de foi.

Les païens, comme on le voit par cette histoire de Simon et d'Apollonius, admettaient facilement les faits merveilleux du spiritisme ou de l'intervention surnaturelle des esprits. Le polythéisme est en effet tout entier dans ces croyances. Chez les païens, dont l'imagination était frappée d'une multitude d'esprits, de génies, de démons ou de dieux répandus dans toute la nature, qui en animaient toutes les parties et les gouvernaient, on leur attribuait les phénomènes les plus ordinaires, les biens et les maux, les orages, la stérilité des campagnes, les maladies et les guérisons; à plus forte raison, devait-on croire les esprits auteurs de tout ce qui paraissait extraordinaire, merveilleux et surnaturel: rien ne se faisait sans eux; la connaissance la plus importante était de savoir comment on pouvait obtenir leur bienveillance, les apaiser lorsqu'ils étaient irrités, en obtenir des bienfaits, et les forcer en quelque manière de descendre aux volontés de leurs adorateurs.

Tout homme qui semblait avoir cette connaissance, le talent de faire du mal ou de le guérir, de deviner les choses cachées, de prédire un événement, de tromper les yeux par des tours de souplesse, etc., passait pour avoir à ses gages des esprits toujours prêts à exécuter ses volontés. Le nom de *mage* ou *magicien* n'avait donc rien d'odieux dans l'origine: ceux qui se servaient de la

magie pour faire du bien aux hommes, étaient estimés et honorés; mais ceux qui s'en servaient pour faire du mal, étaient, avec raison, détestés et proscrits. L'art des premiers se nomma simplement *magie*; les pratiques des seconds furent appelées *goëtie*, *magie noire* et mal-faisante.

Telle était l'opinion non-seulement des ignorants, mais des philosophes les plus célèbres; tous soutenaient que les astres, les éléments, les animaux étaient mus par des génies ou démons, que ces intelligences prétendues disposaient de tous les événements; sur ce préjugé était fondé le culte qu'on leur rendait, et ce culte était approuvé par toutes les sectes de philosophie (1).

### § VIII

#### DES TABLES TOURNANTES CHEZ LES ROMAINS ET DANS LES INDES.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que le spiritisme s'exerçait chez les païens par les mêmes moyens que le spiritisme du XIX<sup>e</sup> siècle, et entre autres, par celui des *tables tournantes*: « S'il est donné à des magiciens de faire apparaître des fantômes, dit Tertullien, d'évoquer les âmes des morts, de pouvoir forcer la bouche des enfants à rendre des oracles; si ces charlatans contrefont un grand nombre de miracles; s'ils envoient des songes, s'ils font des conjurations; s'ils ont à leurs ordres des

(1) Bergier, Dict. Théol., t. 3.

esprits messagers *et des démons par la vertu* desquels les chèvres et les TABLES QUI PROPHÉTISENT *sont un fait vulgaire*, avec quel redoublement de zèle, ces esprits puissants ne s'efforcent-ils pas de faire pour leur propre compte ce qu'ils font pour le service d'autrui ; *Per quos capræ et mensæ divinare consueverunt* (TERTULLIEN, Apol., xxiii. (1). D'autres Pères de l'Eglise parlent de tables divinatoires et d'esprits frappeurs : *Mensæ divinatoriæ et spiritus percutientes*.

Mais voici un autre témoignage non moins explicite et non moins curieux. Une conspiration s'étant formée contre Valens, les conjurés parmi lesquels était le célèbre Jamblique, cherchèrent à connaître par des moyens magiques le successeur de l'empereur menacé.

« Patricius et Hilarius, dit Ammien Marcellin, traduits devant un tribunal romain pour crime de magie, se défendirent de cette manière :

« Hilaire parla le premier : Nous avons fait, dit-il, avec des morceaux de laurier, à l'imitation du trépied de Delphes, la *petite table (mensulam)* que vous voyez ici. Puis, *l'ayant consacrée*, suivant l'usage..., nous nous en sommes servis... Nous la posons au milieu de la maison, et plaçons par-dessus un bassin circulaire fait de plusieurs métaux. Alors un homme vêtu de lin récite

(1) Voici ce texte célèbre tout entier : « Porrò si et magi phantasmata edunt et jam defunctorum infamant animas, si pueros in elogium oraculi elibunt habentes semel invitorum angelorum et dæmonum assistentem sibi potestatem, per quos et capræ et mensæ divinare consueverunt, quantò magis, etc. (Apol., xxiii).

une formule de chant et fait un sacrifice au *dieu de la divination*, puis il tient suspendu au-dessus du bassin un anneau en fil de lin très-fin et consacré par des moyens mystérieux. Cet anneau saute successivement, mais sans confusion, sur plusieurs des lettres gravées et s'arrête sur chacune ; *il forme aussi des vers parfaitement réguliers...*, et ces vers sont les réponses aux questions qu'on a faites. Nous demandions un jour qui serait le successeur de l'empereur actuel..., l'anneau sauta et donna les deux syllabes *Théo...* Nous ne poussâmes pas plus loin, nous trouvant suffisamment avertis que ce serait *Théodore*. Les faits démentirent plus tard les magiciens, mais non la prédiction ; car ce fut Théodose (1). »

Voilà bien tout ce qui se passe aujourd'hui. C'est la *mensula* ou petite table qui joue le premier rôle ; c'est elle qui est consacrée ; le prêtre remplace notre *medium*, intermédiaire entre l'esprit évoqué et le curieux ; et l'anneau tient lieu de *crayon* ; puis au-dessus de ces trois instruments plane *le dieu de la divination...*

Le secret des tables divinatoires ne s'est jamais perdu. Les Lamas, prêtres de la religion de Bouddha dans l'Inde, se servaient de tables pour deviner, depuis *un temps mémorial* (2).

« Une personne vient elle s'adresser au lama et lui porter sa plainte avec prière de lui découvrir un objet volé, il est rare que le lama consente sur-le-champ à

(1) Fleury, hist. Eccl., t. 3.

(2) Abeille de Saint-Pétersbourg.

acquiescer à la demande. Il la renvoie à quelques jours, sous prétexte de préparations à son acte divinatoire (1).

« Quand arrivent le jour et l'heure indiqués, il s'assied par terre devant une *petite table carrée, place sa main* dessus, et commence à voix basse la lecture d'un ouvrage Thibétain. Une demi-heure après, le prêtre se lève; détache sa main de la table, élève son bras, tout en lui conservant par rapport à son corps, la position qu'il avait en se reposant sur la table; *celle-ci s'élève aussi suivant la direction de la main*. Le lama se place alors debout, élève sa main au-dessus de sa tête, et la *table se retrouve au niveau de ses yeux*.

« L'enchanteur fait un mouvement en avant, la table exécute le même mouvement; il court, la *table le précède avec une rapidité telle que le lama a peine à la suivre*. Après avoir suivi diverses directions, elle oscille un peu dans l'air et finit par tomber.

« De toutes les directions qu'elle a suivies, il en est une plus marquée, c'est de ce côté que l'on doit chercher les objets volés.

« Si l'on prêtait foi aux récits des gens du pays, on les retrouverait à l'endroit où tombe la petite table.

« Le jour où *j'assistai à cette expérience*, continue M. de Valdemar, après avoir parcouru dans l'air un trajet de plus de 80 pieds, elle est tombée dans un endroit où le vol n'a pas été découvert. Toutefois, je dois avouer, en toute humilité, que le même jour un paysan russe,

(1) Alexis de Valdenar.

demeurant dans la direction indiquée, s'est suicidé. Ce suicide a éveillé des soupçons; on s'est rendu à domicile, et on y a trouvé tous les objets volés. •

« Par trois différentes fois cette expérience échoua en ma présence, et le lama déclara que les objets ne pouvaient être retrouvés. Mais *en y assistant pour la quatrième fois*, j'ai été témoin du fait que je viens de vous rapporter. Cela se passait aux environs du bourg Elane, dans la province actuelle de Zabaïkal.

« N'osant pas me fier aveuglément à mes yeux, je m'expliquais ce fait par un tour d'adresse employé par le lama prestidigitateur. Je l'accusais de soulever la table au moyen d'un fil invisible aux yeux des spectateurs. Mais *après un examen plus minutieux*, je n'ai trouvé aucune trace de supercherie quelconque. De plus, la table mouvante était en bois de pin et pesait une livre et demie.

« A l'heure qu'il est, je suis persuadé que ce phénomène se produisait en vertu des mêmes principes qui font mouvoir les tables, les chapeaux, les clefs, etc. (1).»

## § IX.

### L'ÉCOLE SPIRITE D'ALEXANDRIE AU IV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Nous avons déjà vu que Jamblique, Plotin, Porphyre, et en général tous les philosophes d'Alexandrie faisaient profession d'évoquer les esprits. Leur philosophie était

(1) Abeille de Saint-Petersbourg.

une théurgie par laquelle les esprits et Dieu lui-même évoqués, ne pouvaient s'empêcher de répondre. « L'âme humaine, dit Apulée, est un démon que notre langue peut nommer *génie*. Elle est un *dieu immortel*, et qui, cependant, naît en quelque sorte avec l'homme (1). »  
« Nous pouvons dire, en conséquence, qu'elle meurt de la même façon qu'elle naît. »

« Elle naît en quittant un monde où son existence précède celle de la vie que nous connaissons. Voilà pourquoi les dieux, qui la considèrent dans l'ensemble de ses phases, lui font subir les peines qu'elle a méritées dans une vie antérieure. »

Elle meurt en se séparant du corps dans lequel elle a. comme dans un frêle esquif, traversé cette vie. Et c'est là, si je ne me trompe, l'énigme de ces inscriptions tumultueuses, si simples pour les initiés : *Aux dieux mânes qui ont vécu!* Mais cette sorte de mort ne les réduit point au néant : elle a seulement pour effet de les faire passer à l'état de *lémure*. Les lémures sont des mânes ou des fantômes que nous désignons du nom de *lares*. Lorsqu'ils nous témoignent quelque bienfaisance, nous honorons en eux les dieux du foyer domestique ; mais si leurs crimes les condamnent à vaguer, nous les appelons *larves*. Ils sont alors le fléau des méchants, et la vaine terreur des bons (2). » Ce langage s'accorde avec ce que nous avons déjà dit. « Les dieux et les anges,

(1) Du dieu de Socrate, Apul. class., Nizard. p. 143 à 145, avec ce qui suit, analysé.

(2) (Ibid.)

observe Jamblique, *nous apparaissent* dans l'ordre et dans la paix ; les démons, en répandant autour d'eux un trouble subversif de l'ordre ; les *héros*, au milieu du mouvement et avec précipitation ; et quant *aux âmes ordinaires*, il en est d'elles à peu près comme des *âmes* des héros, si ce n'est qu'il y a moins d'ordre et de persistance *dans leurs apparitions* (1). » Vers le VI<sup>e</sup> siècle l'école mystique d'Alexandrie avait disparu ; mais ses formules cabalistiques avaient été retenues et devaient s'augmenter du répertoire des sorciers du moyen-âge, continuateurs des superstitions diaboliques et des mœurs infâmes du paganisme expirant.

(1) Apulée, *Mystères*, etc. → « Lorsque ce sont d'autres divinités » ; etc.

## CHAPITRE II.

### DE LA MAGIE, DU SPIRITISME ET DE LA THAUMATURGIE AU MOYEN AGE.

**SOMMAIRE :** 1° Lois civiles et ecclésiastiques contre la magie. —  
2° Les exorcismes. — 3° Faits tirés de la vie et de la canonisation des saints. — 4° Le sabbat et la nécromancie au moyen-âge. — 5° Les épreuves judiciaires. — 6° Les Philtres et la baguette divinatoire.

#### § 1<sup>er</sup>

##### LOIS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES CONTRE LA MAGIE.

Les meilleures preuves de l'existence de la magie et du spiritisme au moyen-âge, sont les lois civiles et ecclésiastiques portées contre les magiciens, les sorciers, les devins et tous ceux qui se vantaient d'avoir commerce avec les démons ; la pratique générale des exorcismes dans l'Eglise ; la vie et les actes de la canonisation des saints et l'histoire de l'Eglise. A moins d'impudence effrénée et de pyrronisme historique, dit le P. Perronne, il est impossible de nier les faits incontestables puisés à toutes les sources et dont un grand nombre

établissent péremptoirement le commerce de l'homme avec les esprits (1).

1° L'empereur Constantin avait porté des lois contre les magiciens, et défendu les superstitions payennes ; Valens si sévère contre les catholiques et si indulgent pour toutes les autres religions, se montra implacable contre la magie, à la suite de la conspiration et des pratiques superstitieuses, que nous avons rapportées sur le témoignage de Zozime et d'Ammien Marcellin . En apprenant ces évocations magiques dirigées contre lui, Valens, dit Fleury, fit mourir tous les complices, les uns par le feu, *comme magiciens*, les autres par le fer ; Antioche fut pour ainsi dire inondée de sang. On poursuivit les *philosophes* comme *magiciens*... on fit aussi la recherche des écrits de la magie et on brûla publiquement de grands monceaux de livres... Les magiciens furent aussi recherchés à Rome vers le même temps, entre autre un aruspice, nommé Amantius : quelques sénateurs furent enveloppés dans cette accusation. L'empereur Valentinien, qui était à Trèves, faisant la guerre aux Allemands, ordonna aussi de faire le procès aux magiciens. Mais il déclara qu'il ne prétendait pas pour cela, défendre absolument l'art des aruspices, et qu'il permettait à chacun de suivre la religion de ses ancêtres (2). » Les lois de Constantin et de Théodose,

(1) *His præmissis*, (scilicet communi sententiâ quæ docet commercii hominis cum Damone existentiam), quibus opponi non potest nisi *insipiens pyrrhonismus*, aut *effrenis impudentia*... (Appendix de Angelis, Cours complet., Migne, t. 7, p. 908.)

(2) Fleury, hist. eccl., t. 3, p. 150.

continuant les dispositions de la loi des Douze Tables, point de départ de la législation romaine, punissait de mort les magiciens, comme l'avait fait la loi de Moïse. Ces dispositions légales furent renouvelées par plusieurs de nos rois, et entre autres par Charlemagne : « Celui, dit la loi, des Saxons qui offre en sacrifice un homme au démon sera puni de mort. — Celui qui fera un vœu à des sources, à des arbres ou à quelque chose en l'honneur du démon sera puni d'une amende ; s'il ne peut pas payer, il doit être livré au service de l'Eglise jusqu'à ce qu'il puisse solder (1). La législation des siècles suivants, depuis saint Louis jusqu'aux arrêts de parlements, était en parfaite harmonie avec ce code pénal contre les sorciers et les magiciens.

2° Les *Lois ecclésiastiques*, ne sont pas moins explicites et moins sévères ; un grand nombre supposent la possibilité des relations avec le démon. Le concile d'Ancyre, sous le pape Sylvestre I<sup>er</sup>, en 314, condamne à la pénitence de cinq ans ceux qui cherchaient la divination, à la manière des païens (2). Le concile de Laodicée (320) ordonne de chasser de l'Eglise les prêtres et les clercs qui s'occupent de magie et d'enchantements ; le concile général de Nicée (325) porte ce décret : « Que nul fidèle ne converse avec les magiciens et les devins. Le prêtre qui le fera doit être dégradé et re-

(1) Lex Sax. Capit.

(2) Le texte latin de tous ces conciles se trouve placé par ordre chronologique, dans notre *Dictionnaire de la Tradition*. 2 vol. in-4°. Ed. Migne. Art. *superstitio*.

poussé de la communion des fidèles, de l'entrée de l'Eglise et de la sainte communion ; si c'est un laïque, on lui défendra l'entrée de l'Eglise. S'il vient à la pénitence qu'il la subisse pendant 20 ans, et soit réduit à vivre de sel et de pain. » Déjà nous retrouvons au IV<sup>e</sup> siècle la croyance aux pratiques du sabbat ; des femmes hallucinées s'imaginaient qu'elles étaient transportées sur des animaux et voyageaient la nuit avec Hérodiade. Le concile de Rome, sous le pape Damase (382) les désigne nommément et les frappe d'excommunication : « *Feminas illas quæ a dæmone illusæ, putant se noctu super animalia ferri, atque cum Hérodiade circumvagari.* » Le concile de Venise (443), est encore plus explicite et nous prouve l'antiquité des coutumes et des croyances sabbatiques : « Si une femme se vante de chevaucher sur certains animaux pendant la nuit en compagnie de démons qui prennent une forme de femme, et d'être associée à leur compagnie, qu'on lui inflige une correction, et qu'elle soit chassée de la paroisse. » Le même concile chasse de l'Eglise le clerc qui interroge les augures, prédit l'avenir par l'inspection des pages de l'Ecriture, c'est-à-dire consulte le *sort des saints*. — Les conciles sont d'autant plus curieux, qu'ils nous peignent au naturel les croyances et les pratiques populaires dans leurs plus minutieux détails, nous montrent l'Eglise planant au-dessus de l'ignorance des peuples et condamnant toutes ces superstitions qu'elle déclare enfantées par le paganisme. Ce sont ordinairement des

pratiques puériles, grotesques, parfois sanglantes, et souvent immondes, comme celles que nous trouvons décrites dans le concile de Tolède (1). Les peines sont souvent très-sévères : le concile de Narbonne, en 589, condamne les magiciens, les devins, à la fustigation, ordonne même de les vendre comme esclaves et oblige de donner le prix de la vente aux pauvres. — Le paganisme, à cette époque, était encore dans le midi des Gaules tellement vivace, que des chrétiens fêtaient le jeudi (*dies jovis*) en l'honneur de Jupiter. Les conciles de Rheims en 630, de Rome, en 721, de Leptine, en 743, déclarent anathèmes et condamnent ceux qui consultent les devins à la pénitence canonique. Le concile de Rouen, en 813, porte un décret plein de sagesse : « Les prêtres doivent avertir les fidèles que les *actes magiques*, les enchantements ne peuvent apporter aucun remède aux infirmités humaines ; mais que ce sont *des pièges et des embûches de l'antique ennemi*, par lesquels ce perfide s'efforce de tromper le genre humain. » — On retrouve dans ces diverses condamnations, les philtres pour inspirer l'amour, les poisons pour souffler la haine (2), les sacrifices aux démons (3), les augures et les aruspices (4), les ligaments, les nœuds enchantés et les philactères (5), les jeûnes à certains jours (6),

(1) Voir mon *Dictionnaire de la Tradition*, art. *superstition*, tome II, col. 1405, Migne, *Ex. frag. Concil. Tolet.*

(2) Conc. Ticin, 850.

(3) Conc. Tolet.

(4) Conc. Rouen et Aurel., 545.

(5) Conc. Bon., an 721. — Laod., an 320.

(6) Conc. Es., 982.

l'emploi des ossements suspendus pour conjurer la peste (1). Non-seulement l'Eglise condamne le sort des saints, mais l'emploi des images, des reliques incertaines, des herbes, du sel et de l'eau bénite pour la guérison des animaux (2), elle prohibe la conjuration des tempêtes, les paroles mystérieuses (3), l'astrologie judiciaire, les pactes prétendus avec les démons (4); l'observation des caractères magiques dans le pain et le bois (5). — Nous montrerons ailleurs toute la sagesse et la justice de cette législation (6).

## § II.

## LES EXORCISMES.

Depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, l'Eglise a toujours mis en usage les exorcismes; or, à cette pratique constante et souvent exercée au moyen-âge, est nécessairement corrélatrice la réalité de la possession et l'obsession démoniaque, et même dans l'opinion commune des théologiens, la réalité de la magie ou du commerce *volontaire et libre* de l'homme avec les démons. En n'admettant point cette corrélation pour la magie, Bergier nous paraît aller trop loin, ou mieux, nous croyons que c'est une simple concession hypothé-

(1) Conc. Angl., 1075.

(2) Conc. Col., 1536.

(3) Conc. Med., 1565.

(4) Conc. Narb., 1609.

(5) Conc. Antisiod., 590.

(6) V. partie dogmatique.

tique faite à ses adversaires. Nul catholique n'oserait présumer que les paroles sacrées de la liturgie catholique ne sont que de vaines formules contre des maladies étranges, classées par l'ignorance du moyen-âge dans la catégorie des obsessions démoniaques, mais dont la science moderne a fait bonne justice. Il ne faut pas oublier que le reproche remonterait aux Apôtres et à Jésus-Christ lui-même, comme nous le prouverons bientôt. Ce qu'il est essentiel de constater ici, comme point d'histoire, c'est que la pratique de la liturgie chrétienne est en parfaite harmonie avec les récits nombreux de relations diaboliques, dont est remplie l'histoire du moyen-âge. L'exorcisme ne devient garant d'aucun *fait particulier*, mais il confirme d'une certaine manière et en général les affirmations constantes de l'histoire.

### § III.

#### FAITS TIRÉS DE LA VIE ET DE LA CANONISATION DES SAINTS.

Enfin la vie des saints et l'histoire de l'Eglise, confirme d'une manière incontestable l'intervention et le commerce diabolique. Comment croire, en effet, qu'un saint Athanase dans sa *Vie de saint Antoine*, qu'un Sulpice Sévère, dans celle de saint Martin, qu'un saint Augustin, dans ses *Confessions* et dans la *Cité de Dieu* ; qu'un saint Jérôme, dans la *Vie de saint Hilarion* ; qu'un saint Grégoire de Nysse, qu'un saint Bernard, que tant

d'historiens pieux, graves et instruits ; que des papes attestant certains faits diaboliques, aient été tous des ignorants, des esprits trompés, des séducteurs, ou des hallucinés. C'est ici qu'il faudrait entrer dans les détails de l'histoire. Evidemment nous ne pouvons parcourir tous les récits de la thaumaturgie chrétienne dans sa lutte avec l'enfer ; nous ne pouvons qu'effleurer les faits les plus saillants, pour les lecteurs qui seraient peu au courant de ces matières.

Sulpice Sévère, historien sérieux et vénéré dans l'Église déclare, dans la *Vie de saint Martin*, avoir vu un possédé dû démon *marchant sous la voûte d'une église* les pieds en l'air. Un des plus grands hommes du catholicisme, saint Athanase, presque contemporain de saint Antoine, nous raconte les combats visibles des démons contre l'ange du désert. Le désir d'une solitude plus entière avait porté saint Antoine à se retirer dans un vieux sépulcre, où un de ses amis lui portait du pain. Dieu permit au démon de l'y attaquer. Il tâcha d'abord de l'effrayer par un horrible fracas ; il le battit même un jour si rudement, qu'il le laissa tout couvert de blessures et à demi-mort. Il fut trouvé dans cet état par l'ami charitable qui pourvoyait à sa subsistance. A peine eut-il repris ses sens, qu'avant même de se relever, il cria aux démons : « Eh bien ! me voilà encore prêt à combattre. Non, rien ne sera capable de me séparer de Jésus-Christ mon Seigneur. » Les esprits de ténèbres acceptent aussitôt le défi ; ils redoublent leurs efforts,

poussent des rugissements épouvantables, et se revêtent des formes les plus hideuses et les plus effrayantes. Cependant Antoine reste inébranlable, parce qu'il met toute sa confiance en Dieu. Un rayon de lumière céleste descend aussitôt sur lui, et les démons prennent honteusement la fuite. « Ou étiez-vous donc, mon Seigneur et mon Maître, s'écria-t-il alors? Que n'étiez-vous ici dès le commencement du combat? Hélas! vous auriez essuyé mes larmes, et calmé mes peines. » Une voix lui répondit : « Antoine, j'étais auprès de toi : j'ai été spectateur de tes combats, et parce que tu as résisté courageusement à tes ennemis, je te protégerai pendant le reste de ta vie, et je rendrai ton nom célèbre sur la terre. » A ces mots, le saint, rempli de consolation et de force, se lève pour témoigner sa reconnaissance à son libérateur (1). Tantôt, et c'était surtout la nuit, le démon revêtait les formes séduisantes d'une femme, épuisait en vain les voies de la fascination; tantôt il semblait déchaîner et ameuter contre le saint toutes les bêtes du désert. Fondant de toutes parts sur l'anachorète, des lions rugissaient, des bandes de loups et d'hyènes se pressaient gueules béantes, tandis que des taureaux furieux se ruaient sur lui et que des ours et des léopards se le disputaient. A ses pieds, scorpions, serpents, reptiles pullulaient et sortaient du sol, armés de leurs venins et de leurs colères. « Bien, je sais toutes vos ruses, leur répétait le saint. Si vous avez reçu pou-

(1) Godescard, *Vie des Saints*, 1 vol.

voir contre moi, me voici, je suis prêt à vous servir de pâture. Mais si vous n'êtes que des démons, si vous venez par l'ordre des démons, arrière, retirez-vous, partez sans retard, car je suis le serviteur de Jésus-Christ. » Au bruit de ces paroles, ces bêtes prenaient la fuite comme si des coups de fouet les eussent chassées et lacérées. Un jour que saint Antoine était en prière, il entend frapper à la porte. Il y va et y rencontre un homme d'une taille gigantesque. « Qui es-tu ? — Je suis Satan. — Comment, et que viens-tu faire ici ? — J'y viens me plaindre à toi. Pourquoi tous les solitaires et tous les bons chrétiens me maltraitent-ils comme ils le font ? Pourquoi n'ont-ils pour moi que des malédictions ? — Ils te maudissent, parce que tu leur fais du mal. — Je ne leur en fait point, ce sont eux-mêmes qui s'en font ; moi, je n'ai plus de force, je suis sans puissance ; est-ce qu'ils n'ont pas lu dans l'Écriture : *L'ennemi a été désarmé pour toujours* ? Il ne me reste pas un seul endroit où je puisse commander en maître ; il y a des chrétiens partout, même dans les déserts et les solitudes les plus affreuses. Ainsi, que les hommes veillent bien sur eux, et je ne leur ferai point de mal : qu'il cessent de me maudire. » Là-dessus le démon disparut, et saint Antoine ayant fermé la porte du monastère, se hâta de raconter à ses religieux ce que le démon venait de lui dire (1).

(1) *Catéchisme tout en histoires*, t. I ; et *Vie de saint Antoine*, par saint Athanase.

Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, raconte plusieurs histoires diaboliques arrivées dans son diocèse d'Hippone : « Un oratoire que la piété consacre aux saints martyrs de Milan, Protas et Gervais, s'élève à la Villa Victoriana, non loin d'Hippone. C'est en ce sanctuaire que fut transporté un jeune homme qui, vers le milieu du jour, en plein été, abreuvant son cheval près de la rivière, y subit une attaque de l'esprit malin. Il gisait tout mourant, ou semblable à un mort, lorsque, selon sa coutume, la maîtresse du lieu vint avec ses femmes, et accompagnée de quelques religieuses, réciter les hymnes et les prières du soir. Leur voix semble aussitôt frapper dans ce corps et réveiller le démon, dont le premier acte est de se saisir de l'autel avec un frémissement terrible. Mais, soit qu'il n'ose l'ébranler, soit qu'il ne le puisse, il y demeure comme lié, comme cloué. Implorant alors son pardon d'un accent lamentable, le démon confesse où, quand et comment il s'est emparé de ce jeune homme. De guerre lasse, il déclare enfin qu'il va sortir du corps dont il est en possession ; il en nomme un à un tous les membres ; avec menace de les couper en sortant ; mais, aux dernières paroles, il opère sa retraite en blessant le malheureux jeune homme (1). Voici un autre fait diabolique non moins positif, extrait de la *Vie de saint Grégoire*. Saint Grégoire le Thaumaturge était en route pour se rendre à Néocésarée, ville de l'Asie Mineure, surpris par un orage, il fut obligé, pour se mettre à l'abri, d'en-

(1) Saint Augustin, *Cité de Dieu*, liv. XXII, ch. viii.

trer avec ses compagnons de voyage dans un temple d'idoles fameux dans le pays, parce que le *démon y rendait des oracles*. Son premier soin fut de prier Dieu, d'invoquer Notre-Seigneur Jésus-Christ et de faire plusieurs fois le signe de la croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des sacrifices profanes. Ils passèrent une nuit tranquille et partirent de bonne heure le lendemain matin. Cependant le sacrificateur du temple vint faire ses cérémonies sacrilèges ; mais il eut beau invoquer ses dieux, *les démons ne lui apparurent* que pour lui dire qu'ils allaient quitter ce temple, et n'avaient plus aucune puissance à cause de celui qui y avait passé la nuit. Furieux de ce résultat, le prêtre des idoles fit courir après saint Grégoire et le menaça de le dénoncer aux magistrats, pour avoir pénétré dans le temple et en avoir troublé les cérémonies. Le saint évêque l'écouta sans s'émouvoir et se contenta de lui répondre : « Mon ami, « le démon que vous adorez est si faible, que je n'ai » qu'un mot à dire pour le faire sortir d'un lieu où il » est, ou pour l'obliger à y rentrer. — Si cela est, dit » le sacrificateur, faites-le donc revenir dans le temple. » Saint Grégoire déchira un petit morceau de son livre et y écrivit ces deux mots : *Grégoire à Satan : Entre*. Il donna ce billet au prêtre, qui le mit sur l'autel du temple et recommença ses sacrifices ; les démons reparurent comme ils l'avaient fait les autres fois. Il fut si touché de ce prodige, qui faisait voir la faiblesse de ses dieux, qu'il revint trouver saint Grégoire et se fit chrétien (1).

(1) Vie de saint Grégoire.

Qui ne connaît l'histoire de Théophile, économiste de l'église d'Adona, il était d'une vertu si connue et si révéralée, qu'on avait voulu l'élever à l'épiscopat; mais on ne put vaincre le refus constant qu'il fit de cette dignité. Quelque irréprochable que fût sa vie, il ne laissa pas de trouver des gens mal intentionnés qui l'accusèrent d'avoir dilapidé les revenus de l'église dont il avait l'intendance; et les choses allèrent si loin, que son évêque le déposa de sa charge. Cet affront lui fut très-sensible, et, au lieu d'étouffer les premiers sentiments de vengeance qui s'élevèrent dans son âme, il ouvrit son cœur à cette terrible passion; ne trouvant point de résistance, elle s'accrut avec rapidité, et bientôt elle fit d'un saint prêtre un malheureux apostat. Théophile, outré de dépit, résolut de se venger à quelque prix que ce fût, et, pour satisfaire la passion qui le dominait, il eut recours à l'enfer. Un juif impie, auquel il s'adressa, lui promit de le satisfaire, à condition qu'il ferait tout ce qui lui serait ordonné. Théophile, aveuglé par son ressentiment, consentit à tout. Le ministre du démon le mène durant la nuit sur une place publique, après l'avoir averti de ne pas s'épouvanter de ce qu'il verrait, et surtout de ne pas faire le signe de croix. Quelque fermeté qu'eût fait paraître Théophile, il fut saisi de frayeur à la vue du spectacle qui se présenta à ses yeux : c'était une assemblée confuse, au milieu de laquelle paraissait le démon, assis sur un trône. Le juif fait approcher Théophile, et implore pour lui le secours du prince des ténèbres; le

démon le promet, mais à condition qu'il renoncera à Jésus et à Marie. Cette proposition fit d'abord frémir Théophile ; mais l'amour de la vengeance l'emporte sur toute autre considération, il donne par écrit cette renonciation signée de sa main. Cependant la Providence disposa tellement les choses, que, dès le lendemain, l'évêque, instruit de la fausseté des accusations dont on avait noirci Théophile à ses yeux, le fait venir à l'église, lui fait réparation devant tout le monde et le rétablit dans sa charge.

Grégoire de Nysse cite l'histoire d'un démon homicide auquel échappa Grégoire de Néocésarée. En entrant dans la salle de bain, je me dépouillai de mes vêtements, racontait ce jeune diacre à saint Grégoire de Nysse, et je fis quelques pas. Tout aussitôt, d'effrayantes apparitions se dressèrent de toutes parts autour de moi, et je les vis s'enroulant dans des masses de flammes et de fumée. L'aspect et les cris d'hommes et de bêtes féroces, dont les tourbillons m'étourdissaient, frappèrent à la fois mes yeux et mes oreilles. M'armant alors du signe de la croix, j'invoquai le nom du Christ, et j'avançai sans éprouver aucun mal. Mais, à chaque pas, le démon prenait des formes plus terribles, et mon effroi s'accrut avec le danger. L'édifice tremblait sur le sol en convulsion ; une flamme vive s'échappait de la terre, et l'eau vomissait des torrents furieux d'étincelles. Cependant, j'eus de nouveau recours au signe de la croix et au nom du Christ. Lorsque pourtant mon bain fut pris, je voulus

sortir, mais le démon, me faisant face de tous côtés, me barrait le passage, et les portes ne cédèrent encore qu'au signe de la croix. Alors l'esprit homicide, prenant une voix humaine, s'écria : — Garde toi bien de t'attribuer la vertu qui t'arrache à la mort ; car tu ne dois ton salut qu'à la voix qui vient de prier en ta faveur (1)!

#### § IV

##### LE SABBAT ET LA NÉCROMANCIE AU MOYEN-ÂGE.

La croyance au sabbat, était assez générale au moyen-âge. Lesabbat, selon l'opinion reçue, toujours combattue par l'Eglise, était l'assemblée des démons, des sorciers et des sorcières dans leurs orgies nocturnes (2). On s'y occupait uniquement à faire ou à méditer le mal, à inspirer des craintes et des terreurs, à préparer les maladies, à accomplir des mystères abominables. Le sabbat se réunissait dans un carrefour ou dans quelque lieu désert et sauvage, auprès d'un lac, d'un étang, d'un marais, pour y produire disait-on, la grêle et y fabriquer des orages. Le lieu du rassemblement reçoit une telle malédiction qu'il n'y peut croître ni herbe ni autre chose.

(1) *Greg. de Greg. diacono, opud Surium, Thyri, p. 5 et 6, loca infesta.*

(2) Après avoir établi la doctrine commune des théologiens catholiques sur la réalité du commerce des hommes avec les démons, le P. Perrone ajoute : « Cæterum... notandum est nos non defendere artem magicam proprie dictam, nec congressus sabati cum Diana, quorum fides à canonicis potius reprobatur » (Appendix cours complet, t. VII, p. 906).

Strozzi dit avoir vu autour d'un châtaignier, dans un champ du territoire de Vicence, un cercle dont la terre était aussi aride que les sables de la Lybie, parce que les sorciers y dansaient et y faisaient le sabbat. Les nuits ordinaires de la convocation du sabbat sont celles du mercredi au jeudi et du vendredi au samedi. Quelquefois le sabbat se fait en plein midi, mais c'est fort rare. Les sorciers et les sorcières portent une marque qui leur est imprimée par le diable ; cette marque, par un certain mouvement antérieur qu'elle cause, les avertit de l'heure du ralliement. En cas d'urgence, le diable fait paraître un mouton dans une nuée, pour rassembler son monde en un instant.

Dans les circonstances ordinaires, lorsque l'heure du départ est arrivée, après que les sorciers ont dormi, ou du moins fermé un œil, ce qui est d'obligation, ils se rendent au sabbat montés sur des bâtons ou sur des manches à balai couverts de graisse d'enfant ; ou bien des diables subalternes les transportent en prenant des formes de boucs, de chevaux, d'ânes ou d'autres animaux. Ce voyage se fait toujours en l'air. Quand les sorcières s'oignent pour monter sur le manche à balai qui doit les porter au sabbat, elles répètent plusieurs fois ces mots : *Emen-hétan ! Emen-hétan !* qui signifient, dit Delancre : *Ici et là ! ici et là.* Il y avait cependant en France des sorcières qui allaient au sabbat sans bâton, ni graisse, ni monture, seulement en prononçant quelques paroles. Mais celles d'Italie ont toujours un bouc qui les

attendent pour les emporter. Elles ont coutume, comme les nôtres, de sortir généralement par la cheminée. Ceux ou celles qui manquent au rendez-vous payent une amende ; le diable aime la discipline.

Les sorcières mènent souvent au sabbat, pour différents usages, des enfants qu'elles dérobent. Si une sorcière promet de présenter au diable, dans le sabbat prochain, le fils ou la fille de quelque *gueux* du voisinage et qu'elle ne puisse venir à bout de le saisir, elle est obligée de présenter son propre fils ou un autre enfant d'aussi grand prix. Les enfants qui plaisent au diable sont admis parmi ses sujets de cette manière : Maître Léonard, le grand nègre, président des sabbats, et le petit diable, maître Jean Mullin, son lieutenant, donnent d'abord un parrain et une marraine à l'enfant ; puis on le fait renoncer à Dieu, à la Vierge et aux saints ; après qu'il a renié sur le grand livre, Léonard le marque d'une de ses cornes dans l'œil gauche. Il porte cette marque pendant tout son temps d'épreuves, à la suite duquel, s'il s'en est bien tiré, le diable lui administre un autre signe qui a la figure d'un petit lièvre, ou d'une patte de crapaud, ou d'un chat noir (1).

Durant leur noviciat, on charge les enfants admis de garder les crapauds, avec une gaule blanche, sur le bord du lac, tous les jours de sabbat : Quand ils ont reçu la seconde marque, véritable brevet de sorciers, ils sont admis à la danse et au festin. Les sorciers, initiés aux

(1) Delancre, du sabbat.

mystères du sabbat, ont coutume de dire : *j'ai bu du tabourin, j'ai mangé du cymbale, et je suis fait profès*. Ce que Leloyer explique de la sorte : « Par le *tabourin*, on entend la peau de bouc enflée, de laquelle ils tirent le jus et le consommé pour boire ; et par le *cymbale*, ils désigne le chaudron ou bassin dont ils usent pour cuire leurs ragoûts. » Les petits qui ne promettent rien de convenable sont condamnés à être dévorés. Il y a des sorcières qui les dépècent et les font cuire pour le banquet. Lorsqu'on est arrivé au sabbat, le premier devoir est d'aller rendre hommage au maître. Il est assis sur un trône ; ordinairement il affecte la figure d'un grand bouc ayant trois cornes, dont celle du milieu jette une lumière qui éclaire l'assemblée ; quelquefois il prend la forme d'un oiseau, ou d'un bœuf, ou d'un tronc d'arbre sans pied, avec une face humaine fort ténébreuse ; ou bien il paraît en oiseau noir ou en homme tantôt noir, tantôt rouge. Mais sa figure favorite est celle d'un bouc. Il porte une couronne noire, les cheveux hérissés, le visage pâle et troublé, les yeux ronds, grands, fort ouverts, enflammés et hideux ; une barbe de chèvre, les mains comme celle d'un homme, excepté que les doigts sont tous égaux, courbés comme les griffes d'un oiseau de proie, et terminés en pointe ; les pieds en pattes d'oie, la queue longue comme celle d'un âne ; il a la voix effroyable et monotone, tient une gravité superbe, et porte toujours sous la queue un visage d'homme noir, visage que tous les sorciers baisent en arrivant au sabbat :

C'est là ce qu'on appelle l'hommage. Il donne ensuite un peu d'argent à tous ses adeptes ; puis il se lève pour le festin, où le maître des cérémonies place tout le monde ; chacun selon son rang, mais toujours un diable à côté d'un sorcier (1).

Quelques sorcières ont affirmé que la nappe du sabbat est dorée, et qu'on y sert toutes sortes de mets, avec du pain et du vin délicieux. Mais le plus grand nombre de ces femmes ont déclaré, au contraire, qu'on n'y sert que des crapauds, de la chair de pendus, de petits enfants non baptisés et mille autres horreurs, et que le pain du diable est fait de millet noir. On chante pendant le repas des choses abominables ; et après qu'on a mangé, on se lève de table, on adore le maître, puis chacun se divertit. Les uns dansent en rond, ayant chacun au dos un chat pendu.

Les correcteurs du sabbat sont de petits démons sans bras, qui allument un grand feu, y jettent les coupables, et les en retirent quand il le faut. Ici, on fait honneur à des crapauds, habillés de velours rouge et noir, portant une sonnette au cou et une autre au pied droit. On les donne comme d'utiles serviteurs aux sorcières qui ont bien mérité des légions infernales. Là, une magicienne dit la messe du diable pour ceux qui veulent l'entendre. Ailleurs se commettent les plus révoltantes et les plus infâmes horreurs, que les lois civiles et ecclésiastiques s'efforçaient d'atteindre et de punir (2).

(1) *Dictionnaire infernal* par Colin du Plancy.

(2) Jules Garinet, après Delancre, Bodin, Delrio, Maiol, Leloyer, Dancœus, Boguet, Monstrelet, Torquemada, etc., etc.

Ce qu'il y a de plus étrange dans ces grotesques mystères du sabbat, c'est qu'ils n'existent pas seulement dans l'imagination, mais se retrouvent exactement dans les procès de la magie et dans la confession des accusés. Une épidémie de mensonges qui conduisent au feu, nous paraît aussi mystérieuse que la présence du démon dans ces homicides et infâmes assemblées. Dans l'affaire par exemple, de la possession de Louviers, Madeleine Bavent, tourière du couvent de cette ville, *confessa des choses singulières* concernant le sabbat. Elle avoua qu'étant à Rouen, un magicien l'avait engagée et conduite au sabbat. Là elle fut mariée dit-elle, à Dagon, diable d'enfer : Mathurin Picard l'éleva à la dignité de princesse du sabbat, quand elle eut promis d'ensorceler toute sa communauté ; elle composa des maléfices en se servant d'hosties consacrées ; dans une maladie, Picard, lui fit signer un pacte de grimoire ; elle vit accoucher quatre magiciennes au sabbat, puis aida à égorger et à manger leurs enfants ; le jeudi saint on y fit la cène, en y mangeant un petit enfant ; dans la nuit du vendredi, Picard et Boulé avaient percé une hostie par le milieu, et l'hostie avait jeté du sang. De plus, elle confessa avoir assisté à l'évocation de l'âme de Picard, faite par Thomas Boulé dans une grange, pour confirmer les maléfices du diocèse d'Evreux. Elle ajouta à ces dépositions, *devant le parlement de Rouen*, que David, premier directeur du monastère, était magicien : qu'il avait donné à Picard une cassette pleine de sorcelleries, et avait délégué tous ces pouvoirs diabo-

liques : qu'un jour, dans le jardin, s'étant assise sous un murier, un horrible chat noir et fétide lui avait mis ses pattes sur les épaules et avait approché sa gueule de sa bouche ; c'était un démon. Elle dit en outre qu'on faisait au sabbat la procession ; que le diable, moitié homme et moitié bouc, assistait à ces cérémonies exécrables, et que sur l'autel il y avait des chandelles allumées qui étaient toutes noires. On trouve généralement le secret de ces horreurs dans les mœurs abominables de la fin du seizième siècle, mais ces déclarations, si précises, que l'on taxerait de folies si elles étaient isolées, deviennent un mystère quand on les compare à cent autres affirmations semblables sur la même matière et dont l'effet immédiat était de conduire à la mort. Est-ce à dire que nous admettons les faits du sabbat ? Nullement ; mais le démon nous paraît jouer un rôle immense dans ce délire qui conduisait directement à la fornication, à la sodomie, à l'inceste, à l'infanticide, au sacrilège et au bûcher (1).

Dans le Limbourg, il n'y a pas cent ans, on comptait encore beaucoup de bohémiens et de bandits qui faisaient le sabbat. Leurs initiations avaient lieu dans un carrefour solitaire, où s'élevait une mesure que l'on appelait la chapelle des boucs. Celui qu'on recevait sorcier était enivré, puis mis à califourchon sur un bouc de bois qu'on agitait au moyen d'un pivot ; on lui disait qu'il voyageait par les airs. Il le croyait d'autant plus, qu'on le descen-

(1) Voir tous les procès de magie.

daît de sa monture pour le jeter dans une orgie qui était pour lui le sabbat (1).

La Nécromancie n'était pas moins en honneur que le sabbat parmi les démomanes du moyen-âge. Il y avait à Séville, à Tolède et à Salamanque des écoles de nécromancie dans les profondes cavernes dont la grande Isabelle fit murer les entrées ; les Bohémiens du midi de l'Espagne paraissent encore avoir conservé en ce genre une partie des traditions de leurs ancêtres. On retrouve aussi des traces de nécromancie dans l'épreuve ancienne du cercueil : « Lorsqu'un assassin, malgré les informations, restait inconnu, on dépouillait entièrement le corps de la victime ; on le mettait dans un cercueil, et tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir eu part au meurtre étaient obligés de le toucher. Si l'on remarquait un mouvement, un changement dans les yeux, dans la bouche ou dans toute autre partie du mort, si la plaie saignait, celui qui touchait le cadavre pendant ce mouvement extraordinaire était regardé et poursuivi comme coupable. Richard Cœur de Lion s'était révolté contre Henri II son père, à qui il succéda. Après la mort de Henri II, Richard s'étant rendu à Fontevrault, où ce prince avait ordonné sa sépulture, à l'approche du fils rebelle, le corps du malheureux père jeta du sang par la bouche et par le nez, et ce sang jaillit sur le nouveau souverain. On cite plusieurs exemples semblables, plus ou moins

(1) Colin de Plancy, *Dictionnaire inf.*

légendaires, mais dont la terrible morale n'était pas trop forte dans les temps barbares (1).

### § V.

#### LES ÉPREUVES JUDICIAIRES.

Les épreuves destinées à constater l'innocence des accusés, étaient au moyen-âge assez nombreuses : On distinguait, outre celle du cercueil, celles du combat, du feu, de l'eau, de la croix, du pain conjuré, de l'Eucharistie. Il n'est point possible d'aborder la thaumaturgie de cette époque, sans traiter cette question pleine de merveilleux et de mystère.

1° *Le combat.* — Lorsqu'un homme était accusé d'un crime, et que les preuves pour ou contre n'étaient pas suffisantes, il était ordonné, par la loi des barbares, que l'accusateur et l'accusé décideraient la question par un duel. Ces peuples féroces persuadés que la force et le courage faisaient la preuve de toutes les vertus, que la lâcheté et la faiblesse étaient un effet du vice, s'imaginaient que Dieu ne pouvait manquer de faire triompher l'innocence et de confondre l'imposture ; comme si Dieu s'était obligé à faire intervenir sa puissance pour terminer toutes les contestations excitées par les passions humaines. L'aveuglement fut poussé jusqu'à décider, par cette voie, des questions de jurisprudence et des droits litigieux. Lorsque les parties étaient incapables de se battre,

(1) Colin de Plancy, *Dict. inf.*

comme les femmes, les malades, les ecclésiastiques, les vieillards, ils substituaient à leur place des champions, prêts à soutenir toute espèce de cause par les armes (1).

2° *Les épreuves du feu.* — Un accusateur ou un accusé, pour prouver ce qu'il avançait, était condamné ou s'obligeait volontairement à marcher pieds nus sur un brasier ardent, entre deux bûchers allumés, ou sur plusieurs socs de charrue rougis au feu, ou à les relever de terre et à les tenir entre ses mains pendant quelques moments. *Si nous en croyons l'histoire, plusieurs princesses accusées d'adultère furent réduites à se justifier ainsi, et y réussirent par le secours de Dieu.*

Un des exemples les plus célèbres en ce genre ; est celui de Pierre igné, ou Pierre de feu, religieux de Vallombreuse, de la famille des Aldobrandini. En 1063, suivant les relations, cet homme, revêtu des habits sacerdotaux, passa sain et sauf sur un brasier ardent, au milieu de deux bûchers allumés, et y retourna chercher son manipule qu'il avait laissé tomber. Il avait été député par les moines de son couvent, pour prouver, par cette épreuve, que Pierre de Pavie, archevêque de Florence, était coupable de simonie ou d'hérésie. Ce fait est attesté, par la lettre que le *clergé et le peuple de Florence, témoins oculaires*, écrivirent au pape Alexandre II. Cependant il paraît que le pape n'y eût point d'égard, puisque l'archevêque conserva sa dignité. Lorsqu'il fallut décider en Espagne si l'on y conserverait la liturgie mozara-

(1) Bergier, *Dict. de théologie.*

bique, ou si l'on suivait le rit romain, on résolut d'abord de terminer cette difficulté par un combat ; ensuite on jugea qu'il était plus convenable de jeter au feu les deux liturgies, et de retenir celle que le feu ne consumerait pas ; ce prodige fut opéré, dit-on, en faveur de la liturgie mozarabique.

3° *Les épreuves de l'eau.* — On obligeait un accusé à plonger dans *l'eau bouillante* sa main jusqu'au poignet, et quelquefois jusqu'au coude, et d'en tirer un anneau qui était au fond de la cuve. On lui enveloppait ensuite la main dans un sachet cacheté, et si au bout des trois jours elle n'avait aucune marque de brûlure, il était censé innocent.

L'épreuve de *l'eau froide* était principalement destinée à découvrir si une personne accusée de sorcellerie, de magie ou de maléfice, en était réellement coupable. Après l'avoir dépouillée de ses vêtements, on lui attachait la main droite au pied gauche, et la main gauche au pied droit ; dans cette posture on la jetait à l'eau ; si elle enfonçait, elle était absoute ; si elle surnageait, elle était déclarée sorcière et punie de mort. Mais certains naturalistes ont observé que les femmes atteintes de passions hystériques, et les personnes vaporeuses, n'enfonçaient pas dans l'eau ; d'où l'on conclut que la plupart de celles qui ont été réputées sorcières, étaient seulement sujettes à ces maladies dont on ne connaissait autrefois ni les symptômes, ni les effets (1). Cette

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. LXIX, in-12, p. 57.

solution du problème est-elle satisfaisante. — Nous en doutons.

4° *Epreuves de la croix.* — On obligeait deux contendants ou à soutenir pendant longtemps, sur leurs bras, une croix fort pesante, ou à demeurer les bras étendus devant une croix ; celui qui y tenait le plus longtemps remportait la victoire.

5° *Le pain conjuré* — C'était un pain fait de farine d'orge, béni, ou plutôt maudit par les imprécations. Les Anglo-Saxons le faisaient manger à un criminel non convaincu, persuadés que, s'il était innocent, ce pain ne lui ferait point de mal ; que s'il était coupable, il ne pourrait l'avaler, ou que du moins il étoufferait. Cette épreuve ressemblait en quelque chose à l'eau de jalousie ; mais les Anglo-Saxons n'avaient aucune connaissance de cette eau, lorsqu'ils établirent l'épreuve du pain conjuré.

6° *L'épreuve par l'Eucharistie* se faisait en recevant la communion. Ainsi, Lothaire, roi de Provence et de Lorraine, jura, en recevant la communion de la main du pape Adrien II, qu'il avait renvoyé Valdrade, sa concubine, ce qui était faux. Comme Lothaire mourut un mois après, en 868, sa mort fut attribuée à ce parjure sacrilège. Cette épreuve fut défendue par le pape Alexandre II.

Presque toutes les épreuves, étaient accompagnées de cérémonies religieuses ; on s'y préparait par le jeûne, par la prière, par la réception des sacrements. On bénissait les armes, le feu, l'eau, le fer, destinés à l'épreuve

ce privilège était réservé à certaines églises et à quelques monastères (1). Ces coutumes superstitieuses de la barbarie, montre quelle rude tâche avait l'Eglise, pour élever ces grands enfants sortis des forêts de la Germanie.

Du reste ces usages absurdes sont plus anciens que les mœurs des barbares ; il est fait mention de l'épreuve du fer chaud dans l'*Electre* de Sophocle, et les autres sont encore pratiquées chez les Nègres. Il n'a pas été nécessaire qu'un peuple les empruntât d'un autre ; les nations ignorantes et grossières se ressemblent partout, et sont sujettes aux mêmes folies. Jamais l'Eglise n'a autorisé ni approuvé ces superstitions ; mais elle a été souvent forcée de les tolérer, parce qu'elles étaient ordonnées par les lois des barbares ; les préjugés de ces peuples ont été plus forts que les défenses et les censures, puisque plusieurs, comme le duel, se sont perpétuées jusqu'à nos jours, malgré toutes les prescriptions et les peines légales.

Dès le commencement du neuvième siècle, Agobard, archevêque de Lyon, écrit avec force contre la damnable opinion de ceux qui prétendent que Dieu fait connaître sa volonté et son jugement par les épreuves de l'eau, du feu, et autres semblables. Il se récrie contre le nom de *jugement de Dieu*, que l'on osait donner à ces pratiques, comme si Dieu devait se soumettre à nos préjugés et à nos sentiments particuliers, pour nous révéler tout ce que nous désirons savoir. Dans le XI<sup>e</sup> siècle,

(1) Hist. de l'Egl. gall., t. 4 Disc. prélim.

Yves de Chartres a parlé de la même manière, et cite à ce sujet une lettre du pape Etienne V, à Lambert, évêque de Mayence ; elle est aussi rapportée dans le décret de Gratien. Les papes Célestin III, Innocent III, Honorius III, réitérèrent la défense d'user de ces *épreuves*. Quatre conciles provinciaux, assemblés en 829 par Louis le Débonnaire, et le quatrième concile général de Latran, les défendirent encore. Les théologiens scolastiques ont enseigné, après saint Thomas, que *ces épreuves étaient injurieuses à Dieu et favorables au mensonge*, parce qu'on le tentait, parce qu'il ne les a point ordonnées, et parce qu'on voulait connaître par là des choses cachées qu'il appartient à Dieu seul de connaître. Si malgré des raisons aussi solides et des lois aussi formelles, on n'a pas laissé d'y recourir encore pendant longtemps, surtout dans les pays du Nord, c'est que l'opiniâtreté des ignorants est souvent plus forte que toutes les lois.

C'est une question de savoir s'il y a eu quelquefois du *surnaturel* dans le succès des *épreuves superstitieuses*, et si l'on doit ajouter foi à ce que des historiens du temps ont écrit. Il y a sur ce sujet une bonne dissertation dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome XXIX, in-12, p. 1 (1)*.

(1) Bergier : Dict. de théol., tome 2.

## § VI

## LES PHILTRES ET LA BAGUETTE DIVINATOIRE.

Enfin dans tout le moyen-âge nous retrouvons la croyance populaire aux philtres, aux herbes enchantées, et à la baguette divinatoire que l'on observe dans toute l'antiquité. On en donne une aux fées et aux sorcières puissantes : Médée, Circé, etc., Mercure, Bacchus, Zoroastre, Pythagore ; les sorciers de Pharaon qui voulaient imiter la verge de Moïse, avaient une baguette magique ; Romulus prophétisait avec un bâton augural. Les Alains et d'autres peuples barbares, consultaient leurs dieux en fixant une baguette en terre. Quelques devins de village prétendent encore augurer avec la baguette. Mais c'est surtout à la fin du dix-septième siècle qu'elle fit le plus grand bruit (1). Les papes en lançant leurs foudres contre toutes les superstitions magiques, sans exception, en supposent souvent la réalité : « Il est venu jusqu'à nous, dit le pape Innocent VIII, qu'un grand nombre de personnes des deux sexes *ne craignent point d'entrer en relation avec les Esprits de l'enfer* : et que, par leurs pratiques de sorcellerie, elles répandent une foule de maux sur les hommes et sur les bêtes. C'est ainsi que l'on frappe de stérilité le lit conjugal, que l'on oppose une barrière à la multiplication des animaux ; c'est

(1) Disquisit. magic, lib. in, sect. ult.

ainsi que l'on flétrit les moissons sur le sol, la grappe de la vigne sur son sarment, les fruits sur l'arbre, les plantes et les herbages dans le champ et la prairie. » Nous verrons plus tard Sixte V renouveler les mêmes malédictions et constater la même croyance. Ainsi partout et toujours, au moyen-âge comme dans les temps anciens et les temps modernes, nous voyons l'Eglise aux prises avec les superstitions nées du paganisme, et compagnes inséparables de la dépravation des mœurs qu'elles couvraient de leur manteau.

## CHAPITRE III

### DU SPIRITISME, DE LA MAGIE ET DES SORCIERS DANS LES TEMPS MODERNES.

**SOMMAIRE :** 1° Recrudescence de la magie au siècle de lumière. — 2° Sixte V frappe les magiciens d'anathèmes. — 3° Urbain Grandier. — 4° Les convulsionnaires jansénistes. — 5° Prophéties et visions des Camisards. — 6° Jacques Aymar et la baguette divinatoire. — 7° Mesmer, Cagliostro et le magnétisme animal.

#### § 1<sup>er</sup>.

#### RECRUDESCENCE DE LA MAGIE AU SIÈCLE DE LUMIÈRE.

Le moyen-âge vient de disparaître avec ses ombres, et le xvi<sup>e</sup> siècle, époque d'émancipation de la pensée, s'élève avec cette auréole de lumières dont le protestantisme et le rationalisme contemporain le couronnent. On n'avait, en effet, jamais pensé, mais seulement rêvé, au temps de saint Thomas, de saint Anselme, de saint Bonaventure et de saint Bernard. Qui en doute? Et ceux qui élevèrent Notre-Dame de Cologne, de Chartres, d'Amiens, la Sainte-Chapelle et Notre-Dame de Paris, n'étaient-ils pas *évidemment* des ignorants et des barbares? C'est convenu et admis de tous les esprits supérieurs qui ne veulent point passer pour rétrogrades.

Donc, *la nuit était passée et le soleil de la Renaissance étincelait*. Eh bien ! jamais depuis cette grande illumination, le monde ne vit un plus grand nombre de démons, de magiciens et de sorciers. En lisant l'histoire des xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècle, on se croirait transporté dans l'Amérique du xix<sup>e</sup> siècle. Décidément, il ne faut jamais médire de nos ancêtres. — Les vierges de Loudun, les extatiques du Dauphiné, l'épidémie des Nonnains, Jacques Aymar, le diacre Pâris, les Camisards ; Wedemborg, Mesmer, Paracelse, Cagliostro, les feux allumés contre les magiciens par arrêts des parlements jusques sous Louis XV ; quels exemples plus frappants de recrudescence magique et de la croyance générale et invétérée à l'action visible du démon et à l'intervention des esprits ?

Nous avons vu que l'Eglise n'avait jamais poussé les fidèles à la croyance de la magie ; mais elle avait trouvé sur son chemin cet héritage du paganisme et l'avait toujours flétri et condamné. Les magistrats croyaient comme le peuple : il faut même dire, avoue M. Figuiet, peu suspect dans son témoignage, que pour les *preuves de possession et de sorcellerie*, les magistrats civils se montraient généralement *moins difficiles* que les commissaires du clergé (1). Jean Bodin, Boguet, Delancre et cent autres magistrats se montrent implacables à les poursuivre et en voient partout : « Je tiens que les sorciers, dit Boguet, pourraient dresser une armée égale à

(1) Figuiet : histoire du merveilleux, t. 1.

celle de Xercès, qui était néanmoins de dix-huit cent mille hommes : car s'il est ainsi que Trois-Echelles, l'un des mieux expérimentez en leur mestiez déclara sous le roi Charles neuvième, qu'ils étoient en la France seule *trois cent mille*, à combien estimerons-nous le nombre qui se pourrait rencontrer ès-autres pays et contrées du monde ? Et ne croirons-nous pas encore que dès-lors ils sont accrus de moitié ? Quant à moi, je n'en fais nul doute, d'autant que, si nous jetons seulement l'œil sur nos voisins, nous les verrons tous fourmiller de cette malheureuse et damnable vermine. L'Allemagne n'est *quasi empeschée à autre chose qu'à leur dresser des jeux* ; la Suisse, à cette occasion, en dépeuple beaucoup de ses villages ; la Lorraine fait voir aux étrangers mil et mil pouteaux où elle les attache ; et pour nous (car nous n'en sommes pas exempts non plus que les autres), nous voyons les exécutions ordinaires qui s'en font en plusieurs pays. La Savoye, car elle nous envoie tous les jours une infinité de personnes qui sont possédées des démons, lesquels estant conjurez, disent qu'ils ont été mis dans le corps de ces pauvres gens par des sorciers, prétend que les principaux que nous avons fait brusler ici, en Bourgogne, en estoient originellement sortis. » Mais quel jugement ferons-nous de la France (1) ? Les conseillers de Rouen, en 1675, sous Louis XIV, suppliaient le roi de ne point adoucir la peine du feu édictée contre les magiciens par tous les rois de la chrétienté.

(1) Boguet, discours des sorciers, dédicace.

Sans parler de Jeanne d'Arc, brûlée vive comme une sorcière, ni de cette jeune fille des environs de Paris qui partage son sort, pour avoir voulu continuer sa mission, les magistrats suisses livrent aux flammes, sur leurs aveux, les sorciers de Berne et de Lausanne ; la sorcellerie devient épidémique dans l'Artois (1), à Cologne, à Mayence, à Trèves, à Saltzbourg, à Brême (2); quarante-huit sorcières sont brûlées à Constance et à Ravensbourg ; une d'elles, brûlée vive à Dam, diocèse de Bâle, *confessa avoir fait périr 40 enfants*. Les tempestrières d'Allemagne, poursuivies par la bulle et les inquisitions d'Innocent VIII, déclarèrent avoir invoqué le démon pour soulever des tempêtes (3); un couvent de Cambrai, en 1491, possédé de l'esprit malin, prophétise l'avenir. *Cinquante femmes de la Navarre avouent qu'elles se livrent au démon et qu'elles s'évertuent à tuer des enfants et à faire périr les animaux domestiques* (4). La Lombardie, le Piémont, le Jura sont infestés de magiciens sous Jules II et Adrien VI, qui les poursuivent de leurs anathèmes. La démonomanie envahit un nombre considérable de couvents du Brandebourg, de la Hollande, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Alsace : c'était une véritable épidémie que les auteurs du temps désignent sous le nom de *possessions des Nonnains*. Rome en 1544, Cologne en 1560, offrent de semblables phéno-

(1) Chroniques de Monstrelet, liv. II.

(2) Bulle du pape Innocent VIII.

(3) Mollens, maléfice de Henri.

(4) *Disquisitiones magicæ*, Delandre.

mènes (1). Nous n'en finirions point s'il fallait citer les procès et les phénomènes de magie en Languedoc (1577), à Senlis (1578), à Avignon (1522), en Lorraine, dans le Jura et la Franche-Comté (1598), dans les Basses-Pyrénées ou le pays du Labour (1609), à Aix, la possession du couvent des Ursulines (1609), qui aboutit aux aveux et à la mort si fameuse de Ganfridi ; enfin, à Lille, le procès célèbre de l'obsession des filles de Sainte-Brigitte (1613).

## § II

### SIXTE V FRAPPE LE MAGICIEN D'ANATHÈMES.

En présence de ces témoignages de l'histoire, le doute n'est plus possible ; aussi, le grand Sixte-Quint n'hésite pas à admettre les faits de la magie et de la possession du démon, et les poursuit de ses anathèmes : « Voyez ces gens, s'écrie-t-il du haut de son trône pontifical, ils font alliance avec la mort et pactisent avec l'enfer. C'est afin de pénétrer des mystères ou de découvrir des trésors qu'ils se lient avec le démon par des paroles expresses. Voyez les charmes détestables de l'art magique, les instruments et les moyens, les cercles, les malélices, les caractères diaboliques dont ils usent lorsqu'ils invoquent et consultent les démons, lorsqu'ils les interrogent, lorsqu'ils en reçoivent des réponses, lors-

(1) Démonomanie in-4, page 161, Calmeil, page 261 : — de la folie, Simon Goulard. Hist. adm., t. 4, p. 46-60.

qu'ils leur offrent de l'encens et des sacrifices, lorsqu'ils leur allument des cierges. Ils profanent les sacrements pour rendre à leur maître un culte impie et sacrilège ; ils se *fabriquent des bagues, des miroirs, ou de petites fioles* dans lesquelles les démons, qu'ils y pensent emprisonner et lier, sont à leurs ordres pour leur répondre. Suivez, observez ces possédées, ces pythonisées, ces somnambules, ou médiums, par qui le démon rend ses vains oracles. Voyez-les lire l'avenir dans le miroir de leurs ongles et dans la palme ointe de leur main, qu'une goutte d'huile a rendue luisante ; voyez s'y peindre des images fantastiques et les spectres révélateurs qui suscitent des enchantements..... La terre n'est-elle point couverte d'infâmes, hommes et femmes, insoucieux de leur salut, qui se mêlent conjugalement aux démons ? N'est-ce point par la vertu de leurs sortilèges et de leurs criminels enchantements, qu'ils détruisent à la fois et *les enfants de la femme et les petits de la bête*, et les fruits, et les pâturages et les moissons ? Oui, leur art démoniaque empêche l'homme et la femme de vivre de la vie conjugale ; celui-là n'engendrera point, et celle-ci ne pourra concevoir..... Une multitude de crimes les plus atroces n'est plus qu'un jeu pour ces monstres (1) ! » Ainsi pendant que le protestantisme prêchait la révolte, le démon déchainé multipliait ses prestiges, et l'Eglise vigilante s'efforçait de paralyser son action.

(1) Sixte-Quint. Rom., Non. jannariis 1585.

## § III

## URBAIN GRANDIER.

Mais de tous les faits de la magie moderne, un des plus dramatiques est l'histoire d'Urbain Grandier. Né à Rovère, près de Sablé, Urbain Grandier avait été nommé curé et chanoine de Loudun. On croit que la réunion de ces deux bénéfices entre les mains d'un prêtre étranger au diocèse donna naissance à de fâcheuses rivalités. Urbain Grandier, fameux par l'histoire de la possession des Ursulines, avait plus d'esprit et de feu que de religion et de mœurs. M. de La Rochepozai, évêque de Poitiers, l'avait condamné le 3 janvier 1630, à jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis pendant trois mois, interdit à *divinis* dans le diocèse pour cinq ans, et pour toujours dans la ville de Loudun, où il menait une vie scandaleuse. Il y avait quelques années qu'il entretenait une personne assez heureuse encore dans ses dérèglements pour sentir les remords de sa conscience. Ce fut pour calmer ses scrupules, que Grandier composa un *Traité contre le célibat des prêtres*, trouvé dans ses papiers lors qu'il fut arrêté, écrit de sa main, et qu'il avoua être de lui-même. Ses désordres avaient extrêmement prévenu contre lui, quand les nouvelles Ursulines l'ayant renvoyé furent assaillies par des spectres et des fantômes qui apparaissaient dans leur couvent. Grandier ne put

convaincre l'évêque de Poitiers de son innocence sur le nouveau crime dont on l'accusait. Le prélat fit faire des procédures à son officialité. Quelque temps après, M. de Laubardement, conseiller d'Etat, se trouvant à Loudun, dont il venait de faire démolir le château, Mignon, directeur des Ursulines l'entretint de la possession ; il fut secondé par plusieurs des principaux habitants qui avaient plus d'une raison de ne pas aimer le curé ; pour lui faire mieux comprendre toute la dépravation de Grandier, ils dirent qu'il était l'auteur de la *Cordonnière de Loudun*, libelle infâme contre le cardinal de Richelieu. M. de Laubardement étant retourné à Paris, le cardinal lui fit expédier une ample commission, en date du dernier novembre 1633, pour examiner la possession. Muni de ce pouvoir, il se rendit à Loudun le 6 décembre. Le lendemain, Grandier fut arrêté et conduit à Angers. Les possessions devinrent plus violentes que jamais, et Grandier, sur le *témoignage constant et uniforme des religieuses*, fut condamné à être brûlé vif. La procédure avait duré sept mois. Le 18 octobre 1634, on le conduisit au lieu du supplice, et il aima mieux mourir sans confession, que de se confesser à un religieux de Saint-François, nommé pour l'assister, prétendant qu'ils étaient ses ennemis.

Nous n'obligeons personne à admettre la réalité de la possession des religieuses de Loudun ; mais en étudiant les pièces du procès, il nous paraît impossible de prendre tous les juges et tous les témoins pour des scélérats ou

des hallucinés. L'hallucination d'une femme se comprend, la perversité d'un juge s'explique ; mais une épidémie d'hallucination cruelle qui pousse au bûcher un prêtre innocent, et la complicité des juges qui signent une condamnation à mort, sur de pareils témoignages, c'est un phénomène étrange que les ennemis du merveilleux, comme nous le dirons bientôt, auront peine à expliquer.

#### § IV

##### LES CONVULSIONNAIRES JANSÉNISTES.

Cent ans plus tard les convulsionnaires Jansénistes attiraient toute la capitale au cimetière de Saint-Médard, François de Pâris, fameux diacre, était fils aîné d'un conseiller au parlement de Paris, où il naquit le 30 juin 1690. Il devait naturellement succéder à sa charge, mais il aima mieux embrasser l'état ecclésiastique. Après la mort de son père, il abandonna ses biens à son frère. Il fit pendant quelque temps des catéchismes à la paroisse de Saint-Côme, se chargea de la conduite des clercs, et leur fit des conférences. Le cardinal de Noailles, à la cause duquel il était attaché, voulut le faire nommer curé de cette paroisse ; mais un obstacle imprévu rompit ses mesures. L'abbé Pâris, après avoir essayé de diverses solitudes, se confina dans une maison du faubourg Saint-

Marcel. Il s'y livra au travail des mains, et faisait des bas au métier pour les pauvres. Il y mourut le premier mai 1727, à 37 ans. L'abbé Pâris avait adhéré à l'appel des Jansénistes contre la bulle *Unigenitus*, interjeté par quatre évêques de France ; il avait renouvelé son appel en 1720. Avant de faire des bas, il avait enfanté des livres assez médiocres. On dit même qu'on les lui a supposés pour lui faire un nom. Ce sont les *Explications sur l'Épître de saint Paul aux Romains*, sur celle *aux Galates*, et une *Analyse de l'Épître aux Hébreux*. Son frère lui ayant fait ériger un tombeau dans le petit cimetière de Saint-Médard, tous les dévots du parti vinrent y faire leurs prières. Il y eut des guérisons qu'on disait merveilleuses, des *convulsions* qu'on trouva dangereuses et ridicules. Le sol du cimetière de Saint-Médard et des rues voisines fut disputé par une multitude de filles, de femmes, d'infirmes, d'individus de tout âge, qui convulsionnaient comme à l'envi les unes des autres. Ici, des hommes se débattaient sur la terre en véritables épileptiques, tandis que d'autres, un peu plus loin, avalent des cailloux, des morceaux de verre et même des charbons ardents ; là, des femmes marchent sur la tête ; d'autres, étendues, invitent des spectateurs à les frapper sur le ventre, et ne se déclarent contentes que si dix ou douze hommes, les accablent de coups..... On se cambre, on se tord, on s'agite en mille façons extravagantes. Il y a pourtant certaines convulsions étudiées où l'on affecte des pantomimes et des poses qui repré-

sentent quelques mystères religieux, et plus spécialement des scènes de la Passion.

« Souvent, dit Carré de Montgeron, le convulsionnaire devient le portrait vivant de la Passion de Jésus-Christ. Il tient ses bras en croix d'une manière immobile pendant tout le temps que dure cette représentation, et toute l'attitude de son corps prend celle d'un crucifié. Une douleur vive et tendre, supportée avec la patience la plus héroïque et la résignation la plus parfaite, se peint avec des traits caractérisés sur son visage devenu plombé, dans ses yeux mourants et dans le tressaillement de son corps. Après être resté longtemps dans cet état, la pâleur de la mort couvre entièrement son visage, la couleur de ses lèvres desséchées devient noirâtre, ses yeux à demi fermés paraissent tout à fait éteints, sa tête ne pouvant plus se soutenir, tombe sur sa poitrine. Au milieu de tout cela, on n'entend que gémir, chanter, hurler, siffler, déclamer, prophétiser, miauler. Mais ce qui domine dans cette épidémie convulsionnaire, c'est surtout la danse... Le gouvernement accorda un mois aux ballets de Saint-Médard. Le 27 janvier 1732, le cimetière fut fermé et muré par ordre du roi. Tout le monde connaît l'épigramme qu'un plaisant écrivit, le lendemain, sur la porte du cimetière. »

De par le roi défense à Dieu  
De faire miracle en ce lieu.

Chassés du cimetière de Saint-Médard, les jansénistes allèrent cabrioler à huis-clos. Mais la police les rechercha

et en fit arrêter d'un seul coup trois cents, qu'on enferma à Vincennes. Cette persécution raviva le fanatisme qu'on voulait étouffer...

Les hommes sensés même, désapprouvaient l'œuvre des convulsions. On jugea donc nécessaire, pour la justifier à leurs yeux, de lui donner un caractère et un sens qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors. « Ce spectacle, disait-on, qui frappe en même temps les yeux et les oreilles par les symboles et les discours, est destiné à donner les avertissements les plus nécessaires dans ce temps de confusion et de scandale, soit en rendant comme palpables les vérités que la séduction combat sous l'ombre de l'autorité la plus respectable ; soit en mettant sous les yeux la peinture des maux et des prévarications qui forment au milieu de nous le mystère d'iniquité ; soit en nous découvrant les jugements de la colère divine ; soit en rappelant le souvenir des miséricordes et des prédictions promises à l'Eglise. Les convulsionnaires sont les instruments employés à ce spectacle. *Ce sont des tableaux mouvants et parlants*. Ce sont des trompettes qui avertissent de se tenir sur ses gardes (1)... »

Pour aider à l'accomplissement de l'œuvre, on imagina les *secours*, nom donné aux violences exercées sur le corps des convulsionnaires, par des dévots inhumainement charitables. Il y avait les *petits secours*, qui consistaient en coups de poing et coups de bûches modérés, en des piétinements, pressions, secousses, balancements

(1) Lettre de don Léauté.

et autres opérations qu'on avait déjà vues à Saint-Médard. Il y avait ensuite les *grands secours* ou *secours meurtriers*, du plus horrible caractère ; on s'armait de grosses bûches, de barres de fer et de marteaux pour en frapper à coups redoublés, de misérables créatures.

La Condamine nous raconte des faits atroces et presque incroyables dont il fut témoin ; la scène se passe au Mairais, le 13 avril 1759.

« A six heures et demie, écrit la Condamine, nous arrivâmes rue Phélippeaux, chez sœur Françoise, doyenne des convulsionnaires, qui parut avoir cinquante-cinq ans. Il y a vingt-sept ans qu'elle est sujette aux convulsions et qu'elle reçoit ce qu'on appelle *des secours*. Elle a déjà été crucifiée deux fois et nommément le vendredi saint 1758, et le jour de l'Exaltation de Sainte-Croix...

Françoise était à genoux au milieu de la chambre, avec un gros et long sarreau de toile qui descendait plus bas que ses pieds, dans une espèce d'extase, baisant souvent un petit crucifix qui avait, dit-on, touché aux reliques du bienheureux Pâris. Le directeur, d'une part, et un séculier de l'autre, la frappaient sur la poitrine, sur les côtés, sur le dos, en tournant autour d'elle, avec un faisceau d'assez grosses chaînes de fer qui pesaient huit à dix livres. Ensuite on lui appuya les extrémités de deux grosses bûches, l'une sur la poitrine, l'autre sur les épaules, et on la frappa une soixantaine de fois à grands coups avec les bûches, alternativement par devant et par derrière. Elle se coucha sur le dos par terre, le directeur

lui marcha sur le front, en passant plusieurs fois d'un côté à l'autre ; il posait le plat de la semelle, jamais le talon. Tout cela s'appelle *des secours* ; ils varient suivant la demande et le besoin de la convulsionnaire, mais on ne les lui donne qu'à sa réquisition.

« Alors je pris un crayon et je commençai à écrire ce que je voyais ; on m'apporta une plume et de l'encre ; et j'écrivis ce qui suit à mesure que les choses se passaient.

« A sept heures, Françoise s'étend sur une croix de bois de deux pouces d'épais et d'environ six pieds et demi de long, posée à plate terre ; on l'attache à la croix avec des lisières à ceintures, au-dessous des genoux et vers la cheville du pied ; on lui lave la main gauche avec un petit linge trempé dans de l'eau qu'on dit être de saint Pâris. J'observe que les cicatrices de ses mains, qui m'avaient paru récentes au mois d'octobre dernier, sont aujourd'hui bien fermées ; on essuie la main gauche après l'avoir humectée et touchée avec une petite croix de saint Pâris, et le père directeur enfonça en quatre ou cinq coups de marteau un clou de fer carré de deux pouces et demi de long au milieu de la paume de la main, entre les deux os du métacarpe qui répondent aux phalanges du troisième et quatrième doigt. Le clou entre de plusieurs lignes dans le bois, ce que j'ai vérifié depuis en sondant la profondeur du trou.

« Après un intervalle de deux minutes, le même

prêtre cloue de la même manière la main droite, qu'on mouille ensuite avec la même eau.

« Françoise paraît souffrir beaucoup, surtout de la main droite, mais sans faire un soupir ni aucun gémissement ; elle s'agite et la chaleur est peinte sur son visage. On lui passe plusieurs livres et une petite planche sous le bras, pour le lui soutenir à différents endroits et aussi la tête ; on lui met un manchon sous le dos. Cependant tous les initiés à ces mystères prétendent que ces victimes ne souffrent pas, et qu'elles sont même soulagées par les tourments qu'elles endurent.

« On travaille longtemps à déclouer le marchepied de la croix pour le rapprocher, afin que les pieds puissent l'atteindre et y porter à plat.

— A sept heures et demie, on cloue les deux pieds de Françoise sur le marchepied rapproché avec des clous carrés de plus de trois pouces de long ; ce marchepied est soutenu par des consoles ; il ne coule point de sang des blessures faites aux mains, mais seulement d'un des pieds et en petite quantité ; les clous bouchent les plaies.

« A sept heures trois quarts, on soulève la tête de la croix à trois ou quatre pieds de hauteur ; quatre personnes la soutiennent ainsi pendant quelque temps ; on la baisse ensuite et l'on appuie le haut de la croix sur le siège d'une chaise, le pied de la croix restant à terre.

« A sept heures cinquante-cinq minutes, on élève la

tête de la croix plus haut, en l'appuyant contre le mur à la hauteur de quatre pieds ou quatre pieds et demi au plus.

« ... A huit heures un quart, on retourne la croix de Françoise de haut en bas et on l'incline en l'appuyant le pied contre la muraille, de la hauteur de trois pieds seulement, la tête de la croix posant sur le plancher. En cet état, on lit la Passion de l'évangile de saint Jean, au lieu de psaumes que l'on avait récités jusqu'alors. Cette situation a duré un quart d'heure. On m'avait dit qu'on poserait la croix debout la tête en bas, mais on ne passa pas la mesure dont je viens de parler.

« A huit heures et demie, on couche la croix à plat, on délie les sangles et les bandes des lisières dont le corps de Françoise était serré dans la précédente situation apparemment pour que le poids de son corps ne portât pas sur les clous qui attachaient ses bras ; on lui soutient la tête et le dos avec des livres. Tous ces changements se font à mesure qu'elle les demande. On lui ceint le front avec une chaîne de fil de fer fort délié, qui a des pointes, ce qui fait l'effet d'une couronne d'épines. Je la vois parler avec action : on m'a dit qu'elle déclamaient en langage figuré sur les maux dont l'Eglise est affligée et sur les dispositions des spectateurs, dont plusieurs fermaient, disait-elle, les yeux à sa lumière, et dont les autres ne les ouvraient qu'à demi.

« A huit heures trois quarts, elle fait relever sa croix, la tête appuyée contre le mur à peu près de quatre pieds

ou quatre pieds et demi. En cet état, elle présente sa poitrine à douze épées nues ; on les appuie au-dessous de sa ceinture toutes à la même hauteur ; j'en vois plusieurs plier, entre autres celles de M. Latour-Dupin, qui m'en fait tâter la pointe très-aiguë. Je n'ai pas voulu être un de ceux qui présentaient les épées ; Françoise dit à l'un d'eux de qui je tiens ce fait : « Mais laissez donc, vous allez trop fort. Ne voyez-vous pas que je n'ai pas de main ? »

« Ordinairement, quand on fait cette épreuve, la patiente place elle-même la pointe de l'épée, la tient entre la main et peut soutenir une partie de l'effort, ce qu'elle ne pouvait, ayant la main attachée. On ouvre la robe de Françoise sur sa poitrine. Outre sa robe de coutil fort plissée, et son casaquin intérieur que je n'ai point manqué, il y avait un mouchoir en plusieurs doubles sur le creux de l'estomac. Je tâte plus bas ; j'y trouve une espèce de chaîne de fil de fer comme sa couronne, qu'on dit être un instrument de pénitence. Je ne puis assurer qu'il n'y eut au-dessous aucune garniture : on venait de lui ôter par ses poches une ceinture large de trois doigts d'un tissu fort serré de crin en partie, fort semblable à une sangle de crocheteur, autre instrument, dit-on, de mortification. Cette sangle est assez souple, mais épaisse ; je ne sais s'il n'y avait rien au-dedans, ou si le tissu seul de crin suffit pour faire plier au-dedans, ou si le tissu seul de crin suffit pour faire plier une lame.

— Pendant que je me suis éloigné de Françoise, on

m'a dit qu'elle avait appelé le directeur en lui disant : « Père Timothée, je souffre, je n'en puis plus ; frottez-moi la main. » Il a promené doucement et lentement autour du clou de la main droite.

« ... A neuf heures vingt minutes, elle fait reposer sa croix à plate terre, le pied en avant à quatre pieds de distance : à neuf heures quarante minutes, elle la fait relever contre le mur.

« À dix heures, on couche Françoise attachée à sa croix ; on lui ôte les clous des mains, on les arrache avec une tenaille ; la douleur lui fait grincer les dents, elle tressaille sans jeter de cris ! Les clous dont on s'était servi jusqu'ici pour cette opération étaient très-aigus, ronds, lisses et déliés. Aujourd'hui, pour la première fois, c'étaient des clous carrés ordinaires. J'en demande un que je conserve ; les mains, surtout la droite, saignant beaucoup, on les lave avec de l'eau pure ; elle embrasse Marie, sa prosélyte, qui venait d'être détachée de la croix, où elle a resté moins d'une demi heure.

A dix heures douze minutes, on élève la croix de Françoise dont les pieds étaient encore cloués, on l'appuie contre la muraille, plus haut qu'elle ne l'avait encore été et presque debout. J'ai déjà dit que les bras étaient détachés ; les pieds portaient à plat sur le marchepied. On me donne à examiner une lame de couteau ou de poignard tranchante de deux côtés, qu'on emmanche dans un bâton long de deux ou trois pieds, ce qui forme une petite lance, destinée à faire à la poitrine une blessure

au côté par laquelle le directeur m'a dit qu'elle perdait quelquefois deux pintes de sang. On découpe sa chemise, on lui découvre la chair du côté gauche, vers la quatrième côte, elle montre du doigt où il faut faire la plaie ; elle frotte l'endroit découvert avec la petite croix du bienheureux Pâris, présente elle-même la pointe de la lame en tâtonnant en plusieurs endroits. Il est dix heures vingt-cinq minutes. Le prêtre enfonce un peu la pointe de la lame, que Françoise gouverne et tient empoignée ; elle dit *amen*. Le prêtre retire la lance. Je juge par la marque de sang qu'elle est entrée de deux lignes et demie, près de trois lignes ; la plaie est moins longue que celle d'une saignée, il en sort peu de sang.

« Deux minutes après, Françoise demande à boire, on lui donne du vinaigre avec des cendres qu'elle avale après bien des signes de croix.

« A dix heures trente-cinq minutes, on la recouche avec sa croix ; il y avait plus de trois heures et demie qu'elle y avait été attachée. On a beaucoup de peine à arracher les clous des pieds avec une tenaille. Nous sommes deux à aider le prêtre. M. De Latour-Dupin demande un des clous ; il entrait dans le bois de plus de cinq lignes. Françoise éprouve les mêmes symptômes de douleur que lorsqu'on lui a décloué les mains (1). Tel est le récit épouvantable donné par un témoin dont il est impossible de suspecter la bonne foi. Dans la

(1) Correspondance littéraire, philosophique et critique, 15 avril 1761, tome III, pages 48-29, édit. de Furne, 1829. Id. tome II, page 320, lettre du 15 mai 1759.

§ V. — PROPHÉTIES ET VISIONS DES CAMISARDS 97  
deuxième partie de cet ouvrage, nous redirons les systèmes imaginés, pour expliquer *naturellement* ces faits aussi certains qu'ils paraissent invraisemblables.

## § V

### PROPHÉTIES ET VISIONS DES CAMISARDS.

Cependant le siècle du grand roi fut témoin de phénomènes non moins inexplicables, sur l'interprétation absolue desquels la science moderne elle-même avoue son impuissance. Forcés par la révocation de l'édit de Nantes, de quitter le sol de la patrie, les pasteurs protestants avaient dit à leurs troupeaux : « Ne craignez rien ; l'esprit de Dieu sera au milieu de vous ; il parlera par la bouche des femmes et des enfants (1). » Dès ce jour l'esprit prophétique, les extases envahissent le Dauphiné, le Vivarais, les montagnes des Cévennes et les plaines du Languedoc, théâtre de l'insurrection protestante et de toutes les fureurs des Camisards. Du Serre, la belle Isabeau, Gabrielle Astier, Virens, Brousson, Laporte, Jean Cavalier annoncent à grands cris que l'esprit de Dieu les possède, et proclament à l'envi la chute de la grande Babylone. Nouveaux Tyrthées d'une sanglante Iliade, ils marchent à la tête des troupes, les animent au combat et paient de leur liberté ou de leur sang les prophéties qui hélas, préludaient à la déroute complète de l'insur-

(1) Joël, ch. 16-28.

rection : « ... Ils croyaient tous aux inspirations. C'était par elles que tout se réglait parmi eux ; fallait-il élire des chefs, livrer des combats, former des projets, les mettre à exécution, décider le sort des personnes de qui ils prétendaient avoir reçu de mauvais traitements, et qui dans la suite avaient le malheur de tomber entre leurs mains, ce n'était jamais qu'après avoir consulté l'Esprit Saint, dont les inspirés se croyaient animés, et qu'en conséquence de l'ordre qui en était émané. C'était l'inspiration qui découvrait les traîtres cachés, qui ordonnait le temps où il fallait mettre des sentinelles ou n'en mettre pas, qui rendait les croyants intrépides dans les combats, qui leur faisait affronter la mort sans crainte, qui les soutenait dans leurs fatigues et dans les supplices même (1). Les enfants devenus eux-mêmes extatiques, comme les femmes et les jeunes filles, annonçaient le triomphe prochain de la Réforme. Il faut entendre les historiens protestants et les dépositions des prophètes sur ces inspirations.

Ecoutez la déposition de Jacques Dubois :

« Dès l'an 1701, j'ai vu des personnes inspirées en divers endroits du pays... J'ai vu entre autres *un garçon de quinze mois*, entre les bras de sa mère, à Quissac, qui avait de grandes agitations dans tout le corps, et particulièrement de la poitrine. Il parlait avec sanglots, en bon français, distinctement et à haute voix (2). »

(1) Court. Histoire de la guerre des Camisards, tome 1, page 467.

(2) Théâtre sacré des Cévennes, page 152.

Voici la déposition de Durand Fage : « Le plus jeune des enfants que j'ai vus parlant dans l'extase, était une petite fille *de cinq ans*, au village de Saint-Maurice. Mais il est notoire dans le pays que l'esprit a été répandu sur quantité de *petits enfants*, dont quelques-uns même *étaient encore à la mamelle*, et qui ne pouvaient parler dans cet âge si tendre que quand il plaisait à Dieu de faire annoncer ses merveilles par la bouche des innocents (1). »

La déposition de Pierre Chaman n'est pas moins extraordinaire.

« J'ai vu, dans l'année 1701, quantité de personnes qui avaient reçu les grâces... J'ai connu à Uzès un nommé X... ayant un petit garçon de cinq ans qui prophétisait. Il est tombé plusieurs fois en ma présence par le saisissement de l'Esprit, avec des agitations de la tête et de tout le corps. Après cela, il parlait, il prédisait des malheurs à *Babylone* et des bénédictions à l'Eglise, et il faisait de grandes exhortations à la repentance. Mais le pauvre petit était quelquefois si agité que ses paroles étaient alors fort entrecoupées. Il parlait toujours français, et il se servait de ces expressions : *Je te dis, mon enfant : mon enfant, je t'assure*, etc., etc. (2). »

Ces affirmations sont confirmées encore par la déposition de Sarra Dalgone : « Un de mes voisins avait une petite fille de huit à neuf ans qu'il avait plu à Dieu de mettre

(1) Théâtre sacré des Cévennes, page 114.

(2) Théâtre sacré des Cévennes, page 139.

dans cet état, et je l'ai vue plusieurs fois pendant qu'elle avait ses inspirations. Une fois, comme je la vis chancelante, je la mis sur mes genoux, et tout son accès s'y passa. Elle ne respirait que par soupirs, sa poitrine était agitée et tout son corps était tremblotant. Quelques minutes après qu'elle eut été saisie de cette manière, elle parla comme cela lui arrivait d'ordinaire, toujours en bon français... Je suis très-assurée qu'il lui aurait été impossible de parler à l'ordinaire comme elle parlait dans l'inspiration, et il est même très-constant qu'elle ne se serait jamais avisée de s'exprimer autrement que dans le patois du pays ; car on ne parlait pas plus français dans notre petit bourg, que si nous n'eussions pas fait partie du royaume de France (1). » « Dans ses extases, dit Peyrat, en parlant de Gabrielle Astier, il voyait les cieux ouverts et Homel et Brunier entourés des autres martyrs, assis sur des nuées éclatantes ; il voyait le paradis et les anges, l'enfer et Satan. Parfois une douleur vive rongeaient ses os, et son âme semblait près de succomber sous une angoisse mortelle. Il appelait alors un enfant et lui ordonnait de chanter un psaume. Cette mélodie faisait sur son esprit un effet semblable à celui de la harpe de David sur le génie mélancolique de Saül (2). » « On a entendu, dit Brousson, des concerts mélodieux dans les airs ; on a vu dans le ciel un feu lumineux ; une voix céleste a été ouïe sur un côteau pendant une journée entière ; une fille de sept mois a prophétisé et

(1) Théâtre sacré des Gévennes, page 131.

(2) Peyrat. — Histoire des pasteurs du désert ; tome I, page 199.

chanté des psaumes jusqu'à ce qu'elle eut été sevrée ; autant de signes infaillibles de la délivrance d'Israël (1). »

« La prophétesse Isabeau Charras, c'est ainsi qu'elle s'appelait, écrit Fléchier, était couchée à la renverse dans une cuisine, les jambes nues et l'estomac tout à fait découvert. Tous les assistants à genoux autour d'elle, étaient attentifs à ces pieuses nudités, et contemplaient ce corps où résidait le Saint-Esprit. Cette folle remuant les pieds et faisant des postures extravagantes, et battant des mains, s'écriait : « Je brûle, je n'en puis plus, ce diable, ce Satan me brûle ! » Le prêtre voulut faire quelque remontrance à la fille, mais la mère indignée lui dit : « Quoi, malheureux que vous êtes, vous ne respectez pas ma fille qui a le Saint-Esprit dans l'estomac ! » Toutes les femmes mutinées se mirent à crier : « Arrière de moi, Satan ! » et enlevèrent le curé hors de la maison (2). Impossible de contester l'ensemble de ces faits, tant les témoins sont graves et nombreux : « J'ai vu dans ce genre, affirme le maréchal de Villars, *témoin oculaire*, des choses que je n'aurais jamais crues, si elles ne s'étaient passées *sous mes yeux* ; une ville entière dont toutes les femmes et les filles, *sans exception*, paraissaient possédées du diable. Elles tremblaient et *prophétisaient publiquement* dans les rues (3). »

Pourquoi le démon, qui avait avec Luther des relations que nous a retracées *lui-même* l'impur réforma-

(1) Brousson, — Relation des prodiges du Vivarais.

(2) Fléchier : — Relation des fanatiques à la suite des Lettres choisies.

(3) Vie du maréchal de Villars, tome I, page 325.

teur, serait-il étranger aux visions des Camisards ? Le disciple peut bien imiter son maître.

## § VI

### JACQUES AYMAR ET LA BAGUETTE DIVINATOIRE.

Nous avons vu que la baguette divinatoire était connue dans l'antiquité et au moyen-âge ; elle ne pouvait être méconnue dans les siècles suivants. C'est l'emploi de la baguette divinatoire qui a conduit à la Bastille la baronne de Beausoleil ; cette femme d'une rare intelligence couvrant ses connaissances minéralogiques sous le prestige de la magie, rendit autant de services à la France qu'elle se nuisit à elle-même. Toutes ses découvertes encouragées d'abord par Louis XIV aboutirent à la ruine de son immense fortune et à la perte de sa liberté. La baguette divinatoire appliquée souvent à la recherche des eaux, acquit bientôt une immense célébrité entre les mains de Jacques Aymar.

Un misérable, accusé d'assassinat, ayant été poursuivi par Jacques Aymar, au moyen de la baguette divinatoire et livré au tribunal de Lyon, puis aux bourreaux sur ses propres aveux, le prince de Condé manda le sorcier à Chantilly pour le soumettre à un scrupuleux examen. Toutes les tentatives se terminèrent à la confusion d'Aymar, qui plus tard cependant utilisa encore sa supercherie à la découverte des Sources et des Camisards.

Le père Lebrun, le père-Ménéstrier, le père Kircher et les Jésuites chargés d'examiner les faits de ce genre, dont ils furent *souvent témoins*, s'accordent pour en attribuer un certain nombre à l'intervention des esprits. On interrogeait la baguette exactement comme nos spiritistes interrogent la table tournante. Voici un de ces interrogatoires cités par le P. Ménéstrier : « Je vous demande si la baguette est un don naturel. — Elle tourne. Si le démon n'y a aucune part implicitement. — Elle ne tourne pas. Si ce talent est donné en naissant. — Elle tourne.

« Si c'est par la conjonction de telle et telle planète. — Elle ne tourne point. Par la conjonction du soleil et de Vénus. — Elle tourne. Si par cette baguette on peut faire des choses mauvaises. — Elle tourne. Si l'on pourrait y faire quelque pacte avec les démons. — Elle tourne. Si cette vertu n'est préjudiciable que pour les mauvais usages qu'on pourrait en faire. — Elle tourne. Si l'on pourrait s'en servir pour éclairer les matières qui sont douteuses dans les écoles de théologie. — Elle tourne. Si l'on pourrait, par ce moyen, acquérir une parfaite connaissance de l'astrologie pour faire des almanachs pour tous les jours de l'année. — Elle tourne. Les connaissances de la médecine, du tempérament de chaque personne ; les propriétés des animaux, des plantes. — Elle tourne.

« Enfin, il n'y a rien qu'on puisse imaginer à lui faire des questions sur quoi elle ne réponde, même sur les

talents, la capacité des personnes, leurs biens connus ou cachés, leurs péchés et le nombre de ces péchés. Elle est infaillible sur les choses passées et présentes ; mais sur les futures, plus de mensonges que de vérités, aussi bien sur les pensées que l'on prend à l'égard de ces trois temps, et que l'on ne manifeste pas. Pour le présent, si on lui demande comment une personne est vêtue, qui est absente, si c'est d'une telle ou telle couleur ; d'une telle ou telle manière, elle tourne sur la couleur et sur la forme de l'habit. Pour le passé, elle découvre les voyages qu'une personne a faits, les blessures qu'elle a reçues et en quel endroit de son corps (1). » Des personnes pieuses effrayées de ce pouvoir, dit le même jésuite, le perdirent après avoir prié Dieu de les délivrer, si le démon intervenait dans ces prodiges (2). Quant aux hydrosopes, tels que Bleton, d'Enner et Parangue, rien de plus facile que d'expliquer leurs étonnantes découvertes quand on connaît tous les prodiges récents de l'abbé Paramel.

## § VII

### MESMER, CAGLIOSTRO ET LE MAGNÉTISME ANIMAL.

Quoiqu'il en soit de la baguette divinatoire, il ne serait pas aussi facile, pensons-nous, d'interpréter tous les faits du magnétisme animal, dont Mesmer fut le plus

(1) Ménestrier. — Philosophie des images énigmatiques, page 481.

(2) Histoire critique des pratiques superstitieuses, tome III, pages 385-386.

habile propagateur. Avant lui, Paracelse, Goclemens, Van Helmont, Robert, religieux de Saint-Hubert-des-Ardenes, le P. Kircher, Robert Fludd et Gresner avaient, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, rompu bien des lances pour et contre la médecine magnétique ressuscitée par Mesmer. En 1743 Swedemborg y préparait les esprits, en se vantant d'être en correspondance avec les âmes des morts.

Mesmer, Frédéric-Antoine, médecin allemand, fondateur de cette fameuse doctrine *du magnétisme animal* ou *Mesmérisme*, naquit en 1734 à Mersbourg en Souabe. Ses premiers essais dans l'exercice de sa profession de médecin n'ayant pas obtenu le succès qu'il en attendait, Mesmer, qui voulait acquérir la renommée et la fortune, assez adroit pour connaître le faible de la plus grande partie des hommes pour la *nouveauté* et le *merveilleux*, choisit ces deux puissants mobiles pour réussir dans ses projets. Il commença à l'âge de trente-deux ans à fixer l'attention publique, par sa thèse de *Planetarum influxu*, dont le but était d'établir que les corps célestes, en vertu de la même force qui produit leurs attractions mutuelles, exercent une influence sur les corps animés, par l'intermédiaire *d'un fluide* subtil qui pénètre tous les corps et remplit tout l'univers. A ce bizarre mélange des savantes découvertes de Newton, et des absurdités de l'astrologie, il voulut joindre encore l'action des aimants, à laquelle on attribuait des vertus surprenantes pour guérir toutes les maladies. Mesmer se rendit à Vienne; il y

trouva un terrible adversaire dans la personne d'un Père Hell, religieux, qui faisait aussi profession de guérir par le moyen des aimants. Une vive discussion s'établit entre eux au sujet de l'auteur de cette précieuse découverte. Le père Hell demeura vainqueur ; mais l'intrépide Mesmer, pour se rendre désormais inattaquable, déclara que les procédés de son antagoniste ne lui étaient nullement nécessaires, et il promit de guérir par le seul fait du *magnétisme animal* ou magnétisme propre aux corps animés. Il mit en pratique sa nouvelle doctrine, dont les résultats, qui ne furent pas très-heureux, éveillèrent la critique sévère de plusieurs savants médecins de Vienne et du baron de Stoerk, premier médecin de l'Impératrice Marie-Thérèse. Mesmer la méprisa, et communiqua ses procédés aux académies de Paris, de Londres et de Berlin. Les deux premières gardèrent le silence ; l'académie royale de Berlin ne le rompit, que pour le traiter de *visionnaire* ; et le savant physicien Ingenhouz se déclara aussi contre lui. Privé du suffrage des savants, il résolut de rechercher celui de la multitude, et à force de persévérance ou d'obstination, il vint à bout de l'obtenir. Sa bonne fortune lui présenta, en 1777, une demoiselle Paradis, célèbre musicienne, mais aveugle, et qui éprouvait souvent des aliénations mentales. Le docteur Stoerk et l'oculiste M. Wenzel, qui la traitaient et avaient déclaré sa maladie incurable, furent supplantés par Mesmer. Il se vanta d'avoir guéri la malade ; le vulgaire le crut, malgré les médecins qui soutenaient

le contraire, et avec raison. En 1778, Mesmer se rendit à Paris ; il ne pouvait choisir un plus beau théâtre pour ses expériences magnétiques, ni de pays où les nouveautés de tout genre fussent mieux accueillies. Les dames principalement, se montraient passionnées pour le *mesmérisme*, et procuraient beaucoup de partisans à son inventeur. Le plus grand triomphe de son charlatanisme, ce fut de se faire un élève et un prosélyte dans le vénérable docteur régent de la Faculté de Paris, M. Deslon, qui devint, dans la société de médecine, l'apôtre des mystères du magnétisme animal. Mais la même faculté repoussa toutes ces folies, par des dissertations particulières et par une décision publique. Mesmer essaya de réfuter un de ces Mémoires, qui avait produit beaucoup de sensation parmi les médecins ; et il le fit, en y joignant des notes inconvenantes par l'intrépidité de bonne opinion qui y règne. Cependant cette dispute contribua à mettre plus en vogue le magnétiseur et le magnétisme. Mesmer, encouragé par ses succès, présenta à M. de Maurepas, alors ministre, une sorte d'*ultimatum*, par lequel il engageait le gouvernement à recueillir les témoignages des nombreux malades qu'il avait guéris, et demandait pour récompense la propriété d'un château, qu'il désignait, et d'une terre adjacente ; sans quoi, il menaçait de quitter la France et ses malades, quelque tort qu'il en put résulter pour l'humanité. Pourrait-on croire que, chez la nation la plus civilisée, la plus spirituelle de l'Europe, des personnages distingués aient

donné une aveugle croyance au charlatanisme du docteur allemand, et que des ministres d'Etat aient essayé d'apaiser son orgueilleux courroux par des promesses magnifiques !..... Le baron de Breteuil offrit à Mesmer, au nom du roi, vingt mille livres de rentes viagères, et un traitement annuel de dix mille pour établir une *clinique* magnétique, sous la seule condition de former à la pratique de ces procédés, trois personnes au choix du gouvernement, avec la promesse d'avantages plus considérables encore. Mesmer dédaigna ces offres, et quitta Paris pour se rendre à Spa, suivi de quelques-uns de ses malades et de plusieurs de ses partisans. Pendant l'absence de Mesmer, son élève, le docteur-régent Deslon, brouillé définitivement avec la Faculté, annonça au parlement, par un *Mémoire*, qu'il était possesseur du secret du *magnétisme animal*, et citait, en témoignage, la guérison de plusieurs malades. Il avait ouvert, chez lui, un traitement public auquel plusieurs personnes accoururent. Cette nouvelle irrita fortement Mesmer, et il traita son rival d'*imposteur*, qui ne connaissait rien de *sa méthode*. Les zélés amis de Mesmer, MM. Bergasse et d'Epréménil, accoururent à la hâte à Paris, ou, se réunissant au général Lafayette, ils ouvrirent en faveur de Mesmer une souscription de cent actions de 2400 livres chacune. Le docteur, satisfait, revint en poste à Paris, toucha une somme de 340,000 francs, montant des souscriptions, et ouvrit une salle de traitement. MM. Bergasse et d'Epréménil faisaient un cours de leçons *théoriques* aux

souscripteurs, tandis que Mesmer se réservait la partie *pratique* des opérations. Comme le mensonge et l'imposture ont toujours besoin de prestiges pour séduire, Mesmer ne les épargnait pas. L'appartement où il magnétisait ses malades, était de l'élégance la plus recherchée. Dans la salle où le traitement avait lieu, et où pénétrait un demi-jour heureusement ménagé, on respirait les parfums les plus exquis, et on entendait une musique délicieuse. Au milieu de la salle on voyait une cuve couverte, ou *baquet*, d'où partaient des cordes et des tiges de fer, disposées de manière à pouvoir être tournées et dirigées en tout sens. Autour de la cuve étaient les malades, ayant chacun une des cordes passée autour du corps et tenant à la main une des tiges métalliques pour la tenir appliquée sur la partie malade. Ils quittaient de temps en temps ces tiges ; alors ceux qui étaient voisins l'un de l'autre se touchaient naturellement des doigts, ce qui s'appelait *former la chaîne*. Y avait-il dans le *baquet* couvert une vapeur concentrée, échauffante ou irritante ? Ces tiges étaient-elles autant de petits tuyaux par où passait cette vapeur subtile ? Ces cordes étaient-elles ointes de quelque matière excitante qui pénétrait dans l'épiderme ? Le tout ensemble avait-il le pouvoir de produire une secousse électrique ?..... C'était le secret de l'opérateur. Mais il arrivait presque toujours que quelqu'un des malades éprouvait des agitations nerveuses, qui étaient bientôt partagées par plusieurs autres avec les modifications les plus bizarres. On appelait ces agi-

tations une *crise* ; mais pour la provoquer le magnétiseur s'y prenait de la manière suivante. Il s'asseyait devant la personne à magnétiser, ses pieds touchant ses pieds, ses yeux fixés sur ses yeux ; et tenant ses genoux serrés dans les siens, ce qu'on appelait se mettre *en rapport*. Le magnétiseur promenait doucement, et comme en caressant, ses mains sur les vêtements, sur les yeux, les joues, les bras, etc. Il faisait, de temps en temps, et avec les mains, des gestes presque imperceptibles, comme s'il eût jeté des gouttes d'eau sur le visage du malade ; cela s'appelait lui *lancer le fluide magnétique*. Chez les personnes qui avaient un tempérament ardent, un système nerveux, délicat et irritable, chez les femmes surtout, la crise se manifestait par des pleurs ou par des rires immodérés, par des cris perçants, par des convulsions ; plus souvent, par un sommeil ou somnambulisme complet. On a remarqué que les personnes qui avaient souffert des émotions pénibles prenaient en aversion le magnétiseur, et qu'il dominait, pour ainsi dire, celles dont les émotions avaient été douces et agréables. Quoi qu'il en soit, l'art de Mesmer fit des opérateurs *intrus*, qui établirent chez eux et secrètement des salles *clínico-magnétiques*, où les mœurs n'étaient pas toujours respectées. Les femmes les plus coquettes ou les plus crédules, couraient après le magnétisme devenu bientôt une affaire du *bon ton*, avec la même fureur qu'elles couraient les modes, les spectacles et les bals. Cet enthousiasme éveilla la surveillance du gouvernement. Il

nomma, pour faire un examen sévère du *magnétisme animal*, une double commission, composée, pour la Faculté de médecine, de MM. Darcet, Majault, Pallin et Guillotin, et, pour l'académie des sciences, de MM. Francklin, Leroi, Bailly, Lavoisier et Bory. Ils assistèrent aux opérations, s'y soumièrent eux-mêmes, et ils *n'éprouvèrent absolument rien*. L'examen des membres de la double commission, et surtout le *rapport* de Bailly, ne furent point favorables au *mesmérisme*, et encore moins la *note* sur plusieurs points *relatifs aux mœurs*, note qui fut remise au roi. Ce rapport et cette note ont été rendus publics par M. François de Neufchâteau, dans son *Conservateur*. Le rapport, tiré au nombre de 20,000 exemplaires, fut répandu dans presque toute la France *par ordre du gouvernement*. Ce fut pour Mesmer et sa doctrine un coup mortel, dont les effets ne purent être réparés, ni par les écrits de M. Bergasse, ni par les nombreux partisans du magnétisme. Mesmer quitta Paris. Après avoir demeuré quelque temps, sous un nom supposé, en Angleterre, il se retira dans sa patrie, riche d'un revenu de 30,000 francs, fruit de la crédulité française. En 1800, il écrivit à un médecin célèbre de Paris pour lui soumettre la suite du *Mémoire sur le magnétisme animal*. Depuis, on n'entendit plus parler de Mesmer qu'à l'époque de sa mort, arrivée le 5 mars 1815.

Mesmer, en mourant, avait laissé un grand nombre d'admirateurs et de partisans. Tandis que le Père Her-

vier prêchait le magnétisme animal dans la cathédrale de Bordeaux, le marquis de Puységur inaugurait le somnambulisme artificiel et dévoilait ainsi au magnétisme un horizon inattendu. D'un autre côté le docteur Petelin faisait connaître la catalepsie artificielle. Stationnaire sous la révolution et l'Empire, qui avaient bien d'autres préoccupations, le magnétisme animal se releva si énergiquement sous la Restauration, que l'académie de médecine en entreprit publiquement l'examen. Un rapport de M. Busson, docteur en médecine à l'Hôtel-Dieu de Paris, trop favorable aux phénomènes magnétiques, fut d'abord enseveli en 1831 dans les cartons de l'académie, puis exhumé en 1837 et définitivement enterré par le rapport contradictoire de M. Dubois d'Amiens. Bien plus, un prix de 3,000 francs fut offert par M. Burdin, au somnambule qui pourrait lire sans le secours des yeux ; les concurrents présentés n'offrirent à l'académie que déceptions, et même, une fois, la preuve éclatante de la supercherie.

Pendant que Mesmer et son école implantait le magnétisme, le célèbre Cagliostro préludait à la doctrine *des médiums* du spiritisme américain. Le comte Alexandre de Cagliostro, dont le vrai nom était Joseph Balsamo, aventurier célèbre du xviii<sup>e</sup> siècle, naquit à Palerme, le 8 juin 1743, de parents d'une médiocre extraction. Il débuta par plusieurs tours d'escroquerie ; tel est celui qu'il fit à un orfèvre nommé Marano, auquel il extorqua soixante onces d'or par la promesse d'un trésor enfoui

dans une grotte, sous la garde des esprits infernaux. Il quitta ensuite sa patrie, visita la Grèce, l'Égypte, l'Arabie, la Perse, Rhodes, l'île de Malte, et se lia dans ses voyages avec le savant Althotas, qu'il a peint lui-même comme le plus sage des hommes. Il le perdit à Malte, où il reçut du grand-maitre, des lettres de recommandation pour Naples. De cette ville il se rendit à Rome, et y épousa la belle Lorenza Féliciani. On le vit ensuite parcourir l'Europe, sous les noms de Tischio, de Melissa, de Belmonte, de Pellegrini, de Fénix, d'Anna, de Harat et de Cagliostro qui était le nom de sa marraine et sa tante, habitante de Messine. Il vivait tantôt du produit de ses compositions chimiques, tantôt d'escroqueries, et souvent du libertinage de sa femme. Lorsqu'il parut à Strasbourg, au mois de septembre 1780, il y produisit une sorte d'enthousiasme qu'il parut justifier par des actes multipliés de bienfaisance. Laborde dans ses *lettres sur la Suisse*, lui donne les éloges les plus pompeux; MM. de Miromesnil, de Vergennes, de Ségur, écrivirent, en 1783, au préteur de Strasbourg, pour réclamer l'appui des magistrats en faveur du noble étranger. Cagliostro se rendit en 1785 à Paris, où il devint le sujet de toutes les conversations. La mode lui paya son tribut, et les dames portèrent des schalls, des robes, des chapeaux, des éventails à *la Cagliostro*. Ses liaisons intimes avec le prince Louis de Rohan, cardinal et évêque de Strasbourg, le firent impliquer, avec ce prélat, dans l'affaire du collier. Il fut arrêté le 22 août

et enfermé à la Bastille. La comtesse de La Mothe l'accusa d'avoir reçu le collier des mains du cardinal et de l'avoir dépecé pour en grossir le trésor occulte d'une fortune inouïe. Cagliostro répondit par un mémoire où il donnait quelques aperçus sur sa naissance, sur sa vie et ses aventures, et nommait les banquiers qui, dans toutes les villes, lui fournissaient des fonds, mais sans faire connaître la source de ses richesses. Le parlement, par un arrêt du 31 mai 1786, déchargea les deux accusés des plaintes contre eux inventées, mais ils furent exilés. Cagliostro alla en Angleterre, et y séjourna deux ans, passa de Londres à Bâle, puis à Bienne, à Aix en Savoie, à Turco, à Gênes, à Vérone, faisant partout des dupes, même dans les classes les plus éclairées de la société, et enfin à Rome, où il fut arrêté le 27 décembre 1789, et transféré, avec Lorenza, au château Saint-Ange. On lui fit son procès, et la peine de mort fut prononcée contre lui le 17 avril 1791 ; mais elle fut commuée en une prison perpétuelle. Il mourut, en 1795, dans la forteresse de Saint-Léon. Sa femme fut enfermée pour le reste de ses jours au couvent de Sainte-Appoline. On attribue à Cagliostro des cures merveilleuses, qui n'ont d'autre fondement que les préventions et l'intérêt de ceux qui les ont promulguées. Son savoir en médecine dont il faisait parade était très-borné. Des personnes qui ont eu occasion de goûter son élixir vital, ainsi que celui du fameux comte de Saint-Germain, se sont assurées que des aromates et l'or en faisaient la base. Cagliostro en

faisait grand usage, comme tous les partisans des doctrines hermétique et paracelsique. On lui a aussi attribué l'institution d'une *franc maçonnerie égyptienne*, qui, si elle est fidèlement décrite, n'était qu'une jonglerie pitoyable. Une *pupille* ou *colombe*, c'est-à-dire un enfant encore dans l'état d'innocence, placé devant une carafe et abrité d'un paravent, obtenait par l'imposition des mains du grand Cophte, la faculté de communiquer avec les anges, et voyait dans cette carafe tout ce qu'on voulait qu'il y vit.

L'illumination, dans le même temps, essayait en vain, d'envahir la France; on parlait bien des prophéties du P. Beauregard, de la prophétie Turgotine, de la vision de Cazotte, des théories de Lavater et de Swedemborg sans y attacher grande importance, par suite des préoccupations du moment; mais il fallait tous ces phénomènes, précurseurs des tables tournantes, pour assurer le succès immense des *médiums* et du *spiritisme contemporain*.

## CHAPITRE IV.

### DES TABLES TOURNANTES, DES MÉDIUMS OU DU SPIRITISME CONTEMPORAIN.

SOMMAIRE : 1° Angélique Cottin ou la fille électrique. — 2° La voyante de Prévost — 3° Le spiritisme américain. — 4° Invasion en France du spiritisme et des tables tournantes. — 5° L'ascension de M. Home.

#### § I<sup>er</sup>

#### ANGÉLIQUE COTTIN OU LA FILLE ÉLECTRIQUE

Il ne faut point croire que les prodiges des *médiums* du XIX<sup>e</sup> siècle, aient été improvisés en Amérique. Déjà plusieurs phénomènes magnétiques en France, y avaient prédisposé les esprits. Un des faits les plus extraordinaires qui fut comme l'avant coureur du spiritisme, remonte à l'an 1846 ; il s'agit d'Angélique Cottin ou la fille électrique. Tous les faits qui se rattachent à cette histoire incroyable, ont été vérifiés par les hommes les plus sérieux et les plus graves, contrôlés par des populations entières et ont pour historien un témoin oculaire : « La fille Cottin, dit M. de Farémont, demeurait chez sa tante, la femme Loisnard, au pied pour ainsi dire de mon habitation. Cette enfant, qui devait faire sa

première communion, se trouvait plus forte en matière qu'en intelligence ; tout en elle annonçait une force extraordinaire au physique. Le 15 janvier 1840, à huit heures du soir, quatre filles travaillaient, comme d'habitude, à la veillée, chez la femme Loismard. Depuis huit jours le temps était lourd, orageux ; des éclairs, des coups de tonnerre, l'électricité régnait autour de nous. Les jeunes filles faisaient des gants de soie en filet autour d'un grossier guéridon en chêne pesant bien vingt-cinq livres ; tout d'un coup la lumière est jetée au milieu de la chambre, le guéridon est renversé ; ces filles se querellent, on replace la chandelle, on travaille, et même projection. Cette fois, chacune se lève, tremble et pense au sortilège ; la petite Cottin impassible, continue seule à travailler ; ses mouvements de répulsion sont plus vifs, sa chaise est rudement ébranlée. La frayeur s'empare de la tante qui conduit sa nièce chez monsieur le curé de la Perrière.

Quoi de plus naturel à ces pauvres gens ! ils sont loin d'être académiciens : dans leur raisonnement, ils attribuent à Dieu ou au diable tout ce qu'ils ne comprennent pas. M. le curé, homme éclairé, sage et instruit, commence par rire de la bonne femme en écoutant son récit ; mais l'enfant avait apporté son gant : elle le fixe sur une chaise de la cuisine, et le mouvement se fait sentir activement. M. le curé la saisit à deux mains, la résistance augmente l'action : il s'assied sur la chaise, il est bouleversé : à son tour il devient sérieux, il voit ce phé-

nomène sans le comprendre, rassure la tante, lui dit que c'est une maladie extraordinaire, et qu'il faut consulter les médecins et non les pasteurs. Je suis prévenu le lendemain ; ce phénomène avait cessé. Trois jours après, ses parents me font prévenir à neuf heures du soir. J'y vais avec ma famille ; plusieurs personnes s'y trouvaient rassemblées. Convaincu que l'électricité jouait le principal rôle, j'avais apporté avec moi un pendule de moelle de sureau, un tube de verre et un bâton de cire à cacheter. Je vis l'effet du guéridon, et la chandelle jetée au loin : j'examinai les pieds de l'enfant, ils ne le touchaient pas ; je plaçai moi-même son vêtement sur le bord du guéridon, et à son simple contact il était bouleversé instantanément ; un mouvement nerveux, dont l'enfant n'était pas maître, précipitait son bras vers l'objet qu'elle repoussait. Je m'emparai du guéridon à deux mains ; la force était *étonnante*, et le guéridon opérait un mouvement de rotation de gauche à droite ; ma force ne pouvait comprimer l'action ; j'approchai mon pendule de toutes les parties du corps : chose étonnante ! il ne fut ni attiré ni repoussé. J'eus beau frotter mon tube et mon bâton de cire, rien ; je trouvai opposition électrique dans certains moments ; les bons conducteurs n'éprouvaient rien ; je mis mon doigt sur l'enfant, en même temps un autre sur la pointe qui fixait la soie du gant, nulle commotion : je fis lever l'enfant, le phénomène cessa. J'en restai là pour le premier soir.

« Je suivis ensuite l'enfant avec soin, même avec hu-

manité. La population criait aux sorciers ; on désignait même l'individu qui avait jeté le sort ; je m'attachai à rassurer la famille et à éclairer les masses. Je fis de nouvelles expériences : l'enfant recevait toute sa charge de la terre. Il n'y avait pas de pavé dans la chaumière ; le réservoir commun était toute sa force. Le phénomène se montrait d'abord de huit à onze heures du matin ; ensuite, il ne se fit voir qu'au soleil couchant ; d'autres fois seulement dans la soirée. Les parents étaient reconnaissants de ce que je faisais pour les rassurer. Je leur dis que j'allais consulter les médecins pour elle ; effectivement j'écrivis à Mamers, à mon pharmacien, en le prévenant de ce qui se passait sous mes yeux, et je le priai de convoquer pour le samedi suivant toute la Faculté pour examiner ce phénomène : effectivement je conduisis dans ma voiture la tante et l'enfant. La renommée m'avait devancé : On sortait aux portes pour voir la fille ensorcelée que je conduisais. En arrivant, j'appris que MM. les médecins, traitant la chose de chimère, n'avaient pas voulu se réunir. Etonné d'une pareille conduite de la part de ceux qui seuls pouvaient être appelés à faire connaître le subterfuge, s'il existait, je me permis de les traiter d'une manière énergique. »

« Le phénomène eut lieu pour la chaise : un domestique vigoureux s'assit et fut bouleversé. Cependant deux médecins, honteux sans doute, me prièrent de faire venir l'enfant chez le pharmacien. Comme l'heure n'était pas propice, l'oscillation de la chaise fut faible. C'était

sur des tapis, des meubles cirés, et j'assurai qu'on n'aurait rien : qu'au reste, que le phénomène ne se montrait bien que vers quatre ou cinq heures du soir. Il était alors midi. J'invitai les personnes curieuses de s'instruire à venir me trouver, et je leur promis de les diriger moi-même : j'avais à cœur qu'on étudiait le fait pour le faire connaître à Paris.

« Je me fis médecin et voulut guérir l'enfant ; j'envoyai une baignoire et lui fit prendre des bains et cesser tout travail à l'aiguille, et je la fis envoyer garder les vaches dans les champs. Mais, le soir, les populations arrivaient, les gros sous pleuvaient, et l'enfant travaillait de plus belle. Elle ne souffrait nullement, mangeait d'un bon appétit, et dormait d'un sommeil calme et profond.

« En renouvelant mes expériences, les pelles et chennets furent projetés, et chose plus étonnante, qui ne peut laisser aucun soupçon de supercherie, si jamais enfant aussi stupide en eut été capable, on fit travailler à part l'enfant sur une huche pesant au moins cent cinquante livres. On avait enfoncé à l'extrémité une petite pointe à laquelle elle fixait sa soie : *sitôt qu'elle iravaillait et que sa jupe touchait la huche, celle-ci était instantanément enlevée à trois ou quatre pouces de terre, et cela se renouvelait de quarante à cinquante fois à la minute.* Elle se reposait ensuite. Je me plaçai sur la huche et fus enlevé avec la même violence et la même régularité ; trois personnes se placèrent de même et fu-

rent enlevées, mais moins élevées de terre. Moi, et un fort de la halle n'aurions pu enlever cette huche avec ces trois personnes, c'est tout au plus si mes forces suffisaient à la soulever seule par son extrémité. Dira-t-on que les genoux de l'enfant pouvaient la soulever? A peine si elle pouvait glisser son pied entre la huche et la terre, et en outre je voyais ses pieds écartés de la huche et je tenais moi même son vêtement sur les parois de ce meuble. Chose plus étonnante et que j'ai vue encore, les lits de campagne pèsent bien *trois cents livres*, au moyen de couchette grossière, couvertures, paillasses, etc. Là, ne pouvant rester assise, puisque la chaise fuyait sous elle, et qu'elle perdait à chaque instant son centre de gravité, l'enfant s'approcha par hasard du lit pour se reposer debout. Elle était fortement chargée dans ce moment. Le lit s'ébranle et vacille d'une manière incroyable; aucune autre force n'était capable de produire ce mouvement. Elle s'approche d'un autre lit monté sur des rouleaux, ce lit est renversé.

« Un jour... l'enfant était si chargée, qu'elle ne pouvait rester assise; je fis tenir la chaise par une personne, elle allait toujours..., le lendemain, le phénomène était également fort. Mais j'avais apporté un large carreau de verre et une toile cirée: je la fis asseoir sur la toile, je posai ses pieds sur le verre, un morceau de carton par dessus, et tous les spectateurs furent stupéfaits de ce changement, je leur expliquai cette cause de la cessation des phénomènes. Je ne pouvais empêcher la jeune fille

de travailler, parce qu'elle gagnait de l'argent. On voulait la faire coudre, elle se piquait ; découdre, elle se coupait ; filer, la tête du rouet où est la broche de fer était lancée au milieu de la chambre. Les parents eurent l'idée de lui faire écosser des haricots, on lui apporte un panier grossier tout rempli de ces légumes ; à peine a-t-elle agi des mains que le panier est projeté au milieu de la chambre, les haricots sont dispersés en l'air, et l'enfant instantanément poussé vers son panier, qui courait. Ce spectacle amusa beaucoup par la suite les spectateurs. Sur ces entrefaites, un médecin de saint Martin-du-vieux-Bellesme, étant venu visiter l'enfant, l'examina avec soin... Il en écrivit à Paris, à monsieur Hébert, qui répondit en demandant l'enfant et sa tante.

« Au moment de partir pour Paris, le père s'empara de sa fille, et dès ce moment en fit un sujet de spéculation. Il fut à Mortagne, où elle fut visitée par tout le corps des médecins qui, curieux de la science, étudièrent avec soin les phénomènes et se trouvèrent heureux de pouvoir le constater. Toutes les autorités et personnes notables de la ville virent et croient, comme moi, une vérité pour nous si palpable.

« A son arrivée, M. Hébert fit sur l'enfant toutes ses expériences à Mortagne, ne pouvant l'emmener à Paris avec lui.

« Lorsque j'emmenais l'enfant à Mamers et qu'elle rentrait le soir, tous ses meubles, imprégnés de son

fluide, semblaient ne former qu'un avec elle ; sitôt qu'elle les approchait et les touchait, ils remuaient, frissonnaient presque de plaisir de la voir. Aussi, dans les renseignements qu'on m'avait demandés, j'avais conseillé de laisser quelque temps l'enfant au milieu des meubles grossiers de chêne, et de ne point la changer de toutes ses habitudes de vivre, et de lui donner un logement presque semblable au sien : c'était le moyen de procurer à la science tous les documents et toutes les occasions nécessaires pour étudier mieux ces phénomènes. Quand toutes les académies du monde voudraient me prouver par A plus B que je suis absurde, je ferais comme celui à qui on niait le mouvement. Je suis heureux d'avoir vu pareille torpille humaine, véritable gymnote terrestre. Honte à ceux qui n'ont pas voulu la voir pour s'instruire ! »

Tous ces faits vérifiés par M. Arago lui-même, mais infirmés depuis par une commission que nomma l'Académie des sciences, ne peuvent être révoqués en doute. Une preuve négative, explicable par la cessation des phénomènes, ne peut détruire le témoignage de plusieurs milliers d'hommes, confirmé par les dépositions écrites de plusieurs savants ou médecins distingués.

Evidemment ces faits extraordinaires, ayant de grandes relations avec certaines lois connues du magnétisme, peuvent bien déconcerter les savants, mais ne sont point du domaine surnaturel. Une cause *physique*, même toute mystérieuse, produisant des effets *physiques*, ne peut

être comparée avec une cause physique produisant un effet *moral* qui ne peut avoir avec lui aucune relation, comme par exemple l'évocation des esprits, ou la vue à distance.

## § II

### LA VOYANTE DE PRÉVOZT, ETC.

La *Revue Britannique*, de février 1846, nous raconte des phénomènes encore plus merveilleux et qui nous commandent une grande réserve dans l'appréciation des lois mystérieuses de la nature.

« Nous croyons intéresser les sceptiques eux-mêmes en leur révélant l'ouvrage curieux publié en Allemagne, dit cette savante Revue, par le docteur Kerner, sur une femme déjà célèbre dans les annales du magnétisme animal. Dans ce livre, les accidents étranges de la vie magnétique ont atteint leurs limites extrêmes et jettent un défi à la raison. »

Le docteur Kerner, dont la maison a servi de théâtre à ces faits, est parfaitement connu en Allemagne, comme médecin, comme poète lyrique, comme un savant qui joint à une piété angélique des manières pleines d'amabilité. Aussi les sceptiques les plus obstinés, s'inclinant devant cette belle et pure renommée, n'ont-ils jamais mis en doute la sincérité de sa bonne foi.

« . . . . . Après sept années de soins prodigués par

le docteur Kerner à cette voyante, qu'il eut la douleur de voir mourir entre ses bras, tous les phénomènes physiologiques et psychologues du magnétisme se déroulèrent sous ses yeux ; ainsi, les désordres nerveux sont extrêmes, et, lorsqu'on la saigne, ces désordres augmentent ; plus loin, elle évoque dans des verres, dans des bulles de savon, les images des personnes absentes. Alors on vit les objets placés auprès d'elle s'élever dans les airs et s'éloigner comme poussés par une force invisible..... Tantôt, c'étaient les apparitions d'un ou de plusieurs fantômes, dont les bruits étranges et le déplacement d'un chandelier, annonçaient ordinairement la venue..... On vit les portes s'ouvrir et se refermer, comme par une main mystérieuse, au moment où il entra. Nous voyons un peu plus loin le magistrat Pfaffein, incrédule jusque-là, se rendre à la vérité d'apparitions qui se dressent devant lui. Tous ces fantômes prouvaient la réalité de leur existence de différentes manières : 1° par des bruits caractéristiques, frappés sur les murs ou sur les meubles, des roulements de balle, des vibrations de cloche ou de verre, des piétinements redoublés ; 2° par le déplacement de différents objets : Au moment où ces fantômes entraient dans la chambre de Madame Hauffe, on voyait les chandeliers se mouvoir, les assiettes s'entre-choquer et les livres s'ouvrir ; on vit même une petite table s'élever dans une chambre par une impulsion irrésistible. Le docteur témoin de toutes ces choses, lui et beaucoup d'autres avec lui, déclarent qu'elles ne venaient pas de

la somnambule, *mais bien de quelque mystérieux agent...* Dans le cours de ce récit, la plupart des phénomènes ordinaires, et certainement les plus extraordinaires du magnétisme animal, se sont présentés à nous, et peuvent se diviser en cinq classes très-distinctes, qui correspondent assez exactement aux périodes magnétiques décrites par le professeur Klug, de Berlin (1).

L'évocation, dans le verre, des images des personnes mortes ou absentes, est le phénomène qui se repète le plus fréquemment avant et depuis Cagliostro; Sixte V dans sa bulle en parle expressément. L'art de le produire, connu de toute antiquité en Egypte, a été reproduit par un membre de l'académie des sciences de Paris, M. le comte de Laborde. Un sorcier arabe, nommé Achmet, qu'on lui fit voir au Caire, lui ayant vendu ce secret des *apparitions dans le creux de la main*, M. de Laborde, devenu aussi sorcier qu'Achmet, se livra à de nombreuses expériences, toutes couronnées d'un plein succès.

« De toute cette concordance d'observations et d'expériences, dit-il, il résulte un fait bien positif, c'est que, sous l'influence d'une organisation particulière, et par l'ensemble de cérémonies, parmi lesquelles il est difficile de distinguer celles qui aident à l'opération de celle qui n'en sont, pour ainsi dire, que le cortège d'apparat, des enfants ramassés partout, sans aucune préparation (comme les pupilles de Cagliostro), sans qu'on puisse admettre de fraude, voient dans le creux de leur main,

(1) Revue britannique, février, 1846.

avec la même facilité qu'à travers une lucarne, des hommes se mouvoir, paraître et disparaître, qu'ils appellent, et qui se produisent à leur commandement, avec lesquels ils s'entretiennent, et dont ils conservent le souvenir après l'opération.

» J'ai rapporté le fait, mais je n'explique rien ; car, même après avoir produit moi-même ces effets surprenants, je ne me rendis pas compte des résultats que j'ai obtenus. J'établis seulement de la manière la plus positive, et j'affirme que tout ce que j'ai dit est vrai ; et même, après douze années qui se sont passées depuis que j'ai quitté l'Orient, je fais cette déclaration, parce que, laissant de côté la réalité absolue des apparitions, et même une exactitude quelconque dans les réponses, je ne puis admettre qu'on m'ait trompé, et que je me sois trompé moi-même sur des faits qui se sont répétés vingt fois, sous mes yeux, par ma volonté, devant une foule de témoins différents, en vingt endroits divers, tantôt entre les quatre murs de ma chambre, tantôt en plein air, ou bien dans ma cage sur le Nil (1). »

Comment nos savants expliqueraient-ils ces phénomènes ? Nous ne savons ; mais ils nous semblent bien mystérieux.

(1) Revue des Deux Mondes, août 1840.

## § III

## LE SPIRITISME AMÉRICAIN.

Nous ne parlerons maintenant ni d'une vision racontée par M. Récamier, ni des apparitions du presbytère de Cideville, ni des phénomènes de la rue de Cluny, nous avons hâte de raconter l'origine du *spiritisme américain*, point de départ de toutes les expériences contemporaines.

Chez un M. John Fox, qui habitait en 1846 un petit village des Etats-Unis, des coups très-légers se faisaient entendre assez souvent la nuit, à ce point qu'il n'y eut plus moyen de dormir dans la maison. Pendant longtemps il fut impossible de découvrir la cause de ces corps mystérieux, lorsque, dans la nuit du 31 mars 1847, les jeunes filles de M. Fox, tenues en éveil par ces coups, se mettent, pour se distraire, à les imiter en faisant claquer leurs doigts. A leur grand étonnement, les coups répondent à chaque claquement. Alors la plus jeune se met à vérifier ce fait surprenant; elle fait un claquement, on entend un coup, deux, trois, etc.; toujours l'être invisible rend le même nombre de coups. Une des autres filles dit en badinant : « Maintenant, faites ce que je fais; comptez un, deux, trois, quatre, cinq, six, etc., » en frappant chaque fois dans sa main le nombre indiqué. Les coups la suivirent avec la même précision; mais, ce

signe d'intelligence alarmant la jeune fille, elle cessa bientôt son expérience. Alors ce fut madame Fox qui dit : « Comptez dix. » Et sur-le-champ dix coups se font entendre. Elle ajoute : « Voulez-vous me dire l'âge de Catherine ? » une de ses filles ; et les coups frappent précisément le nombre d'années qu'avait cette enfant. Madame Fox demanda ensuite si c'était un être humain qui frappait ces coups ? Point de réponse. Puis elle dit : « Si vous êtes un esprit, je vous prie de frapper deux coups, » et deux coups se font entendre. Elle ajoute : « Si vous êtes un esprit auquel on a fait du mal, répondez-moi de la même façon, » et les coups répondent de suite. De cette manière on lia conversation, pour ainsi dire, et bientôt madame Fox parvint à savoir que c'était l'esprit d'un homme ; qu'il avait été tué dans cette maison plusieurs années auparavant ; qu'il était marchand colporteur, et que le locataire qui habitait la maison à cette époque l'avait tué pour s'emparer de son argent.

On pense bien que cette affaire n'en resta pas là. On accourut de toutes parts pour causer avec les coups, qui, paraît-il, se firent entendre dans d'autres localités. On imagina de se servir de l'alphabet, et un coup se faisait entendre à la lettre voulue. On fit tout si bien qu'on en vint à des expériences publiques, dans lesquelles les incrédules usèrent de tous les moyens pour s'assurer qu'il n'y avait là nulle supercherie.

Un jour que plusieurs personnes étaient réunies pour entendre les coups, les voilà qui demandent l'alphabet,

et disent à l'assemblée : « Vous avez tous un devoir à remplir : Nous voulons que vous donniez plus de retentissement aux faits que vous examinez. » Cette demande étant très-inattendue, on se mit à en discuter les difficultés, le ridicule, l'incrédulité qu'il faudrait braver en attirant l'attention du public sur ce sujet bizarre. « Tant mieux, répondirent les coups, votre triomphe n'en sera que plus éclatant. » Après avoir reçu de longues communications de cet interlocuteur invisible, une foule d'indications sur ce qu'il fallait faire, les assurances les plus positives que les coups se feraient entendre à toute l'audience, et que tout irait au mieux, ces personnes se décidèrent enfin à louer une grande salle déjà désignée par les coups, pour y faire entendre ces phénomènes au public ; les coups insistant sur la nécessité d'une pareille manifestation, qui devait préparer les esprits à l'établissement d'un nouvel ordre de rapports entre les deux mondes, lequel aurait lieu à une époque prochaine.

Quelques magnétiseurs, entr'autres un M. Capron, qui depuis a publié un livre sur la matière, donnèrent à ces faits un grand retentissement. On se passionna pour et contre. On consulta les somnambules sur le degré de confiance qu'on pouvait accorder aux révélations des coups, et il paraît qu'aucune rivalité haineuse ne s'établit entre ces concurrents d'une nouvelle espèce. On demanda entr'autres à un jeune garçon *clairvoyant* s'il pouvait voir ce qui faisait ces bruits. Il dit que oui. « Quelle est l'apparence de ces êtres ? — Ils ressemblent

à la lumière, ils sont comme de la gaze ; je vois tout à travers leur corps. — Eh bien ! comment s'y prennent-ils pour faire ces bruits ; est-ce qu'ils frappent ? — Non, ils ne frappent pas du tout. » Puis, ayant paru regarder avec une grande attention pendant quelques instants, il ajoute : « Ils veulent ces bruits, et ces bruits se font partout où ils les désirent. »

Enfin, le 26 février 1850, le *Rochester Daily Magnet* publia sur ces faits le récit surprenant d'une entrevue qu'aurait eu la famille Fox avec l'esprit de Benjamin Francklin, qui désigna, dans une première conversation au moyen *des coups*, quelles personnes il fallait convoquer pour une séance solennelle, fixée au 20 février. A l'heure convenue, dit le journal américain, on se réunit chez M. Draper ; mais quelques-uns se firent un peu attendre. On demanda d'abord les instructions de Benjamin Francklin, qui répondit : « Hâtez-vous ; faites tout de suite magnétiser madame Draper. » M. Draper la magnétisa, et elle ne fut pas plutôt endormie, qu'elle nous dit : « Il nous reproche d'être en retard ; il nous pardonne pour cette fois, mais il faut que nous soyons plus exacts à l'avenir. »

Alors la société se divise en deux groupes. MM. Jervis et Jones, mesdames Fox, Brown et mademoiselle Cathherine s'installèrent dans une pièce éloignée, ayant deux portes fermées entre eux et le salon, où restaient mesdames Draper et Jervis, MM. Draper et Willet, et mademoiselle Margareta. Bientôt des bruits télégraphi-

ques se firent entendre dans les deux pièces, mais cette fois si forts, que mademoiselle Fox, tout effrayée, demande à la voyante : « Mais que veut dire tout ceci ? » Madame Draper, la figure radieuse d'animation, répond : « Il essaye les batteries. » Bientôt le signal demande l'alphabet, et on nous dit : « Maintenant, mes amis, je suis prêt. Il y aura de grands changements dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Les choses qui vous paraissent maintenant obscures et mystérieuses deviendront claires à vos regards. Des merveilles vont être révélées. Le monde sera illuminé. Je signe : Benjamin Francklin.

» N'allez pas dans l'autre pièce. »

Nous attendions depuis quelques instants, lorsque M. Jervis se présenta dans le salon, et nous dit que les coups lui avait ordonné de s'y rendre pour comparer ses notes avec les nôtres. Alors il lut ces notes, qui étaient conformes aux premières.

Cette comparaison faite, M. Jervis retourne à son groupe, et alors, par l'alphabet, on leur dit : « Maintenant, allez tous dans le salon. » Ce qui fut fait ; et enfin la lecture générale des notes fut faite en présence de tous.

Après cette lecture nous demandâmes : « Le docteur Francklin a-t-il encore quelque chose à nous dire ? — Il me semble que je vous ai bien assez donné de preuves aujourd'hui. — Ne faut-il pas garder le secret sur cette expérience ? — Non, il faut en mettre le récit sur les journaux. — Dans quels journaux ? — Dans le *Dé-*

*mocrate* ou le *Magnet*. — Qui doit rédiger ce compte-rendu ? — George Willet. »

Bientôt le bruit de ces phénomènes retentit dans toute l'Amérique, et la famille Fox comprit qu'elle tenait un admirable fonds de *commerce* à exploiter. Les succès furent si grands, que des hommes graves, des magistrats et des ministres réformés, se déclarèrent convaincus du caractère *spirituel* de ces manifestations. Des compte-rendus, des séances publiques et solennelles, des journaux disposant d'une grande publicité, se firent les propagateurs ardents de la révélation nouvelle. Le chiffre des *médiums* dépassa le nombre de soixante mille, et le peuple tout entier demeura tellement convaincu, qu'une pétition signée de quatorze mille citoyens vint soumettre la question au jugement de la représentation nationale.

Cette pièce curieuse, qui a une si grande valeur au point de vue de la certitude historique des faits, les analyse avec une si grande précision, qu'il nous est impossible de ne point la donner à nos lecteurs.

« Les soussignés, citoyens de la république des Etats-Unis d'Amérique, demandent respectueusement à exposer à votre honorable corps que certains phénomènes physiques et intellectuels, d'origine douteuse et de tendance mystérieuse, se sont manifestés depuis peu en ce pays et presque dans toutes les parties de l'Europe. Ces phénomènes sont même devenus si multipliés dans le nord, le centre et l'ouest des Etats-Unis, qu'ils précoc-

cupent vivement l'attention publique. La nature particulière du sujet sur lequel nous désirons appeler l'attention de votre honorable corps ne peut être appréciée par une analyse rapide des différents ordres de manifestations, et nous en donnons ci-dessous un résumé imparfait.

1° Une force occulte, s'appliquant à remuer, soulever, retenir, suspendre, et dérangeant de diverses autres manières la position normale d'un grand nombre de corps pesants ; le tout étant, en apparence, en directe contradiction avec les lois de la nature, et dépassant totalement les pouvoirs de compréhension de l'entendement humain, cette force se manifeste à des milliers de personnes intelligentes et raisonnables, sans que les sens de l'homme aient jusqu'ici réussi à découvrir, à la satisfaction du public, les causes particulières, ou les causes approximatives de ces phénomènes.

2° Des éclairs ou clartés de différentes formes et de couleurs variées apparaissent dans des salles obscures, là où il n'existe aucune substance capable de développer une action chimique ou une illumination phosphorescente, et en l'absence de tout appareil ou instrument susceptible d'engendrer l'électricité ou de produire la combustion.

3° Une autre phase de phénomènes, sur lesquels nous appelons l'attention de votre auguste corps, consiste dans la variété des sons, qui sont maintenant extrêmement fréquents dans leur répétition, étrangement variés dans leurs caractères, et plus ou moins significatifs dans leur

importance. Ces bruits consistent en partie dans certains tapotements mystérieux, qui paraissent indiquer la présence d'une intelligence invisible. On entend encore souvent des sons analogues à ceux qui retentissent dans les ateliers de différentes professions mécaniques, ou bien encore des bruits qui ressemblent aux voix stridentes des vents et des tempêtes, auxquels se mêlent les craquements de la mâture et de la coque d'un vaisseau luttant contre une tempête violente. Parfois d'éclatantes détonations se font entendre, semblables aux grondements de tonnerre ou à des décharges d'artillerie, et ces détonations sont accompagnées d'un mouvement oscillatoire dans les objets environnants, et quelquefois d'un tremblement ou d'une forte vibration dans la maison entière où se passent les phénomènes. Dans d'autres circonstances, des sons harmonieux viennent charmer l'oreille, tantôt comme des voix humaines, et plus souvent comme les accords de plusieurs instruments de musique ; le jeu du fifre, du tambour, de la trompette, de la guitare, de la harpe et du piano. Tous ces sons ont été mystérieusement produits, soit ensemble, soit séparément, tantôt sans aucune intervention en présence des instruments, tantôt c'étaient les instruments qui vibraient ou retentissaient d'eux-mêmes, et dans tous les cas sans aucune apparence de concours humain ou d'aucun autre agent visible. Ces phénomènes paraissent se reproduire, quant à ce qui a rapport à leur émission, suivant les procédés et les principes reconnus de l'acoustique. Il y a évidem-

ment des mouvements ondulatoires dans l'air, qui viennent frapper les nerfs auditifs et le siège de la sensation de l'ouïe, quoique l'origine de ces ondulations atmosphériques ne reçoive pas d'explication satisfaisante de la part des plus sévères observateurs.

« Toutes les fonctions du corps et de l'esprit humain sont souvent étrangement influencées, de manière à annoncer un état de système entièrement anormal, et cela par des causes qui n'ont été ni définies d'une manière concluante, ni comprises. Le pouvoir invisible interrompt fréquemment ce que nous sommes accoutumés à regarder comme l'opération normale de nos facultés, suspendant la sensation, arrêtant le pouvoir du mouvement volontaire et la circulation des fluides animaux, faisant baisser la température des membres et de portions du corps jusqu'à la froideur et la rigidité cadavérique. Parfois la respiration a été suspendue complètement pendant des heures et des journées entières, après lesquelles les facultés de l'esprit et les fonctions du corps ont repris entièrement leur cours régulier. Il est cependant permis d'affirmer que ces phénomènes ont été suivis, dans des cas nombreux, de dérangements d'esprits permanents et de maladies incurables, et il n'est pas moins certain que beaucoup de personnes qui souffraient de défauts organiques ou de maladies invétérées et en apparence incurables, ont été subitement soulagées ou entièrement guéries par ce même agent mystérieux.

« Il n'est pas hors de propos de mentionner, à ce su-

jet, les deux hypothèses générales par lesquelles on essaye d'expliquer ces remarquables phénomènes. L'une d'elles les attribue au pouvoir et à l'intelligence des esprits des morts, agissant par le moyen et à travers des éléments subtils et impondérables, qui parcourent et pénètrent toutes les formes matérielles. Et il est important de faire observer que cette explication concorde avec les prétentions mises en avant par l'agent mystérieux des manifestations lui-même. Parmi ceux qui acceptent cette hypothèse, se remarquent un grand nombre de nos concitoyens, également distingués par leur valeur morale, leur éducation, leur puissance intellectuelle, et par l'éminence de leur position sociale et de leur influence politique. D'autres, non moins distingués dans toutes les relations de la vie, rejettent cette conclusion et soutiennent l'opinion que les principes reconnus de la métaphysique permettront aux investigateurs scientifiques de se rendre compte de tous les faits d'une manière satisfaisante et rationnelle.

« Quoique nous ne puissions tomber d'accord avec ces derniers sur ce sujet, et quoique nous soyons arrivés honnêtement à des conclusions fort différentes, relativement aux causes probables des phénomènes ci-dessus décrits, cependant nous affirmons respectueusement à votre honorable corps que les phénomènes dont il est question existent bien réellement et que leur origine mystérieuse, leur nature particulière, leur importante action sur les intérêts du genre humain, réclament

une investigation patiente, scientifique, approfondie.

« On ne peut raisonnablement nier que les phénomènes variés dont nous parlons ne soient destinés à produire des résultats importants et durables, affectant d'une manière permanente la condition physique, le développement mental et le caractère moral d'une large fraction du peuple américain. Il est patent que ces pouvoirs occultes influencent les principes essentiels de la santé et de la vie, de la pensée et de l'action ; et par là ils peuvent être destinés à modifier les conditions de notre existence, la foi et la philosophie de notre époque, ainsi que le gouvernement du monde.

« Toutefois, considérant qu'il est essentiellement opportun, et qu'il est strictement compatible avec l'esprit de nos institutions de s'adresser aux représentants du peuple pour toutes les questions que l'on présume loyalement devoir conduire à la découverte de nouveaux principes et entraîner des conséquences prodigieuses pour le genre humain, nous, vos concitoyens, demandons instamment à être éclairés dans cette occasion.

« En vue des faits et des considérations contenues dans ce mémoire, vos concitoyens pétitionnent respectueusement à votre honorable corps, afin qu'un crédit soit alloué pour permettre aux membres de la commission de poursuivre leurs investigations jusqu'à leur terme. Nous croyons que les progrès de la science et les vrais intérêts du genre humain retireront un grand profit des résultats des recherches que nous provoquons, et nous

avons la confiante espérance que notre prière sera approuvée et sanctionnée par les honorables chambres du congrès fédéral. »

## § IV

INVASION EN FRANCE DU SPIRITISME ET DES TABLES  
TOURNANTES.

Cette adresse qui eut un grand retentissement, contribua sans doute à la conversion d'une foule d'hommes graves qui refusaient de croire au spiritisme. Cependant la magie traversait l'Océan, et M. Dupotet en devint dès l'origine le plus fervent apôtre. Après avoir été probablement incertain sur le caractère du spiritisme, il confesse qu'il est effrayé de ses résultats : « En obtenant ces phénomènes, j'avoue, dit-il, que la peur me prit, je vis des choses extraordinaires, des spectacles étranges, et je sentis en moi, comme l'approche et le contact d'êtres invisibles encore. J'avais toute ma raison ; mon incrédulité ne m'avait point quitté. Je ne sais pourtant qui m'ôta le courage, et fit naître en moi l'effroi. Je ne *crois point au diable* ; mais je le dis sans réserve, mon scepticisme *finit par être vaincu*. Il est permis d'avoir un peu peur quand la maison tremble (1). » M. Dupotet qui parfois ne croit plus au diable, mais admet l'intervention des esprits, procède à leur évocation non par le somnam-

(1) Magie dévoilée, page 221.

bulisme, mais par le miroir magique ou par un cercle noir tracé sur un parquet.

Pendant qu'avec lui MM. Teste et Philips sondaient les mystères du magnétisme transcendant, Paris se réveillait en proie à l'épidémie des tables tournantes. Nous ne pouvons laisser ignorer à nos lecteurs les expériences attestées par M. de Gasparin de l'Institut, qui en était le principal agent. Après avoir raconté le fait de la rotation des tables avec et sans contact des mains, il continue en ces termes : « L'idée nous est venue de nous essayer sur une grande table à quatre pieds. On avait souvent prétendu que les guéridons à trois pieds se prêtaient seuls à nos opérations... Nous avons pris une table dont une moitié, indépendante du pied qui la supporte quand il est tiré, se replie à volonté.

« A peine nos doigts y étaient-ils placés, que déjà elle se livrait avec un grand fracas à une rotation dont la vivacité nous surprenait nous-mêmes. Elle montrait ainsi que les tables à quatre pieds n'étaient pas plus rebelles que d'autres. Elle fournissait en outre un nouvel argument en faveur de nos démonstrations précédentes que le fluide est dans les personnes et non dans les meubles. En effet, le mouvement s'était produit presque immédiatement, et avant que la grande table pût être considérée comme chargée.

Il s'agissait ensuite de faire frapper des coups par ses différents pieds. Nous avons commencé par ceux qui adhèrent à une moitié du plateau. Trois pieds sont dans

ce cas. Ils se levaient deux à deux avec une force telle, qu'au bout d'un moment une des roulettes volait en éclats. Or, on se ferait difficilement une idée de l'autorité qu'aurait dû acquérir l'action frauduleuse des doigts, pour faire levier sur un meuble aussi lourd, et pour le lancer à cette hauteur.

Restait le pied indépendant du plateau. Nous pensions qu'il obéirait aussi bien que les autres. Eh bien, non ! En vain avons-nous prodigué les invitations les plus pressantes, jamais il n'a consenti à se dresser, soit en compagnie de son voisin de droite, soit en compagnie de son voisin de gauche. Nous avons supposé alors que cela tenait aux personnes placées auprès de lui ; nous avons changé la situation respective des membres de la chaîne. Inutiles efforts ! Toutes les combinaisons venaient échouer successivement. Nous tirions déjà des grandes conséquences de ce fait. Mais, comme il a été démenti plus tard, comme le pied rebelle a parfaitement obéi dans une autre réunion, je ne ferai pas confiance de mes raisonnements au public (1)... »

« La grande table à quatre pieds a été mise en mouvement, et cette fois la facilité avec laquelle le pied non collé a soulevé sa portion du plateau, a prouvé que nous avions eu raison de ne pas tirer de son précédent refus, des conclusions trop définitives.

« Nos tentatives ont amené un résultat auquel nous étions loin de penser.

(1) Séance du 21 novembre 1854.

« Chaque fois que nous cherchions à soulever sans contact la portion de la table la plus éloignée de moi, je sentais le pied dont j'étais voisin se rapprocher graduellement et s'appuyer contre ma jambe. Frappé de ce fait, qui s'était renouvelé à plusieurs reprises, j'en ai conclu que la table glissait en avant, n'ayant pas assez de force pour se dresser. Nous exercions donc sur le gros meuble une action sensible sans le toucher en aucune façon.

« Afin de mieux m'en assurer, j'ai quitté la chaîne, et j'ai observé la marche des pieds de la table sur le parquet. Elle variait entre quelques lignes et plusieurs pouces. Ayant essayé de replier sans contact la portion mobile d'une table à jeu recouverte en drap, nous avons obtenu le même résultat. Le plateau ne cédait pas à notre influence ; mais la table entière se portait en avant, dans le sens du mouvement ordonné. Or, je dois ajouter que le glissement était loin d'être facile, car le parquet de notre salle d'expériences est inégal et raboteux. Il n'est pas moins intéressant de noter ici où la marche a lieu d'ordinaire. C'est précisément là même où le soulèvement a lieu sans contact, quand il s'opère. Lorsque la portion de la chaîne qui pousse vient de dépasser le bord du plateau, où elle rentre, et lorsque la portion de la chaîne qui tient vient d'en franchir le milieu en faisant retraite, alors se manifeste, ou le mouvement ascensionnel, ou, à son défaut le glissement. Notre puissance fluidique est donc à son maximum juste à l'instant où

notre puissance mécanique est à son minimum, où les mains qui poussent ont cessé de pouvoir agir, (en supposant la fraude) et où les mains qui tirent ne peuvent pas agir encore (1)... »

Maintenant les tables ne tournent plus seulement, elles écrivent; par elles, on interroge les âmes des morts. — M. Eliphas Lévi affirme avoir évoqué le fantôme d'Apollonius de Thyane : « Conclurai-je de ceci que j'ai réellement évoqué, vu et touché le grand Apollonius de Thyane? Je ne suis pas *assez halluciné pour le croire*, ni assez peu sérieux pour l'affirmer. L'effet des préparations, des parfums, des miroirs, des pantacles, est une véritable ivresse de l'imagination, qui doit agir vivement sur une personne déjà impressionnable et nerveuse. Je n'explique pas par quelles lois physiologistes j'ai vu et touché; *j'affirme seulement que j'ai vu et touché*; que j'ai vu clairement et distinctement, *sans rêves*, et cela suffit pour croire à l'efficacité réelle des cérémonies magiques. »

## § V

## L'ASCENSION DE M. HOME.

Enfin dans ces derniers temps, tandis que M. Allan Kardec prêche les principes de l'art et la théologie du spiritisme, M. Home mettait en révolution complète tous

(1) Séance du 2 décembre.

les salons de la capitale. Tout le monde en a parlé et personne ne le voit plus. Nous prenons entre mille un des récits qu'on peut lire dans son livre intitulé : *Révélation sur ma vie surnaturelle*, etc. (1). Il s'agit d'une ascension qui rappellerait celle de Simon le magicien : « M. Home était assis près de la croisée. A travers la demi obscurité de la chambre, sa tête se détachait confusément sur le rideau, et ses deux mains placées devant lui, présentaient leur forme blanche et indécise. Un instant après, il nous dit tranquillement : « On remue ma chaise. — J'ai perdu terre. — Ne faites pas attention à moi. — Parlez d'autres choses. » Ou autres paroles à cet effet. Ce n'était pas peu difficile de réprimer la curiosité, à laquelle un sentiment plus sérieux n'était peut-être pas étranger, que ce langage vous inspirait ; cependant nous parlâmes, avec assez d'incohérence, il est vrai, de choses plus ou moins indifférentes, j'étais assis presque en face de M. Home ; je vis ses mains disparaître de la table et sa tête s'évanouir dans les ombres profondes de l'appartement. Une ou deux minutes après nous l'entendîmes parler encore ; sa voix alors venait d'en haut, au-dessus de nos têtes ; *il s'était élevé à quatre ou cinq pieds environ au-dessus du sol* ; à mesure qu'il montait il nous décrivait sa position, qui, de perpendiculaire d'abord, était devenue horizontale. Il nous dit qu'il allait passer devant la croisée, dont la clarté grise et argen-

(1) Les manifestations décrites dans le chapitre ix de ce livre, auquel nous empruntons ce fragment, ont été publiées en Angleterre dans le *Cornhill Magazine*, sous le titre : *Plus étrange que la fiction*.

tée ferait ressortir la forme opaque de son corps. Nous attendimes dans le plus profond silence, et nous le vîmes en effet sur toute la largeur de la croisée, *dans une position horizontale* et les pieds en avant. Il nous adressa la parole en passant, et nous dit qu'il allait revenir en sens contraire, ce qu'il fit. Sa tranquillité parfaite sur une position qui nous semblait, d'en bas, pleine de périls, fit entrer la confiance en nous tous, quoiqu'il fut impossible, au moins nerveux d'entre nous, de ne pas éprouver de secrètes appréhensions. *Il plana quelques minutes autour du cercle, et passa, cette fois, perpendiculairement au-dessus de nos têtes.* J'entendis derrière moi sa voix résonner dans l'air, et je sentis quelque chose effleurer mes cheveux : c'était son pied qu'il me permit de toucher ; je me tournai vers l'endroit où il reposait sur le haut de ma chaise et plaçai doucement la main dessus, mais j'entendis soudain un cri de douleur, et le pied de disparaître avec un tressaillement évident : il n'était plus sur la chaise, d'où il s'était élancé avec la vitesse d'un oiseau. M. Home se dirigea ensuite vers les parties les plus éloignées de la chambre, et nous pûmes juger, à sa voix, de sa distance et de son élévation : *il avait atteint le plafond*, sur lequel il fit une légère marque, après quoi il descendit et reprit sa place auprès de nous (1).

Peu content d'affirmer un fait si extraordinaire, le doc-

(1) Relations sur ma vie surnaturelle, par Daniel Dunglas Home, pages 224, 225, 226.

teur Gully de Malvern dans sa lettre au *Morning Star*, répond ainsi aux objections : « Qu'on se figure un homme de soixante-dix à soixante-quinze kilogrammes, *flottant dans la chambre* pendant quelques minutes, au milieu d'un silence de mort, rompu de temps en temps par sa voix venant des diverses parties de la chambre ; est-il probable, est-il possible d'imaginer un mécanisme, — à part la difficulté de l'établir dans une salle *qui fut désignée* pour le lieu de la séance, *cinq minutes auparavant*, un mécanisme, dis-je capable de promener un tel poids sans le moindre atome de bruit ? Supposons encore que M. Home fut monté sur un ballon, ainsi qu'il a été suggéré, était-il possible d'en introduire un assez largement enflé pour soutenir dans l'air un tel poids ? Et aurait-il pu avoir été gonflé de gaz hydrogène, sans éveiller notre ouïe, notre vue ou notre odorat.

« Il me semble que c'est faire preuve d'une crédulité beaucoup plus immense, en acceptant une de ces hypothèses, que d'adopter les plus larges et les plus étranges assertions de ce qu'on appelle spiritualisme. N'oublions pas, de plus, que la pièce avait été éclairée une grande partie de la soirée, de telle sorte qu'un ballon ou toute autre machine n'auraient pu être introduits, et que même, en diminuant comparativement la clarté de la chambre, il en venait encore assez, à travers la croisée, d'un réverbère placé en face dans la rue, pour qu'il nous fut permis de distinguer parfaitement le tronc et les jambes de M. Home, quand il passa entre nous et la croisée ;

bien certainement il n'y avait pas le moindre mécanisme ni le plus petit ballon auprès de lui. Son pied toucha une fois ma tête quand il planait au-dessus de nous (1). On comprend après cela, que le docteur Treviramus, interrogé par Coleridge, sur la réalité de certains phénomènes magnétiques observés par ce savant, ait répondu : « J'ai vu ce que je n'aurais jamais cru sur votre témoignage et ce que par conséquent, je n'attends pas que vous croyiez sur le mien (2). » Pendant que Londres et Paris retentissaient du bruit de ces phénomènes, des savants niaient tout, comme MM. Littré et Babinet, tandis que d'autres, MM. de Gasparin, Chevreul, Figuier, acceptant une grande partie des manifestations spirites, imaginaient divers systèmes, dont la discussion sera l'objet de notre seconde partie.

(1) Id., p. 239-4).

(2) Ibid., p. 247).



## II<sup>e</sup> PARTIE

# PARTIE DOCTRINALE

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### DÉFINITION DU SPIRITISME, ET CERTITUDE GÉNÉRALE DES FAITS.

SOMMAIRE : 1<sup>o</sup> Définition du spiritisme. — 2<sup>o</sup> Etat de la question. — 3<sup>o</sup> Distinction entre les faits. — 4<sup>o</sup> Liberté des opinions ; système de Bergier sur la magie. — 5<sup>o</sup> Les faits des tables tournantes. — 6<sup>o</sup> Degré de certitude et valeur des témoignages.

#### § I<sup>er</sup>

#### DÉFINITION DU 'SPIRITISME.

Qu'est-ce que le spiritisme ? Dans le sens propre et accepté, c'est la science de la communication de l'homme avec les esprits. En faisant abstraction de l'agent *naturel* ou *surnaturel* qui serait l'intermédiaire entre les esprits et nous, le spiritisme contemporain embrasse tout un ensemble de phénomènes étranges qui prennent divers noms dans l'histoire et dans les auteurs : *magie, mesmérisme, magnétisme animal, esprits frappeurs, tables tournantes, hypnotisme, hallucination, seconde vue des*

*médiums, somnambulisme, révélation des songes et du pressentiment, évocation des morts, possessions et obsessions démoniaques, extases, revenants, apparitions, miroirs magiques, baguette divinatoire, etc., etc.,* relèvent aujourd'hui plus ou moins du spiritisme.

Cette science, renouvelée de la magie ancienne, embrasse tout cela, sauf à le discuter et à l'interpréter de cent manières ; elle n'est évidemment que la continuation de tout ce que l'antiquité sacrée et profane nous raconte des relations de l'homme avec les esprits : Saül évoquant l'âme de Samuel par le ministère de la Pythonisse d'Endor, les prêtres de Delphes et les Sibylles, interrogeant les morts ou les dieux, pour rendre leurs oracles ; les Bonzes demandant aux esprits en quel lieu s'incarne leur grand Lama ; les Indiens évoquant l'esprit des tempêtes ; tous nos spiritistes, *médiums*, somnambules interrogeant les tables, provoquant et consultant les apparitions ; Paracelse, Mesmer et Cagliostro montrant les morts dans un baquet magique, un vase de cristal ou un miroir ; Allan Kardéc, Dupotet, Home rendant les esprits visibles, et pour ainsi dire saisissables ; tous ces magiciens anciens ou modernes appartiennent à la grande école des spiritistes.

## § II

### ÉTAT DE LA QUESTION.

Quant à la question de fait, les uns nient tout ou n'acceptent que certains faits plus ordinaires ; d'autres

acceptent les faits extraordinaires, tout en faisant, comme nous l'avons dit, une large part au charlatanisme ou à l'imagination exaltée. Mais quel est l'agent du spiritisme? — Est-ce un agent purement *naturel*, et quel est-il? Quelle loi mystérieuse de la nature explique ces faits surprenants, dont la science n'a point jusqu'ici donné la solution? — Nos savants, presque tous ennemis du surnaturel, ont essayé divers systèmes que nous exposerons bientôt. — Est-ce au contraire un agent *surnaturel*? *Ange* dans l'ordre de la vérité et du bien; *démon* dans l'ordre du mal et de l'erreur? Est-ce l'âme humaine? — Telles sont les questions à examiner.

Ces préliminaires posés sur la définition du spiritisme et sur l'état de la question, nous devons aborder la certitude des faits, dont nous avons exposé l'ensemble historique. Si tout n'est que charlatanisme, supercherie et prestigiditation, tout l'édifice s'écroule; sinon, la question de l'agent, mérite d'être examinée.

### § III

#### DISTINCTION ENTRE LES FAITS.

1° Avant de discuter le degré de certitude des faits, il est bien important de dégager de cette question tout ce qui est du domaine de la foi. Nous nous adressons à des catholiques sincères, dont l'esprit et le cœur s'inclinent devant la divinité de Jésus-Christ et l'autorité de l'Église, son infaillible interprète. L'existence et l'intervention visible des anges et des démons, l'histoire des pos-

sessions guéries par Jésus-Christ, racontées par nos saints Evangiles, les miracles cités dans les actes de la canonisation des saints, et constatés par l'examen juridique et la sentence de l'Eglise ; tous ces faits sont évidemment, pour un chrétien, en dehors de toute discussion. — Prendre les démoniaques de l'Evangile pour des épileptiques dont Jésus-Christ et les apôtres étaient les dupes ; l'intervention des anges et des démons pour des mythes et des symboles destinés à exprimer le génie du bien et du mal ; enseigner que les extases sont des phénomènes hystériques, c'est tout simplement insulter l'Eglise, renier la foi, et réduire même à néant tout le surnaturel et le fait divin du christianisme.

Hâtons nous de dire cependant, que l'Eglise laisse encore en certaines matières, un vaste champ libre à la discussion.

#### § IV

##### LIBERTÉ DES OPINIONS ; SYSTÈME DE BERGIER SUR LA MAGIE.

Tout en nous enseignant que Dieu, pour châtier l'aveuglement volontaire d'un homme, peut autoriser le démon à répandre sur lui un esprit de ténèbres et d'erreurs, l'Eglise admet facilement les interprétations diverses de certains faits étranges que les saintes Ecritures et l'histoire Ecclésiastique nous racontent. Ainsi tandis que des auteurs ecclésiastiques ne voient avec Bergier dans les magiciens de Pharaon par exemple, que

des prestigitateurs habiles, comme les Arabes qui de nos jours charment les serpents, d'autres avec Ménochius prétendent qu'il est impossible d'expliquer tout sans l'intervention diabolique (1) : « Dans tout l'ancien Testament, dit Bergier, nous ne voyons *aucun exemple d'opération magique dont nous soyons forcés d'attribuer l'effet au démon*. Lorsque Moïse fit des miracles en Egypte, il est dit que les *magiciens* de Pharaon *frent de même* par leurs enchantements ; ils imitèrent donc les miracles de Moïse au point d'en imposer aux yeux des spectateurs ; mais y eut-il réellement du surnaturel dans leurs opérations ? Rien *ne nous oblige* de le supposer ; le récit de l'Écriture semble prouver le contraire.

En premier lieu, ces *magiciens* usèrent de préparatifs. Ils furent appelés par Pharaon pour changer leurs verges en serpents ; Pharaon lui-même fut averti d'avance du changement des eaux du Nil en sang et de l'arrivée des grenouilles (2). Il est dit qu'ils imitèrent Moïse *par des enchantements et des pratiques secrètes*. Ces pratiques pouvaient être des *moyens naturels*, des tours de main, capables d'en imposer aux yeux.

2° La comparaison de leurs prestiges avec les miracles de Moïse confirme cette opinion. Enchanter les serpents par des drogues qui leur ôtent le pouvoir de mordre,

(1) *Fecerunt autem et malefici.* (Exode, chap. VIII, v. 7.) *Daemonum ministerio*, dit Ménochius, non tamen tam multas (ranas), sed pauculas exhibentes. — La Bible vengée dans les notes sur le chapitre XXVIII de l'Exode paraît soutenir la thèse un peu hardie de Bergier, que nous rapportons à dessein.

(2) Exod., c. 7, v. 44 et 47 ; c. 8, v. 3.

les manier ensuite sans aucune crainte, est un secret très-commun, non seulement en Egypte et dans les Indes, mais dans les cantons de l'Europe où l'on fait commerce de vipères. Avec ce talent et un peu de souplesse, il était aisé aux *magiciens* de faire paraître tout à coup un serpent au lieu d'un bâton. Mais le serpent de Moïse dévora ceux des *magiciens*, ce qui démontre que ce n'était point un serpent enchanté ou affaibli.

Donner la couleur de sang à un fleuve tel que le Nil, en corrompre les eaux par un coup de baguette, en présence de Pharaon et de toute sa suite, c'est ce que fit Moïse, et c'est un prodige que l'on ne peut opérer par aucune cause naturelle. Imiter ce changement dans une certaine quantité d'eau, dans un vase ou dans une fosse, ce n'est plus un miracle ; nous ne voyons pas que les *magiciens* aient rien fait davantage.

Lorsque Moïse en étendant la main, fit sortir du fleuve une quantité de grenouilles suffisante pour couvrir le sol de l'Egypte, et qu'il les fit mourir ensuite par une prière à Dieu, ce ne fut point une opération naturelle. En faire sortir une petite quantité, non pas en étendant la main, mais par des appâts ou par des fils imperceptibles, c'est ce que peut faire un homme adroit avec un peu de préparation, et c'est où se borna le pouvoir des *magiciens*. Pharaon, convaincu de leur impuissance, ne s'adressa pas à eux, mais à Moïse, pour être délivré des grenouilles.

En troisième lieu, ils furent forcés de s'avouer vaincus ;

ils ne purent produire des insectes, parce que l'art n'y a plus de prise ; ils s'écrièrent : *Le doigt de Dieu est ici* ; ils ne purent détruire aucun des miracles de Moïse, faire cesser aucun des fléaux dont il affligea l'Égypte, ni s'en mettre à couvert eux-mêmes. Dira-t-on que Dieu, après avoir permis au démon de lutter contre lui par trois miracles, l'arrêta seulement au quatrième ? Mais le Psalmiste avant de parler des plaies de l'Égypte (1), dit, que Dieu *seul* fait de grands miracles ; et (2) que lui seul fait des choses merveilleuses. Quelques *interprètes* de l'Écriture sainte ont *pensé différemment* ; mais d'autres ont suivi le sentiment que nous proposons, et il n'y a rien dans le texte qui y soit contraire.

Quand il serait vrai qu'il y a dans l'Écriture sainte des faits surnaturels que l'on doit attribuer au démon, il s'en suivrait seulement que Dieu a permis à l'esprit infernal de les opérer, soit pour punir les hommes de leur curiosité superstitieuse, soit pour faire éclater davantage sa puissance, en opposant d'autres prodiges plus nombreux et plus merveilleux ; mais dans tout l'ancien Testament nous ne voyons aucun exemple dont nous soyons forcés d'attribuer l'effet au démon (3).

L'apparition de Samuel à Saül, par suite de l'évocation que fit la pythonisse d'Endor (4), ne prouve point que

(1) Ps. 135, v. 4.

(2) Ps. 74, v. 18.

(3) Evidemment, les démons ne peuvent rien sans la permission de Dieu ; mais il est difficile d'expliquer l'Écriture, les SS. Pères et l'histoire, sans admettre cette permission ; nous pensons même que c'est impossible.

(4) I Reg., c. 8, v. 42.

cette femme ait eu le pouvoir de faire paraître un mort, c'est Dieu qui, pour punir Saül de sa curiosité criminelle, voulut lui apprendre, par Samuel, sa mort prochaine. La pythonisse elle-même en fut effrayée; elle ne s'attendait point à cet événement.

Dans le livre de Tobie (1), nous lisons que le démon avait tué les sept premiers maris de Sara, fille de Raguel; mais il n'est pas dit qu'aucun *magicien* y ait contribué. Tobie mit en fuite le démon en brûlant le foie d'un poisson (2); mais ce fut un miracle opéré par l'ange Raphaël.

Dans le livre de Job, nous voyons que le démon affligea ce saint homme par la perte de ses troupeaux, par la mort de ses enfants, par une maladie cruelle; ce fut par une permission expresse de Dieu, et pour éprouver la vertu de Job, et non par aucune opération humaine. Aucun de ces exemples ne donne lieu de conclure qu'un homme peut avoir le démon à ses ordres, et le faire agir comme il lui plaît.

Dieu avait défendu aux Israélites toute espèce de *magie*, sous peine de mort (3). C'est un des crimes que l'Écriture reproche à Manassès, roi idolâtre et impie (4). Cette défense était juste et sage. En effet, la *magie* était une profession de polythéisme, puisqu'elle supposait la confiance aux prétendus génies ou démons moteurs de

(1) c. 6, v. 14.

(2) c. 8, v. 2.

(3) Levit., chap. 19, v. 31; chap. 20, v. 6, 27, etc.

(4) II Paral., chap. 33, v. 6.

la nature ; c'était la compagne inséparable de l'idolâtrie, et un des crimes que Dieu voulait punir dans les Chanéens...

..... Le nouveau Testament fait mention de plusieurs opérations de l'esprit malin, mais auxquelles les *magiciens* n'avaient aucune part ; ainsi le démon tenta Jésus-Christ dans le désert, et lui montra dans un moment tous les royaumes de la terre (1). Jésus-Christ et ses apôtres, en chassant le démon du corps des possédés, ne nous insinuent point qu'aucun *magicien* ait été cause de cette possession (2). Le Sauveur prédit qu'il viendra de faux prophètes, qui feront de grands prodiges capables de séduire même les élus, *s'il était possible* ; il ne décide point si ces prodiges seront réels ou apparents (3). *Les Actes des Apôtres* (4), rapportent que Simon le *Magicien* avait séduit les Samaritains, et leur avait tourné l'esprit par son art magique : mais on sait qu'il n'était pas nécessaire alors de mettre le démon en action pour venir à bout de tromper le peuple. Saint Paul (5), dit que l'arrivée de l'Antechrist sera signalée par les opérations de Satan, par des actes de puissance et *par des prodiges trompeurs* : cette expression semble désigner des prodiges faux et simulés, plutôt que des choses surnaturelles, des actions suggérées par Satan,

(1) Luc, c. 4, v. 5.

(2) On n'a jamais dit que le démon ne s'emparait des corps que par l'intermédiaire des magiciens.

(3) Matth., c. 24, v. 24 ; Marc, c. 13, v. 22.

(4) C. 8, v. 44.

(5) II Thess., c. 2, v. 9.

sans être pour cela des merveilles supérieures aux forces humaines.

Aussi les Pères de l'Église *ne sont point d'accord* dans le sens qu'ils donnent à ces passages. Saint Justin (1), pense que le démon était l'auteur des prestiges de Simon le *Magicien* ; mais saint Irénée décide que les prétendus miracles des hérétiques, sans excepter ceux de Simon, sont tous faux, ne sont que des impostures et des illusions (2) ; saint Clément d'Alexandrie (3), dit que les *magiciens se vantent* d'être servis par les démons, parcequ'ils les ont assujettis à leurs volontés par leurs charmes, *carminibus* ; il ne montre aucune confiance à cette jactance des *magiciens*. Origène *contre Celse* (4) pense que les prodiges des *magiciens* d'Égypte étaient de purs prestiges ; cependant il est ailleurs, *d'un autre sentiment* (5). « Que penserons-nous de la *magie*, dit Tertullien ? Ce que tout le monde en pense, que c'est une tromperie, mais dont la nature est connue des chrétiens seuls. » Conséquemment il juge que les *magiciens* de Pharaon ne firent que tromper les yeux des spectateurs (6). Il parait avoir la même idée des prodiges de l'Antechrist (7). Saint Jean Chrysostôme, en expliquant le passage de saint Paul, *doute* si ces mêmes prodiges

(1) Apol., n. 26.

(2) Adv. Hœr., l. 2, c. 34.

(3) Cohort. ad Gent., p. 52.

(4) L. 2, n. 50.

(5) Homil. 43, in Num., n. 4.

(6) L. de anima, c. 57. — D'autres textes de Tertullien déjà cités prouvent que parfois il admettait la magie par les démons.

(7) L. 5, adv. Marcion., c. 47.

seront vrais ou faux ; saint Augustin est dans une égale incertitude (1), et les Pères ont eu de bonnes raisons pour ne pas penser comme les incrédules (2). »

Quant aux faits même de l'histoire de l'Eglise et de la vie des saints qui n'ont point subi l'examen et reçu la sanction de l'Eglise ; quant à certaines légendes thaumaturgiques, s'il peut y avoir une grande témérité à les envelopper dans un blâme trop général, du moins il n'est pas défendu de soumettre au libre examen toutes celles que l'Eglise n'a point sanctionnées. On sait combien l'Eglise est sévère dans l'acceptation des miracles et surtout des faits diaboliques, et avec quel empressement elle accepte les solutions de la science et de la critique moderne, lorsqu'elles ne sortent point de leur sphère pour envahir le domaine de la foi. Benoit XIV et d'autres souverains Pontifes n'ont point hésité à déclarer apocryphes des légendes en apparence très-respectables et que le temps paraissait avoir consacrées.

## § V

### LES FAITS DES TABLES TOURNANTES.

Ces réserves faites, si nous entrons sur le terrain du magnétisme animal, des tables tournantes, des *médiums* et en un mot du spiritisme contemporain, nous devons avant tout établir une distinction importante entre les

(1) Lib. 20, de Civ. Dei, c. 19.

(2) Bergier ; Dict. de théol., t. 3.

faits *ordinaires* et les faits *extraordinaires* que l'on signale.

Par faits *ordinaires* nous entendons surtout, le somnambulisme artificiel, ou l'hypnotisme, et toutes ces excitations nerveuses que s'attribue le magnétisme animal. Le cardinal Gousset parlait sans aucun doute de ces *faits*, quand il disait : « Il n'est pas évident qu'ils ne soient point le produit d'une cause *naturelle* et *mystérieuse* (1). » Nous ajouterons même qu'il est assez facile de les expliquer par les forces mieux connues de la nature ; mais la question grandit quand il s'agit des faits *extraordinaires* du spiritisme. Nul à notre avis ne les a mieux résumés que le P. Matignon dans son admirable livre du surnaturel : « Voici à quels chefs généraux peuvent se rapporter les faits qui nous sont racontés dans les innombrables productions destinées à enregistrer ces sortes d'expériences.

*Premier fait.* Sous l'imposition des mains de plusieurs personnes formant une chaîne, ou même d'une seule si elle est douée d'une vertu particulière qui la constitue *médium*, une table, un guéridon, un chapeau, un meuble quelconque, contracte un mouvement de rotation plus ou moins rapide, selon les circonstances, mouvement qui peut en outre se compliquer d'un autre de translation, être accompagné de soubresauts, de coups, et d'autres phénomènes de même genre.

*Deuxième fait.* Non seulement les tables tournent et

(1) Théologie morale.

s'agifent, mais elles répondent aux questions qui leur sont adressées, et cela de plusieurs manières : souvent par des coups dont on se sert comme de signes conventionnels, soit pour exprimer un oui ou un non, soit pour indiquer les différentes lettres de l'alphabet, et par ce moyen composer des mots et des phrases ; d'autres fois un crayon est attaché au pied de la table, qui écrit elle-même sa réponse ; ou bien il arme la main du *médium*, et celle-ci semble courir comme si elle était conduite par une force étrangère ; la réponse est rendue en diverses langues, même inconnues au *médium* et à l'assemblée, elle dévoile les choses de la vie future, ce qui se passe à distance, les secrets de l'avenir, la cause cachée des maladies et la pensée intime des spectateurs.

*Troisième fait.* En outre, la matière inerte paraît s'animer, les tables et autres meubles semblent agités de passions diverses, tantôt caressant, tressaillant comme sous une impression de joie, tantôt menaçant, donnant des signes non équivoques de colère ; on les voit se jeter d'eux-mêmes sur les personnes présentes, les poursuivre, les acculer contre un mur, comme pour les écraser sous leurs poids, puis retomber à leurs pieds sans leur faire aucun mal.

*Quatrième fait.* Toutes ces choses ont été parfois accompagnées de phénomènes plus extraordinaires encore : apparitions de lumières, de flammes, de mains mystérieuses, de fantômes visibles pour certaines personnes, tandis que les autres n'apercevaient rien, ou seulement

une vapeur épaisse ; production de bruits répétés, battement de coups mystérieux partant de points divers, détonations et fracas de tonnerre, voix qui imitaient celle de l'homme et faisaient entendre des airs connus, sons harmonieux semblables à ceux de certains instruments, ou même concert complet auquel rien ne manquait, sinon des musiciens que l'œil ne peut apercevoir. Enfin, on nous cite quelques traits d'écriture directe, c'est-à-dire, obtenue sans aucun instrument et sans l'intermédiaire d'aucun *médium*.

*Cinquième fait.* L'agent inconnu opère aussi dans l'ordre physiologique : il trouble ou suspend les fonctions régulières de la vie, produit à volonté dans certains sujets l'insensibilité et la rigidité du cadavre, développe subitement certaines parties du corps jusqu'à leur faire prendre des proportions énormes ; parfois assure-t-on, des guérisons presque subites ont eu lieu ; plus fréquemment, au contraire, des perturbations chroniques, des maladies incurables ont amené le suicide ou la folie.

Tels sont les principaux phénomènes qu'on nous raconte et dont nous ne prétendons pas nous porter garant. »

## § VI

### DEGRÉ DE CERTITUDE ET VALEUR DES TÉMOIGNAGES.

Sans nous faire caution de tous ces faits étranges, il nous eut été facile de raisonner dans la simple hypothèse de leur réalité, et d'examiner seulement la valeur des

systèmes qui les expliquent. Mais voulant pousser plus loin la démonstration, nous croyons pouvoir affirmer, qu'en faisant des concessions nécessaires à la supercherie, aux hallucinations et au charlatanisme, l'examen de ces *faits* nous force de conclure à leur réalité. En d'autres termes, pour bien établir notre proposition, il nous paraît difficile, sinon impossible, de nier aujourd'hui *l'ensemble des faits extraordinaires* que s'attribue le spiritisme. En effet un grand nombre ont pour eux des témoins 1° nombreux, 2° souvent très-graves, 3° qui ne peuvent être ni trompeurs ni trompés.

1° Personne je pense, ne peut contester le *nombre* des témoins. Des faits qui ont d'abord agité toute l'Amérique, puis soulevé toute l'Europe, ému l'Eglise et tout l'épiscopat, préoccupé tous les savants occupés maintenant à les interpréter ; de pareils faits ne peuvent être *tous* chimériques. Si quelqu'un était tenté de contester le *nombre* des témoins, nous l'engagerions à méditer cette pétition authentique, signée de quatorze mille américains, dénonçant à l'assemblée législative des Etats-Unis les faits extraordinaires dont ils se déclarent *les témoins* ; pétition que nous avons citée à dessein, *in extenso*, dans notre première partie.

Si maintenant, à ces témoignages nous ajoutons les faits nombreux, signés de noms connus, et publiés dans une multitude d'ouvrages et de journaux même les plus chrétiens et les plus sérieux ; si nous nous reportons aux faits magiques analogues, que l'on trouve dans les livres

saints, les SS. Pères, la vie des saints et l'histoire de l'Eglise ; si même pour ces derniers temps, vous interrogez les Annales de la propagation de la foi, le récit des missionnaires et les opinions des théologiens, des évêques, et des savants qui les admettent, nous ne pouvons contester le *nombre* des témoins.

2<sup>o</sup> En nommant ces derniers, je viens de toucher à la seconde affirmation ; c'est qu'un grand nombre de ces témoins sont *graves*. — Des théologiens, des ecclésiastiques distingués, et *prévenus contre les faits* ; des hommes aussi remarquables par la science que par la vertu, s'accordent de toutes parts à admettre certains faits extraordinaires du spiritisme, comme incontestables ; les hommes les plus sérieux, qui ont étudié spécialement ces matières, peuvent bien varier encore sur l'interprétation des faits, mais nul d'entre eux n'ose plus les contester : « Sans doute, dit le P. Gury, *tout ce qu'on attribue aux tables tournantes n'est pas vrai*. Trop souvent, dit-on, la supercherie se glisse pour tromper les simples. Mais dans cette multitude de *prodiges* (portentorum) un *grand nombre sont incontestables* ; car ils ont été vérifiés par les témoins *les plus éprouvés et les plus dignes de foi*. » *Fatendum est non omnia quæ tabulis tribuuntur esse vera. Non rarò, aiunt, irrepsit humana fraus ad simplius decipiendos. Ast in tanto hujusmodi portentorum numero, non pauca sunt indubia ; quippè qui à testibus probatissimis et omni fide dignissimis com-*

*probata fuerunt* (1). Le savant P. Ventura, consultant de la sacrée Congrégation des Rites, examinateur des évêques, dans sa lettre à M. Des Mousseaux, n'hésite point à admettre l'ensemble des faits extraordinaires sur lesquels s'appuie cet auteur : « Votre savoir, dit-il, votre immense érudition mettent en évidence l'incontestable réalité des faits..... Votre livre fera justice à la fois de cette tourbe niaise (*car niais vient de nier*), qui, dans son incomparable aplomb, ose contester des faits *admis par l'humanité entière; et de prétendus savants* qui, respirant à pleins poumons l'absurde, nous gorgent d'interprétations aussi contraires à la véritable science qu'elles le sont au plus vulgaire bon sens (2). En condamnant, d'après Rome, l'*abus* du magnétisme comme dangereux, sans se prononcer *absolument sur la réalité des faits extraordinaires* du spiritisme, dont l'examen n'est point nécessaire à leur thèse, les mandements de nos évêques en supposent ou en admettent l'existence. La *Civiltà Catholica*, dont la théologie ferme et sûre s'inspire de toutes les pensées de la Cour Romaine, n'a point hésité, dans ses magnifiques articles sur le spiritisme moderne, à mettre hors de discussion la certitude des faits qu'elle regarde dans leur ensemble comme démontrés. Nous ne pouvons nous faire garants de tous les récits étranges de MM. de Mirville et Des Mousseaux; mais nous disons qu'il y aurait une certaine témérité à contester sans dis-

(1) Théol. mor. — Gury ; t. 2, p. 228, edit. in-12.

(2) Lettre du P. Ventura de Raulica, citée dans l'ouvrage du chevalier Gougenot Des Mousseaux. *La Magie* au XIX<sup>e</sup> siècle, p. II.

cussion ce qu'un honnête homme et un chrétien instruit nous affirme avoir vu et vérifié, en présence de témoins nombreux, dont rien ne peut faire suspecter la science et la bonne foi. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer, à ce propos, la lettre suivante de M. l'abbé Chevojon, du clergé de Paris. Elle est si précise, si affirmative, l'auteur pieux et instruit que nous connaissons, est si peu suspect de crédulité et surtout de mensonge, que vraiment nous ne voyons pas comment on déclinerait un si grave témoignage : « Monsieur, écrit-il à M. G. Des Mousseaux, je m'acquitte enfin de la promesse que je vous ai faite, il y a longtemps déjà ; mais vous savez quelles sont nos occupations à Saint-Roch. Voici donc les détails que vous désirez. L'année dernière, à peu près à pareille époque, ayant entendu raconter par des hommes sérieux les phénomènes les *plus extraordinaires* en fait de tables parlantes et dansantes, je fus curieux de voir et de juger par moi-même. On me présenta alors dans une famille où deux jeunes enfants possédaient une puissance toute particulière pour ces sortes d'expériences. Nous étions une douzaine de personnes, et *pendant deux heures*, se passèrent sous mes yeux les choses les *plus étranges*. Un énorme guéridon de salon s'ébranla, répondit à toutes les questions qui lui furent posées, et cela avec une précision, une intelligence saisissantes. Il se *nomma Satan*, nia Dieu, le ciel, l'enfer, etc.....

Mais, ce qui nous frappa davantage, et ce qui est plus caractéristique en effet, ce qui me pénétra, pour moi, de

la plus intime conviction, ce fut l'expérience d'un tabouret. Il me fut impossible de faire tenir sur ce tabouret un chapelet béni que j'y déposai jusqu'à six fois. Je me mis avec deux autres personnes pour empêcher les convulsions du tabouret, car c'étaient de véritables convulsions : six fois de suite, le chapelet fut jeté à terre, et une fois même au milieu du feu, à plusieurs pas de là. Tous nos efforts furent vains ; je me ressentis moi-même, pendant assez longtemps, des secousses qui m'avaient été imprimées.

Deux jours après ces expériences, en ayant parlé à quelques-uns de mes amis, je revins avec l'un d'eux pour lui faire partager mes convictions. Nous nous trouvâmes en compagnie d'un médecin protestant. Les mêmes choses se reproduisirent, et d'une manière aussi frappante ; seulement, pour le tabouret, au lieu d'un chapelet béni, je pris un petit crucifix d'argent que je porte toujours avec moi : je l'y déposai ; mais à peine avais-je retiré la main, que le crucifix était jeté à terre. Je le remis de nouveau, et cette fois mon ami et le médecin protestant prirent le tabouret par les pieds, l'isolèrent du sol et opposèrent toute leur énergie à ses ébranlements convulsifs. La lutte dura quelques minutes : mais à la fin, il fallut céder à la puissance occulte, mystérieuse, et malgré toute la force de résistance, le crucifix fut rejeté ; je le reçus dans les mains. Le tabouret étant remis à terre, j'approchai encore mon Christ en disant : Tu vas baiser ce crucifix, et avec calme. Mais au même moment le ta-

bouret échappa aux mains des enfants et glissa sur le parquet à la distance de plus d'un mètre. Je le fis reprendre, j'approchai encore mon Christ, et le tabouret se renversa : trois fois consécutives, la même chose se reproduisit.

Voilà, monsieur, *des faits que j'affirme sur ma conscience, sur mon honneur*. Du reste, tout cela est maintenant connu, indubitable. Il n'y a qu'une difficulté à résoudre, celle de la cause de pareils phénomènes. Tout ce qui s'est dit sous ce rapport me paraît puéril ; on fait des efforts qui ne font que rendre le mystère plus insaisissable. *Pour moi qui ai vu, qui ai expérimenté, il n'y a pas un doute possible* : l'Esprit du mal est là ; c'est lui qui agit, qui se manifeste. Pourquoi ? Il y trouve son compte assurément. Qu'on rie, qu'on se moque : voilà qui sera plus fort que le rire, que la moquerie. Voilà qui étonne la science, qui la tient en suspens, qui la déroute. Le vulgaire s'amuse, les esprits forts plaisantent, les catholiques s'effrayent ; un *petit nombre croit*. Attendons, la lumière ne peut tarder à venir, déjà le jour monte ; bientôt il ne sera plus possible de douter. Quiconque aura les yeux verra ; quiconque aura des oreilles entendra.

Vous avez travaillé, monsieur, et vous travaillez encore au triomphe de la vérité : c'est une œuvre dont toute âme droite doit vous féliciter et que Dieu, assurément, ne peut manquer de bénir. Pour ma part, je vous

assure toutes mes sympathies et ma considération la plus distinguée.

L. CHEVOJON (1).

Nous avons vu plus haut un écrivain peu suspect encore de crédulité, M. Figuiet lui-même, ennemi déclaré de tout surnaturel, admettre en principe qu'il est impossible de nier les faits extraordinaires du spiritisme. A ces autorités, ajoutez l'affirmation si explicite de l'un de nos plus savants évêques de France, *qui reconnaît avoir eu tort de nier les faits extraordinaires* attribués au spiritisme. Il n'est bruit, dit Monseigneur Bouvier, depuis quelque temps, que des fameuses tables qui, étant interrogées, *ont très-intelligiblement répondu*. Les faits de cette nature nous ont paru d'abord *si extraordinaires* et tellement absurdes, que nous avons commencé par les nier *absolument*. Mais ils se multiplient de telle sorte, ils sont attestés par des personnes si dignes de foi, qui, certainement, ne veulent point tromper, *et qui ont pris toutes les précautions possibles pour ne pas être trompées elles-mêmes*, que nous ne voyons plus moyen de les nier encore, autrement, il faudrait douter de tout; car des faits revêtus de ces conditions *sont élevés au degré de la certitude historique*. Or, ces faits admis comme certains, il en faut chercher la cause. Et ce n'est point dans la nature physique, *puisqu'ils nous offrent les traces les plus positives d'intelligence*. On ne peut les attribuer à Dieu, *aux anges ou aux saints*; de telles manifestations seraient

(1) Lettre écrite le 3 novembre 1854, au chevalier Des Mousseaux, citée dans son ouvrage : *Mœurs et pratiques des démons*, p. 256.

indignes d'eux. La conséquence est qu'on ne peut leur assigner une autre cause que *le grand séducteur du monde et ses immondes satellites*. Nous avons voulu connaître et examiner *les diverses explications* qu'on a données de ces faits ; *aucune ne nous parait admissible, à part celle que nous donnons ici*, et que d'autres ont déjà cru devoir à leur conscience de signaler aussi.

Que, si l'on demande pourquoi l'empire des démons *s'est affaibli* parmi nous, pourquoi leur action, autrefois si visible, *semble* avoir disparu, nous dirons qu'étant anges de ténèbres, ils ont dû fuir devant le flambeau de la vérité qu'est venu nous apporter l'Évangile. La foi chrétienne, les *sacrements de l'Église*..... les ont confondus et forcés de se dérober à la honte de se voir vaincus. Mais aujourd'hui, comme autrefois, dans les régions où règne encore l'idolâtrie, se *multiplient, aussi bien que chez les anciens païens*, les prestiges par lesquels les démons manifestent leur *présence* et leurs *opérations*!

Toute espèce de superstition est connue à Siam, écrivait M. Brugnière, en 1829 : les sortilèges, les enchantements, les maléfica, les philtres, les évocations des morts, en un mot, tous les affreux secrets de la magie noire !... Et tout cela se fait avec le secours de ces démons qu'ils appellent des *phit*..... Ces opérations produisent des effets si extraordinaires qu'il est impossible de les expliquer naturellement. *Les apparitions du démon* ont lieu *si fréquemment et d'une manière si publique*, qu'il y aurait *de la mauvaise foi* si l'on s'obstinait à les

nier ! Il faudrait pour cela accuser d'imposture MM. les vicaires apostoliques et les missionnaires, qui témoignent non-seulement avoir vu, *de leurs propres yeux*, les opérations du démon, mais encore les avoir examinées avec toute l'attention dont un homme *instruit et prudent* est capable.

« Généralement, parmi les autres peuples infidèles, même chez les sauvages, la croyance aux démons et les pratiques superstitieuses tendant à obtenir leur intervention ne sont pas moins visibles ni moins usitées. Les anciens missionnaires parlent, dans les *Lettres édifiantes, d'idoles qui s'agitent d'elles-mêmes*, de berceaux de feuillages et de grands linceuls *suspendus en l'air* et sans attaches, *au simple commandement* ; d'objets fixés solidement contre une muraille, et qui obéissent à la voix lorsqu'on leur ordonne de s'éloigner ; d'un homme transporté d'un chemin à un autre, en un mot, de prodiges de la plus infinie variété !

» Les incrédules de tous *les siècles*, rejetant le monde des Esprits, ne voient dans ces sortes d'opérations que des résultats de causes secrètes, mais naturelles, ou de manœuvres frauduleuses habilement conduites. Souvent même, au lieu de commencer par constater la réalité du fait, ils posent en principe que le fait serait absurde, et le nient sans examen. — Ce n'est pas ainsi que procédaient les Pères de l'Eglise et les Docteurs (1) ! »

(1) Mgr Bouvier, év. du Mans : *Mandement au sujet des tables tournantes et parlantes*, 14 février 1854.

Il faut lire dans le voyage au Thibet de M. Huc, missionnaire (1), les récits incroyables du spiritisme indien et surtout l'histoire de l'arbre miraculeux de Lassa. « Chacune de ses feuilles, en s'épanouissant, reproduit soit une lettre, soit une sentence religieuse, écrite en caractères sacrés. Et ces lettres sont dans leur genre d'une netteté si parfaite, que les ateliers typographiques de Didot ne vous offrent rien de plus pur. Ouvrez les feuilles que la végétation s'apprête à dérouler, et vous y découvrirez, sur le point d'apparaître, les lettres ou les paroles diverses qui sont la merveille *de cet arbre unique* ! Que votre attention se transporte des feuilles de la plante sur l'écorce de ses rameaux, et de nouveaux caractères frapperont vos regards ! Ne vous laissez point de scruter, cependant ; soulevez les feuilles de cette écorce, et d'autres caractères encore se montrent au-dessous des premiers. Car, ne vous figurez point que ces couches superposées *répètent une empreinte identique*, non ; c'est tout le contraire, et chaque lamelle soulevée vous offre son type distinct. Comment donc supposer la supercherie ? J'ai fait au-delà du possible pour découvrir un simple vestige de ruse humaine, et mon esprit désarmé ne put en conserver le soupçon. »

La succession du Bouddha n'est pas moins étrange. Quelquefois c'est un tout jeune enfant, incapable encore d'articuler la parole humaine. Et pourtant, saisi par le

(1) Huc (Louis Evariste), ancien missionnaire en Chine, né à Toulouse le 4<sup>er</sup> juin 1813, est mort à Paris le 28 mars 1860, à l'âge de 47 ans.

Dieu qui s'incarne en lui, cet enfant parle, il raisonne, il se fait reconnaître, et s'écrie : « Je suis Lama, je suis le Bouddha, qui vient de mourir ; j'ai quitté mon vieux corps et me voici dans un corps nouveau. » Or, ce qu'il avance, il le prouve, en racontant à ceux qui l'interrogent et qui l'ont connu dans sa vie passée, les détails les plus intimes de son existence antérieure (1).

Mais, la singularité la plus frappante, c'est qu'à l'âge où la raison commence à se développer chez ces enfants, rendus prodigieux par la science infuse d'une vie passée, *cette science disparaît*.

Comment expliquer encore le fait suivant transmis par un saint missionnaire qui le raconte sur le témoignage de ses yeux : « Dans chaque tribu des Indiens, dit le P. Bonduel, le chef de la magie porte le nom de mauvais médecin ou de fabricant de poisons ; il opère sous l'inspiration des mauvais manitous, c'est-à-dire des mauvais Esprits : et, tandis que le bon médecin traite les maux à l'aide de ses ressources botaniques et se contente d'user de la vertu des simples, le mauvais médecin compose des poudres, des philtres et des mélanges magiques. C'est dans les dépouilles des animaux les plus féroces, telles que les peaux des animaux sauvages et d'ours gris (*grey bears*), ajoute le missionnaire, que le magicien renferme ses poisons, c'est-à-dire les ingrédients qui lui servent de charme. Et, veut-il pratiquer ses maléfices, vous le voyez aussitôt s'affubler de quelques-unes de ces peaux qui

(1) M. Huc.

sont comme le vêtement sacré, comme les insignes terribles de son sacerdoce. Le mauvais médecin est un homme dont la personne inspire un mélange de terreur et de mépris; cependant, comme de temps à autre il donne des signes indubitables d'une puissance étrangère à notre nature, on a recours à son savoir-faire en cas d'urgence. Les Indiens observent, d'ailleurs, que la mort de ces hommes est presque toujours violente et malheureuse; telle fut, par exemple, celle du magicien dont vous maniez les ustensiles et la défroque (1).

..... Le tambour ou tonneau magique sur lequel vous vous amusez à frapper, est l'*instrument d'appel* du magicien, et l'effet m'en est devenu familier. Aussitôt que cet homme projette une invocation à son mauvais manitou, soyez sûr qu'il va gagner sa tente et s'y renfermer; puis il se met à psalmodier un chant monotone et répète à satiété ses formules, véritable *carmen* ou *charme* antique.....

Lorsque l'opération devait réussir, continue le R. P. Bonduel, j'entendais auprès de moi comme la chute d'un corps lourd et semblable à celle d'un énorme paquet..... *j'entendais aussi* comme le bruit d'une voix tremblante et *inarticulée*, et ce n'était point de la ventriloquie, je vous assure!... *Je voyais* enfin *la lourde tente* du sauvage, haute de plus de quinze pieds, se *soulever, se pencher*, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et sembler quelquefois au moment de se renverser, *à la façon de vos tables*

(1) Citations extraites du livre si intéressant de M. G. Des Mousseaux.

*parlantes*. C'est le moment où s'accomplissaient de mystérieux entretiens entre le mauvais médecin et le démon, visiblement docile à son appel...

... Deux petites statuettes de bois forment ce qu'ils nomment le charme amoureux, et je fus à plusieurs reprises témoin de ses effrayants effets. Ces statuettes, d'environ deux pouces de longueur, représentent l'homme et la femme; vous les voyez attachées par *des ligatures* et adossées à un petit sachet d'étoffe rempli d'*ingrédients*.

Lorsque le mauvais médecin usait de ce charme pour inspirer des sentiments à quelque indienne et surmonter ses antipathies bien connues, *j'ai vu* ces femmes saisies de fureur érotique partir comme un trait, poursuivre des hommes dans les forêts pendant des jours entiers... Et ce n'est point sur un fait isolé que je me prononce, car j'eus à déplorer plus d'une fois les exemples de ce genre odieux de possession.

Mais voici le fait qui m'a le plus vivement frappé. La tribu, vers la fin des hivers, arrivait quelquefois sur le bord d'un fleuve que soudait encore à ses rives une couche de glace de six à huit pieds d'épaisseur. Au signal donné pour le départ on avait compté sur un dégel antérieur, et la surprise était pénible. On se tournait alors vers le magicien: « Allons, alerte! à l'œuvre! et fais venir ton manitou. » L'homme dans le cœur duquel il fait nuit, selon la locution indienne, invoquait aussitôt son manitou. Instantanément, s'il était exaucé, vous eussiez

vu l'ouragan accourir comme du fond des airs, siffler et mugir, la glace se briser, flotter au gré du courant, disparaître et permettre à l'eau de marcher, entraînant les barques dans son cours. »

3° Malgré toutes ces attestations si graves, et en présence de ces récits de témoins oculaires, plusieurs savants se retranchent dans un scepticisme absolu ; tout y est pour eux hallucinations ou jonglerie : MM. Huc, Bouduel, et cent autres missionnaires qui chaque jour s'exposent à la mort pour la vérité, ou bien n'ont rien vu, ou bien sont des hallucinés. Il en est de même de tous ceux qui ont vérifié les manifestations les plus extraordinaires des tables tournantes ; ils sont *trompés* ou *trompeurs*.

Selon M. Littré (1), la susceptibilité du système nerveux, surexcité de nos jours par les ébranlements de l'ordre politique et les secousses des révolutions, suffit pour rendre compte de témoignages dont souvent la bonne foi ne saurait être révoquée en doute. « En un mot, dit le P. Matignon, qui résume cette théorie, il n'y a rien *d'objectif* dans toutes ces choses, elles ne sont que le produit de l'imagination et des troubles survenus dans l'organisme. Ce système n'est pas nouveau : C'est ainsi que Bailly, dans son célèbre rapport rédigé (sous Louis XVI) au nom de la commission royale, rendait compte des phénomènes du Mesmérisme. Mais alors il n'était guère question que de crises, d'agitations nerveuses et d'autres semblables effets pathologiques

(1) Des tables parlantes et des esprits frappeurs. *Revue des deux mondes*, 15 février 1856.

et physiologistes. Aujourd'hui devant la multitude presque innombrable de témoins de tous pays, de toutes religions, qui se posent comme *ayant vu de sang-froid, examiné avec toute la rigueur d'un esprit incrédule*, il est à peu près impossible de s'arrêter à une pareille hypothèse. Nous ne nions pas sans doute, que certaines expériences n'aient été surfaites ; le charlatanisme, le goût du merveilleux, la persuasion préalable qu'on allait se trouver transporté dans un monde de prodiges, ont pu assurément faire illusion à plusieurs : mais en défalquant tout ce qui peut raisonnablement être attribué à de semblables causes, il reste encore un nombre considérable de faits dont nous ne saurions nier la réalité, sans renoncer à *tous les principes de la certitude historique*. Et ces faits répondent plus moins à ceux dont nous avons donné l'énumération rapide (1).» Maintenant pour résumer et pour conclure, nous dirons à ceux qui nient l'existence et la possibilité de ces faits, pouvez-vous admettre que tant de témoins nombreux et graves qui ont étudié sérieusement ces matières, qui presque tous affirment sur le témoignage de leurs sens, aient été trompés, je ne dis pas sur la nature ou essence du fait, mais sur la *réalité extérieure* du fait lui-même. — Lorsque quatorze mille Américains attestent le fait des tables tournantes et l'évocation des esprits ; lorsque des théologiens, des prêtres, des savants de profession, des catholiques comme le P. Ventura, le P. Matignon, le P. Gury et les rédac-

(1) Le P. Matignon. — *La question du surnaturel*, p. 402-4.

teurs de la *Civilita Catholica* ; des rationalistes intelligents et instruits, comme MM. Figuiet, Coquerel, de Gasparin ; des Evêques comme monseigneur l'Evêque de Québec, M<sup>r</sup> de Tours (1) et monseigneur Bouvier ; des missionnaires comme MM. Huc et Bonduel et d'autres, cités dans les lettres édifiantes et les Annales de la propagation de la foi ; quand tous ces esprits sérieux et graves attestent les faits les plus étranges, comment pourriez-vous soutenir qu'ils ont cru voir ce qu'ils ne voyaient pas, entendre ce qu'ils n'entendaient pas ! Il faut en pareil cas repousser le témoignage des sens, admettre que vous seul, qui niez, vous avez *la raison*, et que tous les autres en masse sont des *hallucinés*, ou prétendre que ces témoins se sont tous entendus pour être trompeurs. C'est ce que nous ne discuterons pas. Qu'un Cagliostro, un Mesmer ou un spiritiste, qui fait de sa science une affaire d'argent, mente et trompe, comme nous l'avons vu dans ces derniers temps : que des jongleurs rivalisant d'habileté avec Hamilton, Comte ou Robert Houdin, inventent des scènes de prestidigitation qui peuvent illusionner les simples, soit. Mais encore une fois, une table qui frappe, interroge, répond et s'élève *seule* en l'air ; une main invisible et froide qui presse la vôtre ; un crayon qui écrit sur une table des faits qui se passent à distance ; tout cela n'a rien de commun avec l'art maintenant dévoilé de nos plus habiles prestidigitateurs, et ne saurait échapper à un œil défiant et exercé. Rationa-

(1) Voir aux pièces justificatives.

listes ou Catholiques, il faut donc bon gré mal gré, admettre un *grand nombre de ces faits étranges* dont la science et la théologie se sont émues et dont elles cherchent à pénétrer le mystère.

## CHAPITRE II

### DIVERS SYSTÈMES IMAGINÉS POUR INTERPRÉTER CERTAINS FAITS EXTRAORDINAIRES DU SPIRITISME

**SOMMAIRE :** 1° La magie ancienne au tribunal de la raison pure. — 2° Hallucination épidémique des vierges de Loudun — 3° Systèmes imaginés pour expliquer les convulsions des Jansénistes et les prophéties des Camisards. — 4° Opinions diverses sur la baguette divinatoire. — 5° Le Magnétisme animal interprété au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle. — 6° Théories des tables tournantes.

#### § I<sup>er</sup>

#### LA MAGIE ANCIENNE AU TRIBUNAL DE LA RAISON PURE.

Mille théories ont été imaginées pour expliquer les faits du spiritisme ancien et moderne : Evocation de la Pythonisse, oracles de Delphes et des Sybilles, les rationalistes expliquent tout par les *lois naturelles* : « En mettant de côté, dit Eusèbe Salverte, ce qui appartient à l'escamotage, à l'imposture, au délire de l'imagination, il n'est point de *miracles anciens* qu'un homme versé dans les sciences modernes ne pût reproduire, soit immédiatement, soit en s'appliquant à en percer le mystère et à en découvrir les causes ; et les mêmes sciences donneraient la facilité d'opérer d'autres miracles non moins nombreux et non moins brillants que ceux qui remplissent les histoires (1). L'exemple de ce que les modernes pourraient opérer en fait de magie, suffit à

(1) Cette théorie générale, dans la pensée nettement exprimée de plusieurs écrivains spiritistes, s'applique non-seulement aux phénomènes de la magie, mais à tous les miracles de J.-C. et des Saints.

l'explication de la magie des anciens (1). On sent que l'auteur enveloppe dans la même interprétation les miracles de Moïse et de Jésus-Christ. La croyance au sabbat, les possessions des Nonains n'étaient selon la même école que des hallucinations parfois épidémiques : « Telle était la force de leurs hallucinations, dit M. Figuiet, qu'au milieu de la torture ils croyaient entendre Belzébuth leur crier de tenir bon et leur assurer qu'il viendrait bientôt lui-même brûler les suppôts de la justice. Sur le chevalet de torture, la douleur les jetait dans l'extase, et quand on les retirait, on les voyait étendre leurs membres à demi brisés, s'écriant qu'ils venaient de goûter des jouissances ineffables par la présence du prince des démons (2).

§ II

HALLUCINATION ÉPIDÉMIQUE DES VIERGES DE LOUDUN.

L'histoire des religieuses de Loudun n'est que jonglerie, dit l'auteur de *l'histoire des Diables de Loudun* ; tout dans ce drame sinistre doit être attribué à la secrète inspiration et à la haine de Richelieu. Duncan qui croit en général, aux possessions, attribue celles de Loudun à la folie et à une erreur d'une imagination hallucinée ; elles se sont cru possédées et ne l'étaient pas. D'autres, comme Séguin, médecin de Tours, Pidona de Poitiers, et dans ces derniers temps, l'abbé Leriche après cent autres,

(1) Des sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, in-8, 3<sup>e</sup> édit., 1856.

(2) Figuiet, Hist. du merveilleux dans les temps modernes, t. 4, p. 63.

n'hésitent pas à admettre la réalité de la possession. Nos docteurs modernes Petroz, Esquirol, etc., ne voient dans ces faits étranges de Loudun, que le résultat de l'hystérie ou d'une sorte de catalepsie épidémique. C'est ainsi que l'explique M. Figuiet : « Il a été constaté de nos jours, par mille expériences faites par des hommes consciencieux et sur des personnes de bonne foi, que, dans l'état de somnambulisme artificiel, un individu peut subir la domination d'un autre, jusqu'au point de perdre son individualité propre, d'être privé de toute initiative personnelle, d'obéir aux suggestions d'une volonté étrangère, de recevoir des pensées qui ne sont pas les siennes, de proférer des paroles qu'il ne connaissait pas ou qu'il avait oubliées dans son état ordinaire, et dont, après la crise, il ne conserve plus aucun souvenir. Il serait difficile de ne pas reconnaître là les phénomènes qui se manifestaient chez les Ursulines, et que les démons étaient accusés de produire.

Nous avons dit souvent, et il est parfaitement avéré, que les énergumènes de Loudun *n'avaient pas conscience* des dépositions meurtrières qu'on tirait d'elles par les exorcismes. Revenues à leur état naturel, elles entendaient parler, comme toute la ville, de l'affaire du procès et du rôle qu'on y faisait jouer à leurs démons. Alors elles étaient prises de scrupules, éprouvaient des remords, se contredisaient, se rétractaient même publiquement au grand scandale des fauteurs de la possession (1).

(1) Figuiet. — Hist. du merveilleux dans les temps modernes, t. 4, p. 245.

### § III. — SYSTÈMES EXPLIQUANT LES CONVULSIONS 183

Si l'on admet, dit encore M. Figuiet, que les exorcistes de Loudun ne faisaient qu'exercer sur les religieuses *l'empire de leur volonté, surexcitée par le fanatisme*, on n'aura pas de peine à comprendre que les exorcistes eux-mêmes soient devenus souvent victimes de cette surexcitation d'esprit, et que des maladies nerveuses, l'épuisement, la mort même, soient survenues chez ces *frénétiques* à la suite des excitations incessantes auxquelles ils s'abandonnaient. Nous avons vu comment le P. Lactance et le P. Tranquille, moururent du mal qu'ils prétendaient guérir chez les possédés. Le P. Surin fut en proie, pendant vingt ans, à des accès de frénésie.

Si l'on reconnaît que les Ursulines prétendues possédées, étaient dans un état de *somnambulisme artificiel*, provoqué par les *manœuvres de leurs exorcistes*, on n'aura plus de peines à expliquer la plupart des choses étranges dont fut le théâtre la ville de Loudun. Il n'est plus nécessaire de supposer une conspiration, vraiment absurde de pauvres jeunes filles contre un prêtre innocent, pour comprendre aujourd'hui, comment la pression à laquelle elles obéissaient, se traduisit en une accusation de magie contre Urbain Grandier (1):

### § III

#### SYSTÈMES IMAGINÉS POUR EXPLIQUER LES CONVULSIONS DES JANSÉNISTES ET LES PROPÉTIES DES CAMISARDS.

Les prodiges de saint Médard, où plusieurs catholiques voient le démon, et les jansénistes, les anges de

(1) Figuiet. — id., p. 252.

Dieu et l'Esprit-Saint, n'est encore, suivant l'école des rationalistes qu'un fait tout rationel : « Ce que *les physiologistes*, dit M. Figuiet, leur intelligent interprète, appellent *perversion* ou *viciation* de la sensibilité physique, n'est peut-être pas bien nommé, quand il s'agit d'expliquer la cause secrète des jouissances éprouvées par les filles de saint Médard, *pendant qu'on les frappait violemment* sur le ventre ; sensations surprenantes, mais *très-réelles* néanmoins, et au milieu desquelles plusieurs *ont pu trouver* du soulagement à leurs maux, et *même leur guérison*. Le mal dominant chez ces convulsionnaires, était une sensibilité qui, exaltée jusqu'à la frénésie, *sans cesser d'être naturelle*, avait des exigences extraordinaires, et réclamait avec rage des moyens très-mal indiqués pour la pudeur, mais dont la physiologie et l'anatomie expliquent fort bien l'emploi (1).

Nos rationalistes ne sont pas plus embarrassés pour interpréter les phénomènes des Camisards : « L'illumination extatique des prophètes Cévénols que les écrivains catholiques, ne pouvant le nier vu son *évidence historique*, prennent le parti d'attribuer au diable, et que les écrivains protestants rapportent à l'intervention directe du Saint-Esprit, conformément au dire des inspirés eux-mêmes, était, selon nous, continue le même auteur, le résultat d'une *affection pathologique* ayant son siège soit *dans le cerveau*, soit dans les *autres centres nerveux*. Essentiellement épidémique par sa nature, cette affec-

(1) Figuiet, id. p. 444.

tion, poussée à un extrême degré, pouvait amener un véritable état de démence ; mais dans le plus grand nombre des cas, elle se traduisait, seulement par des attaques intermittentes qui, hors de l'état de crise, n'altéraient que faiblement, malgré leurs fréquentes répétitions, l'intelligence ou la santé de l'individu. M. Calmeil, qui, dans son ouvrage sur *la folie*, a soumis les phénomènes qui nous occupent à une étude attentive, conclut en rapportant la *théomanie extatique des calvinistes*, à *l'hystérie*, pour les cas les plus simples, et à *l'épilepsie* pour les cas les plus graves (1). Nous ne croyons pas que l'on puisse faire rentrer l'état des inspirés Cévénols dans aucune des affections précises de notre cadre nosologique ; c'était là, selon nous, une affection *sui generis*, d'une nature spéciale, comme les causes qui l'avaient engendrée (2). Fléchier, tout en essayant de prendre en dérision le fanatisme des calvinistes, a pourtant émis des réflexions judicieuses sur la cause de la naissance et de la propagation du délire qui envahit le Dauphiné, le Vivarais et les Cévennes ; il entre ainsi, sans s'en douter, dans *la théorie médicale*, qui nous semble expliquer le mieux ces phénomènes (3).

« Ces pauvres gens, écrit Fléchier, n'entendaient parler que de ces sortes de dévotions ; leur imagination en était remplie. Ils voyaient dans les assemblées ces repré-

(1) Notez que ces mêmes docteurs expliquent par le même système les extases de s<sup>te</sup> Thérèse et de tous les saints, et les diverses possessions racontées dans l'Évangile.

(2) Figuiier, — Hist. du merveilleux dans les temps mod., t. 2, p. 219.

(3) Ibid.

sentations dont ils s'entretenaient sans cesse eux-mêmes. On leur ordonnait de jeûner plusieurs jours, ce qui leur affaiblissait le cerveau et les rendait plus susceptibles de ces visions creuses et de ces vaines créances. Les courses qu'ils faisaient de paroisse en paroisse, de montagne en montagne, pour y passer les jours et les nuits, sans prendre d'autre nourriture que quelques pommes ou quelques noix ; les spectacles et les exhortations continuelles de tout quitter, pour se trouver dans l'assemblée des élus et des fidèles, et d'y faire comme les autres, des prédictions imaginaires ; la petite gloire d'être élevé sur un théâtre, d'être écouté comme un oracle, de faire tomber d'un seul mot mille personnes à la renverse, de consacrer, pour ainsi dire, ses extravagances, et rendre sa folie vénérable, par le mélange de quelques textes mal appliqués de l'Écriture, c'étaient autant de causes de cette corruption presque générale. Les ignorants sont disposés à suivre et à imiter. On leur soufflait l'erreur et dans le cœur et dans la bouche ; il se faisait une génération spirituelle de prophètes et de prophéties par les yeux et par les oreilles ; plutôt par l'esprit que par la foi : en sorte qu'ils devenaient tous ou *trompeurs* ou *trompés par contagion* (1). »

De tout ceci, continue M. Figuiet, deux conclusions à tirer :

1° L'état des prophétisants dans les Cévennes n'était pas le produit d'un artifice quelconque, autrement cet

(1) Relation des fanatiques, lettres choisies, t. 4, p. 370.

artifice les aurait suivis partout; il était le *résultat d'une sorte de maladie mentale* provoquée par l'excès des persécutions et du malheur.

2° Il ne dépendait pas non plus uniquement de leur organisation particulière; car, dans ce cas, ils auraient prophétisé à Londres et à Genève aussi heureusement que dans leur pays natal. Sans excitation extérieure, convulsionnaires et prophétisants perdent également leurs dons (1).

§ IV

OPINIONS DIVERSES SUR LA BAGUETTE DIVINATOIRE.

Les hommes les plus graves se sont occupés de la baguette divinatoire. Malebranche aurait admis peut-être, comme une possibilité de l'ordre naturel, que la baguette tournât sur les métaux et sur les sources; mais quand il apprit que, dans le Dauphiné, elle tournait sur les larcins et sur les voleurs, etc., il se refusa d'admettre la réalité de semblables phénomènes, et les attribua à l'intervention du démon.

« Le démon s'est coupé, écrit-il *au P. Lebrun*, il a découvert tous ses artifices; car il est visible qu'il a agi par degrés, et que, non content de ce premier usage de la baguette, il est venu jusqu'au point que vous me mandez. Ainsi, puisque c'est le même auteur qui a perfectionné son ouvrage, on ne peut, on ne doit condamner une partie des usages de la baguette, sans les condamner

(1) M. Figuiet; Histoire du merveilleux dans les temps modernes, t. II, p. 250.

tous ; car on doit avoir une horreur générale de tout ce qui vient de celui que Dieu a frappé d'un anathème éternel. »

Le célèbre abbé de la Trappe, François-Armand-Jean de Rancé, et l'abbé Pirot, chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris, concluent comme Malebranche.

« Il est visible que les causes matérielles n'ayant ni intelligence, ni liberté, dit-il, elles agissent toujours de la même manière, dans les mêmes circonstances des corps, ou dans les mêmes dispositions de la matière, qui les environne ; et que, dans les causes purement matérielles, il n'y a point d'autres circonstances qui déterminent leurs actions que des causes matérielles : cela est certain par l'expérience et même par la raison que les corps n'ont ni intelligence, ni liberté, et qu'ils ne sont mus que lorsqu'ils sont poussés, et qu'ils ne peuvent être poussés sans être choqués et pressés par ceux qui les environnent. De là il est évident :

1° Que *l'intention* que le devin a de trouver de l'argent ne peut déterminer le mouvement de la baguette vers l'argent et empêcher son mouvement vers l'eau, si elle y était véritablement déterminée par l'action d'une source : car *cette intention ne change point les circonstances matérielles* de la baguette et de l'eau.

2° Une chose dérobée demeure toujours la même que devant, et les crimes du voleur ne changeant point le corps, où le changeant également par des remords de différents crimes, il est clair que la baguette ne peut se

tourner vers le larcin ou le voleur de ce qu'on cherche, sans *l'action d'une cause intelligente*.

3° La convention de ceux qui prennent une pierre pour borne de leurs héritages, ou qui cessent par un accord mutuel de lui attribuer cette dénomination, n'en changeant point la nature, il est ridicule d'attribuer l'effet *physique du tournolement de la baguette à la qualité de la pierre* (1).

Les Cartésiens expliquent la baguette divinatoire par l'intervention de la matière subtile ou des esprits animaux qui, en s'exhalant des corps, agissent sur la baguette magique. Thouvenel prétend que les effluves électriques, se dégageant de l'eau et des mines enfouies dans le sol, agissent sur le sorcier et lui révèlent directement le voisinage de l'eau et des substances métalliques. D'autres expliquent tout par la théorie du pendule explorateur. M. Chevreul se range à l'opinion plus simple de Wehler : « Wehler, dit Priestley dans son *Histoire de l'électricité*, reconnut que le désir de produire le mouvement d'Occident en Orient était la cause secrète qui avait déterminé le corps suspendu à se mouvoir dans cette direction, au moyen de quelque impression qui venait de la main de M. Grey aussi bien que de la sienne, bien qu'il ne se fût pas aperçu lui-même qu'il donnât aucun mouvement à sa main. »

(1) Réponse de l'auteur de la *Recherche de la vérité* à la première lettre du P. Lebrun. — *Histoire critique* des pratiques superstitieuses, t. III, p. 142, 144.

## § V

LE MAGNÉTISME ANIMAL INTERPRÉTÉ AUX XVIII<sup>e</sup> ET  
XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

La même diversité d'interprétation se retrouve dans la question du mesmérisme ou du magnétisme animal. Le P. Kircher et le P. Roberti n'hésitent pas à voir dans certains faits extraordinaires du magnétisme l'intervention diabolique.

Quelques-uns, comme Maxwel, persuadés que toute maladie provient de la diminution ou de l'épuisement de l'esprit vital, regardent le magnétisme comme la médecine universelle. Quant à son action morale, ils l'interprètent par la sympathie, ou fluide sympathique, ou bien encore par l'action de saisir et de diriger sur les autres *l'esprit universel* de la nature.

Dans ces derniers temps, on s'est appliqué à démontrer que l'hypnotisme ou sommeil nerveux rend parfaitement compte des différents effets que les magnétiseurs ont produit depuis Mesmer jusqu'à nos jours : « L'individu en proie au somnambulisme magnétique, si analogue à cet état hypnotique devenu aujourd'hui vulgaire, dit M. Figuiér, est une créature comme les autres, qui ne peut jouir de privilèges étrangers à la nature humaine. Seulement, l'exaltation, le développement remarquables que ses principaux sens reçoivent dans cet état physiologique et l'exaltation non moins frappante de ses facul-

tés intellectuelles (qui ne résulte sans doute que de cette même activité passagère de ses principaux sens), rend l'individu capable de beaucoup d'actes et de pensées qui lui seraient interdites dans l'état normal. Il peut réfléchir, comparer, se ressouvenir avec plus de force que dans l'état de veille. Mais en tout cela, il ne peut dépasser la limite de ses facultés acquises et de ses connaissances reçues. Il se trompe, et se trompe souvent. Il se trompe toutes les fois qu'il veut sortir de la sphère que la nature assigne à nos facultés. Sincère dans ses affirmations, il ne fait que reproduire, dans les élans d'une imagination surexcitée, ce qu'il croit voir ou sentir : mais bien fous ou bien dupes ceux qui prennent à la lettre les déclarations de ces modernes oracles, ceux qui ajoutent foi à leurs affirmations, et prétendent régler sur elles leur conduite ou celle d'autrui. »

*L'exaltation passagère des sens* du somnambule magnétique expliquerait donc, selon nous, le phénomène auquel les magnétiseurs ont donné le nom de *suggestion* ou de *pénétration de la pensée*. Quand un magnétiseur déclare que son somnambule va obéir à un ordre exprimé mentalement par lui, et quand le somnambule, ce qui est d'ailleurs assez rare, accomplit ce tour de force, il n'est pas impossible de rendre compte de cet *apparent miracle*, qui, s'il était réel, renverserait toutes les notions de la physiologie et, on peut le dire, les lois connues de la nature vivante. Dans ce cas, un bruit, un son, un geste, un signe quelconque, une impression inappréciable à tout

le reste des assistants, a suffi au somnambule, vu l'état extraordinaire de tension de ses principaux sens, pour lui faire comprendre, sans aucun moyen surnaturel, la pensée que le magnétiseur veut lui communiquer. Ainsi, pas plus dans ce cas que dans tous les autres, l'individu magnétisé n'a le privilège de rompre les barrières communes que la nature a imposées à l'exercice de nos facultés (1).

### § VI

#### THÉORIE DES TABLES TOURNANTES.

Inutile de dire que nos savants se sont occupés activement de donner la théorie des tables tournantes : « Si l'on suppose, dit M. Chevreul, que des personnes aient les mains sur une table, d'après ma manière de voir elles se représentent la table tournant de droite à gauche, ou de gauche à droite, puisqu'elles s'y sont placées pour être témoins de ce mouvement ; dès-lors, *à leur insu, elles agissent pour imprimer à la table le mouvement qu'elles se représentent.* Si elles n'agissent pas dans le même sens, il pourra se faire qu'il n'y ait pas de mouvement, c'est ce que j'ai observé. Cinq personnes faisant la chaîne sur un petit guéridon, une d'elles désirait vivement qu'il tournât, et, malgré cela, il est resté immobile pendant une heure. Après une demi-heure, on reforma la chaîne, et trois quarts d'heure s'écoulèrent sans qu'il se mit en mouvement. Si les

(1) Figuier; — Hist. du merveilleux dans les temps modernes, t. III, p. 389.

quatre personnes qui coopéraient à l'expérience n'avaient pas un désir égal à celui de la première de voir tourner le guéridon, aucune assurément n'était animée d'un désir contraire.

Lorsque les personnes désirent que la table tourne, le mouvement doit être plus fréquent que le repos, par la raison qu'il suffit que l'une d'elles remarque un certain mouvement dans une autre, pour qu'elle même suive ce mouvement par une imitation dont elle ne se rend pas compte, mais qui n'en est pas moins réelle, d'après la tendance au mouvement que détermine en nous la vue d'un corps qui se meut.

Dans la comparaison que je fais des tables tournantes avec la baguette divinatoire et le pendule, on ne doit jamais perdre de vue la différence très-grande qui peut exister d'une part, entre les tables aux phénomènes desquelles plusieurs personnes concourent, et, d'une autre part, entre la baguette et le pendule au mouvement desquels n'intervient qu'une seule personne (1). » Cette théorie de *l'action inconsciente des mouvements musculaires*, n'explique pas la rotation d'une grande table de salle à manger, ou celle d'un guéridon chargé d'un poids de soixante-quinze kilogrammes.

MM. Babinet, de l'Institut, et Paraday, de la société royale de Londres, admettent la même théorie. M. de Gasparin croit à l'action du fluide vital ou de l'influx

(1) De la baguette divinatoire, du pendule explorateur et des tables tournantes, in-8, Paris 1854, p. 247-48.

nerveux exercé sur la table ; M. Babinet a parfaitement prouvé que l'*influx nerveux* ne franchit pas l'épiderme. Quant à M. Figuiet, voici comme il explique son système : « L'explication du fait des tables tournantes, considérée dans sa plus grande simplicité, nous semble être fournie par ces phénomènes dont le nom a beaucoup varié jusqu'ici, mais dont la nature est, au fond, identique, c'est-à-dire parce que l'on a tour à tour appelé *hypnotisme* avec le docteur Braid, *biologisme* avec M. Philips, *suggestion* avec M. Carpenter. Rappelons que, par suite de la forte tension cérébrale résultant de la contemplation, longtemps soutenue, d'un objet immobile, le cerveau tombe dans un état particulier, qui a reçu successivement les noms d'*état magnétique*, de *sommeil nerveux* et d'*état biologique*, noms différents qui désignent certaines variantes particulières d'un état généralement identique.

Une fois amené à cet état, soit par les passes d'un magnétiseur, comme on le fait depuis Mesmer, soit par la contemplation d'un corps brillant, comme opérait Braid, imité depuis par M. Philips et comme opèrent encore les sorciers Arabes et Egyptiens, soit simplement enfin par une forte contention morale, comme nous en avons cité plus d'un exemple, l'individu tombe dans cette passivité automatique qui constitue le *sommeil nerveux*. Il a perdu la puissance de diriger et de contrôler sa propre volonté ; il est au pouvoir d'une volonté étrangère. On lui *présente un verre d'eau en affirmant*

avec autorité que c'est un délicieux breuvage, et il le boit en croyant boire du vin, une liqueur ou du lait, selon la volonté de celui qui s'est fortement emparé de son être. Ainsi privé du secours de son propre jugement, l'individu demeure presque étranger aux actions qu'il exécute, et une fois revenu à son état naturel, il a perdu le souvenir des actes qu'il a accomplis pendant cette étrange et passagère abdication de son mot. Il est sous l'influence des *suggestions*, c'est-à-dire qu'acceptant, sans pouvoir la repousser, une idée fixe qui lui est imposée par une volonté extérieure, il agit, et est forcé d'agir sans idée et sans volonté propre, par conséquent sans conscience. Ce système soulève une grande question de psychologie ; car l'homme ainsi influencé a perdu son libre arbitre, et n'a plus la responsabilité des actions qu'il exécute. Il agit, déterminé par des images intruses qui obsèdent son cerveau, analogues à ces visions que Cuvier suppose fixées dans le *sensorium* de l'abeille, et qui lui représente la forme et les proportions de la cellule que l'instinct la pousse à construire. Le principe des *suggestions* rend parfaitement compte des phénomènes si variés et parfois si terribles de l'hallucination, et montre en même temps le peu d'intervalle qui sépare l'halluciné du monomane. Il ne faudra plus s'étonner si, chez un assez grand nombre de tourneurs de table, l'hallucination a survécu à l'expérience et s'est transformée en folie définitive (1). » Cette affirmation

(1) Figuier ; — Hist. du merv. dans les temps mod., t. IV, p. 317-8-9.

est bonne à retenir, pour constater le danger du magnétisme pour la santé, d'après les rationalistes eux-mêmes.

Pour nous, en examinant de près tous les faits et tous les systèmes, nous croyons, avec un grand nombre d'auteurs catholiques, et même avec plusieurs spiritistes contemporains, qu'il est impossible de *tout expliquer par les lois ordinaires de la nature* ; en d'autres termes, il faut recourir à l'intervention des Esprits, qui en fait ne peuvent être ici que des démons. C'est ce que nous allons démontrer dans le chapitre suivant.

## CHAPITRE III

### IMPOSSIBILITÉ D'EXPLIQUER, PAR LES SEULES LOIS NATURELLES, TOUS LES FAITS EXTRAORDINAIRES QUE S'ATTRIBUE LE SPIRITISME

SOMMAIRE : 1° La magie payenne jugée par les SS. Pères. — 2° Problème sur les sorciers du moyen-âge. — 3° La vérité sur les possessions de Loudun. — 4° Réfutation des psychologues, à propos de S<sup>r</sup> Médard et des Cévennes. — 5° Opinions diverses sur l'agent du magnétisme. — 6° Les tables tournantes et la théorie naturaliste.

#### § I

##### LA MAGIE PAYENNE JUGÉE PAR LES SS. PÈRES.

Nous n'avons pas besoin de redire quels sont ces faits *extraordinaires*, que les lois seules de la nature sont impuissantes à expliquer. Nous les avons vus exposés dans tout le cours de notre première partie, et aussi dans le résumé parfait que nous en avons donné d'après le P. Matignon.

Sans doute, les ennemis du *surnaturel*, dont les théories sont mille fois plus mystérieuses et plus inadmissibles que cette dernière solution par l'agent démoniaque, ne voudront jamais y souscrire ; mais qu'importe ? — Il est des hommes, nous le savons, qui aiment mieux s'avancer jusqu'aux extrêmes frontières de l'absurde, que de croire au surnaturel, à l'Eglise et à Jésus-Christ. Il faut bien en prendre son parti.

1° Nous n'obligeons personne d'admettre l'intervention démoniaque dans le spiritisme *ancien* ; mais, au

moins, il n'est ni déraisonnable, ni téméraire, de soutenir une opinion que tant de saints docteurs et de théologiens ont enseignée. Ces grands hommes pensent que l'idolâtrie a dû ses plus rapides progrès aux prestiges de ces mauvais Esprits que nous voyons s'associer sans cesse, afin de nous donner le change, à je ne sais quelle décevante apparence de force fluïdique !... Cette croyance fut, en tous lieux, celle des premiers chrétiens, qui virent les oracles se taire, au fur et à mesure de l'établissement du règne de Jésus-Christ (1).

A l'époque où la religion de Jésus-Christ prenait possession du vieux monde, le triomphe miraculeux des chrétiens sur les démons était public, et personne ne s'avisait de le nier. Aussi Lactance, répétant avec ironie le défi de Tertullien, se bornait-il à crier aux idolâtres : « Allons ! que l'on amène un homme possédé du démon, et que l'on amène avec cet homme le prêtre d'Apollon lui-même ! Ils frémiront également l'un et l'autre au nom de Dieu, et Apollon sortira tout aussi vite de son prophète que le démon de ce possédé. Ce dieu, étant ainsi conjuré et chassé, son prophète deviendra muet et se taira pour longtemps ! Donc, les démons que les païens ont en exécution, sont les mêmes que les dieux qu'ils adorent (2) ! » Plutarque, prêtre de Delphes, initié à tous les mystères des oracles, admet bien le *fluïde* des pythonisses et des sybilles, mais comme un instrument

(1) Eusèbe, *Demonst. evang.*, liv. v, *paulo post initium*.

(2) Lactance, liv. IV, *Div. inst.*, cap. xxvii ; *Dii gentium dæmonia*. Ps. xcv, 5.

accidentel, manié par la force intelligente des esprits. Une simple hallucination ne saurait expliquer le mystère de la pythonisse d'Endor ; il faut bien y voir ou l'intervention du démon qui obéit à la magicienne, ou bien une image dont Dieu autorise la présence pour châtier Saül (1).

Puisque les démons, dit M. Des Mousseaux, sont témoins de tous nos actes, auditeurs de toutes nos paroles et maîtres de tant de secrets que nous avons cru dérober à toute oreille attentive, à tout œil vivant ; puisqu'ils savent se transformer en anges de lumière (2) et revêtir une si grande variété de formes et d'apparences, quelle peine éprouveraient-ils donc à nous donner le change en se transfigurant en anges ? Les anges de Satan ont-ils vu brider de plus court leur puissance, depuis que saint Augustin s'est écrié : « Ces Esprits sont trompeurs, et non par nature, selon la pensée de Porphyre, mais *par malice*. Ils se font dieux et *âmes de trépassés* ; mais ils ne se font point démons, comme il le dit, car ils le sont en effet : *Simulant Deos, et animas defunctorum* (3). Rusca : *Quod animas vero, quamvis fallant, sæpe dæmones, earum simulacra mentientes* (4). Déjà Tertullien nous avait formellement découvert le secret de cette ruse : Non, non, *ce ne sont point les âmes des morts* qui vous apparaissent, et gar-

(1) Voir notre première partie.

(2) Corinth., II, v. 14, ch. XI.

(3) Cité de Dieu, lib. X, cap. II.

(4) Liv. I<sup>er</sup>, cap. XLIV, p. 409.

dez-vous de vous y laisser surprendre : ce sont des démons qui en usurpent l'aspect (1). *Nunc in angelos lucis se transformant, nunc Dei simulant, nunc sanctorum hominum, et qui horum possunt personam effingere, non poterunt spiritum vel purgandorum vel damnatorum hominum* (2). L'opinion de Bergier, que nous avons donnée plus haut, n'infirmé en rien ces graves autorités, sur lesquelles nous reviendrons bientôt.

## § II

### PROBLÈME SUR LES SORCIERS DU MOYEN-ÂGE.

Il est inutile de croire à toute la fantasmagorie diabolique que nous retracent et nous attestent, même sur le bûcher, tous les sorciers du moyen-âge. Mais ce concert étrange d'aveux épouvantables, dont il est impossible de contester l'authenticité historique, renferme cependant un mystère (3). Si la folie, l'hallucination peuvent provoquer parfois des déclarations effroyables, destinées à conduire leurs auteurs à la mort, comment expliquer pendant plusieurs siècles cette série d'aveux détaillés, attestant sur le bûcher des pratiques et des phénomènes diaboliques ? — C'était une épidémie ? — Belle solution pour détruire même la possibilité de l'intervention satanique. Donner une large part à la folie : bien... mais appeler

(1) De anima, comm. par Delrio. Disq. mag., liv. II, quest. 6, sect. 2.

(2) Thyrée, *Loca infesta*, p. 54-55. Cette ruse est signalée par tous les grands docteurs de l'Eglise.

(3) Consultez les nombreux arrêts des cours de justice et les procès des Parlements.

*épidémie* la confession de plusieurs centaines d'accusés qui, au milieu des tortures et des flammes, déclarent avoir eu commerce avec les démons, c'est donner une explication plus incroyable et plus mystérieuse que la présence réelle de Lucifer au sabbat. Du reste, en voyant dans les obscènes et homicides réunions du sabbat un mystère historique, qui trouverait peut-être une solution plus facile dans l'intervention visible et vraiment intéressée du démon, nous ne prétendons point donner l'opinion de tous les écrivains catholiques. Plusieurs n'ont vu dans le sabbat qu'une reproduction informe des mystères impurs de la bonne déesse et des traditions païennes, destinées à masquer des infamies et des assassinats que l'Eglise et l'Etat ont eu mille fois raison de poursuivre. « On sait, dit Malebranche, que cette erreur du sabbat n'a quelquefois aucun fondement ; que le prétendu sabbat des sorciers est quelquefois l'effet d'un délire et d'un dérèglement de l'imagination, causé par certaines drogues desquelles se servent les malheureux qui veulent se procurer ce délire. » Ce qui entretient la crédulité populaire, ajoute Bergier, ce sont les récits de quelques peureux qui, se trouvant égarés la nuit dans les forêts, ont pris pour des sabbats les feux allumés par les bûcherons et les charbonniers, ou qui, s'étant endormis dans la peur, ont cru entendre et voir le sabbat, dont ils avaient l'imagination frappée. Il n'y a aucune notion de sabbat chez les anciens Pères de

l'Eglise (1). Il est probable que c'est une imagination qui a pris naissance chez les barbares du Nord ; que ce sont eux qui l'ont apportée dans nos climats, et qu'elle s'y est accréditée par des faits, comme celui de la chapelle des boucs, au milieu de l'ignorance dont l'irruption barbare fut suivie (2).

Charles II, duc de Lorraine, voyageant *incognito* dans ses états, arriva un soir dans une ferme, où il se décida à passer la nuit. Il fut surpris de voir qu'après son souper on préparait un second repas plus délicat que le sien, et servi avec un soin et une propreté admirables. Il demanda au fermier s'il attendait de la compagnie. « Non, monsieur, répondit le paysan ; mais c'est aujourd'hui jeudi, et toutes les semaines, à pareille heure, les démons se rassemblent dans la forêt voisine avec les sorciers des environs pour y faire leur sabbat. Après qu'on a dansé le branle du diable, ils se divisent en quatre bandes. La première vient souper ici ; les autres se rendent dans les fermes peu éloignées. — Eh ! paient-ils ce qu'ils prennent ? demanda Charles. — Loin de payer, répondit le fermier, ils emportent encore ce qui leur convient, et s'ils ne se trouvent pas bien reçus, ils nous accablent ; mais que voulez-vous qu'on fasse contre des sorciers et des démons ? » Le prince, étonné, voulut approfondir ce mystère ; il dit quelques mots à l'oreille d'un de ses écuyers, et celui-ci partit au grand

(1) Mais elle se retrouve dans plusieurs anciens Conciles. V. notre Dict. de la tradition, Migne, art. *superstitio*.

(2) Dict. de Théologie.

galop pour la ville de Toul, qui n'était qu'à trois lieues. Vers deux heures du matin, une trentaine de sorciers, de sorcières et de démons entrèrent ; les uns ressemblaient à des ours, les autres avaient des cornes et des griffes. A peine étaient-ils à table que l'écuier de Charles II reparut, suivi d'une troupe de gens d'armes. Le prince, escorté, s'élança dans la salle du festin : « — Des diables ne mangent pas, dit-il ; ainsi, vous voudrez bien me permettre que mes gens d'armes se mettent à table à votre place..... Les sorciers voulurent répliquer, et les démons proférèrent des menaces. — Vous n'êtes point des démons, leur cria Charles ; les habitants de l'enfer agissent plus qu'ils ne parlent, et, si vous en sortiez, nous serions déjà tous fascinés par vos prestiges. Voyant ensuite que la bande infernale ne s'évanouissait pas, il ordonne à ses gens de faire main basse sur les sorciers et leurs patrons. On arrêta pareillement les autres membres du sabbat, et, le matin, Charles II se vit maître de plus de cent vingt personnes. On les dépouilla, et on trouva des paysans qui, sous ces accoutrements, se rassemblaient de nuit dans la forêt pour y faire des orgies abominables et piller ensuite les riches fermiers. Le duc de Lorraine, qui avait généreusement payé son souper avant de quitter la ferme, fit punir ces prétendus sorciers et démons comme des coquins et des misérables. Le voisinage fut délivré pour le moment de ces craintes ; mais la peur du sabbat ne s'affaiblit pas pour cela dans la Lorraine. »

Duluc, dans ses *Lettres sur l'histoire de la terre et de l'homme* (1), rapporte une autre histoire : « Il y a environ dix ans, vers 1769, il s'était formé dans la Lorraine allemande et dans l'électorat de Trèves, dit-il, une association de gens de la campagne, qui avaient secoué tout principe de religion et de morale. Ils s'étaient persuadé qu'en se mettant à l'abri des lois, ils pouvaient satisfaire sans scrupule toutes leurs passions. Pour se soustraire aux poursuites de la justice, ils se comportaient dans leurs villages avec la plus grande circonspection ; on n'y voyait aucun désordre ; mais ils s'assemblaient la nuit en grandes bandes, allaient à force ouverte dépouiller les habitations écartées, commettaient d'abominables excès, et employaient les menaces les plus terribles pour forcer au silence les victimes de leur brutalité. Un de leurs complices ayant été saisi par hasard, pour quelque délit isolé, on découvrit la trame de cette confédération détestable, et l'on compte par centaines les scélérats qu'il a fallu faire périr sur l'échafaud.

### § III

#### LA VÉRITÉ SUR LES POSSESSIONS DE LOUDUN.

Sans vouloir juger toutes les possessions dont l'histoire est remplie, la grande affaire de Loudun n'est point résolue par l'hypothèse d'une hystérie épidémique. Il nous est impossible de n'y point voir avec M. l'abbé Leriche,

(1) Tom., IV, lettre 94.

une véritable action démoniaque et de nous contenter des explications naturelles qu'on s'efforce d'en donner. Étudiez bien les circonstances, et trouvez, si vous le pouvez, une autre solution raisonnable. Un conseiller du roi Louis XIII fut envoyé à Loudun pour connaître le mystère de la possession de Loudun : on exorcisa les religieuses, et les mauvais esprits qui les possédaient, contraints par les conjurations ecclésiastiques, déclarèrent que c'était Grandier qui les avait envoyés et les retenait dans les corps de ces femmes.

Une grande affluence de curieux et de savants assistait aux exorcismes. On parlait à ces simples filles en latin, en grec, en hébreu, en turc et dans d'autres idiômes de l'ancien et du nouveau monde ; elles comprenaient tout, et répondaient à tout si exactement, qu'un savant s'écria : « Il faudrait être fou ou athée, pour nier ici la possession ; » aussi plusieurs hérétiques, entre autres lord Montagu, plusieurs hommes dissolus, entre autres Kériorlet, se convertirent publiquement.

Un écrivain du diocèse de Poitiers, M. l'abbé Leriche, a publié tout récemment, sur ces possessions, un livre plein d'intérêt (1). L'histoire de cette possession, et les preuves qu'il apporte, mettent à néant les pasquinades du protestant Saint-Aubin et des autres esprits prévenus qui ont voulu ne pas voir. Comment la raison humaine peut-elle admettre une épidémie d'hallucination *homicide*

(1) Etudes sur les possessions en général et sur celle de Loudun en particulier, 4 vol. in-12, précédé d'une lettre du P. Ventura. Paris, 1859, chez Henri Plon, éditeur.

contre un malheureux aumônier. Les noms seuls des religieuses qui, en l'accusant sont en proie aux phénomènes les plus incroyables, les mettent déjà à l'abri de tout soupçon; ce sont Mademoiselle de Belciel, fille du baron de Cose, en Saintonge, en religion sœur Jeanne des Anges, supérieure; Madame de Zazilli, en religion sœur Claire de St-Jean; Madame de la Motte, fille du marquis de la Motte-Baracé, en religion sœur Agnès de St-Jean; les deux dames de Barbeziers, en religion sœur Louise de Jésus et sœur Catherine de la Présentation, toutes deux de l'illustre maison de Nogeret; Madame d'Escoubleau de Sourdis, en religion sœur Jeanne du St-Esprit; trois autres dont les noms de famille ne sont pas connus, sœur Élisabeth de la Croix, sœur Monique de Ste-Marthe et sœur Séraphique Archer; enfin huit sœurs laïes, en tout dix-sept religieuses. — Les hommes les plus dignes et les plus graves s'intéressent ou assistent aux exorcismes de l'Église. Ce sont : l'évêque de Poitiers, l'archevêque de Tours, l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Nîmes; huit prêtres pieux et savants; cinq docteurs de Sorbonne; onze Pères de la Compagnie de Jésus; deux Pères carmes, six capucins, un dominicain, un récollet, deux oratoriens, etc., et parmi les laïques, outre le roi Louis XIII et la reine Anne d'Autriche, on y trouve Laubardemont, conseiller du roi, intendant de la Touraine, du Maine et de l'Anjou; Roatin, chevalier, Richard et Housnain, magistrats de Poitiers; Cottreau, Burges, Péguineau, Texès, Dreux, Delabarre, Lapiche-

rie, Riverain, Constant, Deniau, magistrats de Tours, de Chinon, de Saint-Maxent et de La Flèche. Outre huit docteurs en médecine, douze médecins sont appelés de tous les environs ; enfin douze personnages éminents, entre autres lord Montagu, lord Killebrew, Keriolet, etc., etc., etc.

C'est une pareille assistance, dont nous ne nommons que les sommités, que des *ntais* ont osé accuser de fourberie, ou de connivence ou de stupidité.

Pour nous tirer d'embarras, il ne suffit point en effet d'admettre que dix-sept religieuses se sont imaginé follement qu'elles étaient possédées ; que dans cette folle persuasion elles se sont entendues pour accuser Grandier et le vouer eu feu ; mais il faut encore soutenir, que ces évêques, ces docteurs, ces religieux, ces savants, ces médecins, ces juges voyaient ce qu'ils ne voyaient pas ; entendaient des langues étrangères qu'ils n'entendaient pas ; et sans vérification des faits, en proie aux mêmes vertiges, condamnaient au bûcher, sur le témoignage de dix-sept *folles* un *fou* innocent (1). Or, le crime de Grandier, après deux années d'études et d'examen consciencieux fut reconnu ; Grandier fut emprisonné ; il s'occupait à écrire sa défense. Mais un arrêt, rendu le 18 août 1634, le condamna au feu, comme coupable de magie et d'autres méfaits. Est-ce que l'Évangile, l'Histoire de l'Église, les Lettres des missionnaires, la Vie des saints, les écrits des Saints-Pères ne sont pas rem-

(1) Voir l'abbé Leriche.

plis de faits de possession? Pourquoi donc refuser à *priori* de croire à d'autres faits du même genre, lorsqu'ils sont revêtus de tous les caractères de la certitude historique? Surtout, pourquoi chercher des solutions impossibles? Sans doute, il ne faut point être crédule et voir partout du merveilleux, mais ils faut encore moins, par haine de la crédulité et *aussi du surnaturel*, faire violence aux lois qui régissent le monde physique et moral, ne tenir aucun compte de l'histoire et combattre le surnaturel par l'absurde?

#### § IV

##### RÉFUTATION DES PHYSIOLOGISTES A PROPOS DE SAINT MÉDARD ET DES CÉVENNES.

Nous ne demandons pas mieux que d'interpréter par la physiologie les convulsions que l'Écriture sainte attribue aux démons. Mais si les rationalistes comptent avec le surnaturel, nous, catholiques, nous pouvons bien compter avec la physiologie. M. Des Mousseaux, dans son style original, a très-spirituellement réfuté les explications imaginées sur les convulsionnaires jansénistes : « M. Figuiet, dit-il, est en France, l'un des premiers écrivains que nous surprenons à ne point nier des phénomènes, qui depuis si longtemps, ne sont plus niables ! Témoignant d'un légitime dédain pour l'exemple de ses devanciers, il nous dit : « Nous ne suivons pas la même marche ; nous n'écarterons pas comme peu dignes de foi des faits qui ne seraient qu'embarrassants pour notre

système. Au contraire, nous rassemblerons tous les faits que le même témoignage historique nous a transmis et qui ont droit, par conséquent, à la même créance, et c'est sur leur ensemble que nous ferons reposer *l'explication naturelle* que nous avons à présenter à notre tour, après les savants qui nous ont précédé sur cette matière (1). »

M. Figuier procède donc : il fait quelques pas dans la carrière et, se plaçant au beau milieu des convulsionnaires jansénistes de Saint-Médard, il nous engage à scruter, sous sa direction, des prodiges qui ne sont pour lui que de simples effets de la nature.

Ouvrons les yeux : « Les fanatiques s'armant de grosses bûches, de barres de fer et de marteaux, frappent à coups redoublés sur de misérables créatures.... Ils les frappent sur la poitrine, sur le ventre, sur les hanches, sur les cuisses, et les victimes supportent ces épreuves *sans souffrance, et même avec joie*, disent-elles (2). »

Une convulsionnaire se courbe en arc, soutenue par les reins sur *la pointe* d'un bâton. La douceur qu'elle demandait était une pierre du poids de *cinquante livres*, attachée à une corde qui roulait sur une poulie fixe au plancher. On élevait cette pierre jusqu'au haut de la chambre, et on la laissait *retomber à plusieurs reprises sur l'estomac de la convulsionnaire, ses reins portant*

(1) P. 238, t. 1.

(2) P. 377, t. 1.

*toujours sur la pointe du pieu!* « Montgéron assure pourtant que ni les chairs ni la peau n'étaient entamées, et que même, cette fille, pour bien montrer qu'elle n'éprouvait aucune douleur, criait sans cesse : « Plus fort ! plus fort (1) ! »

La fille Jeanne Moulet se faisait administrer « dans le creux de l'estomac cent coups tellement terribles, qu'ils ébranlaient le mur contre lequel elle était appuyée (2). Les coups que venait de lui asséner à tour de bras Montgéron lui-même, ne lui avaient paru que *fa-deur*. . . . .

« Il faut ajouter, reprend M. Figuiet, que chez les fanatiques de Saint-Médard, les coups n'étaient jamais administrés que pendant la tourmente convulsive; et qu'alors, comme l'a fait observer M. Calmeil, le météorisme du ventre, l'état de spasme, du canal alimentaire chez tous les malades, l'état de contraction, d'éréthisme, de turgescence des enveloppes charnues, des plans musculaires qui protègent et recouvrent l'abdomen, la poitrine, les principaux troncs vasculaires et les surfaces osseuses, devaient singulièrement contribuer à *atténuer, à amortir, à annuler* la violence des coups.

» La résistance inouïe que la peau, le tissu cellulaire, la surface des corps et des membres des convulsionnaires opposaient à des choses qui semblaient devoir les déchirer ou les briser, est de nature à exciter plus de

(1) Vol. 1, p. 380.

(2) T. 1, p. 282.

surprise. On peut néanmoins en donner l'explication. Cette force de résistance, cette *insensibilité* paraît tenir *aux changements extrêmes de la sensibilité*, que peut apporter dans l'économie animale une exaltation quelconque. La colère, la crainte, toute passion, en un mot, pourvu qu'elle soit portée à son paroxysme, peut produire cette insensibilité (1). »

« Remarquons, en outre, dit M. Calmeil, qu'on se servait, pour frapper sur le corps des convulsionnaires, de corps ou d'objets volumineux à surfaces plates ou arrondies, à contours cylindriques et émoussés. Or, l'action de pareils agents physiques n'est pas à comparer, quant au danger qui s'y attache, à celui des cordes, des instruments souples, flexibles, à arêtes prononcées. *Au total*, le contact et l'impression des coups produisaient sur les convulsionnaires *l'effet d'un massage salutaire*, et rendait moins sensibles les tortures de l'hystérie (2). »

Le savant docteur qui nous tient ce langage serait-il par hasard éveillé, s'écrie M. Des Mousseaux?... Que si, pourtant, M. le docteur Calmeil, ou M. Figuiér, daignaient prendre au sérieux cette page, qui sans doute leur échappa, nous nous hâterions de leur répondre : Nous voici tout prêt à vous croire ; mais, avant cet effort surhumain de condescendance, prouvez-nous donc la vérité de votre parole par le spectacle de vos actes !...

(1) T. 1, 410, 411.

(2) T. 1. p. 413.

Laissez-nous développer en vous, par exemple, une passion forte et terrible : la colère, si bon vous semble. Vous nous permettrez, pour un rapide instant, d'être à votre égard irritants, grossiers, insultants. Nous n'agissons ainsi que sur *vos instances*, et dans l'intérêt de votre cause. Notre devoir de convention sera donc de vous humilier, de vous provoquer à outrance. . . .

. . . . Et lorsque, de guerre lasse, le rouge vous enflammera le visage, lorsque la colère, vous tuméfiant, aura déplacé vos fluides ; lorsque votre fureur menacera d'éclater, — ce sera chose entre nous bien convenue, — nous ferons *frapper à tour de bras vos muscles turgescents* ; vos amis nous indiqueront la place la plus insensible ; on y laissera pleuvoir et grêler les pierres ; les coups y tomberont en avalanche.... Car ainsi se traitait la chair des femmes en convulsions, que l'on ne pouvait rassasier de sévices. Mais afin de ne vous procurer que la jouissance d'un *massage salutaire*, — selon votre délicieuse expression (1), — on ne fera *voler et rebondir sur vos flancs que des corps à surfaces émoussées, à contours cylindriques* : que des massues ou des bâtons sans souplesse, et, si vous le souhaitez, *arrondis et modelés au tour*. Hommes à fortes convictions, que le monde est heureux de vous posséder (2)!... Le même auteur réfute avec non moins d'esprit l'explication naturelle des prophéties chez les Camisards : « Que dire ? »

(1) T. I, p. 413.

(2) Gougenot Des Mousseaux : — La Magie au XIX<sup>e</sup> siècle, page 428 ; note adressée à M. Figuier.

Exaltation des facultés intellectuelles !.. surexcitation du système nerveux (1)! Voilà qui suffit à M. Figuiet ! voilà pour lui tout le mot de l'énigme. Mais où trouver une bonne femme d'une assez sénile crédulité, pour se payer de ces creuses paroles?... Excitez-vous, stimulez-vous, tremoussez-vous, vous qui vous sentez le goût d'acquérir le don des langues, de pérorer *subitement* en langage étranger : et fussiez-vous à la mamelle, M. Figuiet vous promet bonne chance.

Et puis, comprenez-vous, des stimulants dont l'énergie directe remuerait, ébranlerait à la fois tout le système nerveux de toute une masse d'hommes ! Comment expliquer, que par ces excitants, ils puissent pendant des heures entières s'exprimer dans une langue tellement différente de la leur que, selon nos contradicteurs, ils ne *seraient d'aucune sorte capables de le faire dans un autre temps* (2).

§ V

OPINIONS DIVERSES SUR L'AGENT DU MAGNÉTISME.

Nous ne parlons plus de la baguette divinatoire qui, malgré l'opinion de Malebranche, ne nous paraît pas assez sérieuse. Si nous passons immédiatement aux faits de Mesmer et de Cagliostro, et à tout ce qui concerne le magnétisme animal proprement dit, on se souvient que nous avons déjà donné l'avis du cardinal Gousset ; il

(1) P. 400-401.

(2) P. 400. (id. page 432).

pense que *l'intervention des Esprits n'est pas assez évidente* pour nous obliger à y recourir (1). Cependant il nous paraît utile d'exposer ici divers sentiments sur la matière. — On connaît les trois effets principaux du magnétisme : 1° Le *sommeil magnétique*, dans lequel tous les sens sont absolument endormis, comme dans le sommeil ordinaire ; 2° le *somnambulisme*, dans lequel le magnétisé, entièrement dépourvu de l'usage de ses sens, voit cependant, entend, parle et répond à tout ce qu'on lui demande ; 3° une merveilleuse connaissance de notre état, des remèdes appropriés à nos maladies, la vue à distance.

Les théologiens et les médecins, dit le savant P. Gury, se sont partagés en trois avis différents. Les uns rejettent en toute circonstance le magnétisme comme diabolique ; il ne peut, en effet, ni venir de Dieu, ni de la nature. — 1° Il ne vient pas de *Dieu*. Qui serait assez insensé pour soutenir que Dieu obéit à la voix d'un homme, même d'un impie, pour concourir sur sa demande, à des actes si prodigieux ; que la sagesse éternelle change, toutes les fois qu'il plaît à l'homme, ses lois divinement formulées. Dieu pourrait-il donc être forcé par une *volonté humaine*, contre l'ordre établi, à manifester en ces circonstances, sa puissance infinie ? Une telle assertion serait un blasphème évident. — 2° Le magnétisme ne vient pas *de la nature*. En effet, pour produire les effets du magnétisme, il faut au moins d'a-

(1) Théologie morale.

bord la volonté de l'agent et celle du patient ; or il n'y a aucune proportion entre un acte *purement intérieur de la volonté* et un *effet physique*. Les lois physiques, certaines conditions étant posées, agissent toujours de la même manière, indépendamment de la volonté humaine, comme par exemple, dans le fluide électrique. Comme donc il n'y a aucune proportion entre l'effet et la cause, celle-ci ne peut être *naturelle*, et par conséquent doit être réputée l'effet d'une *puissance infernale*. — De plus, les effets merveilleux du magnétisme paraissent surpasser entièrement les forces de notre nature ; on ne comprend pas, en effet, comment un magnétisé, d'un esprit même grossier, privé de l'usage de ses sens et de sa raison, peut acquérir *tout à coup* tant de rares connaissances, connaître des langues à lui entièrement inconnues, voir des choses très-éloignées, sonder les pensées intimes du magnétiseur, ses maladies et celles des autres, connaître les remèdes convenables qu'il ignore d'ailleurs, et dont il ne se souvient plus une fois revenu à son état naturel.

Ce premier sentiment s'appuie, comme on le voit, sur de solides fondements.

La seconde opinion soutient que tous les effets du magnétisme peuvent procéder des forces de la nature. 1° Il peut se trouver dans quelques corps humains des émanations très-subtiles, à l'instar du fluide électrique, qui agissent sur le corps des autres, et par le moyen des organes, sur l'âme elle-même. Nous ne connaissons pas,

en effet, toutes les forces de la nature, et parmi leurs effets innombrables, il en est dont nous ne pouvons nous rendre compte. 2° Et en réalité, des effets semblables à ceux du magnétisme, se produisent dans le somnambulisme naturel ; car les somnambules voient, entendent et font des choses étonnantes, qu'ils ne pourraient faire dans l'état de veille, et qui dépassent les forces ordinaires de la nature. 3° Inutile d'objecter que parfois et même ordinairement, les effets magnétiques exigent la volonté du patient ; elle n'est pas nécessaire en tant que volonté proprement dite, c'est-à-dire, en tant que faculté purement intérieure de l'âme et indépendante du corps ; mais comme moyen d'exciter l'imagination (1), de surexciter les fluides subtils du corps, et d'exercer ainsi l'énergie de l'homme, pour le constituer dans *l'état moral*.

Mais ces raisons ne montrent pas comment un homme grossier, ignorant entièrement les choses et les mots qui les expriment, jouit de la science infuse ; comment il peut voir les choses à grande distance et en discuter ; comment l'union naturelle de l'âme et du corps n'est pas rompue dans cette vision d'objets à grandes distances. On ne voit pas comment ces pratiques du magnétisme pourraient être excusées du reproche de *divination*. Que les auteurs de ce système nous expliquent comment on pourrait distinguer les vrais miracles des prestiges du magnétisme ; car plusieurs des merveilles

(1) *Ad phantasiam excitandam.*

que réalisent les magnétisés, ont été reconnues par l'Église comme des *miracles* dans les saints. A cause de la *généralité de sa doctrine*, cette opinion doit être repoussée, comme *fausse* et pleine de *dangers*.

La troisième opinion distingue entre les divers effets produits par le magnétisme. D'après ce sentiment, il faut admettre que très-souvent le démon opère dans le magnétisme ; et cela, quand l'effet produit dépend seulement, ou du moins principalement de *la volonté de l'agent* ; ou bien, quand le magnétisé connaît par science infuse, une écriture, des lettres ou même des langues dont il n'avait aucune connaissance auparavant ; ou encore, lorsqu'il connaît ou voit ce qui se passe à grande distance. Toutefois, il ne répugne pas de dire que le magnétisme produit *naturellement d'autres* merveilleux effets. Car la puissance et l'efficacité du fluide naturel dans les différents corps sont vraiment prodigieuses. A cette opinion se rangent Monseigneur Bouvier, Vernier et d'autres auteurs dont l'autorité n'est point à dédaigner (1). Et, en effet, il serait difficile de prouver qu'aucun des effets du magnétisme ne peut provenir de la nature, quoique plusieurs dépassent ses forces. Assez souvent le démon se mêle aux choses d'ordre naturel pour illusionner les hommes. Ainsi, d'après cette opinion, on peut probablement considérer comme des effets naturels du magnétisme, le *sommeil magnétique* et le *somnambulisme*, mais non *l'état de vision*. Quant à la conclusion

(1) Voir plus haut, Mandement de Mgr Bouvier, page 169.

*pratique* qui ressort de cet enseignement, nous l'examinerons bientôt (1).

## § VI

### LES TABLES TOURNANTES ET LA THÉORIE NATURALISTE.

Mais il est temps d'arriver au spiritisme contemporain et de réfuter la théorie *naturaliste* des tables tournantes. Le P. Matignon a très-succinctement réfuté les divers systèmes imaginés pour expliquer par les lois physiques tous les phénomènes aujourd'hui constatés des tables tournantes : « Comme on ne doit remonter, dit-il, à une cause extra-naturelle, que quand il est prouvé que les causes naturelles sont insuffisantes, le devoir de tout esprit sérieux est de chercher s'il y a une théorie scientifique, qui puisse expliquer l'ensemble de ces phénomènes. Tous les systèmes qui ont partagé les savants peuvent se ranger en deux classes : les uns n'assignent guère qu'une cause de l'ordre physique : les autres, au contraire, font surtout intervenir un principe de l'ordre moral (2). D'après la première théorie, le contact est absolument nécessaire : aussi M. Babinet prononçait-il péremptoirement : « On doit reléguer dans les fictions tout ce qui a été dit d'actions exercées à distance (3). »

(1) P. Gury : *Compendium theol. moralis*. Edit. recens, 1864, Pelagaud, t. 1, p. 231.

(2) P. Matignon : *La Question du surnaturel*. p. 404.

(3) *Revue des deux Mondes*, 15 janvier 1854. Cf. *Etudes et Lectures sur les sciences d'observation*, t. II, 1856.

Malheureusement ce qui paraissait impossible à M. Babinet, s'est renouvelé tant de fois et dans des *circonstances si solennelles*, qu'on ne saurait plus guère le révoquer en doute.

« Nous ne dirons qu'un mot d'un autre agent matériel, qui a revêtu successivement diverses formes et pris des noms multiples. Un auteur non suspect de préventions en faveur du surnaturel dit à ce propos : « Les magnétiseurs emploient à tort et à travers ce mot de fluide qui leur tient lieu des idées qu'ils n'ont pas. Ce mot sert à tout, est bon à tout : fluide *universel*, fluide *magnétique*, fluide *électrique*, fluide *vital*, fluide *nerveux*, fluide *animal*, fluide *éthéré*, fluide *sympathique*, voire même fluide *escargotique*, etc. (1). Dans cette énumération un seul est oublié, le fameux *od* ou fluide *odyle* de M. Rogers, qui est en même temps *la force universelle* et comme *l'âme du monde*.

« Mais sans entrer dans le sanctuaire de la science, je me contente d'une seule remarque : c'est que tout principe purement matériel est parfaitement incapable de rendre raison des phénomènes les moins douteux et les plus intéressants (2) ; il est bien évident qu'il y a un être raisonnable qui parle, et si un fluide ou tout autre agent matériel y est pour quelque chose, c'est seulement en tant qu'il sert d'instrument et de véhicule à l'inconnu dont la présence se révèle.

(1) M. Figuier. *Hist. du merveilleux*, t. III, p. 344.

(2) Voir dans le beau livre du P. Matignon, les développements de cette admirable réfutation que nous pouvons seulement analyser.

« Cet inconnu, quel est-il? Est-ce l'esprit humain qui se répond à lui-même par une sorte de dédoublement dont il n'a peut-être pas conscience? ou bien quelque tiers intervient-il? et ce tiers est-il un être placé en dehors de la nature?

La réponse à cette question se trouve, nous assure-t-on, dans les propriétés bien comprises du sommeil nerveux...

Écoutons M. Figuié :

« Dans cette réunion de personnes fixement attachées pendant vingt minutes ou une demie heure à former la chaîne, les mains posées à plat sur une table, sans avoir la liberté de distraire un instant leur attention de l'opération à laquelle elles prennent part, le plus grand nombre n'éprouve aucun effet particulier. Mais il est bien difficile que l'une d'elles, une seule, si l'on veut, ne tombe pas pour un moment en proie à l'état hypnotique ou biologique. Il ne faut peut-être qu'une seconde de durée de cet état pour que le phénomène attendu se réalise. Le membre de la chaîne tombé dans ce demi-sommeil nerveux, n'ayant plus la conscience de ses actes et n'ayant d'autre pensée que l'idée fixe de la rotation de la table, imprime à son insu le mouvement au meuble : il peut en ce moment déployer une force musculaire relativement considérable, et la table s'élanche. Cette impulsion donnée, cet acte *inconscient* accompli, il n'en faut pas davantage. L'individu ainsi passagèrement biologisé peut ensuite revenir à son état ordinaire; car à peine ce mouvement de déplacement mécanique s'est-il

manifesté dans la table, qu'aussitôt toutes les personnes composant la chaîne se lèvent et suivent ses mouvements, autrement dit, font marcher la table en croyant seulement la suivre (1).

Voilà, il faut l'avouer, *un coup de pouce* bien efficace, mais ce n'est pas tout ; le même état nerveux rend compte de tous les autres phénomènes : « Cet individu hypnotisé à son insu répond aux questions et aux ordres qui lui sont donnés, en inclinant la table ou en lui faisant frapper des coups conformément aux demandes. Revenu ensuite à son état naturel, il a oublié tous les actes ainsi accomplis, de même que tout individu magnétisé, hypnotisé, a perdu le souvenir des actes qu'il a exécutés durant cet état. L'individu qui joue ce rôle, à son insu, est donc une sorte de dormeur éveillé : il n'est point *sui compos*, il est dans un état mental qui participe du somnambulisme et de la fascination. Il ne dort pas, il est charmé ou fasciné, à la suite de la forte concentration morale qu'il s'est imposée. C'est un *médium* (2). »

« Les lecteurs seront-ils de même charmés et fascinés de cette découverte ? Tout n'est pas dit avec ce mot : *sommeil nerveux*. Avec ou sans cet auxiliaire, il y a un esprit qui répond, qui rend ses oracles. C'est à celui-là qu'il faut s'adresser et dire : Qui es-tu ? homme vivant ou âme d'un défunt, ange de lumière ou ange des ténèbres ? ou plutôt, sans nous en rapporter à son témoi-

(1) *Hist. du merveilleux*. — Figuiet, t. IV, p. 320.

(2) *Hist. du merveilleux*.

gnage, car il pourrait nous induire en erreur, nous avons à le juger par ses réponses et par ses œuvres.

« La première hypothèse, c'est que l'intelligence qui répond est celle du *médium*, ou bien celle des opérateurs ou des spectateurs. C'est le système du reflet, dont M. Agénor de Gasparin s'est fait le champion. La théorie de *l'âme collective* n'en est qu'une modification et une nuance. Suivant cette explication, la pensée du *médium*, qu'elle s'unisse ou non à celle des personnes présentes (ou même absentes), se reproduit dans les réponses données au nom des esprits. Il n'y a rien d'injurieux pour ceux qui exercent ces fonctions; leur bonne foi est à l'abri si l'on suppose seulement cet état de demi-sommeil qui leur enlève la conscience de leurs actes, mais nous nous trouvons en présence de difficultés bien autrement sérieuses. »

Eh! c'en est une d'expliquer comment un *médium*, par la seule imposition de ses mains, même sans contact, détermine une table à se mouvoir, à frapper des coups intelligents, qui répondent aux lettres de l'alphabet, de manière à former un sens et des phrases, etc...

On dit : « L'âme du *médium* s'identifie à celle de l'assemblée. — Une pareille affirmation est plutôt prononcée que comprise ou établie sur quelque fondement probable : car les communications entre les hommes suivent dans la nature des lois déterminées.

« Mais, dit-on, il est certaine maladie qui amène la

clairvoyance : Un esprit surexcité, exalté, peut être jusqu'à un certain point dégagé des sens.

« Il y a une différence profonde entre les faits du somnambulisme naturel et ceux qui nous occupent. « Le somnambule, dit M. A. Maury (1), ne voit pas en réalité par l'épigastre et la nuque, comme on l'avait avancé, il ne perçoit pas les objets sans l'intermédiaire des sens; seulement, il a la faculté de distinguer, comme l'homme atteint de nyctalopie, dans une quasi-obscurité, de percevoir la lumière au travers de ses paupières : comme certains aliénés, il éprouve une surexcitation de la mémoire, que l'on a prise pour de l'intuition et de la prescience. Plus que le rêveur, le somnambule naturel a le pouvoir de concentrer son attention sur ses pensées en demeurant indifférent, obtus même par les sensations externes autres que celles qui se rapportent à l'objet de son attention (2). »

Dans l'opinion de certains catholiques, la faculté de seconde vue et les autres qui semblent exister dans les faits des tables tournantes, ne seraient qu'un retour partiel au privilège dont jouissait le premier homme. La *Civilita catholica* a donné dans ses numéros du 6 février 1857 et du mois de janvier 1865, une réfutation péremptoire de ce système : « D'une part, dit encore le P. Matignon dans son analyse des travaux de la *Civilita*, la dé-

(1) M. A. Maury, la *Magie et l'Astrologie* dans l'antiquité et au moyen-âge, 2<sup>e</sup> p., c. IV, p. 442.

(2) P. Matignon. *La Question du surnaturel* ou la Grâce, le Merveilleux, le Spiritisme au XIX<sup>e</sup> siècle, p. 406-416.

chéance, originelle n'a rien enlevé à l'homme de ce qui constitue sa nature : De l'autre, tout ce dont il a été dépouillé ne lui saurait être rendu que par la grâce de Jésus-Christ. Ces deux propositions excluent doublement l'hypothèse d'un recouvrement partiel des privilèges primitifs par les seuls efforts de l'homme. Car, en premier lieu, l'homme naturel ayant été laissé intact n'a rien à réclamer de ce qui ne lui est pas resté ; sa sphère demeure ce qu'elle était : il peut, dans une certaine mesure, s'y développer, mais sans espoir d'atteindre par lui-même au-delà. En second lieu, ce qui était attaché à la grâce, ce qui dépendait de sa conservation ne sera pas restitué à l'homme par une voie purement naturelle. La rédemption elle-même, en nous rendant l'amitié de Dieu, n'a pas rétabli ce qui en était autrefois l'appendice...

« D'ailleurs, il est plus que douteux que la seconde vue, l'action à distance, aient jamais été des facultés ordinaires de la créature, même dans l'état d'innocence...

Les diverses théories qui ont été émises pour expliquer les phénomènes contemporains sont donc évidemment insuffisantes.

« En énonçant cette conclusion, nous devons nous attendre à encourir de la part de quelques lecteurs le reproche de crédulité, mais ce reproche est injuste : car nous sommes amenés là par la force même des choses...

« Mais s'il y a des esprits qui interviennent, ces esprits quels sont-ils ? Ici deux opinions sont en présence.

1° Les uns, en effet, prétendent que ces esprits qui

nous parlent ne sont autres que les âmes des morts, revêtues d'une enveloppe semi-matérielle. Le point de départ de toute la doctrine spiritiste se retrouve dans cette théorie de Pythagore, qu'exposait à Enée le vénérable Anchise :

De la divinité, ce rayon précieux, (l'âme) (4).  
 En sortant de sa source, est pur comme les cieux :  
 Mais, s'il vient habiter dans des corps périssables,  
 Alors, dénaturant ses traits méconnaissables,  
 Le terrestre séjour le tient emprisonné ;  
 Alors des passions le souffle empoisonné  
 Corrompt sa pure essence ; alors l'âme flétrie  
 Atteste son exil et dément sa patrie ;  
 Même quand cet esprit, captif, dégénéré,  
 A quitté sa prison, du vice invétéré  
 Un reste impur le suit sur son nouveau théâtre ;  
 Longtemps il en retient l'empreinte opiniâtre ;  
 Et, de son corps souffrant éprouvant la langueur,  
 Est lent à recouvrer sa céleste vigueur.  
 De ces âmes alors commencent les tortures :  
 Les unes dans les eaux vont laver leurs souillures,  
 Les autres s'épurer dans des brasiers ardents,  
 Et d'autres dans les airs sont les jouets des vents ;  
 Enfin chacun revient sans remords et sans vices,  
 De ces bois innocents savourer les délices.  
 Mais cet heureux séjour a peu de citoyens ;  
 Il faut, pour être admis aux champs élysiens,  
 Qu'achevant mille fois sa brillante carrière,  
 Le soleil à leurs yeux ouvre enfin la barrière.

(4) Il s'agit ici, tout comme au XIX<sup>e</sup> siècle, de la grande âme du monde, dont la nôtre n'est qu'une émanation appelée au perfectionnement indéfini.  
*Nihil sub sole novum.*

Ce grand cercle achevé, l'épreuve cesse alors,  
L'âge ayant effacé tous les vices du corps,  
Et du rayon divin purifié les flammes,  
Un dieu vers le Léthé conduit toutes ces âmes, etc. »

(DELILLE, traduction de VIRGILE, liv., VI, 729-749.)

Dieu, selon nos spiritistes, emploie ces âmes comme ministres dans le gouvernement du monde.

Pour réfuter ce système de nos adversaires, il suffit de montrer que les révélations spirites, sont de leur aveu, frivoles, légères et surtout contradictoires ; qu'il est impossible de contrôler le témoignage des esprits ; que ce moyen d'arriver à la vérité est circonscrit à un certain nombre d'initiés, tandis que la foule y est étrangère ; qu'en supposant l'identité du mort qui parle, rien ne prouve la véracité de l'esprit qui se pare de son nom.

... Dès lors qui nous assure de la vérité ? Pour nous au contraire nous avons une autorité auguste qui représente celle de Dieu, je veux dire l'autorité de l'Évangile, celle de l'Église qui en est l'interprète. Par elle, depuis longtemps, nous sommes avertis de ne pas croire à tout esprit, mais d'éprouver chacun d'eux avec soin pour savoir s'ils viennent de Dieu. Non contente de nous tracer les règles de ce discernement nécessaire, elle a condamné comme dangereuses les manifestations du spiritisme contemporain.

Il n'est donc pas vrai que la Providence se manque à elle-même, ou que les hommes ne sont pas prémunis contre l'erreur. Du reste, ces actes de l'autorité spirituelle ne seraient pas même absolument nécessaires : une

chose suffit pour décréditer les révélations nouvelles, c'est qu'elles sont, sur les points les plus importants, en contradiction avec l'Évangile.

Le P. Gury argumente exactement dans le même sens. « Dans le principe, dit-il, on vit des tables et d'autres objets mobiliers exécuter des rondes, lorsqu'on les touchait de l'extrémité des doigts réunis. Bientôt les tables levant en l'air un ou deux pieds, frappant la terre, apparaurent donnant par des signes conventionnels des réponses à ceux qui les interrogeaient. Peu après, elles satisfirent à diverses demandes sur des objets entièrement inconnus ou futurs, ou se passant en-dehors de la vie présente : ces réponses étaient même écrites sur un papier placé sous la table, par un crayon qui y était adapté. Les hommes pieux qui n'avaient d'abord vu peut-être dans ces tables tournantes, qu'un phénomène purement physique y reconnurent indubitablement une œuvre du démon et tous les caractères de la divination infernale.

2° Quoiqu'il en soit du *simple mouvement* des tables, qui peut être naturel, rigoureusement parlant, pourvu qu'il ne se fasse point par le *simple commandement* de la volonté, les autres effets prodigieux ne peuvent être attribués qu'à une cause intelligente et nullement aux seules forces de la nature. Sont-ce des tables de bois ou de marbre elles mêmes qui proposent les questions et en attendent les réponses ? Non évidemment. — Qui pourrait soutenir une pareille folie ? Aussi la persuasion générale, c'est que l'affaire se passe avec des esprits qui

meuvent les tables et sont pour cette raison appelés *esprits frappeurs* (*spiritus peccutientes*). Or ces esprits ne peuvent être des esprits bons? Ce serait un blasphème de soutenir que les anges et les saints jouissant de la béatitude éternelle interviennent dans les amusements des hommes, obéissent à leurs vains désirs et satisfont leur sotte curiosité. Il serait également impie de prétendre que Dieu, qui a en horreur la divination, et ~~la~~ pros- crit si sévèrement, peut permettre aux habitants du ciel d'en être les instruments. De tels esprits sont donc des *esprits mauvais* qui éternellement maudits de Dieu, tendent sans cesse des pièges à l'homme (1). Nous verrons bientôt Monseigneur l'évêque de Québec et Monseigneur de Tours, comme nous avons vu Monseigneur du Mans, ex- poser les mêmes théories pour condamner la pratique des tables tournantes. « Le chef-d'œuvre de Satan, dit le P. Ventura, c'est d'être parvenu à se faire nier. Démontrer l'existence de Satan c'est rétablir un des dogmes fonda- mentaux qui servent de base au christianisme. Mais *ma- gie*, mesmérisme, magnétisme, somnambulisme, *spiri- tisme*, hypnotisme, ne sont que *satanisme* (2). » Nous avons encore une preuve de notre thèse sur l'intervention démoniaque dans les aveux de plusieurs spiritistes eux- mêmes : « L'histoire, nous dit M. du Potet, ne nous con- serve-t-elle pas le triste exemple de ce qui advint aux générations passées au sujet de la sorcellerie? Les

(1) Gury. *Theol. mor.* Edit. recens, p. .

(2) Lettre du P. Ventura à M. Gougenot Des Mousseaux. — *Magie*, p. 1.

faits n'étaient que trop réels et donnaient lieu à d'affreux abus, à des pratiques monstrueuses ? Satisfaire des passions brutales, torturer quelques êtres, obéir à des sentiments de vengeance, tel était le but unique où visaient les volontés et les pensées.... Mais comment ai-je trouvé cet art ? où l'ai-je appris ? dans mes idées ? non ; c'est la nature elle-même qui me l'a fait connaître. Et comment ? En produisant sous mes yeux, sans que je les cherche d'abord, des faits indubitables de sorcellerie et de magie. Que si, dès les premières magnétisations je ne l'ai point reconnu, *c'est que j'avais un bandeau sur les yeux*, comme l'ont encore tous les magnétiseurs (1).

» Qu'est-ce, en effet, que le sommeil somnambulique ? Un résultat de la puissance magique. Et qui détermine ces attractions, *ces penchants subits, ces fureurs, ces antipathies, ces crises, ces convulsions que l'on peut rendre durables...*, si ce n'est *le principe même employé, l'agent très-certainement connu des hommes du passé* ! Ce que vous appelez fluide nerveux ou *magnétisme*, les anciens l'appelaient *puissance occulte ou de l'âme*, sujétion, envoûtement (2).

» La magie est fondée sur l'existence *d'un monde mixte placé en dehors de nous*, et avec lequel nous pouvons *entrer en communication* par l'emploi *de certains procédés et de certaines pratiques* (3).

» Qu'un élément inconnu dans sa nature secoue

(1) *Magie dévoilée*, p. 50, grande édition à 400 fr.

(2) P. 51.

(3) Id. 147.

l'homme et le torde, *comme l'ouragan le plus terrible fait du roseau* ; qu'il le lance au loin, *le frappe en mille endroits à la fois* sans qu'il lui soit permis d'apercevoir son nouvel ennemi et de parer ses coups ; que cet élément ait des *favoris et semble pourtant obéir à la pensée, à une voix humaine, à des signes tracés*, voilà ce qu'on ne peut concevoir, *voilà ce que la raison repousse*, voilà ce que *j'ai vu* ; et, je le dis résolument, ce qui est pour moi une vérité à jamais démontrée.

» J'ai senti les atteintes *de la redoutable puissance* ; un jour, *entouré d'un grand nombre de personnes, cette évoquée, un autre dirait ce démon*, agita tout mon être...., et mon corps, entraîné par une sorte de tourbillon, était, *malgré ma volonté*, contraint d'obéir et de fléchir.

» Le lien était fait, le pacte consommé ; une puissance occulte venait de me prêter son concours, s'était soudée avec la force qui m'était propre, et me permettait de voir la lumière.

» C'est dans ce nouveau milieu que l'âme trouve l'ennemi, mais aussi les affinités nouvelles qui donnent la puissance ! Tout ce qui se fait ainsi a un caractère surnaturel, et l'est véritablement (1) ! »

Contre cette théorie, s'accroissent des milliers d'objections que répètent souvent dans le monde même des catholiques ; « Est-ce que le démon peut intervenir ainsi dans la vie humaine, rivaliser avec Dieu, accomplir

(1) *Id.* 153.

des miracles qui nous trompent? Comment les distinguer des miracles divins? N'est-il pas évident que les possessions ne sont que des formes variées de maladies étranges mieux connues: l'épilepsie, l'hystérie, la catalepsie, etc., etc.? — Ne voyons nous pas que Jésus-Christ s'accommodait au langage de son temps, en attribuant à de mauvais génies les maladies qu'il guérissait par sa science naturelle, ou par des passes magnétiques. L'exorcisme lui-même ne prouve point la magie et les extases sont des phénomènes cataleptiques dont la science moderne a le secret. »

Pour répondre à toutes ces objections, et bien comprendre, sans l'exagérer, la vraie doctrine, il suffit aux catholiques de consulter les écritures, les SS. Pères et l'Eglise chargée de les interpréter: C'est l'objet du chapitre suivant.

## CHAPITRE IV

### ENSEIGNEMENT DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE SUR LES PRODIGES, LES POSSESSIONS ET LES OBSESSIONS DÉ- MONIAQUES, SUR L'EXTASE DES SAINTS ET LES EXORCISMES DE L'ÉGLISE, A L'USAGE DES SPIRITISTES ANCIENS ET MODERNES.

**SOMMAIRE :** 1° Du pouvoir des démons en général. — 2° Le démon et le curé d'Ars. — 3° La réalité des *possessions* est une vérité de foi. — 4° Caractères, nature et sujets de la possession. — 5° Effets et remèdes de la possession. — 6° De l'obsession, ses signes et ses effets principaux. — 7° Des exorcismes, leur justification. — 8° Du commerce libre des hommes avec le démon, ou la magie. — 9° Lois contre les magiciens expliquées. — 10° De l'extase naturelle, diabolique et divine.

#### § I

##### DU POUVOIR DES DÉMONS EN GÉNÉRAL.

Il est certain, dit Monseigneur Gousset, que les anges bons ou mauvais, dont l'existence ne nous est connue que par la révélation, ne peuvent, en vertu d'un pouvoir qui leur soit *propre et naturel*, faire des miracles proprement dits, des prodiges qui dérogent aux lois de la nature: c'est une prérogative qui n'appartient qu'au législateur suprême. Quoique la puissance du démon soit supérieure à celle de l'homme, quoi qu'il puisse faire certaines choses que nous ne pouvons faire nous mêmes, Dieu ne permettra jamais que nous soyons, en aucune manière, tentés au-dessus de nos forces: *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis*(1).

(1) Epist., I ad Corinth., I, 43.

De même, quoique les démons aillent plus loin que nous sur les conjectures des choses futures, ils ne peuvent rendre des *oracles* qui soient de *vraies prophéties*, c'est-à-dire, prédire les événements qui dépendent de la volonté des hommes, et encore moins ceux qui dépendent de la volonté de Dieu. Quels que soient les artifices de l'ange des ténèbres qui cherche à se transformer en ange de lumière, on peut toujours *facilement*, avec le secours de la grâce, qui ne manque à personne, discerner les prédictions divines et les *miracles* où se montre le *doigt de Dieu*, des prédictions équivoques, des prestiges, et même, si l'on veut, de certains prodiges *surhumains*, que Dieu permet quelquefois pour éprouver le juste ou punir l'orgueil de l'impie (1). » Cet exposé admirable précise toute la doctrine de l'Eglise sur la matière, et tout ce que nous dirons n'en sera que le développement.

La question des *possessions et obsessions* démoniaques a été parfaitement posée par le P. Perronne dans son *Appendix de demonum cum hominibus commercio* (2) : « Nous reconnaissons volontiers, dit-il, que tout ce que l'on affirme des énergomènes, des pythonisses, des lamias et de l'art magique, ne doit pas être admis indistinctement ; mais nous soutenons également que tout ce

(1) Mgr Gousset. *Theol. dogmat.* 1 vol., page 306.

(2) Migne, tom. vii, col. 894. — *Cursus completus*. — Comme pour le P. Gury, nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire que de traduire nous-même exactement la *Théologie latine* du savant professeur au collège romain.

qui regarde les démoniaques et les superstitions diaboliques ne peut être exclusivement attribué à l'opinion du vulgaire. » Ce dernier sentiment, dit saint Thomas, procède de l'incrédulité qui ne voit les démons que dans l'imagination des ignorants. Le savant auteur établit ensuite clairement, d'après l'Écriture sainte, les SS. Pères et la doctrine de l'Église, qu'il y a de vrais *démoniaques*, de véritables *possédés* et *obsédés* du démon. Il prouve que tous les textes, déjà cités dans notre partie historique, ne peuvent s'entendre que dans le sens naturel, et que les SS. Pères et l'Église l'ont toujours entendus de la *possession proprement dite*.

En supposant que certaines possessions offrent les caractères de maladies spéciales, il ne s'ensuit rien contre la doctrine catholique. Le démon peut bien provoquer ces maladies étranges, et la co-existence de la possession avec la maladie est certainement possible ; les SS. Pères en ont fait la remarque. Les théories rationalistes ne prouvent donc rien contre les affirmations Évangéliques sur l'action directe et sensible du démon : « L'opinion des Juifs, dit Bergier, qui attribuait au démon les maladies extraordinaires et terribles, comme l'épilepsie, la catalepsie, la frénésie, les convulsions des lunatiques ; etc., n'était donc pas absolument mal fondée : loin de la combattre, Jésus-Christ l'a plutôt confirmée, en commandant aux *démons* de sortir des corps, en leur permettant de s'emparer d'un troupeau, en donnant à ses disciples le pouvoir de les chasser, en attribuant à ces

Esprits impurs des discours et des actions qui ne pouvaient pas convenir à des hommes. Si cette persuasion des Juifs avait été une erreur, Jésus-Christ, sagesse éternelle, envoyé pour instruire les hommes, n'aurait pas voulu les y entretenir ; il aurait cherché plutôt à les détrôner. Les PP. de l'Eglise ont fait remarquer qu'à la venue du Sauveur, Dieu avait permis au démon d'exercer son empire et sa malignité d'une manière *plus sensible* qu'auparavant, parce que la victoire éclatante que Jésus-Christ et ses disciples devaient remporter sur lui, était le moyen le plus capable de confondre les Saducéens, de dissiper l'aveuglement des païens, de leur apprendre que le démon était l'ennemi de leur salut, et non une divinité digne de leur culte, c'est en effet ce qui est arrivé. Aussi, en faisant l'apologie du christianisme, et en écrivant contre les philosophes, les PP. de l'Eglise ont souvent insisté sur ce point ; ils ont fait valoir contre les païens le pouvoir qu'avait tout chrétien de chasser les démons du corps des possédés, de déconcerter ses prestiges et les opérations des magiciens, de le forcer même à confesser ce qu'il était. Nous ne voyons pas qu'aucun des défenseurs du paganisme ait essayé de répondre à cet argument (1). Mais objectent nos adversaires, la possession est incompatible avec l'existence de la Providence. — Les démoniaques, répondrons-nous, existent d'après l'Evangile, code de toute vérité ; donc il peuvent se concilier avec la Providence. Le dé-

(1) Bergier. *Dict. de theol.*, tome 1, p. 566.

mon a tenté Job en l'attaquant dans ses biens extérieurs, pourquoi ne pourrait-il pas s'emparer des corps ? Les hommes se partagent en justes et en pécheurs ; or Dieu peut bien permettre pour exciter la vertu des uns comme en saint Antoine ou saint Hilarion, et punir les péchés des autres, comme dans Pharaon et Saül, permettre l'intervention sensible des démons. — Mais, ajoutent nos adversaires, il n'y a plus de nos jours aucune possession authentique du démon. — D'abord Jésus-Christ nous apprend dans l'Évangile que la puissance du démon sera diminuée et nous avons constaté par le témoignage de Plutarque, que le silence des oracles païens à cette époque coïncide avec l'apparition de Jésus-Christ. Cette affirmation absolue sur l'absence actuelle des possessions est démentie par l'histoire. A tous les faits historiques cités dans notre première partie, aux récits de nos missionnaires Huc et Bonduel, et de cent autres qui chaque jour constatent dans les Annales de la propagation de la foi la puissance du démon parmi les nations payennes, nous pouvons ici ajouter un fait tout récent puisé dans la vie du saint curé d'Aars. Qui oserait lui refuser la véracité ? Les saints peuvent sans doute se tromper, mais ne peuvent mentir, quand ils affirment des faits inexplicables, qu'ils ont vus de leurs yeux et touché de leurs mains.

## § II

## LE DÉMON EL LE CURÉ D'ARS.

Il y avait six ans que M. Viannay était à Ars : il venait d'ouvrir aux petites orphelines du pays sa chère maison de refuge, quand des bruits étranges commencèrent à troubler le repos de ses nuits et le silence de son presbytère. Voici comment il racontait lui même l'origine de ces persécutions : « La première fois que le démon est venu me tourmenter, c'était à neuf heures du soir, au moment où j'allais me mettre au lit. Trois grands coups retentirent à la porte de ma cour, comme si on avait voulu l'enfoncer avec une énorme massue. J'ouvris aussitôt ma fenêtre et demandai : « Qui est-là?..... » mais je ne vis rien, et j'allai tranquillement me coucher, en me recommandant à Dieu, à la très-sainte vierge et à mon bon ange. Je n'étais pas endormi que trois coups plus violents frappés non plus à la porte extérieure mais à celle de l'escalier qui conduit à ma chambre, me firent tressaillir. Je me levai et m'écriai une seconde fois : « Qui est là?..... » Personne ne répondit.

Lorsque ce bruit commença, je m'imaginai que c'étaient des voleurs qui en voulaient aux beaux ornements de M. le vicomte d'Ars, et je crus qu'il était bon de prendre des précautions. Je priai deux hommes courageux de coucher à la cure pour me prêter main forte, en cas de

besoin. Ils vinrent plusieurs nuits de suite ; ils entendirent le bruit, mais ne découvrirent rien et demeurèrent convaincus que ce vacarme avait une autre cause que la malveillance des hommes. *J'en acquis moi-même bientôt la certitude ; car, pendant une nuit d'hiver qu'il était tombé beaucoup de neige, trois énormes coups se firent entendre, vers le milieu de la nuit. Je sautai précipitamment à bas de mon lit ; je pris la rampe et descendis jusque dans la cour, pensant trouver cette fois les malfaiteurs en fuite et me proposant d'appeler au secours. Mais à mon grand étonnement, je ne vis rien, je n'entendis rien, et, qui plus est, je ne découvris sur la neige aucune trace de pas... Je ne doutai plus alors que ce ne fût le démon qui voulait m'effrayer. Je m'abandonnai à la volonté de Dieu, le priant d'être mon défenseur et mon gardien, et de s'approcher de moi avec ses anges, quand mon ennemi viendrait de nouveau me tourmenter. »*

Si le but du démon était de frapper de terreur le pauvre curé, il n'avait que trop réussi : car M. Vianney a avoué que dans les premiers temps, alors que la cause de ces bruits mystérieux, qui se renouvelaient toutes les nuits pendant des heures entières, n'était point connue, il mourait de peur dans son lit ; sa santé ne pouvait manquer, d'en être profondément altérée ; on le voyait sécher et dépérir. Des personnes charitables s'offrirent à faire le guet autour de la maison et à coucher dans la chambre voisine de la sienne. Quelques jeunes gens armés s'établirent en

embuscade au clocher, afin de mieux surveiller les abords de la cure.

Il y en eut parfois qui furent très-effrayés, entre autres un artisan du village, André Verchère. Une nuit que son tour de faction était venu, il s'installa, avec son fusil, dans une chambre du presbytère. Quand vint minuit, un bruit effroyable si fit entendre à côté de lui, dans la pièce même, il lui *sembla que les meubles volaient en éclats sous une grêle de coups*. La pauvre sentinelle de crier au secours, et M. le curé d'accourir. On regarde, on examine, on fouilla toute la maison, mais inutilement.

Quand M. Vianney se fut bien assuré que ces bruits n'avaient *aucune cause humainement assignable*, il prit le parti de congédier tous ces gardiens dont la présence lui était inutile. Il eut moins peur et finit par s'y habituer.

Il *nous a confié* (1) qu'avant cette période de luttes extérieures, il y en avait eu une autre, pendant laquelle il avait été tourmenté intérieurement de la manière la plus persistante et la plus pénible par des pensées de désespoir. Il voyait continuellement l'enfer sous ses pieds, et une voix lui disait qu'il avait sa place marquée d'avance. La crainte d'être damné l'obsédait jour et nuit. Après avoir combattu et surmonté cette tentation, la résistance intérieure était plus facile. Que de constance néanmoins, que de force d'âme il lui fallut ! Car ce mar-

(1) C'est l'historien de M. Vianney qui parle dans son histoire du curé d'Ars, 2 vol. in-42.

tyre ne fut pas de quelques nuits ; *il dura trente-cinq ans*, avec des phases et sous des formes diverses, mais sans qu'il y eût presque jamais d'intermittence.

Ordinairement, à minuit, trois grands coups contre la porte du presbytère avertissaient le curé d'Ars de la présence de son ennemi, et, suivant que son sommeil était léger ou profond, d'autres coups plus ou moins rudes se succédaient en approchant. Après s'être donné le divertissement d'un horrible vacarme dans l'escalier, le démon entrait ; *il se prenait aux rideaux du lit et les secouait avec fureur*, comme s'il avait voulu les arracher. Le pauvre patient ne pouvait comprendre qu'il en restât un lambeau.

Il arrivait souvent que l'esprit malin heurtait, comme quelqu'un qui veut entrer ; un instant après, sans que la porte fut ouverte ; il était dans la chambre remuant les chaises, dérangeant les meubles, furetant partout, appelant M. le curé d'une voix moqueuse : Vianney ! Vianney ! et ajoutant à son nom des menaces et des qualifications outrageantes (1). Nous t'aurons bien, va, nous te tenons !... D'autres fois, sans se donner la peine de monter, il le hélait du milieu de la cour, et après avoir longtemps vociféré, il imitait une *charge de cavalerie* ou le bruit d'une armée en marche. Tantôt, il enfonçait des clous dans le plancher, à grands coups de marteau ; tantôt il fendait du bois, rabotait des planches, sciait des lambris, comme un charpentier activement

(1) Ne croirait-on pas lire la *vie de saint Antoine* par saint Athanase.

occupé dans l'intérieur de la maison ; ou bien il taraudait toute la nuit, et il semblait à M. Vianney qu'il allait, le matin, trouver son plafond criblé de trous ; ou bien encore il battait la générale sur la table, sur la cheminée et principalement sur les objets les plus sonores.

Quelquefois le curé d'Ars l'entendait, dans la salle basse, au-dessous de lui, bondir comme un grand cheval échappé, qui s'élevait jusqu'au plafond et retombait lourdement sur le carreau. D'autres fois, c'était comme si un gendarme chaussé de grosses bottes en eût fait résonner le talon sur les dalles de l'escalier. D'autres fois encore, c'était le bruit d'un grand troupeau de moutons qui paissait au-dessus de sa tête. Impossible de dormir avec ce piétinement monotone. Une nuit que M. Vianney était plus agacé que de coutume, il dit : Mon Dieu je vous fais volontiers le sacrifice de quelques heures de sommeil pour la conversion des pécheurs. *Sur-le-champ, l'infernal troupeau s'en alla* ; le silence se fit, et le pauvre curé put reposer un instant. Nous tenons tous ces détails de M. Vianney lui-même (1). »

« Mais voici qui est plus extraordinaire, dit encore l'abbé Monnin, et c'est le cas de s'écrier avec Bossuet : « Qui pourrait dire la profondeur de Satan, et par quels artifices ce serpent coule !..... »

« Un soir, c'est Catherine qui parle, M. le curé était venu chez nous voir un malade. A mon retour de l'Eglise, il me dit : « Vous aimez les nouvelles : Eh ! bien, je

(1) L'abbé Monnin. — Le curé d'Ars, — t. 1, p. 376.

vous en apporte une toute fraîche. Ecoutez ce qui m'est arrivé ce matin. J'avais quelque chose sur ma table ; vous savez ce que c'est !...» C'était sa discipline. — « Elle s'est mise à marcher comme un serpent !... Cela m'a un peu effrayé. Vous savez qu'il y a une corde au bout : j'ai pris cette corde : elle était aussi roide qu'un morceau de bois ; je l'ai remise sur ma table ; elle a recommencé à marcher jusqu'à trois fois : Vous faisiez branler peut-être votre table, objecta une des personnes présentes à la conversation ? — Non, reprit M. le curé, je ne la touchais pas. »

Voilà des témoignages bien nets, bien précis, et dont le curé d'Ars n'était pas avare ; n'importe ! les démentis persévèrent. Ils partaient *surtout des rangs du clergé*, qu'on a tort, soit dit en passant, de supposer crédule. La crédulité est en raison inverse de la foi. *Philosophes, race crédule !* a dit Sénèque (1).

### § III

#### LA RÉALITÉ DES POSSESSIONS DIABOLIQUES EST UNE VÉRITÉ DE FOI.

Après avoir donné l'enseignement de l'Eglise sur le pouvoir général du démon, selon le cardinal de Reims et le P. Perronne, il est important d'aborder la démonstration même des *possessions* et des *obsessions* démoniaques. On confond ordinairement ces deux termes, qui offrent deux

(1) L'abbé Monnin, id. p. 387-88.

sens différents. Les *obsédés* sont proprement ceux en qui le démon ne réside pas *intérieurement*, mais qui cependant sont tourmentés et affligés par son action *extérieure*. Le démon, au contraire, existe véritablement dans le corps des *possédés*, exerce en eux diverses opérations, et les tourmente, avec la permission de Dieu. Les possédés s'appellent encore : 1° *Démoniaques*, parce qu'ils sont sous la puissance du démon ; 2° *Energumènes*, c'est-à-dire tourmentés, à cause des tortures que leur fait souffrir le démon qui les possède ; 3° *Entraînés*, parce que les démons les entraînent malgré eux à faire ou plutôt à subir différentes actions ; 4° *Maléficiés*, quand leur possession est l'œuvre des maléfices. Selon Pierre Thyrée (1), il faut deux conditions pour être possédé ou démoniaque : *d'abord, la présence du démon dans l'homme, ensuite une certaine puissance reçue sur l'homme* (2).

Le démon peut *posséder* et *obséder* le corps de l'homme, c'est d'une certitude de foi. L'Évangile ne nous laisse, en effet aucun doute sur la possibilité de la possession : Jésus-Christ chasse plus d'une fois les démons du corps des possédés (3) ; il commande aux démons de sortir des corps qu'ils tourmentent (4) ; il demande devant tout le peuple quel est leurs noms ; celui-ci répond à sa demande, et le prie de ne pas le renvoyer dans l'abîme, mais de lui permettre d'entrer dans un troupeau, ce qui

(1) P. 1 De Dæmoniac., c. 2.

(2) Voir mon *Dictionnaire d'ascétisme*. 2 vol. in-4°. Edition de Migne

(3) Matth., iv, 24 ; viii, 45 ; Marc, i, 32, 34, 39.

(4) Marc. ix, 24.

fut fait (1). Les démons sortent en poussant de grands cris (2). Les écrivains sacrés distinguent parfaitement les démoniaques des malades, et l'expulsion des démons, de la guérison des infirmes (3). Quand les soixante-dix disciples revenaient pleins de joie de ce qu'au nom de Jésus les démons leur étaient soumis, le Sauveur leur répondit : *Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair ; toutefois, ne vous réjouissez point parce que ces esprits vous sont soumis* (4). Les pharisiens, accusant Jésus de chasser les démons par Belzébuth, prince des démons, il leur répond : *Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé* (5). Jésus-Christ nous apprend qu'un esprit, sorti du corps d'un homme, allait par les lieux arides, cherchant du repos et n'en trouvant pas, et qu'il songeait à y retourner, en prenant avec lui sept autres esprits plus méchants que lui (6). Jésus donne aux apôtres le pouvoir de chasser les démons (7). Dans les *Actes*, nous voyons saint Paul chasser d'une jeune fille l'esprit de *Pi-thon, qui prédisait l'avenir*

#### § IV

##### CARACTÈRES, NATURE ET SUJETS DE LA POSSESSION.

Parmi les marques auxquelles on reconnaît la possession, les unes portent le caractère de la certitude et de

(1) Luc, viii, 27 et seq.

(2) Luc, iv, 41.

(3) Marc, i, 33 ; xvi, 15 ; Luc, vi, 17, 18 ; vii, 21 ; viii, 2 ; xiii, 32.

(4) Luc, x, 18.

(5) Matth., xii, 25 ; Luc, xi, 17.

(6) Matth., x, 1-43 ; Luc, xi, 24.

(7) Matth., x, 1 ; Marc, xvi, 13.

l'évidence, les autres de la conjecture et de la probabilité. Les signes plus certains sont : 1° Lorsqu'un homme ignorant et grossier, peut, par l'effet du démon qui le possède, discourir parfaitement des matières scientifiques ; 2° s'il parle une langue étrangère qu'il n'a jamais apprise ; 3° s'il possède une connaissance des choses cachées ou qui se passent au loin, connaissance que l'homme ne peut *naturellement* avoir, qui toutefois n'est pas au-dessous du pouvoir des démons, et que, d'ailleurs, on ne puisse attribuer à la sainteté du voyant ; 4° s'il obéit promptement aux ordres de l'exorciste, qui l'adjure au nom de Jésus, soit que le démon tourmente ou non le possédé, le prive ou non de l'usage de tel ou tel membre, etc. Thyrée remarque aussi (1) que le démon, ou de lui-même, ou parce qu'il y est contraint, sort quelquefois du possédé et ensuite y retourne. Il cite à l'appui l'exemple de cet enfant démoniaque (2) duquel son père disait : *à peine le quitte-t-il, après l'avoir tout brisé* ; ce qui, selon Maldonat (3), montre que le démon ne restait pas constamment dans le corps de cet enfant, mais que parfois il en sortait et parfois y rentrait. — Jésus-Christ lui-même l'indique (4) quand il dit au démon : *Sors de cet homme et ne rentre PLUS dans son corps*. De même encore, lorsqu'il raconte l'action de l'esprit malin qui tourmentait Saül. Il est dit au verset 23° : *L'Es-*

(1) *De daemonic.*, p. 4, c. 8.

(2) Luc, ix.

(3) In Matth., xvii, 45.

(4) Marc, ix, 29.

*prit malin se retirait de lui; et plus loin (1) : L'Esprit malin se saisit de Saül.*

A proprement parler, quand nous disons que le démon possède l'homme, il faut seulement l'entendre du *corps*, car l'âme n'est pas en son pouvoir. Ainsi l'enseigne Genadius (2). « Nous ne croyons pas, dit-il, que l'action du démon sur le possédé opère substantiellement sur l'âme; il n'agit sur elle que par opposition et oppression. Ce sont rarement les personnes saintes, mais celles qui sont coupables au moins de péchés véniels, qui sont sujettes à la possession du démon en punition de leurs fautes; c'est ce que prouve :

1° *L'Écriture sainte.* — A l'occasion d'un démon qu'il venait de chasser, Jésus-Christ raconta la parabole de cet esprit impur, qui retourne dans le corps qu'il avait été contraint de quitter; et il assigne pour cause de ce retour, qu'il trouve la demeure de cette âme *vide et ornée*, c'est-à-dire vide de Dieu, et ornée de vices (3). De même il est dit au premier livre des Rois (4) : *L'esprit du Seigneur se retira de Saül, et un esprit méchant, envoyé par le Seigneur, le tourmentait.* On voit, par ces paraboles, que Saül avait été livré à l'esprit du mal, parce que l'esprit du Seigneur *s'était retiré* de lui, à cause de son péché. Saint Luc (3) dit que Magdeleine était dans

(1) xvii, 49.

(2) L. de Eccl. dogm., c. 83. — *Œuvres de saint Augustin.*

(3) Matth., xii, 25; Luc. xi, 47.

(4) xvi, 44.

(5) vii, 37.

la ville une grande pécheresse, et (1) que d'elle sept démons étaient sortis. Or, elle avait été possédée par eux en punition de ses péchés. . . . .

2° *Les saints Pères.* — Saint Augustin dit en parlant du démon chassé par les exorcismes : « Il ne s'empare et ne triomphe de l'homme qu'en société du péché (2). » « Quelques personnes, dit saint Isidore (3), à cause de leurs iniquités incorrigibles, et qui ne font aucun effort pour se convertir, sont livrées aux esprits impurs, qui reçoivent le pouvoir de les posséder corporellement et de les tourmenter, afin qu'elles s'humilient, se repentent et puissent être sauvées. » Cassien (4) dit, d'après l'abbé Sérénus : « Il est certain que les démons ne peuvent pénétrer dans le corps de ceux que Dieu livre à leur puissance, sinon lorsqu'ils sont déjà en possession de leur esprit et de leurs pensées. » Il ajoute : « Il est même arrivé à quelques saints personnages d'être possédés corporellement, en punition de quelques fautes légères. »

3° *La raison.* — Il est juste que Dieu livre même en cette vie, au démon, pour les torturer, les pécheurs, de préférence aux personnes pieuses, soit afin d'inspirer plus d'horreur par cette possession, soit afin de les détourner de prêter l'oreille aux tentations du démon, soit afin de leur montrer, par les tourments terribles que le

(1) VIII, 2.

(2) L. X, *De civit.*, c. 22.

(3) L. III sent., c. 5.

(4) Collat. 7, c. 24.

démon leur fait endurer en cette vie, les supplices qui les attendent dans l'enfer, et même dans le purgatoire, soit afin de convertir certains pécheurs par l'exemple des autres.

Les personnes d'une sainteté exemplaire ne sont pas toujours exemptes de l'épreuve de la possession.

Jésus-Christ, demandant au père d'un possédé (1) depuis quelle époque son fils était dans cet état : *Depuis son enfance*, répondit-il. Si donc les enfants les plus innocents peuvent être possédés du démon, à plus forte raison les personnes adultes les plus saintes.

Les effets de la possession sont nombreux.

### § V

#### EFFETS ET REMÈDES DE LA POSSESSION.

1° Le démon peut empêcher les fonctions des sens extérieurs, comme le prouve l'Évangile (2). Jésus-Christ délivra du démon et guérit en même temps un possédé, qui était à la fois *muet et aveugle*. Selon Maldonat, le démon qui le possédait l'avait privé de l'usage de ses sens. 2° Le démon peut encore affecter et modifier les sens *intérieurs* et surtout l'imagination. Ainsi (3), Jésus-Christ délivra et guérit même deux démoniaques qui erraient nus dans les montagnes et au milieu des tombeaux, qui se jetaient avec fureur sur les personnes

(1) Marc, ix, 20.

(2) Matth., ix, 32; xi, 22; Marc, viii, 32; ix, 46; Luc, xi, 44.

(3) Matth., viii, 28; Marc, v, 2; Luc, viii, 27; Act., xvi, 46; xix, 46.

qu'ils rencontraient et sur eux-mêmes, et qui parlaient sans se comprendre. Saint Paul délivra une jeune fille possédée par l'*esprit de Python*, qui prédisait l'avenir; un démoniaque furieux se jeta sur de faux exorcistes qui étaient juifs; le démon parlait par sa bouche. 3° Outre cette modification et cette perturbation des facultés imaginatives, l'appétit sensitif du possédé est souvent affecté, et il est puissamment excité à des excès de colère, de tristesse, de haine, d'amour, etc. C'est ce qui arrive aux frénétiques. 4° Le démon peut agir d'une manière terrible sur la santé et sur la vie corporelle du possédé. Outre les exemples déjà cités, rappelons celui de la Chananéenne (1), dont la fille était si cruellement torturée par le démon; celui de cette femme qui, depuis dix-huit ans, avait une infirmité, dont la puissance la tenait tellement courbée, qu'elle ne pouvait lever les yeux vers le ciel. 5° Bien que le démon n'ait aucun pouvoir sur l'âme du possédé, ni sur les facultés spirituelles; bien qu'il ne puisse affecter immédiatement l'intelligence et la volonté, ni transformer cette âme en l'âme d'une brute, ni la faire passer dans un autre corps, ni la priver de ses facultés intellectuelles, ni enfin empêcher les actes de l'intelligence et de la volonté, en tant que maîtresse d'elle-même; néanmoins, il peut entraver ou modifier de mille manières, immédiatement et indirectement, les actes des facultés spirituelles de l'âme, en troublant l'imagination et obscurcissant l'intelligence, comme

(1) Matth., xv, 22.

chez les scrupuleux et les hypocondriaques, ou encore en la plongeant dans une sorte d'engourdissement, comme chez les personnes endormies, ivres ou frénétiques. Dans cette prostration complète de l'esprit, la liberté, qui dépend de l'indifférence du jugement, cesse alors de diriger la volonté, comme aussi, toutes les fois que reste l'indifférence du jugement, survit aussi la liberté, bien qu'elle soit violemment agitée. Ainsi Saül, ainsi ces possédés, qui ne savent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font, et qui parlent et agissent sans être maîtres d'eux-mêmes. Aussi saint Thomas remarque, avec raison (1), que Dieu seul peut efficacement incliner à exciter la volonté libre; un démon ne le peut que par l'action persuasive des apparitions et par l'excitation des passions de l'appétit; toutefois, son action n'est pas nécessairement efficace, car la volonté demeure toujours libre de consentir ou de résister à la passion. 6° D'une manière générale, le démon ne peut rien faire que par un mouvement local, et en appliquant son action sur un objet passif; mais, quoi qu'il ait une connaissance plus parfaite que nous des causes naturelles et de leurs propriétés, et qu'il sache très-bien la manière de les appliquer avec la plus grande habileté et la plus vive agilité de mouvement, son action sur les possédés n'excède pas les forces de la nature aidées des ressources qu'il trouve en lui-même.

Les remèdes contre la possession, sont : 1° Les se-

(1) C. 1, q. 3, a. 2.

cours de la médecine, parfois inutiles, toujours sans dangers, souvent efficaces contre les maladies et le trouble qui peuvent accompagner la possession. 2° La purification de la conscience, remède le plus puissant contre l'action démoniaque, comme le prouve l'exemple de la Magdeleine délivrée lorsqu'elle fut pénitente. 3° La *réception prudente de la sainte Eucharistie et l'assistance au saint sacrifice*. Le Concile d'Orange prescrit ce remède aux énergumènes (1). 4° Le *jeûne et la prière* : Cette race de démons, dit Jésus-Christ, ne se chasse que par le jeûne et la prière.

## § VI

### DE L'OBSESSION DIABOLIQUE, SES SIGNES ET SES EFFETS PRINCIPAUX.

Le démon, dans l'*obsession*, n'habite plus dans l'homme comme dans la *possession*, mais il le tourmente extérieurement et sensiblement d'une manière extraordinaire.

Cette obsession diabolique peut avoir lieu de différentes manières et atteindre les yeux par des visions effrayantes, des images obscènes, etc.; l'ouïe, par d'horribles cris, des blasphèmes honteux et sacrilèges, etc.; tout le corps, par de cruels tourments, des coups, etc.; l'imagination, et par conséquent l'âme, par diverses tentations.

Souvent il arrive, par une permission de la divine

(1) Sérénius Cassien, collat. 7-10.

Providence, que les âmes les plus saintes sont disposées à la contemplation par l'épreuve de l'OBSESSION *diabolique*. Nous voyons, dans l'Écriture sainte, le Sauveur accorder à Satan le pouvoir d'obséder et de tourmenter le saint homme Job. *Voici qu'il est en ta main* (1).

« L'ennemi, dit saint Grégoire (2), cherche à triompher de cet homme que protège le solide rempart de la justice; il dresse contre lui ses tentations, comme autant de machines de guerre. Il lui enlève sa fortune, fait périr ses enfants, frappe son corps, suscite contre lui jusqu'à sa femme, et change en reproches pleins d'amertume les consolations de ses amis. . . » Saint Ephrem (3), et saint Jean Chrysostôme (4) comparent et assimilent les tourments que les démons ont fait souffrir aux confesseurs à ces cruelles tortures où les tyrans ont fait expirer les martyrs. Niéremberg (5) rapporte, entre autres faits remarquables, que le P. Jean de Castille fut *obsédé* par le démon, qui le forçait à blasphémer Dieu de sa propre bouche, sans qu'il fut toutefois entendu de personne, ou bien l'obligeait à brûler lui-même une image de la sainte Vierge... Mais comment les démons, qui partout emportent avec eux les peines de l'enfer, peuvent-ils tourmenter les hommes? quel avantage, quelle satisfaction y trouvent-ils? C'est ce que Gerson

(1) Job, xi, 6.

(2) In præf. ad Marc, c. 4.

(3) L. de patient.

(4) Hom. de B. Job.

(5) In Vit. illust. soc., t. I<sup>er</sup>.

nous explique en ces termes (1) : « La perversité de leur volonté leur fait tourner toute leur science vers le mal. C'est ainsi que l'avare emploie toutes ses facultés à amasser, l'envieux à nuire et à calomnier, le luxurieux à se procurer les jouissances charnelles ; plus leur intelligence est élevée, plus leur dépravation est grande. » Saint Thomas (2) enseigne que les démons, par un effet de leur malice, ressentent une sorte de satisfaction à se venger de Dieu et des hommes, quoique en réalité l'accroissement du nombre des damnés soit accidentellement pour eux une occasion de souffrances nouvelles.....

Très-souvent, ce qu'on regarde comme une *obsession diabolique*, n'est autre chose qu'une maladie naturelle, ou une chimère de l'imagination, ou un commencement de folie, quelquefois même une folie complète. Il faut donc agir avec beaucoup de circonspection, jusqu'à ce que l'obsession ait été sûrement constatée par des signes spéciaux. En effet, il est des maladies, telles que l'épilepsie, l'hypocondrie, l'hystérie, qui peuvent donner lieu à des phénomènes tout particuliers ; souvent aussi il suffit d'une vive imagination pour croire qu'on voit, qu'on entend, qu'on touche et qu'on souffre ce qui n'existe pas, surtout si quelque altération du cerveau a déjà affaibli ou troublé l'usage de la raison ; dans ce cas, le médecin *spirituel* doit s'adjoindre le secours d'un habile médecin du corps..... *Les tortures corporel-*

(1) T. III, in serm. de S. Mich.

(2) In IV, d. 50, q. 2, quæst. 4, ad. 3.

les, comme les coups, etc., et généralement tout ce qui affecte les organes du toucher, ne doivent pas être facilement attribuées à l'obsession démoniaque, elles n'ont souvent d'existence que dans les chimères d'une imagination malade... De même aussi, les *attaques* du démon contre la *vue* et l'*ouïe* et quelquefois contre l'*odorat* et le *goût*, ne sont que des *fiction*s imaginaires; elles peuvent, néanmoins, être en réalité produites extérieurement par l'obsession diabolique, quand on entend des bruits étranges, des cris, des hurlements; quand on voit des apparitions, tantôt sous la forme d'un homme, tantôt sous celle d'une bête féroce, tantôt sous une forme monstrueuse et horrible..... Dans l'obsession, les démons font de leur côté tous leurs efforts pour exciter les âmes au péché par leurs attaques, d'une manière prochaine ou éloignée. Toutefois, ils ne peuvent jamais y parvenir par l'influence seule de l'obsession, s'il ne s'y joint un consentement de la volonté humaine, *suffisamment libre*, pour qu'on puisse lui imputer la faute..... Dieu ne permet jamais au démon, qui obsède, d'abuser du corps de la personne obsédée, surtout si elle est sainte et parfaite, pour la contraindre à coopérer elle-même à des *péchés* extérieurs, surtout en matière de chasteté, quand le cœur refuse d'y consentir. Bien que cela soit possible d'après la nature de la chose et les efforts de la puissance et de la malice du démon, cela est toujours impossible d'après la loi de Dieu, qui ne permettrait jamais rien de semblable.....

Notre livre étant destiné à tous les âges et à toutes les classes de la société, nous nous refusons à traiter ici certaines questions délicates sur les démons obscènes. La théologie latine de Schram, les livres de M. Des Mousseaux et notre Dictionnaire d'Ascétisme, pourraient donner des explications suffisantes à ceux que leur devoir oblige à des études spéciales.

Si l'on nous demande jusqu'ou s'étend la puissance des démons. Elle n'a d'autres limites que celle que lui assigne Dieu lui-même dans le châtement qu'il permet à l'enfer d'infliger à l'homme corrompu. On peut lire encore dans les livres si curieux de M. Gougenot Des Mousseaux, ce qu'il dit des statues animées, du transport aérien des corps, du voyage des âmes, de la bilocation ou double présence, du vampirisme et des transfigurations diaboliques (1); du pouvoir homicide des démons, du discernement des esprits et de l'évocation des morts (2). — Ces longues discussions nous conduiraient trop loin et dépasseraient notre but. — Les exemples bibliques et les faits historiques que nous avons cités peuvent servir à tous de principes de solution.

## § VII

## DES EXORCISMES; LEUR JUSTIFICATION.

Cette doctrine sur la possession des démons que chassait Jésus-Christ, interprétée par les SS. Pères et par

(1) Hauts phénomènes de la magie. — *Passim*.

(2) *Mœurs des démons*, id.

l'Eglise, comme un argument en faveur de sa divinité, a produit l'institution et la pratique des exorcismes. Tout se lie, tout s'enchaîne dans la foi. Détruire un point, c'est tout anéantir, les exorcismes sont l'application du précepte de Jésus-Christ, *in nomine meo dæmonia eji-*  
*cient; super eos manus imponent et bene habebunt* (1).

Ce pouvoir des exorcismes est aussi ancien que le Christianisme. En effet (2), Jésus-Christ a donné et a positivement confirmé aux apôtres le pouvoir de chasser les démons (3). Il a offert ce pouvoir à tous les fidèles en général (4). Saint Paul adjura et chassa le démon d'une pythonisse (5). Cette puissance a été donnée non-seulement aux apôtres, mais aussi à leurs successeurs et à tous ceux qui croiront par eux; non en vertu de leur sainteté personnelle, mais comme une grâce miraculeuse; car nous lisons en saint Matthieu (6) que beaucoup chasseront les démons, à qui le Seigneur dira au jour du jugement : *je ne vous connais pas*. Ce n'est pas qu'il soit permis à tous indifféremment d'exorciser les démons, mais à ceux-là seuls que Dieu destine extraordinairement à cette fonction, ou que l'Eglise y appelle ordinairement par l'ordre de l'exorcisat. Les actes des apôtres (7) nous

.(1) Ils chasseront les démons en mon nom; ils imposeront les mains et (les possédés) seront guéris.

(2) S. Matth., x, 1; S. Marc, m, 15; ix, 1.

(3) S. Luc, x, 17.

(4) S. Marc, xvi, 17.

(5) Act., xvi, 18.

(6) vii, 22.

(7) xix, 15.

montrent la sévère punition de quelques exorcistes intrus. — Les conciles et les Pères ont suivi la même tradition catholique que l'Eglise a conservée jusqu'ici dans ses rituels : Saint Cyprien écrit en ces termes à Démétrianus, proconsul païen : « Oh ! si vous vouliez voir et entendre, quand nous adjurons les démons, quand nous les tourmentons par des flagellations spirituelles et par les supplices de nos paroles saintes, quand nous les chassons *du corps des possédés* ? Ils poussent des hurlements affreux ; la puissance divine leur fait sentir les coups de fouet et de verges, et les force, avec une voix humaine, de rendre témoignage au Juge qui doit venir. » — En supposant que par ignorance des lois naturelles, aujourd'hui mieux connues, des prêtres aient employé l'exorcisme à contre temps dans les cas, par exemple, d'épilepsie ou de catalepsie, quel si grand inconvénient au point de vue de la religion et de la prière. Est-ce que tous les jours les prêtres ne se trompent pas en donnant l'eucharistie à de faux pénitents ? Cesse-t-elle pour cela d'être sacrée ? « Ne vaut-il pas mieux que le peuple, dit Bergier, ait confiance aux prières et aux cérémonies de l'Eglise, qu'à la prétendue science des devins, des sorciers, des magiciens : or, cette alternative est à peu près inévitable. Chez les protestants de la Suisse et du pays de Vaud, il n'est plus question *d'exorcismes* ; mais la divination, les sortilèges, la magie, y sont très-communs, et les catholiques du voisinage ont souvent la tentation de les aller consulter. Un déiste célèbre est convenu que

les peuples des pays protestants sont très-superstitieux. Il serait très-bon de donner au peuple des leçons de physique, s'il était capable de les comprendre et incapable d'en abuser; or, il n'est ni l'un ni l'autre. Quand il saura que tous les phénomènes de la nature sont l'effet nécessaire des causes physiques, il en conclura, comme les incrédules, que le monde s'est fait et se gouverne tout seul, qu'il n'y a ni Dieu ni Providence : y aura-t-il beaucoup à gagner pour lui ? Si les censeurs de l'Eglise connaissaient mieux le peuple, ils seraient moins prompts à la condamner.

### § VIII

#### DU COMMERCE OU RAPPORT DE L'HOMME AVEC LES DÉMONS.

Il ne faudrait point conclure de cet enseignement de l'Eglise sur les *possessions*, que la *magie* et le spiritisme démoniaques *soient un article de foi*. La possession et l'obsession démoniaques *subies* par l'homme sont de certitude divine et du domaine de la foi, mais il n'en est pas de même du *commerce libre* de l'homme avec le démon. Quelques auteurs catholiques nient entièrement l'existence ou la réalité de la magie et des autres relations libres de l'homme avec les démons, tel que la divination, les sortilèges, les enchantements, les philtres. D'autres se contentent de douter. — D'après l'opinion des premiers auteurs, à laquelle se rangent les

rationalistes et les incroyables, tout s'explique par l'ignorance des lois de la nature, ou par la ruse et le charlatanisme d'hommes dépravés, ou par les illusions et les rêveries de l'imagination, ou même par de coupables tentations. C'est ce sentiment que paraît adopter le savant Bergier lui-même, dans sa théorie sur les miracles des démons (1); à moins que l'on ne regarde sa démonstration, comme une concession faite aux encyclopédistes du xix<sup>e</sup> siècle, qu'il voulait réconcilier avec l'Eglise, en séparant de l'enseignement doctrinal, les opinions libres. Son système deviendrait dans cette hypothèse, un argument *ad hominem* pour justifier l'Eglise du reproche d'excès dans le merveilleux et le surnaturel. — Est-ce un bon moyen de convaincre. — Nous en doutons : Rien de brutal comme un fait et comme la logique.

Toutefois l'opinion *commune* qui paraît établie sur une base si certaine qu'on ne peut la révoquer en doute sans témérité, enseigne la réalité de ces commerces ou rapports avec le démon, en vertu d'un pacte soit exprès soit tacite. *Communis tamen sententia*, dit Perronne, *quæque spectatis ipsius fundamentis certa videtur, ita ut absque aliqua temeritatis nota in dubium revocari nequeat, docet talem dari commercii existentiam quæ innitatur pacto sive expresso sive tacito cum dæmone*(2). Cependant ajoute encore le P. Perronne, avant d'établir ce senti-

(1) Voyez plus haut.

(2) *Cursus comp.*, Migne, t. 7, col. 906. App. — P. Perronne.

ment, il faut remarquer que nous ne soutenons *pas l'art magique proprement dit*, ni l'existence du sabbat (*nec congressus sabati cum Diana*) ; les canons de l'Eglise réprouvent ces croyances et nous ne pouvons nier qu'il y ait en cela de nombreuses illusions ; bien plus, nous réprouvons en ce genre toute crédulité trop grande. Le savant auteur donne ici d'abord des arguments intrinsèques : Etant une fois donné l'existence des démons et leur caractère malfaisant, qui empêche qu'avec la permission de Dieu ils ne puissent faire des *pactes* avec les hommes pervers pour les perdre, et n'opèrent *certaines prodiges* ? Eu égard à la force des passions et à notre pente vers le mal, cette origine de toutes les superstitions payennes ou magiques nous paraît vraisemblable. De plus, les divines Ecritures nous offrent une multitude d'arguments extrinsèques : Ce sont d'abord ces magiciens de Pharaon, dont il est difficile d'attribuer les actes au charlatanisme et à la prestidigitation, comme le voudrait Bergier. L'Ecriture porte qu'ils ont imité Moïse et Aaron par les enchantements égyptiens et certains mystères, *per incantationes ægyptiacas et arcana quædam* (1). La Pythonisse d'Endor (2), Simôn le magicien, qui fascinait des villes entières, *magiis suis* (3) ; Elymas le magicien, aveuglé par saint Paul (4) ; la Pythonisse, *spiritum Pythonem*, qui exerçait selon le même

(1) Exod., 7.

(2) Reg., 28.

(3) Act., 8.

(4) Act., 13.

apôtre l'art divinatoire (1); tous ces faits paraissent supposer l'existence de la magie démoniaque et sont difficiles à expliquer en dehors de cette théorie. Ajoutez à cela l'autorité des saints Pères et celle de toute l'histoire ancienne et moderne (1<sup>re</sup> partie). Saint Augustin attribue expressément la magie aux démons, *consultationes et pacta quædam significationum cum dæmonibus placita atque federata, qualia sunt moltina magicarum artium* (2). Ces paroles sont tellement explicites, qu'il est difficile de ne pas restreindre les affirmations contraires apportées par Bergier.

Tout en admirant la prudence de l'Eglise romaine, qui ne se prononce point sur l'intervention démoniaque dans le spiritisme, mais se contente à cause des dangers de condamner la pratique, nous ne devons pas nous étonner que des théologiens du premier ordre et de savants évêques, partant de cette opinion commune sur la réalité du commerce avec les démons, ne voient, après l'examen attentif de plusieurs faits étranges et avérés, la continuation de la magie païenne et l'intervention diabolique dans le spiritisme contemporain.

§ IX

LOIS CONTRE LES MAGICIENS EXPLIQUÉES.

Ici se présente une objection spécieuse : puisque l'intervention directe et sensible du démon dans les faits

(1) Act., 16.

(2) Lib. 2, Doct. Christ.

magiques, prise en général, et l'existence des prestiges diaboliques n'est qu'une simple *opinion commune*, non un *dogme de foi* dans l'Eglise, comment a-t-elle pu faire des lois si sévères contre les magiciens et contre la magie? — Des lois qui, en toute hypothèse, répriment des crimes abominables, ou mieux, tarissent la source de tous les crimes et de toutes les infamies, ne peuvent être appelées des lois injustes. Or, telles sont les lois portées par Dieu lui-même et par l'Eglise contre les magiciens et les hommes pervers, adonnés aux différentes superstitions. Dieu l'avait dit à son peuple : « Vous ne laisserez pas vivre les auteurs de maléfices, *Maleficos non patieris videre* (1). Vous ne consulterez pas les magiciens et n'interrogerez point les devins, *non declinetis ad magos, nec ab ariolis aliquid sciscitemini* (2). L'homme ou la femme, en qui habitera l'*esprit pythonique* ou de divination, doit être frappé de mort. » *Vir, sive mulier in quibus phytonicus vel divinationis fuerit spiritus, morte moriantur* (3). L'Eglise n'a fait qu'appliquer par ses lois le précepte divin de la loi mosaïque, comme on le voit dans les constitutions d'Innocent VIII (an 1484) de Grégoire XV (*Const. omnipotentis*) et dans la *constitution cœli et terræ creator* de Sixte V, condamnant tous ceux qui se livrent aux sortilèges et aux superstitions, non sans *quelques rapports secrets* ou quelque pacté tacite avec les démons : *Qui sortilegiis et superstitionibus,*

(1) Ex., 22, 18.

(2) Lev., 19, 31.

(3) Id. 20.

*non sine dæmonum saltem occulta societate, aut tacita pactione operam dare non verentur...*

Pour ceux qui admettent la réalité des commerces avec le démon, la question de la justice de cette législation est résolue. Mais en supposant que ces superstitions n'existent, en réalité, que dans l'inaagination du vulgaire et dans les hallucinations d'une raison en délire, ne convenait-il pas encore que l'Eglise fit ces lois pour réprimer les criminelles tentatives d'hommes dépravés, se vantant d'avoir des rapports directs avec le démon, dans le but de renverser *la religion et la société*. L'idolâtrie et le polythéisme, avec toutes leurs abominations, étaient toujours inséparables de ces croyances et de ces pratiques superstitieuses. Les sorciers ou magiciens de tous les temps n'avaient d'autre but que de nuire, en abusant de la crédulité et de la terreur populaire. Lisez tous les aveux des accusés, dans les nombreux procès de sorcellerie, toujours la débauche, le libertinage le plus effréné, parfois la maladie et la mort sont le but avoué de la magie. De là ces lois terribles édictées et par les princes païens, et par les princes chrétiens, et par les Etats protestants eux-mêmes, tandis que Rome, centre de la catholicité, n'offre aucun exemple de peines de mort pour fait de magie. Moshem, protestant, avoue, pour le seul électorat de Trèves, 6,500 condamnations en peu d'années, pour crime de magie et maléfice (1).

(1) *Hist. scient. Most.*, p. 436.

C'est ce qu'on remarque aussi dans toutes les hérésies anciennes, comme dans le paganisme.

Nos adversaires insistent : En portant ainsi des décrets contre les magiciens, disent-ils, l'Eglise ne faisait-elle point preuve d'ignorance ? Ne confirmait-elle point les peuples dans la foi trop grande à l'intervention du démon : croyance déjà trop répandue par l'ignorance d'un grand nombre de lois naturelles ? — La réponse est facile : Notre siècle se vante d'avoir sondé un grand nombre de mystères dans l'ordre des sciences physiques : il a reculé bien loin les limites des sciences naturelles... Et cependant *le peuple en masse* et des esprits éclairés, en grand nombre, croient maintenant au spiritisme ; des hommes savants, graves, sérieux en admettent les faits les plus extraordinaires, et balbutient, quand il s'agit de les expliquer. Il faut donc au lieu d'insulter à la crédulité de nos pères, remercier l'Eglise qui a combattu si énergiquement ces restes de superstitions payennes. *Qui sine peccato est vestrum primus in illam lapidem mittat.* Que celui qui est sans péché jette à nos *yeux* la première pierre.

Tous ces décrets prouvent au moins que l'Eglise n'a point été complice de l'ignorance ou de la superstition générale ; et c'est un grand titre d'honneur pour elle, au milieu des ténèbres qui enveloppaient le monde à l'invasion des barbares et plusieurs années après la chute de l'empire romain. — Du reste, le judicieux Bergier a parfaitement répondu à cette accusation d'i-

ignorante complicité de l'Eglise, à propos des condamnations ecclésiastiques dans ces matières. Qu'auraient dit nos adversaires, si elle avait gardé le silence ? « Quand il serait certain, dit-il, que tout commerce, tout pacte avec le démon est imaginaire et impossible, il n'en serait pas moins vrai qu'un *magicien* a le *dessin* et la volonté d'avoir ce commerce, et qu'il fait tout ce qu'il peut pour y réussir : y a-t-il une disposition d'âme plus exécrationnelle et une méchanceté plus noire, ou quelque espèce de crime dont un tel homme ne soit capable ? Les *magiciens* ne manquent jamais de mêler des profanations à leurs pratiques, et leur intention est toujours plutôt de faire du mal que du bien : on n'en connaît aucun qui ait été puni pour avoir voulu secourir les malheureux, ou pour avoir rendu des services essentiels à quelqu'un. Bayle observe très-bien que, quand un prétendu *magicien* ne croirait pas lui-même à la *magie*, c'est assez qu'il ait voulu se donner la réputation de *magicien* pour être punissable ; l'opinion seule que l'on a de lui, suffit pour opérer les plus tristes effets sur les caractères timides et sur les imaginations faibles.

D'autre part, que le pacte des *magiciens* avec le démon soit possible ou non, les prières n'en sont pas moins bonnes et utiles ; l'intention de l'Eglise, qui les emploie, étant de persuader les peuples que les bénédictions et les prières ont la vertu de détruire toutes les opérations du démon, ce qui, dans toute hypothèse, est vrai. Et cela suffit pour tranquilliser et rassurer les es-

prits trop timides, pour écarter leurs soupçons, pour les détourner de toute pratique superstitieuse et impie. Dans ses inquiétudes et dans ses peines, le peuple donne sa confiance, non à la philosophie, mais à la religion, et il n'a pas tort. Inutilement lui alléguerait-t-on des raisonnements pour le détromper de la *magie* ; sur ce point, les philosophes n'ont que des preuves négatives : or ces preuves, dans l'esprit du peuple, ne prévaudront jamais contre le récit qu'il a entendu faire des opérations des *magiciens*, ni contre la multitude des témoignages vrais ou faux qu'on peut lui citer. Le seul moyen de lui faire entendre raison était de lui représenter que toute opération magique est impie, abominable, sévèrement défendue par la loi de Dieu, et punie de mort par les lois civiles ; que tous les *magiciens* de l'univers ne peuvent rien sur un chrétien qui met sa confiance en Dieu et aux prières de l'Eglise. »

Une preuve que ce ne sont ni ces prières, ni les lois, qui contribuent à entretenir les erreurs du peuple, c'est que chez les protestants qui ont rejeté toutes les pratiques de l'Eglise, en Suisse, en Angleterre, dans les pays du Nord, la divination, la *magie*, les sortilèges sont beaucoup plus communs que chez les catholiques, parce que ces crimes demeureraient plus souvent impunis parmi les protestants.

Dans le temps même que l'Angleterre ne voulait reconnaître de règle et de loi que ce qu'elle appelait *la pure parole de Dieu*, elle se trouvait remplie d'astro-

logues, de *magiciens*, de sorciers. La liberté de penser, introduite depuis dans ce royaume, n'y a point guéri les meilleurs esprits de cette sottise crédulité. Hobbes, matérialiste décidé, avait peur des esprits : Charles II disait du célèbre Isaac Vossius : Cet homme croit à tout, excepté à la Bible (1).

## § X

## DE L'EXTASE NATURELLE, DIABOLIQUE ET DIVINE.

Si de la possession et de l'obsession démoniaque, nous passons à l'*extase* dont abusent sans cesse nos spiritistes contemporains, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la doctrine et la prudence de l'Eglise.

Qu'est-ce que l'extase ? Laissons répondre le docteur d'Hippone à Simplicius : c'est une élévation de l'âme au-dessus des sens du corps. *Mentis alienatio a sensibus corporis*.

Les visions, les paroles intérieures, les révélations, les prophéties accompagnent souvent les ravissements et les extases.

Essayons maintenant de pénétrer plus avant dans sa nature : Dans l'extase, dit saint Thomas (2), on souffre quelque chose, parce qu'on est entraîné hors de soi ; et en ce cas l'extase est formelle..... On dit que quelqu'un est en extase, quand il se trouve placé en dehors

(1) Londres, t. 2, p. 1 et suivantes. — Bergier, *ib.*

(2) T. 2, 28.

de la connaissance qui lui est naturelle, soit parce qu'il est élevé à un ordre de choses sublimes, comme lorsqu'il saisit des vérités qui surpassent les sens et le raisonnement ordinaire ; soit même lorsqu'il est emporté par une espèce de furie. Il y a extase dans la partie sensible, quand l'amour et le désir d'un être, se porte totalement sur un autre, en sortant pour ainsi dire de lui-même.

Dans l'extase, dit Alvarez, l'âme est ordinairement privée de l'usage des sens : Elle ne jouit, selon Harpius, que d'une jouissance végétative ou animale pour ses actions ; car elle ne connaît plus rien ; et si cet état durait, le corps succomberait d'inanition.

Qu'est-ce que le ravissement ? C'est une espèce d'extase plus douce. Saint Thomas suppose de la souffrance dans l'extase ; mais il n'y en a pas dans le ravissement. Voici comment un auteur comprend cette différence : Dans l'extase, il y a de la douleur, dans le ravissement de la force et une certaine violence ; ce que les mystiques entendent d'une violente commotion corporelle, comme lorsque les aliénés sont, ou se croient transportés dans les airs. Laurea pense cependant que ces deux états se confondent souvent. Nous suivons ce dernier sentiment de Laurea et de Durand, et nous divisons l'extase et le ravissement en, 1<sup>o</sup> *naturel*, 2<sup>o</sup> *démontaque*, 3<sup>o</sup> *divin*.

I. *De l'extase naturelle*. — C'est celle qui est due à des causes naturelles, par exemple, à la maladie, où à un

violent effort de l'imagination, à une violente application de l'âme à des choses fort élevées (1).

Comment naît-elle de la maladie?— D'abord elle provient de cette affection, que les médecins appellent la *cataplexie* ; dès que le patient en est saisi, il est privé de tout mouvement et du sentiment, et il demeure immobile, raide et crispé ; souvent au début, par exemple, les yeux fixes et ouverts, le malade conserve le même visage que s'il était éveillé, quoiqu'il soit évanoui.....

Saint Augustin, dit au prêtre Restitut, qu'on le priaît souvent d'opérer certaines *extases* admirables, avec des *tons de voix* prodigieusement lamentables ; et en même temps, il était tellement ravi hors de lui-même, qu'il tombait ensuite comme mort. Alors il ne sentait plus rien, ni les coups, ni les tiraillements ; on pouvait même le brûler sans le réveiller, et sans douleur, si ce n'est après ce ravissement. Il perdait jusqu'à la respiration ; ensuite, quand il commençait à parler, on entendait des sons singuliers, comme ceux d'une voix humaine qui arrive de très-loin.

Saint Thomas dit que l'extase naturelle arrive de la même manière que si on tombait dans l'imbécilité mentale. Saint François de Sales rapporte que certains philosophes tombaient dans l'extase, par suite d'une application fort extraordinaire à des objets élevés. Ainsi, il

(1) Nos rationalistes modernes qui voient dans l'extase certains phénomènes de maladies, n'ont donc pas le droit de réclamer un brevet d'invention. Les théologiens l'ont dit avant eux ; seulement ceux-ci proclament la règle générale avec les exceptions.

dit de Socrate, que sa pensée s'étant un jour fixée sur un certain objet, il resta immobile dans la même posture pendant un jour tout entier (1).

Les signes d'une extase naturelle sont : 1° *L'état maladif* ou un état d'infirmité habituelle. Telles sont, suivant Sacchius, l'apoplexie, l'épilepsie, la léthargie, la catalepsie, et d'autres maladies dites somnambules. 2° *L'époque des extases* ; si l'extase a un temps régulier et déterminé dans ses retours, il est très-présumable que c'est une extase naturelle. 3° *La souffrance qui la suit* ; si quelqu'un paraît avoir éprouvé une extase, et qu'ensuite il tombe en apoplexie, en paralysie, ou dans une autre maladie qui y ait rapport, on peut conclure que c'est là simplement une extase naturelle dans le genre de celles dont nous avons parlé, et qui se termine souvent par la mort. 4° *Une grande lassitude de membres* ; c'est dans cette différence que Zacchia place la séparation des deux extases divine et naturelle ; la première opère un effet de force, et l'autre de faiblesse. Cependant n'oublions pas que dans l'extase elle-même le corps est faible. Daniel lui-même nous l'apprend : *J'ai vu une vision, dit-il, et il ne me restait aucune force, et ma face a changé ; je maigris, et je perdais toute ma puissance.* Toute la force de l'âme étant concentrée et appliquée aux choses divines, la chaleur vitale se pré-

(1) L'hypnotisme était donc connu de saint Thomas et de saint François de Sales ; et le prêtre Restitut cité par saint Augustin, rappelle fort les convulsionnaires de saint Médard, au moins en miniature.

cipite vers le cerveau pour les fonctions de l'âme, il en résulte un affaiblissement des forces du reste du corps ; il se refroidit, pâlit et finit par s'enflammer. 5° *L'oubli des choses passées* ; ce n'est pas à dire que dans les extases surnaturelles on se souvienne toujours de ce qui s'est passé, et dans ce cas, on a recours à d'autres signes pour découvrir sa vraie origine ; mais la règle générale est que, dans l'extase naturelle, on ne se souvient de rien, et dans l'extase divine, l'esprit conserve le souvenir de ses impressions. 6° *L'amour des choses terrestres* ; car l'extase divine ne peut prendre son origine que dans le pur amour, dans l'amour surnaturel. 7° *Si elle vient de la peur* ; lorsque par suite d'un évènement triste, qui accable l'âme, arrive l'extase, c'est encore une marque qu'elle n'est que l'accomplissement d'une loi de la nature, comme cela s'est vu dans Jacob et Nabal. 8° *Quand elle est produite par une musique qui charme les sens*. Il est certaines organisations surtout, sur lesquelles elle opère des effets prodigieux ; il n'est pas surprenant que, dans certaines circonstances, les sens en soient complètement endormis et paralysés, comme l'attestent Cassiodore et Dom Calmet.

2° La seconde espèce d'extase ; est celle que nous appelons *démoniaque* ; elle se produit lorsque les démons reçoivent le pouvoir de lier les sens extérieurs.

Pour savoir comment cela peut arriver, nous laisserons parler Delrio : « L'extase ou le ravissement, dit-il, peut être causé par le démon qui enchaîne ou relâche

les sens extérieurs, et cela, par deux moyens : Il produit le premier effet, en obstruant les voies par lesquelles les fluides du cerveau arrivent aux sens extérieurs, et alors se produit le même phénomène que dans le sommeil. Le second effet a lieu lorsque le démon rappelle avec violence les esprits répandus aux extrémités dans les épanouissements nerveux vers le centre, et les y retient. Alors il y a embarras et confusion dans le centre, et tous les mouvements et toutes les pensées sont troublés ou suspendus. » Le même auteur soutient que « cette cause du ravissement ne surpasse point la puissance du démon. »

Il existe des extases *démoniaques* : Voilà une proposition qu'on peut établir. Mais observons d'abord que ce ne sont pas, à proprement parler, de véritables extases, si on les compare aux extases divines.

Prouvons-le d'abord par l'Écriture sainte : Au livre du *Deutéronome*, on reprend sévèrement ceux qui consultaient les Pythonisses, ou les personnes en qui se trouvaient l'esprit pythonique. Si nous consultons saint Augustin, outre l'exemple rapporté, que Durand fait servir à prouver les extases démoniaques, ce Père dit encore, en parlant de l'extase : lorsque l'esprit est complètement emporté hors des sens et absorbé dans une pensée qui vous entraîne et vous étourdit, cela peut être une opération du démon. Dans un autre endroit, ce même Père, parle encore d'hallucinations qui ne sont qu'un jeu malin de Satan.

Saint Thomas prouve que des extases peuvent arriver par l'influence du démon, comme cela se démontre pour les possédés. Saint-François de Sales (1) assure aussi que l'esprit malin peut entraîner l'intelligence comme en extase, et lui fournir des connaissances admirables, qui la tiennent comme suspendue au-dessus des choses naturelles, et, par de ces connaissances, provoquer en nous certains effets d'un amour tendre, mais *vain*.

On pourrait fournir des exemples de pareils faits. Tertullien rapporte qu'une certaine prophétesse avait coutume de prédire pendant la célébration des saints mystères, et ensuite tombait en extase, il voulait parler sans doute de Priscilla, attachée à l'hérétique Montan. Delrio, rapporte d'après Ollaïus, qu'un enchanteur donnait des réponses sur des écrits et des choses futures, et dit qu'il paraissait à peine faire usage de ses sens (2).

Torrebianca cite une certaine vierge de Cordoue, Magdeleine de la Croix qui avait acquis la réputation d'une sainte à force d'éprouver des *ravissements diaboliques*, qui séduisaient les simples. Gerson ajoute deux autres exemples à ceux-ci, et beaucoup d'autres en fournissent un grand nombre. « Il ne doit pas paraître merveilleux, dit saint François de Sales, que le démon, se transformant en ange de lumière, pour séduire les âmes et tromper les faibles, opère des ravissements

(1) Traité de l'amour de Dieu.

(2) Jacques Aymar, dont nous avons parlé, compte dans le passé une longue généalogie.

dans ceux qui ne sont que faiblement confirmés dans la doctrine et la piété chrétienne. »

Au surplus l'extase naturelle ne dépasse pas les forces du démon, comme nous l'avons vu : il peut lier les sens, et obstruer les passages des fluides vitaux, tandis qu'ils se portent au cerveau ou qu'ils en descendent ; et cela même, il peut le faire médiatement, en appliquant un esprit faible avec une violente attention à un objet, ou par une autre cause naturelle.

Mais dans l'extase démoniaque le corps peut-il donc être élevé en l'air. — Dans l'extase démoniaque, l'âme ne peut abandonner le corps, ni sortir pour y rentrer, comme il arrive dans les véritables extases. Cependant il peut se faire que le corps soit élevé au-dessus de terre ; on rapporte comme un fait notoire, d'après Jamblique, que Pythagore se trouva le même jour en Sicile et dans des régions éloignées d'Italie ; ce qui ne pouvait avoir lieu que par l'entremise du démon. Simon le magicien, comme nous l'avons dit, fut aussi élevé très-haut dans les airs, par les démons, mais avec la permission de Dieu ; en sorte qu'il paraissait voler ; mais à la prière de saint Pierre, les démons le lâchèrent et il fut brisé dans sa chute. Malgré le silence d'Eusèbe, on ne peut douter de l'authenticité de ce fait rapporté par tous les autres écrivains ecclésiastiques du temps. Magdeleine de la Croix fut enlevée en l'air par les démons à la vue d'une foule de spectateurs. Il s'est trouvé cependant que dans certains cas d'ascension, il n'y avait qu'un prestige pour

la vue : mais ces faits n'infirmant pas par eux-mêmes, la véracité de ceux que nous venons de rapporter.

Bien plus, il peut arriver quelquefois, que contre la règle générale, qui veut, d'après la sentence divine, que les corps morts soient, peu de temps, après, livrés à la corruption et qu'ils retournent à la poussière, les démons préservent certains cadavres de la corruption pendant quelque temps, soit en recourant à certains principes cachés dans la nature qu'ils distinguent mieux que nous et dont ils se servent comme de condiment et de préservatif de la corruption ; soit en usant d'autres précautions, comme de suggérer à certaines personnes l'usage d'aliments particuliers qui peuvent donner aux cadavres une certaine force contre la dissolution, en desséchant les membres après la mort. On conçoit en effet, que ce que les hommes peuvent obtenir à force d'art, en interrogeant les secrets de la nature, les démons toujours avec la permission de Dieu, peuvent, à plus forte raison, l'obtenir ; car ils connaissent beaucoup mieux les vertus secrètes de certains corps, leurs effets dans les combinaisons chimiques. Benoit XIV, nous apprend que dans la discussion des faits, pour la canonisation, on s'applique à discerner les cas qui, dans les phénomènes de cette nature, doivent être attribués soit à Dieu, soit au démon, soit à la nature seule. Les Grecs schismatiques ont trouvé quelques cadavres non corrompus, mais horribles, dont ils ont tiré un argument en faveur de leur déplorable schisme. Aussi, après avoir

démontré que souvent les hérétiques mêlaient le vrai de faux, les Bollandistes affirment-ils qu'il pouvait bien arriver que le démon produisit sur quelques cadavres des effets naturels, mais inexplicables, tels que ceux dont nous avons parlé.

Les signes de l'extase diabolique sont :

1° La mauvaise vie ; 2° l'inconvenance des mouvements du corps et l'agitation furibonde des membres ; 3° la régularité de ces extases, qui se produisent à volonté ; 4° le trouble et l'incohérence des paroles ; 5° l'oubli complet des impressions ; 6° Le souvenir et la publicité des extases ; 7° Les cris horribles ou les clameurs brutales.

3° La troisième espèce d'extase et de ravissement, est l'extase divine que le père Alvarez définit ainsi : *Une élévation de l'âme à Dieu, avec abstraction du sens extérieur, provenant de la grandeur de cette élévation.* Le cardinal Bona, et les mystiques en général, la définissent de la même manière ; ils ont suivi le sentiment de saint Augustin qui enseigne que l'extase est une séparation (*alienatio*) de l'âme avec les sens corporels, où l'esprit de l'homme est emporté par l'esprit divin.

Comment a-t-elle lieu ? Pour connaître une chose bien clairement et intrinséquement, l'abstraction des sens est tout à fait nécessaire ; la variété des choses sensibles dissipe l'esprit et l'affection, et la détourne de l'objet que l'on veut saisir, par la connaissance ou l'amour. D'autre part l'intensité de la connaissance et de l'amour ralentit

et empêche les opérations de l'âme, sur d'autres objets. L'âme étant une puissance limitée, plus elle est attentive à une opération, moins elle s'applique à d'autres, surtout si les choses secondaires, auxquelles l'esprit se distrairait, ne se rattachent pas directement à la principale. Quant la connaissance et l'amour surnaturel, excités en nous par Dieu dans la contemplation, sont très-forts, ils produisent une abstraction très-parfaite des sens, et l'extase peut être parfaite. Deux choses sont nécessaires pour qu'il y ait extase divine. Il faut premièrement que, du côté de l'intelligence, il y ait illumination extraordinaire, qui excite fortement l'admiration, et par suite serve de motif à l'amour ; il faut que, du côté de la volonté, elle soit tellement enflammée, qu'elle excite un ardent amour, et un désir véhément de connaître toujours de plus en plus. Car l'amour ne pourrait s'enflammer davantage, s'il ne lui arrivait de nouvelles connaissances de l'objet aimé, et la connaissance ne serait pas provoquée sans un progrès de l'amour. Cependant on appelle *l'extase*, ou intellectuelle, ou affective, selon que l'un de ces deux éléments domine, sans néanmoins qu'ils se séparent.

Hâtons-nous d'observer que les extases ne sont pas toujours en rapport avec la perfection et l'ardeur de la contemplation..... L'extase peut arriver même dans le sommeil, comme il paraît par le sommeil extatique d'Adam, quand Eve fut miraculeusement tirée de son côté. Il y a cette différence entre le sommeil naturel et

le sommeil exatique ; que celui-ci enchaîne les sens avec violence, ne permet pas le repos, et laisse l'activité nécessaire pour recevoir les divines communications, tandis que le sommeil de la nature est doux, paisible, repose, et se termine sans secousse comme il avait commencé.

.....

Dieu accorde souvent des extases et des ravissements proprement dits et surnaturels à ces âmes privilégiées, de manière à ce que, élevées au-dessus des sens, Dieu parle directement à l'oreille de l'esprit et du cœur. Cela se prouve par l'Écriture sainte ; on lit dans la Genèse : *Dieu envoya un sommeil à Adam*. Les Septante disent une *extase* (1). Dieu envoya un sommeil (2) à *Abraham* (3). Le prophète Daniel décrit ainsi son extase : « *J'ai perdu toutes mes forces, mon visage a changé.* » Dans les *Actes des apôtres*, on dit de saint Pierre, qu'il éprouva un *ravissement d'esprit*. Saint Paul dit lui-même : « *Je connais un homme qui, soit dans son corps, soit hors de son corps, je ne le sais, a été ravi par le Christ, jusqu'au troisième ciel ; je sais que cet homme, soit dans son corps, soit hors de son corps, Dieu le sait, a été ravi au paradis ; il a entendu des paroles mystérieuses, qu'il n'est point permis à un homme de redire.* Et saint Jean (4) : *Et quand je le vis, je tombai à ses*

(1) Gen., II.

(2) LXXII, extase.

(3) Gen., XV.

(4) Apoc., I.

*pieds comme un mort.* Tous les interprètes entendent ces paroles d'une véritable extase.

L'autorité des saints Pères confirme aussi ce point de doctrine. Saint Augustin, écrivant à Simplicius, a défini l'extase, comme nous l'avons vu un peu plus haut. Saint Isidore regarde l'extase ou le ravissement de l'esprit comme une espèce d'état prophétique. Voici comment saint Bernard en parle : « Cette espèce de sommeil vif et léger, illumine les sens intérieurs, et, en chassant la mort, donne une vie éternelle. » En effet, c'est un vrai sommeil qui n'endort pas les sens, mais qui met l'homme au-dessus des sens. Saint Thomas enseigne, qu'outre l'extase naturelle et diabolique, existent l'extase et le ravissement divins : « Il arrive, dit-il, par la vertu divine; et nous parlons du ravissement en tant qu'on est élevé par l'Esprit-Saint à des objets surnaturels, avec l'abstraction des sens. On peut consulter saint Bonaventure, Gerson, Harpius, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse et saint François de Sales, qui tous parlent fort au long de cette matière.

Les signes de l'extase divine outre les signes négatifs de l'extase naturelle et diabolique, sont : 1° l'activité du cœur et de l'esprit malgré l'action des sens suspendus; 2° le langage toujours édifiant et pur; 3° les sentiments affectueux pour Dieu et le prochain; 4° sa coïncidence avec des actes de piété; 5° sa brièveté; 6° la vie sainte de l'extatique.

Cette admirable doctrine qui fait la part de tout, de

Dieu, du démon et de la maladie, répond parfaitement à ceux qui nient les faits ou veulent tout expliquer par la nature, ou soutiennent que dans la doctrine catholique, sur les possessions et les extases, il est impossible de discerner les esprits. On peut estimer par là, quelle est la prudence de l'Eglise dans ces matières si difficiles à apprécier, et de quelles précautions elle s'entoure lorsqu'il s'agit de juger les phénomènes.

## CHAPITRE V

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE ROMAINE, DES ÉVÊQUES ET DE LA  
THÉOLOGIE CATHOLIQUE, SUR L'USAGE ET L'ABUS DU MA-  
GNÉTISME, ET SUR LA PRATIQUE DES TABLES TOUR-  
NANTES : — DANGERS DU SPIRITISME POUR LA  
FOI, POUR LES MŒURS, POUR LA SANTÉ  
ET POUR LA VIE.

SOMMAIRE : 1° Est-il permis de se faire magnétiser? — 2° Sagesse  
des décisions romaines. — 3° Opinion du cardinal Gousset sur  
la règle de conduite. — 4° Lettre encyclique de la sainte inquisi-  
tion sur le magnétisme. — 6° Est-il permis d'interroger les tables  
tournantes. — 7° Dangers du spiritisme pour la foi, les mœurs  
et la santé.

### § I

EST-IL PERMIS DE SE FAIRE MAGNÉTISER.

Un catholique ne peut sans renier sa foi, contester l'existence des anges et des démons, leur rôle et leur intervention dans la vie surnaturelle. La possession, l'obsession démoniaque sont trop clairement enseignées par l'Évangile, par la tradition, par la doctrine et par la pratique des exorcismes dans l'Église pour qu'un fidèle puisse en nier l'existence. Enfin, sans admettre tous les faits historiques du commerce des hommes avec le démon, on ne peut *sans témérité* vouloir tout expliquer par l'hallucination et par les moyens naturels, ni révoquer en doute l'existence de tous les faits. Mais le *magnétisme* est-il un fait diabolique? Les tables tournantes sont-elles l'effet de l'action du démon, la sainte Église

ne prononce point, et laisse comme nous l'avons dit, aux docteurs le droit de discuter la question : *Tradidit mundum, disputationi eorum*. Nous avons soutenu l'affirmative avec le P. Gury, le P. Ventura, monseigneur Bouveret et monseigneur de Tours, avec la *Civiltà catholica*, avec l'école de Munich, avec MM. Gougenot des Mousseaux, de Merville et cent autres ; mais il est libre à chacun de soutenir le contraire. Tel est le résumé des démonstrations précédentes.

Mais à côté de cette question spéculative sur laquelle Rome prudente ne se prononcera pas de sitôt, pour nous servir de l'expression du cardinal Castracane, il y a la question *pratique* qu'il s'agit maintenant d'examiner.

La première question qui se présente est celle-ci : Est-il permis à un catholique de se faire magnétiser ?

Rien n'est plus vague que cette question souvent ainsi posée dans le monde, et une réponse *générale*, affirmative ou négative, serait pleine d'erreur. — Il y a en effet dans le magnétisme, 1° un moyen *physique* de produire un effet *naturel*, le sommeil par exemple ; celui-là ne peut-être défendu (1) ; 2° un moyen superstitieux de produire un effet *surnaturel*, comme l'évocation des morts, la vue à distance ; cette superstition qui relève de la di-

(1) Tant que ces opérations, dit M<sup>r</sup> de Tours, n'ont présenté que le caractère d'un exercice purement récréatif, ou que la curiosité n'y a cherché que les effets d'un fluide répandu dans la nature ; notre sollicitude ne s'est point alarmée. (V. *Pièces justificatives B.*)

vination et de la magie est proscrite par l'Eglise ; enfin, 3<sup>o</sup> il y a les abus du magnétisme et ses dangers pour la foi et les mœurs ; le péché est proportionné au danger et à l'abus, indépendamment de la désobéissance à l'autorité spirituelle qui peut la défendre. Le *magnétisme*, est comme nous l'avons vu, un certain fluide qui s'échappe du corps du magnétisant, et agit sur le corps du magnétisé, à l'aide des gestes ou du contact de l'un sur l'autre, ou même par l'acte seul de la présence ou de la volonté de celui qui agit.

§ II

SAGESSE DES DÉCISIONS ROMAINES.

Le magnétisme considéré comme une branche très-curieuse d'histoire naturelle, intéressant la physiologie, la psychologie, l'art de guérir, etc., etc., dit M. l'abbé André, a été la cause ou l'occasion de déplorables abus. Car, sans parler des atteintes portées à la morale, dans plus d'une circonstance, quelques magnétiseurs ont poussé au-delà de toute limite, l'extravagance de leurs prétentions. Il en est qui, se croyant tout à coup en possession du foyer même de la puissance surnaturelle, n'ont pas reculé devant la pensée de tout expliquer au moyen du *magnétisme* ; ils ont osé avancer que les prophéties de l'ancien et nouveau Testament, les miracles de l'Évangile, les extases des saints, les possessions, n'étaient qu'un résultat de l'action magnétique (1).

(1) André. *Dict. de droit canon.*

De pareils excès étaient de nature, comme on le pense, à éveiller l'attention de l'orthodoxie catholique. Aussi plusieurs consultations furent adressées à Rome. Dans sa prudente réserve et sa profonde sagesse, elle n'a résolu que les questions spéciales qui lui étaient soumises, laissant la *question générale du magnétisme*, livrée aux disputes de la science.

« La lutte qui dure depuis plus de soixante ans avec la Faculté de médecine, peut donc se prolonger encore, sans que les adversaires du *magnétisme* aient le droit de se faire une arme contre lui des enseignements de la foi catholique. Sûre qu'elle est de dépasser toujours les données de la science, l'Église assiste, sans se troubler, à ces luttes savantes ; elle les suit avec intérêt, elles les encourage même, car c'est du Dieu qu'elle adore, qu'il est écrit : *Deus scientiarum Dominus est*. L'éternelle vérité brille à ses yeux, au-dessus des nuages qui enveloppent les combattants, et tandis que la science humaine, soumise à toutes les conditions d'erreurs, est le plus souvent forcée de marcher à tâtons, elle reste immobile dans son infaillibilité pour la juger. Ainsi le *magnétisme*, employé comme remède physique, pourrait, en certains cas, être permis ; mais il est en général fort dangereux dans l'application. »

En 1840, la demande qui suit fut adressée au souverain Pontife : « Très-saint Père, N. N. supplie Votre Grandeur, autant pour l'instruction et la direction de sa conscience que pour la direction des âmes, de daigner

lui apprendre s'il est *licite que des pénitents puissent être participants aux opérations du magnétisme.* » Le 23 juin de la même année, la congrégation générale de l'inquisition donna la réponse suivante : « Qu'il consulte les *auteurs approuvés*, ne perdant point de vue que toute erreur, sortilège, invocation du démon, étant repoussée, *le simple acte d'employer des remèdes physiques, d'ailleurs permis, n'est pas moralement défendu, pourvu qu'il ne tende point à une fin illicite* ou mauvaise en quelque manière que ce soit. *Quant à l'application des principes, et des moyens purement physiques, aux choses et aux effets vraiment surnaturels, pour les expliquer physiquement, ce n'est autre chose qu'une déception tout à fait illicite et hérétique.* »

Depuis, Rome a donné une réponse plus explicite, *défendant l'usage du magnétisme* tel qu'il est exposé par l'évêque de Lausanne (1).

« Cette réponse ne paraissant point absolue, dit le cardinal Gousset, nous avons cru devoir, en 1842, consulter le Saint-Siège sur la même question, demandant si, *sepositis rei abusibus rejectoque omni cum dæmone fœdere* (2), en écartant les abus du magnétisme et rejetant tout pacte avec le démon, il était permis d'exercer le magnétisme animal, ou d'y recourir, en l'envisageant comme un remède que l'on croit utile à la santé. Cette consultation n'a pas eu jusqu'ici d'autre résultat que la

(1) Voir aux *pièces justificatives A.*

(2) Théologie morale.

lettre suivante, que Son Eminence le cardinal de Castacane, grand pénitencier, a bien voulu nous écrire en français, en date du 2 septembre 1843.

« Monseigneur,

« J'ai appris par monseigneur de Brimont que Votre Grandeur attend de moi une lettre qui lui fasse savoir si la sainte inquisition a décidé la question du magnétisme.

« Je vous prie, monseigneur, d'observer que la *question n'est pas de nature à être décidée de sitôt, si jamais elle l'est*, parce qu'on ne court aucun risque à en différer la décision, et qu'une décision prématurée pourrait compromettre l'honneur du saint siège ; que tant qu'il a été question du magnétisme et de son application à quelques cas particuliers, le saint siège n'a pas hésité à se prononcer, comme on l'a vu par celles de ses réponses qui ont été rendues publiques par la voie des journaux.

« Mais à présent il ne s'agit pas de savoir si, dans *tel ou tel cas*, le magnétisme peut être permis ; mais c'est *en général* qu'on examine si l'usage du magnétisme peut s'accorder avec la foi et les bonnes mœurs.

« L'importance de cette question ne peut échapper ni à votre sagacité, ni à l'étendue de vos connaissances.

« Je vous remercie, monseigneur, de ce que vous

me donnez cette occasion de vous renouveler l'assurance, etc., etc. »

« Le cardinal CASTRACANE. »

Cette lettre qui date de 1842 s'accorde parfaitement avec la doctrine du cardinal Gousset sur la question pratique, qu'il se propose et résout en ces termes (1) :

### § III

#### OPINION DU CARDINAL GOUSSET SUR LA RÈGLE DE CONDUITE.

« Comment, se demande l'éminent théologien, doit se comporter un confesseur à l'égard de ceux qui magnétisent ou qui se font magnétiser? — Il s'agit du magnétisme animal, dont les effets plus ou moins surprenants exercent en ce moment les savants et les moralistes. — Il nous est difficile de répondre catégoriquement, dit le savant cardinal : car, quoiqu'il existe deux décisions, dont l'une de la Sacrée Pénitencerie et l'autre du Saint-Office, en réponse à ses cas particuliers, la *question générale* de la licéité ou de l'illicéité du magnétisme, considéré en lui-même, demeure *encore indéçise*. En 1842, nous avons consulté le Souverain Pontife sur la question de savoir si, *Sepositis abusibus rei et rejecto omni cum dæmone fædere*, il était permis d'exercer le magnétisme animal, et d'y recourir comme à un remède que plusieurs regardent comme naturel et utile à la santé. Son Emi-

(1) Card. Gousset, *Théologie morale*, t. 1, p. 179.

nence le cardinal Grand-Pénitencier a bien-voulu nous écrire que la solution que nous avions sollicitée se ferait attendre, parce que la question n'avait pas encore été sérieusement examinée par le Saint-Siège. N'ayant pas reçu d'autre réponse, nous pensons qu'on doit *tolérer* l'usage du magnétisme, jusqu'à ce que Rome ait prononcé. Quand nous examinons de près les effets du magnétisme, il n'est pas *évident* pour nous qu'on doive les attribuer à l'intervention du démon. Mais le réponse du vicaire de Jésus-Christ, quelle qu'elle soit, lèvera toutes nos difficultés.

« En disant qu'un confesseur doit *tolérer* l'usage du magnétisme, nous supposons, premièrement, que le magnétiseur et le magnétisé soient de bonne foi; qu'ils regardent le magnétisme animal comme un remède *naturel* et utile; secondement, qu'ils ne se permettent rien, ni l'un ni l'autre, qui puisse *blesser la modestie* chrétienne, la vertu; troisièmement, qu'ils *renoncent à toute intervention de la part du démon*. S'il en était autrement, on ne pourrait absoudre ceux qui ont recours au magnétisme. Nous ajouterons qu'un confesseur ne doit ni *conseiller*, ni *approuver* le magnétisme, surtout entre personnes de différent sexe, à *raison de la sympathie trop grande et vraiment dangereuse* qui se forme le plus souvent entre le magnétiseur et la personne magnétisée. »

Après tous les travaux publiés dans ces derniers temps sur cette grave question; après les dissertations savantes qui ont établi l'analogie complète des faits soi-disant

magnétiques et des évocations modernes, avec ce que l'Eglise a condamné dans tous les âges sous le nom de magie, de prestiges, de maléfices, de sortilèges et d'enchantements, etc., etc (1); après tant d'autorités religieuses qui se sont prononcées contre ces détestables pratiques, sans que nulle voix digne du respect des chrétiens se soit élevée pour les soutenir, il est bien permis de les signaler comme incompatibles avec la profession sincère et sérieuse du christianisme. La puissance qui s'y révèle la plupart du temps ne vient certes pas de Dieu et n'est pas celle de ses envoyés; d'autres esprits, qui, dans le langage de la foi catholique, sont appelés *esprits de mal*, de méchanceté, de ténèbres et de mensonges, s'y jouent souvent de la coupable curiosité et de la téméraire confiance, qui cesse d'écouter les avertissements de la foi.

Ces réflexions nous sont inspirées par l'encyclique suivante qui fait voir les *abus du magnétisme* et les condamne.

## § IV

## LETTRE ENCYCLIQUE DE LA SAINTE INQUISITION SUR LE MAGNÉTISME.

Lettre encyclique de la *sainte Inquisition* romaine et universelle à tous les Evêques *contre les abus* du magnétisme (2).

(1) Voir plus haut la thèse que nous avons exposée d'après le P. Gury.

(2) Lorsqu'un livre, en France ou ailleurs, offense directement les bonnes mœurs ou attaque la Constitution, la préfecture de police ou une autre magistrature le poursuit. — La sainte Inquisition est la préfecture de police catholique, chargée d'éclairer les âmes et de surveiller tout ce qui offense, non l'Empereur, mais Dieu, ou ébranle non un état, mais la société et l'Eglise universelle.

Mercredi, 30 juillet 1856.

« Dans la réunion générale de la sainte Inquisition romaine et universelle, tenue au couvent de Sainte-Marie de la Minerve, LL. EE. RR. les cardinaux inquisiteurs généraux contre l'hérésie dans tout le monde chrétien, après avoir mûrement examiné tout ce qui leur a été rapporté de divers côtés par des hommes dignes de foi, touchant *la pratique du magnétisme*, ont résolu d'adresser la présente encyclique à tous les évêques pour *en faire cesser les abus*.

« Car il est bien constaté qu'un nouveau genre de superstitions a surgi des phénomènes magnétiques, auxquels s'attachent aujourd'hui bien des personnes ; non point dans le but d'éclairer les sciences physiques, comme cela devrait se faire, *mais avec la persuasion que l'on peut découvrir les choses cachées ou éloignées, ou futures*, au moyen du *magnétisme* et par des prestiges, et surtout *par l'intermédiaire de femmes nerveuses qui sont tout à fait sous la dépendance du magnétiseur*.

« Déjà plusieurs fois le Saint-Siège, consulté, a donné des réponses qui *condamnent comme illicites toutes expériences faites pour obtenir un effet en dehors de l'ordre naturel, ou des règles de la morale*, ou sans employer les moyens réguliers ; c'est ainsi que dans des cas semblables, il a été décidé, le mercredi 21 avril 1841, que *l'usage du magnétisme, tel que l'exposait la demande, n'est pas permis*. De même, la sainte Congrégation a jugé à propos de défendre la lecture de certains livres qui

répandaient systématiquement l'erreur en cette matière. Mais comme, en outre des cas particuliers, il fallait prononcer sur la *pratique de magnétisme* en général, il a été établi comme règle à suivre, le mercredi 28 juillet 1847 : « En écartant toute erreur, tout sortilège, toute invocation implicite ou explicite du démon, l'usage du *magnétisme* c'est-à-dire *le simple acte d'employer des moyens physiques, non interdits d'ailleurs, n'est pas moralement défendu, pourvu que ce ne soit pas dans un but illicite ou mauvais en quoi ce soit*. Quant à l'application de principes et de *moyens purement physiques à des choses ou des effets vraiment surnaturels* pour les expliquer physiquement, ce n'est qu'une *illusion tout à fait condamnable et une pratique hérétique*.

« Quoique ce décret général explique suffisamment ce qu'il y a de licite ou de défendu dans l'usage ou l'abus du *magnétisme* ; la perversité humaine a été portée à ce point, qu'abandonnant l'étude régulière de la science, les hommes voués à la recherche de ce qui peut satisfaire la curiosité, au grand détriment du salut des âmes et même au préjudice de la société civile, se vantent d'avoir trouvé un moyen de prédire et de deviner. De là, ces femmes au tempérament débile, qui, livrées par des gestes que n'accompagnent pas toujours la pudeur, aux prestiges du *somnambulisme* et de ce que l'on appelle *la claire intuition*, prétendent voir toutes sortes de choses invisibles, et s'arrogent, dans leur audace téméraire, la *faculté de parler sur la religion, d'évoquer*

*les âmes des morts, de recevoir des réponses, de découvrir des choses inconnues ou éloignées, et de pratiquer d'autres superstitions de ce genre pour se faire à elles-mêmes et à leurs maîtres, des gains considérables par leur don de divination. Quelque soient l'art ou l'illusion qui entrent dans tous ces actes, comme on y emploie des moyens physiques pour obtenir des effets qui ne sont point naturels, il y a fourberie tout à fait condamnable, hérétique, et scandale contre la pureté des mœurs.* Aussi, pour réprimer efficacement un si grand mal souverainement funeste à la religion et à la société civile, on ne saurait trop exciter la sollicitude pastorale, la vigilance et le zèle de tous les évêques. Qu'autant donc qu'ils le pourront, avec le secours de la grâce divine, les ordinaires des lieux emploient tantôt les avertissements de leur paternelle charité, tantôt la sévérité des reproches, tantôt enfin toutes les voies de droit, selon qu'ils le jugeront utile devant le Seigneur, en tenant compte des circonstances de lieu, de temps et de personnes ; qu'ils mettent tous leurs soins à écarter *ces abus du magnétisme* et à les faire cesser, afin que le troupeau du Seigneur soit défendu contre les attaques de l'homme ennemi, que le dépôt de la foi soit gardé sauf et intact, et que les fidèles confiés à leur sollicitude soient préservés de la corruption des mœurs.

« Donné à Rome, à la chancellerie du Saint-Office du Vatican, le 4 août 1856.

« V. Card. MACCHI. »

A cette même année se rapporte la circulaire suivante contre l'abus du *Magnétisme* :

« A tous les évêques et inquisiteurs de l'Etat Pontifical,  
« Dès le moment ou les phénomènes magnétiques commencèrent à être connus, le Saint-Siège, consulté à ce sujet, rendit, par l'organe de la sacrée Pénitencerie et du Saint-Office, plusieurs décisions relatives à des cas particuliers qu'on proposa sur la licité ou l'illicéité du *magnétisme*. Pour ce qui est du principe général, après de profondes discussions, dans la féerie IV (28 juillet 1847), renouvelant la résolution du 25 juin 1840, on décréta ce qui suit : « Toute erreur, sortilège, *invocation explicite ou implicite du démon écartés*, l'usage du *magnétisme*, savoir, *le simple emploi de moyens physiques d'ailleurs licites, n'est pas défendu moralement*, pourvu qu'il ne tende pas à des fins illicites, ou mauvaises sous quelque rapport. Mais *l'application de principes et de moyens purement physiques a des choses et a des effets vraiment surnaturels*, n'est autre qu'une déception *absolument illicite et hérétique*. »

« Quoi qu'un tel décret semblât concilier ce qui regarde la science physique et la répression d'applications magnétiques vicieuses ou blâmables, une triste expérience a fait connaître la nécessité de mesures plus efficaces. Car on n'emploie pas *le magnétisme* de la manière qu'il faut, ni dans des fins honnêtes et naturelles; mais, d'après les continuelles réclamations que des personnes estimables ont adressées de diverses villes de l'Etat pontifical

lui-même, il y a des magnétiseurs qui osent se servir *du magnétisme pour des fins non-naturelles*, au grand préjudice de *la moralité publique et privée* ; ils emploient des femmes qu'ils assujétissent à des postures indécentes, et ils portent leurs prétentions jusqu'à *vouloir deviner et manifester des choses occultes et futures*. Comme de tels spectacles ne sont pas exempts d'une illusion illicite et irrégulière, on a jugé nécessaire de les prohiber sévèrement, et d'en châtier les auteurs, les coopérateurs et les fauteurs.

« C'est pourquoi il est enjoint à tous les évêques et inquisiteurs de nos provinces de veiller sur cela, et de procéder sommairement en voie économique, *inspecta rei veritate*, en prenant l'avis de personnes consciencieuses et éclairées, proportionnant les peines aux fautes, punissant de prison pour plus ou moins longtemps, selon que la culpabilité sera plus ou moins grande, et en ayant soin d'informer la sainte inquisition, surtout si l'usage du magnétisme qualifié de circonstances trahissant l'hérésie, exigeait un procès rigoureux selon les saints canons.

« Cette circulaire sera adressée aux vicaires de districts, et l'on en procurera l'exact accomplissement.

« Rome, dans la chancellerie du Saint-Office, près le Vatican, férie IV (21 mai 1856).

« V. Card. MACCHI. »

Tel est l'ensemble des décisions romaines sur la question pratique du magnétisme ; tout catholique ne peut

hésiter un seul instant à y conformer sa conduite et à prendre ces décisions pour règle de conscience.

§ V

EST-IL PERMIS D'INTERROGER LES TABLES  
TOURNANTES.

Maintenant que penser de ceux qui se prêtent aux pratiques du spiritisme moderne et spécialement à l'exercice des tables tournantes? Cette question distincte de celle du *magnétisme*, est, encore plus grave; à cause des dernières révélations de la science et l'examen attentif des faits étranges déjà signalés, elle a été déjà résolue par plusieurs graves théologiens et par plusieurs de NN. SS. les Evêques. Evidemment, celui qui verrait dans le *mouvement* des tables un jeu d'enfant, ou avec M. Babinet, une illusion des sens qui ne se rendent pas compte de l'action des mains, celui-là ne devrait pas être inquiété. Mais autre chose est de *mouvoir* une table avec cette persuasion, autre chose est de *l'interroger sérieusement*, avec la conviction qu'elle donnera une réponse, ou même avec le désir d'en obtenir une, comme si une table pouvait parler autrement que par l'intervention des esprits diaboliques.

Ce n'est pas permis, dirons-nous avec le P. Gury, avec Monseigneur de Québec et Monseigneur l'archevêque de Tours; et quand même nous n'aurions point l'autorité de l'Episcopat, les dangers avoués du spiritisme pour la

*foi, les mœurs et la santé* suffisent pour en condamner absolument les abus et même la pratique, à cause des périls qui en sont *inséparables*.

Le P. Gury, dans sa *Théologie morale*, après avoir constaté plusieurs faits étranges du spiritisme et établi son opinion sur l'intervention démoniaque, s'exprime en ces termes : « Il n'est pas permis *d'interroger* les tables ou autres meubles de ce genre, même pour faire des expériences et s'amuser. Car dans une chose évidemment mauvaise en soi, ni les tentatives, ni les amusements ne sont permis : *Qui jocari voluerit cum diabolo, non poterit gaudere cum Christo*, dit saint Jean Chrysostôme.

2<sup>o</sup> Monseigneur l'évêque de Québec n'est pas moins précis, et son mandement a toute la force d'une démonstration.

« Notre charge pastorale, N. T. C. F., dit-il, nous fait un devoir d'élever aujourd'hui la voix pour vous mettre en garde contre un nouveau moyen de séduction que l'esprit de ténèbres veut introduire parmi vous, pour égarer les âmes faibles et les faire tomber dans le péché. Nous voulons parler de l'abus criminel que l'on fait des tables tournantes (1)...

« On prétend *interroger* ces tables tournantes et les *faire parler* ; on veut s'en servir comme d'un moyen pour connaître l'avenir et les choses les plus secrètes,

(1) Extraits d'une lettre Pastorale de Mgr Pierre Flavien Turgeon, archevêque de Québec (Canada), concernant les tables tournantes.

pour évoquer les âmes des morts, pour les obliger à répondre aux questions qu'on juge à propos de leur faire, à révéler les mystères de l'autre monde, enfin à dire tout ce qu'on veut leur faire dire. Ainsi on se laisse aller aux illusions les plus dangereuses, et l'on tombe dans une superstition dont les conséquences sont épouvantables. Voilà l'abus que nous voulons réprover; voilà aussi le mal que nous nous hâtons de condamner et contre lequel nous voulons vous prémunir.

« Et comment ne verriez-vous pas, N. T. C. F., qu'en allant ainsi interroger le bois ou les esprits de l'autre monde, on cherche à faire revivre dans le sein de l'Eglise de Dieu les monstrueuses erreurs et les superstitions damnables, qui firent de tout temps la honte et le malheur des nations païennes?

« Que prétendez-vous, lorsque vous adressez la parole à cette table en mouvement, et que vous lui demandez une réponse?... Vous seriez-vous persuadés qu'elle peut vous entendre, vous comprendre, et que, plus éclairée que vous, elle va lire dans vos pensées ou vous révéler ce que vous ignorez? Non, car vous savez qu'elle est privée de sentiment et dépourvue d'intelligence. Auriez-vous la prétention d'invoquer, par son moyen, les âmes des morts? Et quelles sont donc ces âmes avec lesquelles vous voudriez vous mettre en rapport, et que vous auriez la présomption de contraindre à venir répondre à vos questions indiscrettes. Seraient-ce les âmes des réprouvés? Mais Dieu n'a-t-il pas mis entre

ces âmes malheureuses et vous, un chaos immense, qui les empêche de vous entendre, et ne les tient-il pas en réserve, sous le poids des chaînes éternelles de sa justice, dans les profondes ténèbres où il les a précipitées avec les anges prévaricateurs, en attendant le grand jour du jugement (1) ?

« Seraient-ce les âmes des élus de Dieu ? Mais quoi ! auriez-vous l'impiété de croire que vous pouvez commander à ces âmes saintes, les arracher du sein de Dieu, où elles reposent, pour en faire le jouet de votre coupable curiosité?... Non, les élus de Dieu sont en sa main (2), et personne ne peut les lui ravir (3). Unis intimement à Dieu, ils voient tout en Dieu, ils entendent tout en Dieu, ils n'agissent que sur la volonté de Dieu ; ils sont nos frères, il est vrai, et Dieu, dans sa miséricorde, a voulu, pour votre consolation et notre bonheur qu'il y eut entre eux et nous une sainte communication. Mais ces rapports et cette communication avec les âmes justes, nous ne pouvons les lier et les entretenir que par le moyen de la religion, qui nous fait louer Dieu dans ses saints, et par d'humbles et ferventes prières pour le soulagement de celles qui sont encore en souffrance, ou pour implorer l'assistance de celles qui sont entrées dans la gloire.

« Quels esprits viendraient donc vous répondre auprès de ces tables, qui se remuent et qui frappent, pour

(1) Judæ, v, 6.

(2) Sap., III, 4.

(3) Joan., x, 28.

attester leur présence et interpréter leurs pensées ? Serai-ent-ce les esprits immondes, les anges de Satan ?...

« ..... Mais avoir des communications avec le démon ; avoir recours à cet ennemi de Dieu et des hommes, n'est-ce pas aussi lui rendre une espèce de culte. Oui, nous le savons. C'est cependant, N. T. C. F., le crime de ceux qui, par quelque moyen que ce soit, s'obstinent à vouloir interroger les esprits, pour connaître les choses qu'il a plu à Dieu de nous cacher, puisque nul autre esprit que Satan ne peut se présenter pour leur répondre...

« *Concluez donc avec nous, N. T. C. F., que l'emploi des tables ou de tout autre objet se mouvant sous l'influence secrète d'une cause inconnue, pour consulter les âmes des morts, ou nous ne savons quels autres esprits, doit être rangé parmi les pratiques superstitieuses de leur nature ; et que vous ne pourriez vous y adonner sérieusement, sans vous rendre coupable d'une faute très-grave en elle-même et dans ses conséquences...*

« Ce que nous voulons, N. T. C. F., c'est vous montrer tout ce qu'il y a de *superstitieux* et de *sacrilège* dans la pensée de se servir *sérieusement des tables tournantes pour évoquer les morts et interroger les esprits* ; ce que nous voulons, c'est que vous compreniez bien tout ce qu'il y a d'absurde, de téméraire et d'impie dans la prétention de connaître, par ce moyen, les secrets de la vie présente, et de sonder les mystères de la vie future : Notre intention, enfin, est de vous ouvrir les

yeux sur les conséquences funestes de ces coupables pratiques.

« Déjà, en effet, elles ont produit leurs fruits de mort et dignes de l'enfer. Que d'erreurs, que d'extravagances, que de crimes, que de malheurs n'ont-elles pas enfantés chez nos voisins des Etats-Unis, où elles ont fait d'abord leur apparition ! Déjà, elles ont donné naissance à une secte de visionnaires impies, dont toute la religion paraît se borner à rendre un culte sacrilège aux esprits, avec lesquels, dans leur illusion fantastique, ils s'imaginent avoir un commerce familier. Déjà les communications et les révélations de ces prétendus esprits ont porté, chez ce peuple, le trouble dans la société, la désunion dans les ménages, le désordre et le déshonneur dans les familles, et ont fini par conduire une multitude de personnes dans les asiles d'aliénés...

« A ces causes... 1° Nous renouvelons les défenses de l'Eglise contre les pratiques superstitieuses ;

2° Nous défendons, comme une pratique superstitieuse de *faire tourner ou frapper les tables*, ou d'autres objets, *dans l'intention d'évoquer* les morts ou les esprits, de les consulter, ou d'avoir quelque communication avec eux (1)... »

† P. F. archevêque de Québec.

Pour éviter des longueurs, nous renvoyons aux pièces justificatives, l'extrait non moins explicite du mandement de monseigneur de Viviers, maintenant archevêque de

(1) L'ami de la religion, 16 mars 1854.

Tours, sur la question pratique du spiritisme et des tables tournantes (1).

## § VI

DANGERS DU SPIRITISME POUR LA FOI, LES MŒURS  
ET LA SANTÉ.

Quand Rome et les évêques garderaient le silence, les faits seuls du spiritisme et les aveux de ses prosélytes devraient suffire pour en éloigner les fidèles ; dangers pour la foi, pour les mœurs, pour la santé et la vie même, tout se réunit pour faire trembler une âme chrétienne.

1° *Dangers pour la foi.* — Il faut bien reconnaître que le spiritisme contemporain, qui envahit l'Europe, l'Asie et l'Amérique, est un des plus formidables adversaires de l'Eglise. C'est une véritable Eglise démoniaque fortement organisée au sein de l'Eglise de Jésus-Christ : « *Depuis que les esprits parlent*, dit un auteur peu suspect de dévouement au catholicisme, ils ont souvent abordé la prédication, soit pour *annoncer des évangiles et des constitutions nouvelles*, soit pour confirmer par des avertissements d'outre-tombe leur système établi en religion et en politique. Victor Hennequin, ce fidèle scribe de *l'âme de la terre*, n'eut pas plutôt achevé sa tâche, qu'il s'adressa à l'empereur des Français, et c'est à lui qu'il cria dans une lettre rendue publique en 1853 : *Sauvons le genre humain !* »

(1) V. *Pièces justificatives B.*

« M. Cahagnet, lui, ne se contente pas d'écrire à ce souverain. Illuminé, médiatement par Swedenborg, et immédiatement par mademoiselle Adèle Maginot, il fait appel à tous les autres potentats : à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche, au roi de Prusse, au roi de Sardaigne, au pape Pie IX, à la reine d'Angleterre, à la reine d'Espagne, etc., qu'il appelle ses frères et sœurs en Dieu, dans les lettres où il leur donne intrépidement ses conseils, qui ont quelquefois pour sanction les menaces les plus extravagantes :

*Ordre de Dieu d'ériger le temple du royaume du Christ prédit par Salomon, manifesté en vision à Friès, et devant être érigé à Paris comme gage de la réconciliation entre Dieu et les hommes.* Tel est le long titre d'une sorte de prospectus qui parut en 1855. Dieu lui-même, en ordonnant la construction de son temple en a tracé le dessin et donné les devis. Ce temple de marbre sera élevé aux Champs-Élysées à Paris. *Toutes les religions de l'univers doivent venir s'y confondre* dans un seul et unique culte. Parmi les modernes révélateurs, l'auteur de ce prospectus représente donc un apôtre de l'unitarisme, religion philosophique, qui a *déjà de nombreux disciples* en Amérique et en Angleterre, comme Victor Hennequin nous figurait un prédicant du socialisme fouriériste (1). » L'enseignement spirite, est la négation complète du catholicisme, dit avec vérité le P. Matignon : « Nous pouvons aisément nous rendre compte

(1) Figuier. — *Histoire du merveilleux*, tome IV. p. 354-352.

de ses principaux dogmes : 1° Dieu est le créateur de toutes choses. 2° Les esprits sont tous de même nature ; la différence qui existe entre eux vient de ce que les uns sont plus épurés, les autres plus attachés à la matière. 3° La vie future consiste en une série d'existences corporelles qui succéderont à l'existence présente ; chacune d'elles sera terminée d'après les mérites acquis dans celle qui l'aura précédée ; nous irons nous perfectionnant de vie en vie, de monde en monde, jusqu'à ce que nous arrivions à une condition définitive, c'est-à-dire au bonheur éternel. 4° Dans l'intervalle qui sépare la mort de la réincarnation, les âmes, à l'état d'esprits, sont errantes autour de nous, elles peuplent l'atmosphère et tous les lieux où nous sommes ; ce sont elles qui nous parlent, Dieu le permettant ainsi, pour nous instruire de nos devoirs. Mais comme elles sont plus ou moins avancées dans la voie, plusieurs encore tout à fait impures ne cherchent qu'à nous tromper, d'autres, au contraire, ne nous révèlent que ce qui nous doit être utile. Il faut les juger d'après leur enseignement ; un critérium infailible pour les apprécier, *c'est leur élan vers le bien* (1). Jugeons après cela de la responsabilité effrayante que prennent sur eux les fidèles, en se mettant, par une vaine curiosité ou autrement, en rapport direct avec ces nombreux sectaires.

Écoutons maintenant les triomphes et les conquêtes de la nouvelle Eglise : « Ce qui est avéré, dit un écrivain spirite, c'est que les *médiums se multiplient* : il en sur-

git au fur et à mesure des besoins ; il en est dont les facultés sont si remarquables qu'elles contraignent pour ainsi dire la conviction. Nous avons vu en maintes circonstances des révélations inopinées foudroyer brusquement des incrédules. *Nous avons vu des ecclésiastiques songer profondément et sentir, pour ainsi dire, le vide se faire dans leurs anciennes convictions.* Nous avons assisté, dans le groupe de la rue Moreau, à une scène émouvante. Un savant docteur de la Faculté de Paris, venu par hasard ou par curiosité, jusqu'alors très-sceptique à l'endroit des manifestations spirites, M. B... parfaitement sûr d'être inconnu du médium, ayant fait une simple évocation mentale, se mit à pleurer à chaudes larmes en reconnaissant les expressions familières d'une jeune fille qu'il avait perdue. *Aussi affirmerons-nous, sans crainte d'être démenti, que la France entière, malgré les graves préoccupations du moment, et que Paris lui-même, jusqu'alors presque indifférent, sont minés, pour me servir d'une expression à la mode, par les termites spirites.*

« C'est pour donner hebdomadairement des nouvelles de ce grand mouvement spirituel et moralisateur qui s'opère dans la société, que nous avons fondé l'*Avenir* (1). Un abrégé substantiel de cet ouvrage, du prix de quinze centimes, répandu aujourd'hui jusque dans les chaumières, formule ainsi sa profession de foi :

Le spiritisme « nie les peines éternelles en procla-

(1) *Journal l'Avenir*, 7 juillet 1864.

mant la justice de Dieu... Il affirme *que tous les cultes et toutes les religions* qui ont pour but la moralisation de l'homme, son instruction et son développement intellectuel, sont *également bien accueillis du Tout-Puissant*. Il enseigne que la *réincarnation* successive de la pluralité des existences est une loi de nature, et qu'elle est un moyen de châtiment, d'épuration, d'épreuve et de perfectionnement pour l'humanité. Il prouve que le monde des esprits est en incessante communion avec le monde des vivants. Enfin cette doctrine professe *la tolérance la plus étendue*, puisqu'elle permet à chacun *de croire ou de ne pas croire*, selon la conscience ou sa raison (1). »

« Dieu, nous dit un des autres prophètes du spiritisme, dont la parole résume la doctrine, Dieu travaille toujours ; il ne s'est jamais reposé. Le monde n'est pas proprement ce composé de ciel, de terre et de mer, d'animaux et de plantes que nous voyons. Il n'y a que *trois choses* : l'esprit, l'âme et la matière. — Trinité magnétique. — L'esprit est une *émanation de Dieu* ! l'âme une émanation de l'esprit ; et la matière, comme l'anneau qui unit ensemble *ces deux tout*. En partant de l'esprit et de la matière, il est une foule d'échelons à parcourir. »

« Quand Dieu a créé l'homme, il a dit : *Organisons le mal, et le bien arrivera*. Si Dieu avait seulement créé le bien, la marche vers la perfectibilité eût été plus lente.

(1) *L'avenir*, septembre 1864.

« La vie est une station qui vous présente l'union de la matière avec l'esprit, et le travail de *ces deux tout* : le travail d'épuration, qui s'opère à travers la matière brute (1). »

« *L'esprit est un !* Fussions-nous des milliers d'hommes, *le même esprit* nous anime tous. De là découlent la fraternité et le principe d'amour ; car, en aimant ton frère, c'est toi que tu aimes ! Chaque individu est un exemplaire de son semblable ; une molécule d'un même tout, l'esprit ; et d'un autre même tout, la matière. L'esprit est un, mais cette unité se subdivise ; et, dans chacune de ses subdivisions il se rencontre une subdivision de la matière, avec laquelle il s'unit et forme une âme. Le somnambulisme est la faculté qui nous a été donnée *d'augmenter cette âme*, c'est-à-dire de la faire remonter vers ses tout, en les appelant sur elle, et de désunir chacune des parties qui la composent en portant chacune vers son tout (2) !

Voilà bien le panthéisme sous une de ses mille formes ; c'est-à-dire la substance et le fonds du philosophisme contemporain et des religions idolâtres de l'antiquité. C'est en un mot la négation complète de tout le christianisme. Que faut-il de plus pour ébranler la foi ?

2° *Dangers pour les mœurs.* — Sans parler, comme l'Eglise romaine, de ces relations faciles et souvent indécentes avec les *médiums*, choisis ordinairement parmi les femmes jeunes, impressionnables et à l'imagination

(1) OEuvres d'Orient, notes v, t. ni, p. 207-8.

(2) Id., 242.

ardente, nous ne pouvons mieux faire sur ce point que de nous en rapporter aux spirites eux-mêmes. Tous affirment qu'ils exercent la plus incroyable influence sur les imaginations, les cœurs, la volonté et les sens du *médium* ou des magnétisés : « Les esprits étroits m'accuseront ou de coupable indiscrétion ou de mensonge, s'écrie Revius. Les faits sont étranges et d'une nature délicate ; quelques-uns les croiront propres à nuire au spiritualisme ; mais est-ce lui nuire que de dire la vérité, le bien comme le mal, afin que la lumière se fasse, afin que *chacun puisse se mettre en garde* contre le danger de communications qui ne sont pas nouvelles, qu'on a révoquées en doute, mais dont toute l'antiquité et le moyen-âge ont retenti (1) ? » Le même auteur raconte en termes assez peu gazés des scènes infâmes dont il fut témoin et dont il laisse aux esprits immondes toute la responsabilité. D'un autre côté, l'*Union Magnétique* du 10 février 1856 cite un fait qui montre l'action homicide et immorale du magnétisme. Le magnétiseur Regazzoni s'étant offert d'inspirer à l'instant l'amour le plus violent et le plus dépravé à une jeune fille magnétisée, les résultats en furent effrayants. — Nous pouvons donc croire nos magnétiseurs quand ils affirment qu'ils peuvent, par le seul acte de la volonté, transformer la vierge la plus pure en une ignoble bacchante. Les faits confirment chaque jour ces déclarations.

(1) *Revue spirit.*, t. II, 1<sup>re</sup> partie. La Haye, 1859.

3° *Dangers pour la santé et pour la vie.* — La démonstration devrait être ici superflue. Il est évident que ces évocations réelles ou factices des esprits, ces tables qui interrogent et qui répondent, ces mains froides, ces ombres qui vous étreignent sont aussi propres à déranger le cerveau qu'à pervertir les cœurs. M. Dupotet, familiarisé avec ces scènes, confesse son effroi (1). Or si un des prophètes du magnétisme est saisi de terreur devant les phénomènes qu'il provoque lui-même et auxquels il est habitué, que doivent craindre ces imaginations brûlantes, ces esprits faibles, ces constitutions de femmes délicates, qui n'ont pas besoin d'aussi étranges spectacles pour subir les premières atteintes de la folie ? Si la peur a souvent ébranlé les âmes les plus fortes, et en a conduit plusieurs au tombeau, comment ne pas craindre les effets morbides des phénomènes étranges du spiritisme contemporain ? Les statistiques prouvent que la folie devient plus commune chaque jour, et sans être docteurs, nous pouvons bien affirmer que le spiritisme qui envahit la société, a le droit d'en revendiquer la meilleure part. Si nous pouvions entrer dans des détails, qui nous répugnent, nous citerions l'exemple de cet officier en proie à une passion infâme qui le consume lentement, malgré lui et le conduit aux portes du tombeau (2) : nous redirions ces morts fatales et ces tendances au suicide, résultat du spiritisme : « Il existait au milieu

(1) V. plus haut, p. 439.

(2) G. des Mousseaux. — Magie au XIX<sup>e</sup> siècle, p. 357, déjà citée.

de nous, dit cet officier français, une société de magnétiseurs, qui, d'abord organisée dans un but de curiosité et de plaisir, était devenue hostile et dangereuse. C'est à force d'observations et avec la ferme volonté de découvrir mes persécuteurs, que je parvins à me procurer les preuves de ce que j'avance.

« Les nommés \*\*\*, étaient à la tête de cette société, et voici les résultats qu'ils ont obtenus :

« Un adjudant, vrai militaire, *insouciant et gai*, mais peut-être un peu sévère, est tout à coup atteint de *tristesse*. Il dit souffrir : il ne peut exprimer ce qu'il éprouve, et *se brûle la cervelle*.

T... faisait ombrage à X..., dont il avait froissé l'amour-propre ; il commet une faute de discipline ; dans un accès de tristesse, il aggrave sa faute et *se fait sauter la cervelle*. L'historien de ces faits, dévoré par un mal étrange, ajoute :

« Pour ma part, au bout de quatre ans de lutte, je dus aussi quitter le corps. C'est alors que j'entendis parler du célèbre magnétiseur italien Regazzoni, de sa puissance magnétique, de son ardeur à faire du bien à ses semblables... Je lui demandai de me magnétiser et de *me débarrasser du mauvais fluide qui m'avait envahi*. Je me soumis avec plaisir à son action... et j'ai la pleine confiance d'être parfaitement guéri (1)... »

Ainsi le but apparent du magnétisme c'est de guérir l'homme de ses maux physiques, c'est de le rapprocher

(1) *Union magnét.*, n° 27 ; Paris, 20 février 1856.

de l'Être divin : « Vous ne mourrez point, vous serez comme des dieux, s'écrie le démon de nos jours comme celui de la Genèse, et par une étrange contradiction, il tue de nos jours comme au berceau du monde. »

Un des effets ordinaires du spiritisme, dit M. d'Orient, si versé dans ces questions, c'est d'inspirer à ceux qui subissent son influence, l'impatience et le dégoût de la vie ; c'est de le pousser au suicide par une sorte de fatalité ; ils disent qu'ils seront plus heureux quand leur âme aura quitté le corps (1). « Heureux, s'écrie le patriarche du magnétisme, heureux ceux qui meurent d'une mort que l'Eglise réprouve. Tout ce qu'il y a de généreux se tue ou a envie de se tuer (2). »

« La répétition des exercices magnétiques, dit M. Figuier, produit sur la santé une fâcheuse action ; chez certains médiums, cet état fréquemment ramené dégénère, après avoir produit différents troubles nerveux en une hallucination définitive, en manie ou en folie générale. Les cas dans lesquels l'exercice des tables tournantes a produit des accidents assez graves, sont fort nombreux... On a même cité un enfant, appartenant à l'une des premières familles de Prague, qui, en proie à des mouvements convulsifs, espèce de danse de saint Guy, tournait incessamment sur lui-même comme la table. Beaucoup de fous sont entrés à Bicêtre par suite des tables tournantes, dit M. de Mirville. La femme de

(1) Aubin Gauthier. — *Traité pratique*, p. 612.

(2) Dupotet. — *Enseig. philos. du magnétisme*, p. 407-419.

V. Hennequin, fut mise pour la même cause dans une maison de santé ; lui-même est mort fou. « Ces opérations, dit M. Elphas Lévi, peuvent conduire à la folie ; elles peuvent lorsque l'imagination se frappe et s'épouvante produire l'évanouissement et même la mort par congestion cérébrale. »

On constata en Amérique, parmi les soixante mille médiums, une foule de cas d'aliénation mentale et de suicide. « La plupart des médiums, écrit le journal *le Boston*, deviennent hagards, idiots, fous ou stupides, et il en est de même de beaucoup de leurs auditeurs... Le mal se répand avec rapidité et il produira d'ici à peu d'années d'affreux résultats ; plusieurs donnent des signes non équivoques d'une possession véritable du démon (1).

Nous pensons que tous ces aveux n'ont pas besoin de commentaires.

(1) N° du 4<sup>or</sup> juin 1852 — M. Figulier. *Hist. du merveilleux*, t. IV, p. 329 à 332 *passim*.

## CONCLUSION GÉNÉRALE.

Même en admettant l'opinion de certains rationalistes qui nient tous les faits en dépit de l'histoire, ou expliquent tout en dehors du sens commun, par haine du surnaturel ; en supposant avec eux, que le magnétisme et le spiritisme contemporain, *considérés spéculativement* ne sont qu'une vaine fantasmagorie ; évidemment, Rome ; les Evêques et les théologiens catholiques ont parfaitement raison *d'en proscrire les abus, et au besoin, d'en condamner la pratique, comme dangereuse.*

C'est tout ce que nous voulions prouver dans ces pages, destinées à expliquer et à justifier la conduite de l'Eglise, et à fixer sur ces matières délicates, les inquiétudes légitimes des consciences catholiques.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

### A

Le 19 mai 1841, la demande suivante fut adressée au cardinal préfet de la sacrée Pénitencerie, au nom de l'évêque de Lausanne et la réponse donnée fut que *l'usage du magnétisme, tel qu'il est exposé, est illicite.*

**Consultation adressée à la sacrée Pénitencerie, par M. Fontana, chancelier de l'évêché de Lausanne et Genève, en date du 19 mai 1841.**

« Eminentissime D. D.

Cum hactenus responsa circa *magnetismum animale* minime sufficere videantur, sitque magnopere optandum ut tutius magisque uniformiter solvi queant casus non raro incidentes; infra signatus Eminentissimæ Vestræ humiliter sequentia exponit.

» Persona *magnetisata*, quæ plerumque sexus est fæminei, in eum statum soporis ingreditur, dictum *somnambulismum magneticum*, tam alte ut nec maximus fragor ad ejus aures, nec ferri ignisve ulla vehementia illam suscitare valeant. A solo *magnetisatore* cui consensum suum

dedit (consensus enim est necessarius), ad illud extasis genus adducitur, vive variis palpationibus gesticulationibusve, quando ille adest, sive simplici mandato eodemque interno, cum vel pluribus leucis distat.

» Tunc viva voce seu mentaliter de suo absentiumque, penitus ignotorum sibi, morbo interrogata, hæc persona evidenter indocta illico medicos scientia longe superat; res anomatas accuratissime enuntiat; morborum interiorum in humano corpore, qui cognitu definitaque peritis difficillimi sunt, causam, sedem, naturam indigitat; eorundem progressus, variationes, complicationes evoluit, idque propriis terminis, sæpe etiam dictorum morborum diuturnitatem exacte prænuntiat, remediaque simplicissima et efficacissima præcipit.

» Si adest persona de qua *magnetisata* mulier consultitur, relationem inter utramque per contactum instituit *magnetisator*. Cum vero abest, cincinnus ex ejus cæsarie eam supplet ac sufficit. Hoc enim cincinno tantum ad palmam *magnetisatæ* admoto, confestim declarare quid sit (quin aspiciat oculis), cujus sint capilli, ubinam versetur nunc persona ad quam pertinent, quid rerum agat; circaque ejus morbum omnia supra dicta documenta ministrare, haud aliter atque si, medicorum more, corpus ipsa introspiceret.

» Postremo *magnetisata* non oculis cernit. Ipsi velatis, quidquid erit, illud leget legendi nescia, seu librum seu manuscriptum, vel apertum vel clausum, suo capiti vel ventri impositum. Etiam ex hac regione ejus verba

egredi videntur. Hoc autem statu educta, vel ad jussum etiam internum *magnetisantis*, vel quasi sponte sua ipso temporis puncto a se prænuntiato, nihil omnino de rebus in paroxysmo peractis sibi conscire videtur, quantumvis ille duraverit : quænam ab ipsa petita fuerint, quæ vero responderit, quæ protulerit ; hæc omnia nullam in ejus intellectu ideam, nec minimum in memoria vestigium reliquerunt.

» Itaque, orator infra scriptus, tam validas cernens rationes dubitandi an simpliciter naturales sint tales effectus, quorum occasionalis causa tam parum cum eis proportionata demonstratur, enixe vehementissimeque Vestram Eminentiam rogat ut ipsa, pro sua sapientia, ad majorem Omnipotentis gloriam, nec non ad majus animarum bonum, quæ a Domino redemptæ tanti constiterunt, decernere velit an, positâ præfatorum veritate confessarius parochus. Ve tuto possit pænitentibus aut parochianis suis permittere :

» 1<sup>o</sup> Ut magnetismum animale illis characteribus aliisque similibus præditum exercean, tanquam artem medicinæ auxiliatricem atque suppletoriam. 2<sup>o</sup> Ut sese illum in statum somnambulismi magnetici demittendos consentiant. 3<sup>o</sup> Ut vel de se vel de aliis personas consulant illo modo magnetisatæ. 4<sup>o</sup> Ut unum de tribus prædictis suscipiant, habita prius cautela formaliter ex animo renuntiandi cuilibet diabolico pacto explicito vel implicito, omni etiam satanicæ interventioni, quoniam hac non obs-

tante cautione, nonnullis ex magnetismo hujusmodi vel iidem vel aliquot effectus obtenti jam fuerunt.

» Eminentissime D. D., Eminentiæ Vestræ, de mandato reverendissimi episcopi Lausanensis et Genevensis, humillimus obsequentissimusque servus, Jac. Xaverius Fontana, can. cancell. episc.

» Friburgi Helvetiæ, ex ædibus episcopalibus, die 19 mai 1841. »

**Réponse de la Sacrée Pénitencerie en date du 1<sup>er</sup> Juillet 1841.**

« Sacra Pœnitentia mature perpensis expositis, respondendum censet prout respondet : Usus magnetismi, *prout in casu exponitur*, non licere.

» Datum Romæ, in S. Pœnitentiaria, die 1 julii 1841.

» C. CARD. CASTRACANE, M. P.

» P. H. POMELLA, S. P., *secrétaires.* »

**B**

**Extrait d'une lettre pastorale de M<sup>sr</sup> Joseph Hippolyte Gulbert, évêque de Viviers, (aujourd'hui archevêque de Tours) sur le magnétisme de nos jours et sur les tables tournantes.**

« Depuis assez longtemps, nos très-chers coopérateurs, on se préoccupe beaucoup dans le monde de phénomènes étranges, que l'on attribue à nous ne savons quel agent mystérieux, et que l'on croit obtenir, en imposant les mains d'une certaine façon *sur des tables* ou *même sur d'autres meubles*. Ces tables se meuvent, s'agitent en sens

divers, sans cause impulsive apparente, et répondent, dit-on, au moyen de signes convenus d'avance, aux diverses questions qu'on leur adresse.

« Ces expériences commencèrent en Amérique ; on s'y livra d'abord avec une fureur inouïe, et l'on assure qu'elles ont donné naissance à une nouvelle secte qui s'est ajoutée aux mille sectes religieuses qui divisent ce pays. De là, cette fièvre s'est rapidement propagée en France, dans les villes surtout, où il n'y a presque pas de famille qui ne se soit procuré, pendant les soirées, le passe-temps de ces séances.

« Tant que ces opérations n'ont présenté que le caractère d'un *exercice purement récréatif*, ou que la curiosité n'y a cherché que les *effets d'un fluide répandu dans la nature*, notre sollicitude ne s'est point alarmée. Nous avons cru que cette mode passerait bien vite dans notre pays, dont l'esprit mobile recueille et rejette avec une égale facilité toutes les nouveautés qui apparaissent dans le monde.

« Aujourd'hui nous croyons qu'il est de *notre devoir* de donner des avertissements. Ces pratiques ont pris une tout autre direction : on s'y livre avec un *esprit sérieux* ; on prétend s'en faire un moyen de renverser *la barrière qui nous sépare du monde invisible*, d'entrer en communication avec les esprits, de leur demander la révélation des événements futurs et des choses de l'autre vie, de s'élever enfin à un ordre de connaissances que notre esprit ne peut atteindre par ses forces naturelles. Ce qui, dans l'origine,

ne paraissait qu'un jeu de physique amusante, *ressemble tout à fait aujourd'hui aux opérations mystérieuses de la magie, de la divination ou de la nécromancie.*

« Nous admettons bien volontiers l'excuse de l'entraînement, et nous reconnaissons que, jusqu'ici du moins, on n'a pas apporté des intentions mauvaises, ni un esprit hostile à la religion dans ces expériences. Mais si les personnes qui s'y livrent veulent bien se soustraire pour un moment aux trompeuses impressions de l'imagination et réfléchir dans le calme, elles apercevront *tout ce qu'il y a de témérité* dans la prétention de sonder les secrets cachés à notre vue, et se convaincront facilement que les moyens employés dans ce but ne sont rien moins que des pratiques absurdes, pleines de périls, superstitieuses, que l'on croirait *renouvelées du paganisme.*

« Il y a sans doute des relations entre l'intelligence de l'homme et le monde surnaturel des esprits. Ces relations *sont nécessaires*, elles sont surtout douces et consolantes pour la pauvre créature exilée dans cette vallée de larmes. Mais Dieu ne nous a pas laissé la puissance de nous élancer dans cet autre monde *par toutes les voies* que l'imprudence humaine tenterait de s'ouvrir. Il nous commande de nous élever jusqu'à son essence infinie par l'adoration, par la prière, par la contemplation de ses divins attributs ; il livre à nos âmes l'aliment divin de l'Eucharistie, où le ciel et la terre ne sont séparés que par un voile ; il veut que, du fond de notre misère, nous puissions invoquer l'intercession des anges et des saints qui assistent autour

de son trône ; il a même établi, entre nous et les âmes qui achèvent de se purifier de leurs fautes, une loi de charité qui nous permet de leur appliquer le mérite de nos œuvres et de nos propres satisfactions. Ainsi la prière, l'invocation, les sacrements, le sacrifice de la messe, les pratiques saintes de l'Eglise, voilà les liens sacrés qui unissent la terre au monde supérieur. Vouloir y pénétrer par une autre route, chercher à découvrir par des voies naturelles les mystères cachés du ciel, ou les redoutables secrets de l'enfer, *c'est la plus folle et la plus coupable entreprise* : c'est tenter de troubler l'ordre providentiel et faire d'inutiles efforts pour franchir les limites posées à notre condition présente.....

« Ces réflexions ne s'appliquent-elles pas avec une égale justesse à la témérité de ceux qui tentent de connaître les choses futures par les expériences dont nous parlons ? L'avenir est couvert à nos yeux d'un voile impénétrable...

« Comment cette société pourrait-elle exister un seul jour avec la connaissance claire et distincte de l'avenir ? Qu'on se figure ce qui arriverait, si tout à coup une clarté subite nous dévoilait toute la suite de nos destinées et celles de nos semblables, les biens comme les maux, la vie et la mort, dans le temps et dans l'éternité ? A l'instant, le trouble et l'effroi seraient partout ; tous les liens se briseraient à la fois, et le monde moral rentrerait dans le néant. Apprenons donc à respecter la sainte obscurité dont la Providence a enveloppé notre existence sur la

terre : car, tout ce que nous ferions pour écarter les nuages qui nous cachent les choses futures, serait une tentative insensée de révolte contre les lois de la sagesse éternelle.

« Mais si l'homme doit se renfermer dans le cercle que la main de Dieu a tracé autour de lui, ne serait-il pas doublement coupable d'employer, pour franchir cette limite, des moyens qui ne sont pas moins réprouvés par la religion que par les lumières de la droite raison ? Or, que fait-on pour parvenir à la connaissance des secrets que Dieu a dérobés à notre investigation ? On interroge, dans les expériences des tables parlantes, les anges restés fidèles à Dieu, et les saints qui, par leur victoire, sont devenus semblables aux anges ; on évoque les âmes des morts qui achèvent leur expiation dans le purgatoire ; on ne craint pas même d'interpeller les démons, ces anges déchus de leur principauté, et les âmes de ceux qui ont mérité par leur infidélité de partager leurs supplices ; enfin on se met en communication avec nous ne savons quelle âme du monde, dont la nôtre ne serait qu'une émanation.

« Or, tout cela n'est-il pas la reproduction des erreurs grossières, des pratiques superstitieuses que le christianisme a combattues à son apparition dans le monde, *et qu'il a eu tant de peine à déraciner* parmi les peuples idolâtres et barbares, en les ramenant à la vérité ? Le paganisme attachait un esprit ou un génie à tous les objets physiques. Il avait des augures et des devins pour prédire les choses futures ; ses pythonisses, élevées sur la table à

trois pieds et agitées par le Dieu, lisaient dans l'avenir. Tout le culte idolâtrique n'était qu'une communication incessante avec les démons. Socrate conversait avec son démon familier ; Pythagore croyait à l'âme du monde, qui anime, selon lui, les différentes sphères, comme l'esprit anime notre corps. Le poète Lucain a décrit les mystères dans lesquels on se mettait en rapport avec les mânes des morts : et, dans des temps plus reculés encore, on évoquait ces âmes de l'autre monde pour leur demander la révélation des choses cachées, puisque, au livre de Deutéronome, Moïse déclare que Dieu a en abomination ceux qui demandent la vérité aux morts. Ainsi, le Sage l'a dit avec vérité : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. »

« Il n'est pas surprenant que des *hommes légers*, et qui ne sont pas profondément pénétrés du sentiment religieux, se laissent entraîner, par l'amour du merveilleux, dans ces voies ténébreuses ; mais ce qui étonne, c'est que des chrétiens éclairés de la pure lumière de la foi ne soient pas suffisamment défendus contre ces étranges aberrations par l'instinct, ordinairement si sûr, de la vraie piété. Sont-ce les anges et les âmes des saints, leur dirons-nous, dont vous recherchez le commerce dans vos puérides expériences ? Vous croyez donc que le Créateur a soumis ces sublimes esprits à vos volontés et à tous les caprices de votre fantaisie ?

« Etait-il jamais venu dans la pensée d'un chrétien que Dieu eût créé ces esprits si élevés, qui sont ses amis et les

*princes du ciel*, pour en faire les esclaves de l'homme ; qu'il les eût mis *aux ordres de notre indiscrete curiosité* ; qu'il les eût, pour ainsi dire, enchainés à tous les meubles qui décorent nos appartements, et qu'il voulut enfin les contraindre de répondre à l'appel injurieux qu'on leur adresse en tourmentant une table sous la pression des mains ? Nous avons bien lu dans les livres sacrés que l'homme a été fait roi de la terre, et qu'à ce titre il a reçu l'empire sur tous les animaux créés pour son usage ; mais nous ne voyons nulle part qu'il ait été établi roi du ciel ; et que les célestes hiérarchies aient été assujetties à ses volontés si mobiles et si souvent injustes. Il n'y a donc rien moins, dans les expériences auxquelles vous vous livrez, qu'une profanation de la sainteté de l'œuvre divine et une insulte grossière au bon sens chrétien.

« Que dirons-nous maintenant à ceux qui ne craignent pas de s'adresser à l'enfer pour en évoquer l'esprit de Satan ? car c'est à cet esprit malin que l'on fait jouer le rôle principal et le plus ordinaire ! Certes, *ce n'est pas nous qui mettons en doute l'intervention funeste des anges déchus dans les choses humaines*. Nous ne savons que trop qu'ils sont pour l'homme de méchants conseillers, qu'ils sèment sous ses pas des pièges séducteurs, qu'ils réveillent les passions assoupies en agissant sur l'imagination, et qu'ils fomentent le foyer impur de la triple concupiscence.

« Comment enfin peut-on envisager sans frayeur, et regarder comme exemptes de péril pour le salut éternel, ces

communications avec les esprits de l'abîme ? Démons ou damnés, ils sont les uns et les autres les victimes de la justice divine ; Dieu les a maudits, il les a retranchés de la vie, qui est en lui seul. Et vous, qui aspirez à l'amitié et à l'éternelle possession de Dieu, pouvez-vous croire qu'un commerce familier vous soit permis avec ceux qui sont dans la mort éternelle ? Nos rapports avec ces êtres dégradés et malfaisants, ne peuvent être que des rapports de haine, de malédiction, de répulsion absolue ; et vous voudriez, vous, en établir d'amusement, de curiosité, je dirais presque de bienveillance ! Avez-vous donc oublié la parole de saint Paul : Il ne peut exister de commerce entre la lumière et les ténèbres, ni d'alliance entre Jésus-Christ et Bélial ; et cette autre du même apôtre : Nous ne pouvons participer en même temps à la table du Seigneur et à la table des démons... Ainsi, tout se réunit pour vous faire repousser les pratiques dont il est question ; tout vous les montre impies, superstitieuses, condamnables à toutes sortes de titres.

« Est-il nécessaire, après ce que nous avons dit, que nous parlions des communications avec ces âmes déjà séparées de nous, mais qui ne sont pas encore unies à Dieu, attendant dans le purgatoire le jour de la délivrance ? L'Eglise a déterminé nos rapports avec ces âmes saintes ; elle veut que nous les consolions par un souvenir pieux, que nous intercédions pour elles, que nous leur appliquions le mérite de nos suffrages et de nos bonnes œuvres. Mais l'Eglise ne peut approuver que nous plongions notre regard

dans ce lieu d'expiation et de larmes, autrement que pour en rapporter une crainte salutaire pour nous, et une utile compassion pour ces âmes souffrantes ; bien moins encore que nous insultions à leur misère en voulant les faire servir à la satisfaction de notre vaine curiosité. Ah ! dans un sentiment de respect pour la douleur qui les oppresse, ne leur demandons jamais d'autres paroles que ce cri touchant par lequel elles implorent sans cesse notre pitié : « Ayez pitié de nous, ayez pitié de nous, vous du moins qui êtes nos amis, car la main du Seigneur s'est appesantie sur nous. »

« Nous pourrions, si nous voulions faire un traité, pousser ces réflexions plus loin et les appuyer d'une plus ample démonstration. Rien ne serait plus facile que d'accumuler un nombre infini de textes des livres saints, des Pères et des Conciles, *qui renferment de la manière la plus claire la condamnation des pratiques contre lesquelles nous nous élevons*, ou du moins, des pratiques d'une nature entièrement semblable. Mais ce que nous avons dit suffit aux chrétiens qui veulent marcher dans la droiture et la simplicité de l'Évangile. Quelle que soit du reste l'opinion qu'on se forme à cet égard, la force de nos observations subsiste. Que les phénomènes dont nous parlons soient véritables, ou qu'on les regarde comme de pures créations de l'exaltation de l'esprit, on doit renoncer à des expériences qui, dans le premier cas, portent une atteinte sacrilège à l'ordre établi par la Providence, ou qui, dans le

second, ne servent qu'à entretenir des illusions fantastiques.

« Si nous avons peu de foi à la présence de ces esprits qu'on invoque au moyen des tables, nous n'en sommes pas moins intimement convaincus que ces expériences sont une des mille ruses de Satan pour perdre les âmes (1). La foi nous apprend qu'il est d'une fécondité inépuisable dans les inventions de sa malice. Il sait même, quand il le faut, se transformer en ange de lumière, pour produire plus sûrement la séduction. Voyez la marche habile et pleine d'astuce de ce serpent infernal ! D'abord, il ne préoccupe les esprits que du mouvement des tables, ce sont des expériences de physique récréative ; il pousse ensuite à la recherche des causes, en assigne le fluide magnétique. Quoi de plus innocent jusque là ? Ce premier succès obtenu, il s'empare de cette disposition naturelle qui pousse l'homme vers tout ce qui est merveilleux, pour l'entraîner plus loin : et les tables qui tournaient d'abord deviennent bientôt des tables qui *frappent*, puis enfin des tables *parlantes*, animées par des esprits de toute sorte. C'est ainsi que celui qui *est homicide dès le commencement* abuse de la faiblesse et de la simplicité de l'homme pour l'engager pas à pas en des voies ténébreuses, jusqu'au moment où il le précipite dans l'abîme. C'est le tactique perverse qu'il suit pour tromper nos premiers parents ; c'est celle qu'il employa pour introduire parmi les peuples les erreurs et les superstitions

(1) Il faut se reporter à la date de ce mandement (1853), antérieur à une multitude d'expériences et de faits constatés par les hommes les plus graves, en cent endroits divers.

les plus coupables ; c'est la ruse dont il se sert encore aujourd'hui pour entraîner les esprits dans de funestes égarements.

» Obligé, N. T. C. C., par les devoirs de notre charge, de prémunir les fidèles contre les pièges du père du mensonge, de veiller à la pureté de la foi et à l'honneur du nom chrétien, nous avons jugé à propos de vous adresser ces réflexions. Vous emploierez tous les efforts de votre zèle sacerdotal, *et avant tout, l'autorité de votre exemple, pour éloigner de ces damnables pratiques* tous ceux de vos paroissiens qui seraient assez imprudents pour s'y livrer.

» Donné à Viviers, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le premier dimanche de l'Avent, 27 novembre 1853.

« † J. HIPPOLYTE, évêque de Viviers. »

## TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

---

### PARTIE HISTORIQUE

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

DES ANGES, DES DÉMONS, DU SPIRITISME ET DE LA MAGIE  
CHEZ LES ANCIENS.

SOMMAIRE. — § I. Croyance générale aux esprits, anges et démons, à leur intervention dans la vie humaine. — § II. Evocation des esprits : Mithra, Saül, Ulysse. — § III. Sybilles et oracles payens. — § IV. Ame des des morts, Manes, Dieux Lares, Lémures et Larves. — § V. Les sorcières romaines. — § VI. Pythonisses grecques et oracles de Delphes. — § VII. Simon le magicien et Appollonius de Thyane. — § VIII. Tables tournantes chez les Romains et dans les Indes. — § IX. L'école spirite d'Alexandrie . . . . . 7

## CHAPITRE II

DE LA MAGIE, DU SPIRITISME ET DE LA THAUMATURGIE AU  
MOYEN-AGE.

SOMMAIRE. — § I. Lois civiles et ecclésiastiques contre la  
magie. — § II. Les exorcismes. — Faits tirés de la vie  
des SS. Antoine, Théophile, etc. — § III. Le sabbat  
et la nécromancie. — § IV. Les épreuves judiciaires.  
— § V. Les philtres et la baguette divinatoire . 48

## CHAPITRE III

DU SPIRITISME, DE LA MAGIE ET DES SORCIERS DANS LES  
TEMPS MODERNES.

SOMMAIRE. — § I. Recrudescence de la magie au siècle de  
lumière. — § II. Sixte V frappe les magiciens d'ana-  
thèmes. — § III. Urbain Grandier. — § IV. Les con-  
vulsionnaires Jansénistes. — § V. Prophéties et visions  
des Camisards. — § VI. Jacques Aymar et la baguette  
divinatoire. — § VII. Mesmer, Cagliostro et le magné-  
tisme animal. . . . . 78

## CHAPITRE IV

DES TABLES TOURNANTES, DES MÉDIUMS ET DU SPIRITISME  
CONTEMPORAIN.

SOMMAIRE. — § I. Angélique Cottin ou la fille électrique.  
— § II. La voyante de Prévozt. — § III. Le spiri-  
tisme américain. — § IV. Invasion en France du spi-  
ritisme et des tables tournantes. — § V. L'ascension de  
M. Home. . . . . 116

# PARTIE DOCTRINALE

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### DÉFINITION DU SPIRITISME ET CERTITUDE GÉNÉRALE DES FAITS.

SOMMAIRE. — § I. Définition du spiritisme. — § II. Etat de la question. — § III. Distinction entre les faits. — § IV. Liberté des opinions : système de Bergier sur la magie. — § V. Les faits des tables tournantes. — § VI. Degré de certitude et valeur des témoignages.

## CHAPITRE II

### DIVERS SYSTÈMES IMAGINÉS POUR INTERPRÉTER CERTAINS FAITS EXTRAORDINAIRES DU SPIRITISME.

SOMMAIRE. — § I. La magie ancienne au tribunal de la raison pure. — § II. Hallucination épidémique des vierges de Loudun. — § III. Systèmes imaginés pour expliquer les convulsions jansénistes et les prophéties des Camisards. — § IV. Opinions diverses sur la baguette divinatoire. — § V. Le magnétisme animal interprété au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle. — § VI. Théorie des tables tournantes. . . . . 180

## CHAPITRE III

IMPOSSIBILITÉ D'EXPLIQUER PAR LES SEULES LOIS NATURELLES,  
TOUS LES FAITS EXTRAORDINAIRES QUE S'ATTRIBUE LE  
SPIRITISME

SOMMAIRE. — § I. La magie payenne jugée par les saints  
Pères. — § II. Problème sur les sorciers du moyen-  
âge. — § III. La vérité sur les possessions de Loudun.  
— § IV. Réfutation des psychologues à propos de saint  
Médard et des Cévennes. — § V. Opinions diverses sur  
l'agent du magnétisme. — § VI. Les tables tournantes  
et la théorie naturaliste. . . . . 197

## CHAPITRE IV

ENSEIGNEMENT DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE SUR LES PRO-  
DIGES, LES POSSESSIONS ET LES OBSESSIONS DÉMONIAQUES,  
SUR L'EXTASE DES SAINTS ET LES EXORCISMES DE  
L'ÉGLISE ; A L'USAGE DES SPIRITISTES ANCIENS  
ET MODERNES.

SOMMAIRE. — § I. Du pouvoir des démons en général. —  
§ II. Le démon et le curé d'Ars. — § III. La réalité  
des possessions est une vérité de foi. — § IV. Carac-  
tère, nature et sujets de la possession. — § V. Effets et  
remèdes de la possession. — § VI. De l'obsession, ses  
signes et ses effets principaux. — § VII. Des exorcis-  
mes : leur justification. — § VIII. Du commerce libre  
des hommes avec le démon ou de la magie. — § IX.  
Lois contre les magiciens expliquées. — § X. De l'ex-  
tase naturelle, diabolique et divine . . . . . 232

## CHAPITRE V

ENSEIGNEMENT DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE SUR L'USAGE  
ET L'ABUS DU MAGNÉTISME ET SUR LA PRATIQUE DES  
TABLES TOURNANTES ; DANGERS DU SPIRITISME.

SOMMAIRE. — § I. Est-il permis de se faire magnétiser ?  
— § II. Sagesse des décisions romaines. — § III. Opinion du cardinal Gousset sur la règle de conduite. —  
§ IV. Lettre encyclique de la sainte inquisition sur le magnétisme. — § V. Est-il permis d'interroger les tables tournantes. — § VI. Dangers du spiritisme pour la foi, les mœurs et la santé . . . . . 281

Pièces justificatives A . . . . . 313

Pièces justificatives B . . . . . 316

FIN.









MÊME LIBRAIRIE

**Les Ateliers de Paris**, par Pierre LELIEVRE, dit PARISIEN, ouvrier menuisier. Deuxième édition, revue et corrigée. 1 vol. in-12 Charpentier. Net. . . . . 1 »  
Par la poste. . . . . 1 25

Scènes sérieuses des ateliers de Paris; livre de controverse où, sous une forme attrayante, dans un récit intéressant, sont réfutées les objections les plus en vogue parmi les ouvriers.

**Souvenirs religieux et militaires de la Crimée**, par le R. P. DE DAMAS, de la Compagnie de Jésus, aumônier supérieur de l'*Armée d'Orient*. Deuxième édition. 1 vol. in-12 Charpentier. Net. . . . . 1 »  
Par la poste. . . . . 1 25

**La Chanson de Roland**, précédée d'une *Introduction*, par M. le baron Adolphe d'AVIGNON. 1 vol. in-12 Charpentier. 1 »  
Par la poste. . . . . 1 25

Epopée vraiment nationale ne respirant que foi, courage, vertu, précédée d'une introduction fort remarquable.

**Ginevra ou le Manoir de Grantley**, par Lady FULLERTON, traduit de l'anglais par Léontine ROUSSEAU. 1 vol. in-12 Charpentier. . . . . 1 25  
Par la poste. . . . . 1 50

**Les Lingots d'argent**, par MENDOZA DE VIVES, traduit de l'espagnol par J. TURCK. 1 vol. in-12 Charpentier. Net. » 80  
Par la poste. . . . . 1 »

Récit émouvant d'un drame terrible occasionné par l'indiscrétion d'une femme honnête. Sentiments élevés et poétiques. Mœurs espagnoles intéressantes.

**Les meilleurs Proverbes français et étrangers**, par l'auteur de *Deux Humilités illustres*, et de plusieurs autres ouvrages historiques. 1 vol. in-12 Charpentier. Net. . . » 80  
Par la poste. . . . . 1 »

**Le Rameur de galères** (Episode de la vie de saint Vincent de Paul), par Raoul de NAVERY. 1 vol. in-12 Charpentier. Net. . . . . 1 25  
Par la poste. . . . . 1 50